

Schéma de Cohérence Territoriale du Haut-Bugey

HAUT
BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

SCOT



Annexe

1. Diagnostic du territoire (Tome I)



Sommaire

1 Introduction	6
1.1 Le Haut-Bugey aujourd'hui	7
1.1.1 Haut-Bugey Agglomération	7
1.1.2 De quatre communautés de communes à une communauté d'agglomération	9
1.1.3 L'intégration du Plateau d'Hauteville	10
1.2 le SCoT du Haut-Bugey	11
1.2.1 L'actuel SCoT du Haut-Bugey	11
1.2.2 L'actuel SCoT du Bugey	15
1.2.3 Qu'est-ce qu'un SCoT ?	20
1.2.4 Fonctionnement et organisation du territoire	22
1.3 Le cadre réglementaire	24
1.3.1 La révision du SCoT	24
1.3.2 La Loi ELAN et la modernisation des scot	26
1.3.3 Contenu du rapport de présentation	29
2 Socio-démographie et habitat	31
2.1 Démographie	32
2.1.1 Dynamiques démographiques	32
2.1.2 Caractéristiques de la population du Haut-Bugey	46
2.2 Logement et habitat	54
2.2.1 Évolution du parc de logements	54
2.2.2 Adéquation du parc aux besoins du territoire	58
2.2.3 La vacance	60
2.2.4 Le parc social	64
2.2.5 Les formes urbaines	74

3 Services, équipements et mobilités	96
3.1 Éducation et formations supérieures	97
3.1.1 Des équipements d'enseignement primaire et secondaire en grand nombre et répartis sur le territoire	97
3.1.2 Des équipements d'enseignement supérieur en faible nombre et dédiés aux activités économiques principales du territoire	99
3.2 Santé	103
3.2.1 Des services de santé principalement concentrés dans les polarités du Haut-Bugey	103
3.2.2 Les mutations récentes du secteur de la santé	109
3.3 Sport et culture	111
3.3.1 Un territoire propice aux sports et activités de plein air	111
3.3.2 Les équipements sportifs intercommunaux	112
3.3.3 Les équipements sportifs communaux	113
3.3.4 Une offre culturelle diversifiée mais faible représentée	115
3.4 La couverture numérique	117
3.4.1 Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)	117
3.4.2 Le réseau mobile	119
3.5 La mobilité	120
3.5.1 Les mobilités vers et en dehors du Haut-Bugey	120
3.5.2 Les moyens de transport utilisés	127
3.5.3 Les supports de la mobilité dans le Haut-Bugey	129
4 Commerce	142
4.1 L'offre et les polarités commerciales	143
4.1.1 L'environnement commercial	143
4.1.2 L'offre en grandes et moyennes surfaces du territoire	143
4.1.3 Analyse du commerce de proximité du territoire	149
4.2 Analyse de la demande et de la consommation	165
4.2.1 La zone de chalandise et le profil de clientèle du Haut Bugey	165
4.2.2 Le chiffre d'affaires de la zone de chalandise du Haut Bugey	166
4.2.3 Les dépenses annuelles de consommation des ménages de la zone de chalandise	168

4.2.4 Les dynamiques commerciales de la zone de chalandise du Haut Bugey	169
4.3 L'armature commerciale actuelle du Haut Bugey	175
5 Tourisme	178
5.1 Le tourisme, une activité « transversale »	179
5.1.1 « L'environnement » du tourisme	180
5.1.2 Eléments de diagnostic touristique	183
5.1.3 Les enjeux en matière touristique	216
6 Le profil économique du territoire	219
6.1 Un territoire à l'intersection d'espaces économiques dynamiques	220
6.2 Emploi et population active	222
6.2.1 La zone d'emploi d'Oyonnax : moteur de l'activité économique locale	222
6.2.2 Les tendances de l'emploi	225
6.3 Des capacités d'accueil présentes sur le territoire	230
6.3.1 Le foncier économique au titre des documents d'urbanisme en vigueur	230
6.3.2 L'enjeu des friches	238
6.4 Les grandes filières économiques du territoire	242
6.4.1 La plasturgie	242
6.4.2 La filière bois	244
6.4.3 Les carrières	252
6.4.4 Les activités agricoles	254
6.4.5 L'émergence d'un nouvel enjeu économique pour le Haut-Bugey : le secteur de la santé	266



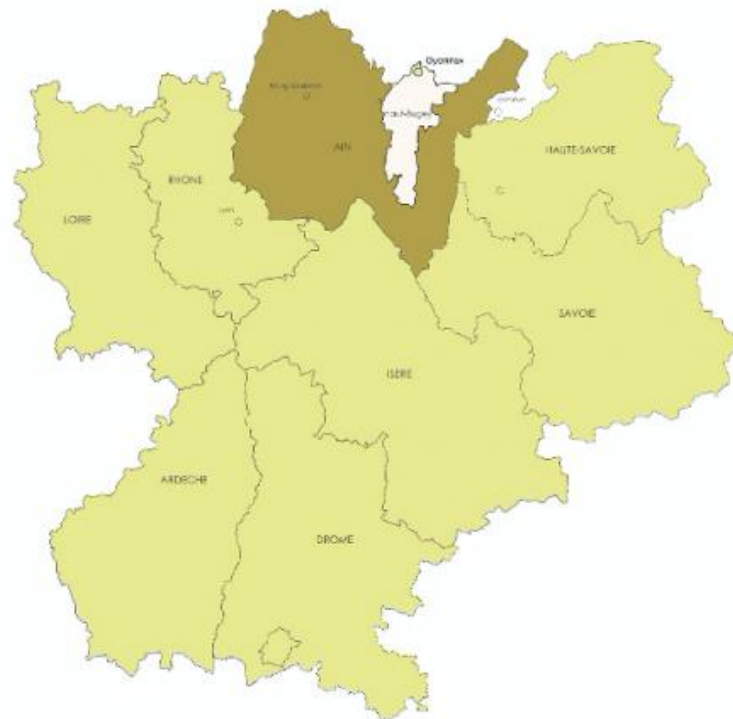
1 INTRODUCTION

1.1 LE HAUT-BUGEY AUJOURD'HUI

1.1.1 HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

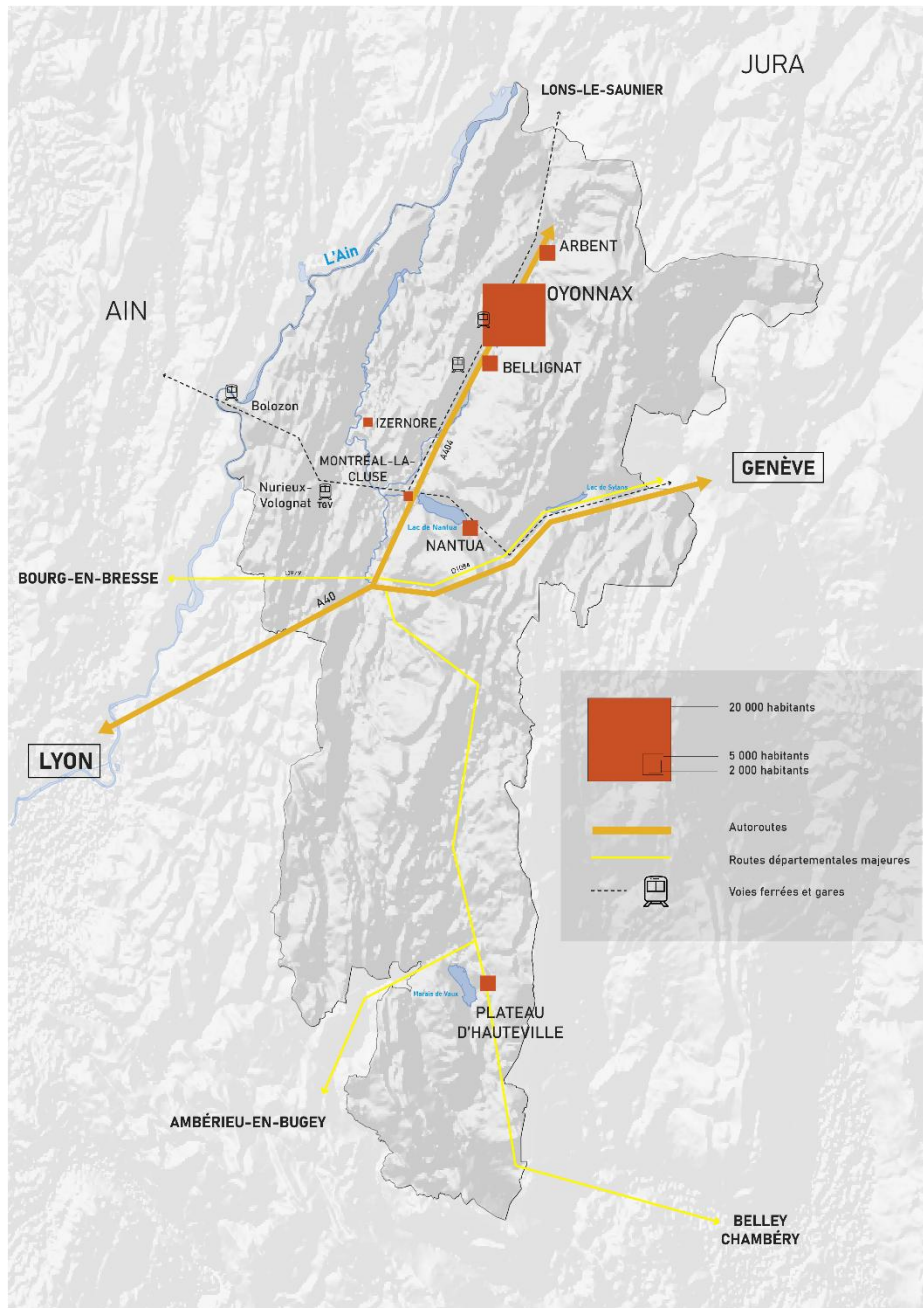
Haut-Bugey Agglomération est une communauté d'agglomération de l'Ain née le 1^{er} janvier 2014 située au nord-est du département de l'Ain, au cœur de la région montagneuse qui lui donne son nom.

L'intercommunalité est au centre des grands axes de communication (A40, A404), à mi-chemin entre Lyon et Genève.



Localisation de Haut-Bugey Agglomération au sein de l'ancienne Région Rhône-Alpes

Haut-Bugey regroupe aujourd'hui 42 communes, accueille près de 63 000 habitants, 3 700 entreprises et propose plus de 27 000 emplois sur son territoire (Insee, 2018).



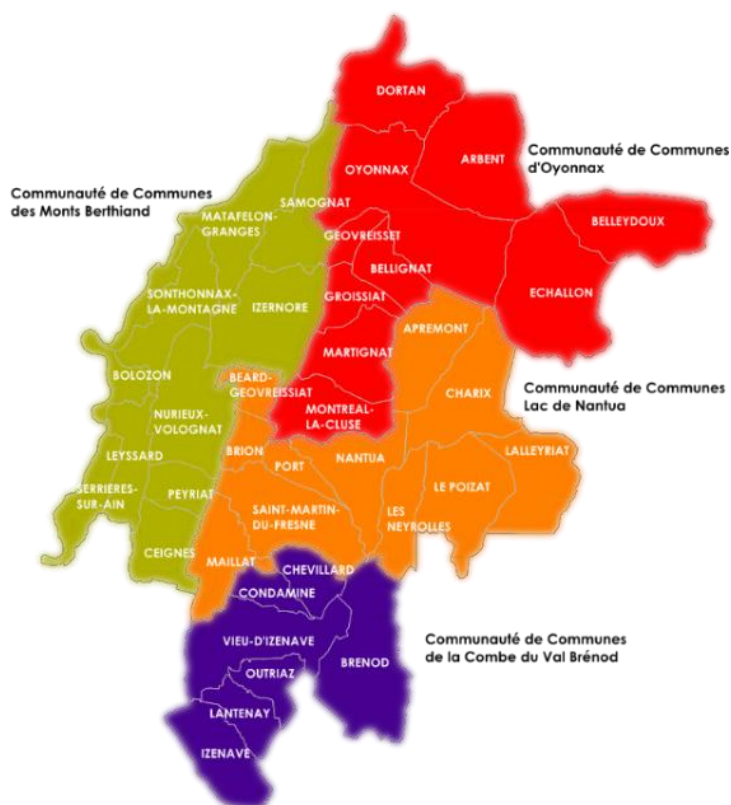
Présentation du territoire

Verdi

1.1.2 DE QUATRE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES A UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

En 2012, au lancement de l'élaboration du SCOT, celui-ci concernait quatre communautés de communes :

- La CC des Monts Berthiand
- La CC Combe du Val-Brénod
- La CC du Lac de Nantua
- La CC d'Oyonnax



Réalisation : CDDRA du Haut-Bugey 2013
Données : INSEE, Fond de carte : IGN



Les premières communautés de communes du Haut-Bugey

CDDRA du Haut-Bugey, 2013

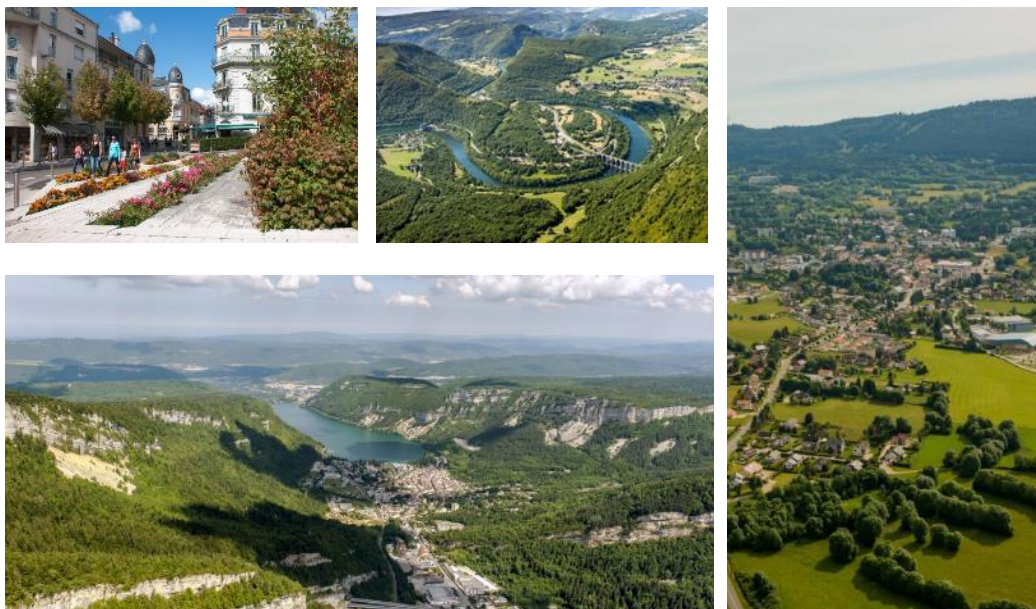
Dès 2012, plusieurs évolutions administratives ont affecté la composition et l'organisation du territoire du SCoT :

- Au 1^{er} janvier 2014, les quatre communautés de communes ont fusionné pour former la Communauté de Communes Haut-Bugey (CCHB) qui porte alors l'élaboration du SCoT ;
- Serrières-sur-Ain quitte le périmètre de la nouvelle CC pour rejoindre la CC des Rives de l'Ain – Pays de Cerdon ;
- Le 1^{er} janvier 2015, les communes du Poizat et de Lalleyriat fusionnent pour former la nouvelle commune du Poizat-Lalleyriat.

1.1.3 L'INTEGRATION DU PLATEAU D'HAUTEVILLE

Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du Haut-Bugey connaît de nouveau des changements majeurs avec l'introduction dans son périmètre de l'ancienne communauté de communes du Plateau d'Hauteville (CCPH).

Haut-Bugey Agglomération accueille alors les communes d'Aranc, de Champdor-Corcelles, de Corlier, d'Évosges Premillieu et le Plateau d'Hauteville, lui-même commune nouvelle composée des anciennes communes d'Hauteville-Lompnes, Cormaranche-en-Bugey, Thézillieu et Hostiaz.



Le centre-ville d'Oyonnax, le viaduc de Bolozon, le lac de Nantua et le Plateau d'Hauteville

Haut-Bugey Agglomération

Ce changement d'intercommunalité sonne également la sortie de l'ex-CCPH du SCoT du Bugey, son passage en « zone blanche » et son intégration dans le SCoT du Haut-Bugey.

1.2 LE SCOT DU HAUT-BUGEY

1.2.1 L'ACTUEL SCOT DU HAUT-BUGEY

L'actuel SCOT du Haut-Bugey a été élaboré sur le périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Bugey (CCHB) – soit 36 communes – à partir de septembre 2013. **Il a été approuvé lors du conseil communautaire du 23 mars 2017 et est mis en œuvre depuis ce jour.**

1.2.1.1 Une armature territoriale en trois strates

L'armature du territoire définit les rôles et fonction des différentes communes et parties du territoire, les relations qui s'exercent entre elles. **Elle constitue une grille d'analyse et de fonctionnement et de l'organisation du territoire.** La notion d'armature est étroitement liée à celle de réseau et se traduit par une hiérarchie des fonctions des différentes parties du territoire, entre spécialisation et dépendance, entre polarité et solidarité.

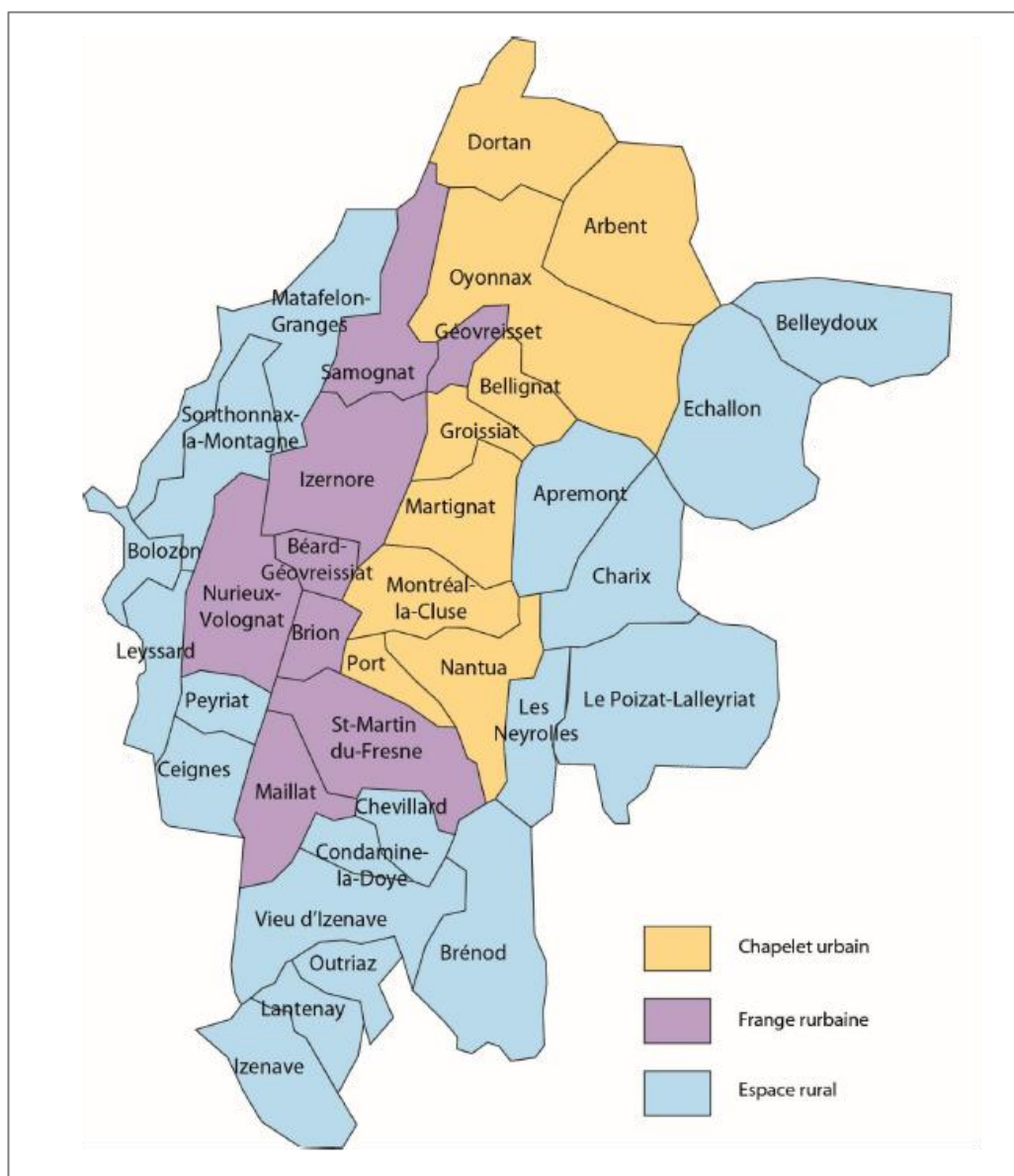
L'armature territoriale dessinée dans le cadre de l'actuel SCOT du Haut-Bugey repose sur une organisation assez atypique pour un territoire aussi vaste, mais également sur des éléments plus « classiques » :

- L'aspect classique de l'armature est :
 - D'une part, **la répartition du territoire entre un secteur urbanisé central** situé dans les vallées, **et un secteur rural encore très prégnant**, ceinturant ces vallées et composé de plus d'une vingtaine de communes avec très peu d'habitants ;
 - D'autre part, **la présence d'un pôle de vie structurant et rayonnant sur la majorité du territoire : Oyonnax**. En 2009, données disponibles au moment de l'élaboration du SCOT, Oyonnax pesait pour plus de 40% de la population du territoire.
- L'aspect plus atypique du territoire est :
 - La coexistence au sein de la partie urbaine de deux secteurs urbains distincts :
 - **Le chapelet urbain** composé de deux ensembles urbanisés, le premier autour de la vallée du Lange (Oyonnax et communes adjacentes) et le second autour de Nantua.
 - **La vallée de l'Oignin** qui constitue la frange rurale du territoire dans le sens où elle s'est développée fortement depuis plusieurs années tant en termes économiques (présence de grandes zones d'activité) que démographiques. Ce secteur agit comme le « secteur de desserrement » de l'agglomération d'Oyonnax sur ces deux aspects.
 - L'existence de deux pôles intermédiaires aux fonctions distinctes :
 - **Nantua, centralité de second rang** étant donné son rôle de sous-préfecture du département de l'Ain ;

- **Izernore, qualifiée de pôle économique relais** compte-tenu de la zone d'emploi qu'elle constitue par la présence de zones économiques importantes.

L'armature territoriale de l'actuel SCOT du Haut-Bugey se compose alors :

- D'un **chapelet urbain** le long de la vallée composé :
 - D'une centralité : Oyonnax ;
 - D'un pôle secondaire : Nantua ;
 - De communes périurbaines ou communes-relais : Dortan, Arbent, Bellignat, Groissiat, Martignat, Montréal-la-Cluse, Port ;
- D'une **frange rurale** le long de la vallée de l'Oignin composée de :
 - Un pôle secondaire : Izernore ;
 - Autres communes : Nurieux-Volognat, Béard-Géovreissiat, Géovreisset, Brion, Samognat, Maillat, Saint-Martin-du-Frêne ;
- Un **espace rural** qui entoure le chapelet urbain et la frange rurale comme une ceinture verte composé de communes :
 - De montagne : Belleydoux, Charix, Le Poizat-Lalleyriat, Échallon, Apremont, Les Neyrolles, Ceignes, Brénod, Leyssard, Peyriat ;
 - De la Combe du Val : Outriaz, Izenave, Vieu-d'Izenave, Lantenay, Condamine, Chevillard ;
 - De la rivière d'Ain : Leyssard, Bolozon, Sonthonnax-la-Montagne, Matafelon-Granges.



Armature territoriale de l'actuel SCOT du Haut-Bugey

Haut-Bugey Agglomération

1.2.1.2 Les trois piliers de l'actuel SCOT du Haut-Bugey : un territoire structuré et solidaire, innovant et préservé

Pièce réglementaire fondatrice des SCOT, le DOO décline les prescriptions qui vont régir l'aménagement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années. Le DOO de l'actuel SCOT du Haut-Bugey repose sur trois « piliers » qui – rapidement résumé – traitent du **cadre de vie** (population, habitat, équipement, services et commerces), de **l'économie** (industrie, filière bois...) et de **l'environnement** (paysages, patrimoines...).

Premier axe : « Pour un territoire structuré solidaire et dynamique »

Devant le constat du faible dynamisme démographique du Haut-Bugey comparé aux territoires voisins, le SCOT s'est donné pour ambition de **renouer avec l'attractivité** en maintenant la population sur le territoire (et avec elle, les forces vives : entrepreneurs, commerçants, main-d'œuvre qualifiée et/ou spécialisée...); et de **répartir les objectifs démographiques** selon l'armature urbaine détaillée plus haut.

L'actuel SCOT du Haut-Bugey s'est alors donné l'objectif d'accueillir 5 000 habitants supplémentaires dans les 15 années qui suivent sa mise en œuvre.

Au-delà de la production de logements neufs, cela se traduit notamment par **une volonté d'aller vers « une urbanité de qualité »** (réhabilitations, remobilisation du parc vacants, de plus fortes densités mais aussi de plus fortes exigences en matière de performances énergétiques et de formes urbaines et architecturales...)

Afin d'accompagner cette croissance démographique, cet axe a également permis de décliner des objectifs en matière de **déplacements** (avenir du réseau ferré, mobilités douces, covoiturage, transports en commun...), **de services et de commerces** (distinction commerce de proximité/commerce périphérique...)

Second axe : « Pour un territoire authentique, innovant et attractif »

Trois activités structurent l'économie du Haut-Bugey : **la plasturgie** (important tissu de petites et moyennes entreprises mais également de grands noms du secteur), **la filière bois** (qui repose sur une ressource abondante et un savoir-faire local), **le tourisme** et **l'activité extractive** (carrières).

Forts de ces constats, l'actuel SCOT du Haut-Bugey s'est attaché à :

- **Renforcer et qualifier l'offre économique existante**, notamment au travers d'un recensement des zones d'activités du territoire, d'un inventaire de leur capacité d'accueil et de l'attribution de spécialités et d'un foncier adéquat ;
- **Accompagner le développement et le rayonnement de la plasturgie ;**
- **Soutenir et accompagner la structuration et le développement de la filière bois**, objectif conjoint avec la préservation des ressources naturelles et environnementales du territoire ;
- **Favoriser les capacités d'innovation de l'activité économique ;**
- **Valoriser et développer le potentiel touristique et culturel du territoire.**

Troisième axe : « Pour un territoire préservant son environnement et ses ressources naturelles »

Bien qu'elles soient rassemblées dans un troisième axe, les richesses et les contraintes environnementales du territoire forment une thématique transversale au sein du SCOT.

Ressortent de cette thématique plusieurs enjeux majeurs :

- **La préservation de la ressource en eau**, enjeu primordial au titre du SCOT mais qui donne lieu également à des actions communautaires encore en cours aujourd'hui (trame turquoise, étude sur les espaces de bon fonctionnement...);
- **La Trame Verte et Bleue (TVB)**, traduite à l'échelle du SCOT depuis des documents supra-communaux (SRCE, études du département de l'Ain sur les continuités éco-paysagères et les zones humides) ;

- **La gestion des ressources**, et notamment celles du sol (ex : foncier, terres agricoles, forêts...) et du sous-sol afin pérenniser l'activité extractive du territoire.

1.2.2 L'ACTUEL SCOT DU BUGEY

Le SCOT du Bugey a été initié en 2014 et couvrait alors le périmètre de 3 Communautés de communes : la CC du Bugey Sud, la CC du Plateau d'Hauteville et la CC du Valromey. **Il a été approuvé sur ce périmètre le 26 septembre 2017.**

1.2.2.1 Une armature territoriale en polarité

Différence majeure avec l'actuel SCOT du Haut-Bugey, celui du Bugey ne se décline pas en strates concentriques à partir d'un pôle unique, mais bien en **plusieurs secteurs** (correspondant aux intercommunalités qui composent son périmètres) **qui eux-mêmes sont polycentriques.**

Afin d'aboutir à une armature territoire reflétant les ambitions du territoire, le SCOT s'est attaché à analyser quatre scénarios de développement :

- **Le scénario 0 ou « au fil de l'eau »** exprimant la prolongation des tendances à l'œuvre sans intervention spécifique sur l'aménagement du territoire.

Ce scénario sert de point de référence aux scénarios suivants étant donné les conséquences négatives qu'il peut avoir : croissance démographique morose, vieillissement de la population, fragilisation de l'économie locale (secteur primaire en déclin, manque de cohérence dans les activités industrielles...), consommation foncière importante, mitage des secteurs ruraux...

- **Le scénario 1 « L'écr'Ain Vert »** qui tend à renforcer l'identité rurale et montagnarde du territoire en misant sur un traitement paysager et environnemental exemplaire, une politique d'accueil qualitative (orientée vers les cadres et les actifs en fin de carrière), et un développement des activités artisanales locales et traditionnelles.

Ce scénario repose sur des politiques très volontaristes (notamment en matière de développement des énergies renouvelables ou encore des transports en commun) et des investissements non négligeables. En revanche, il diminue nettement les tensions sur les espaces naturels et agricoles, et sur la gestion de l'eau.

- **Le scénario 2 « Des confins à la capitale rayonnante du Bugey »** revendique un positionnement axé sur le développement économique et l'accroche du territoire aux territoires voisins au travers des flux régionaux et internationaux. Il suppose également une croissance démographique bien plus ambitieuse.

Ce scénario implique une gestion assidue de l'urbanisation afin que les ambitions démographiques et économiques n'impliquent pas une surconsommation foncière. Par ailleurs, les infrastructures routières, ferroviaires et numériques doivent être renforcées afin de permettre la montée en gamme de la politique d'accueil du territoire (orientée CSP+) et de l'économie.

- **Le scénario 3 « Le Bugey, entre modernité et tradition : un territoire ouvert et accueillant »** se réalise au travers d'une politique touristique « offensive » et de la mise en place d'un cadre de vie durable, innovant et convivial.

De la même façon que pour le scénario 1, la politique paysagère et environnementale se place au cœur des politiques locales, et participe à l'image de marque du territoire afin de stimuler son activité touristique.

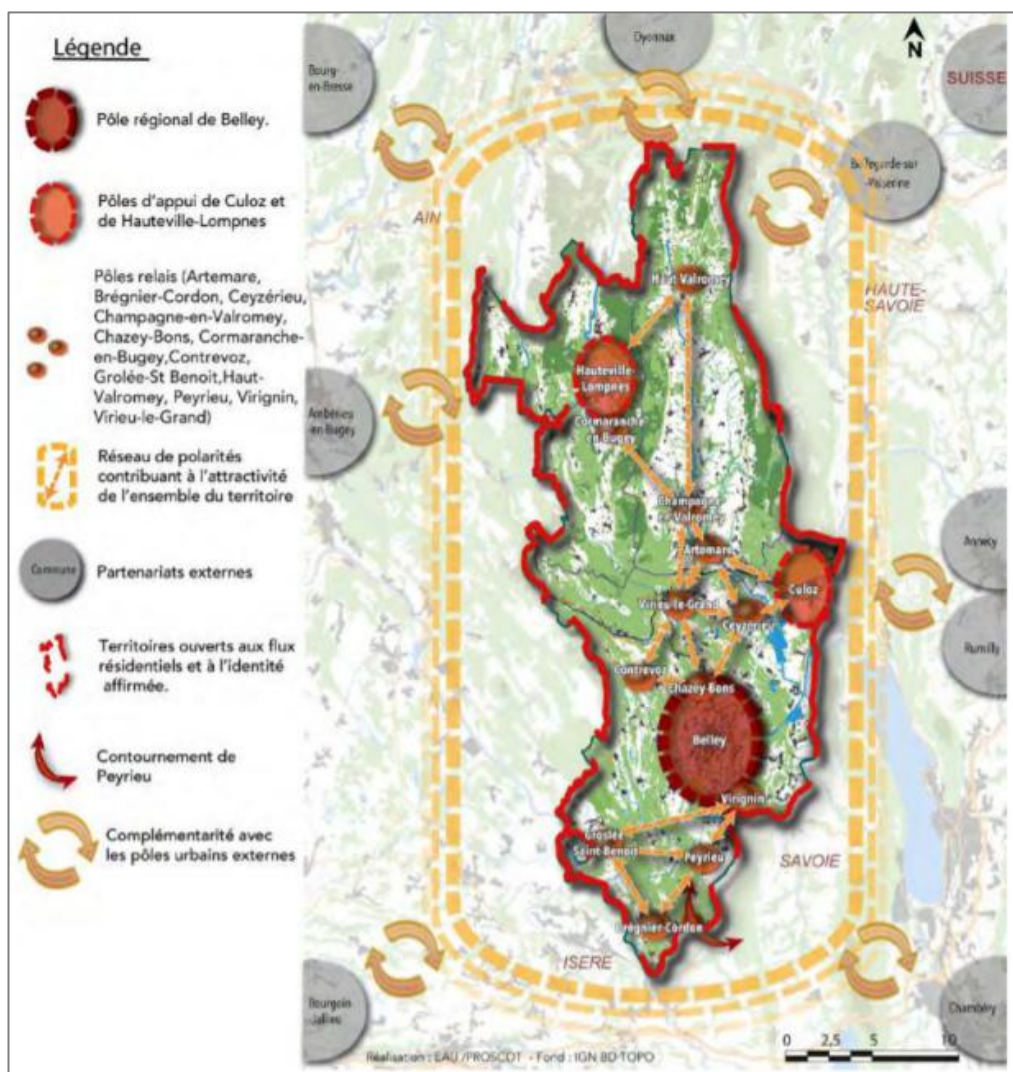
L'ambition démographique de ce scénario est la plus élevée et l'un des défis est alors de questionner le potentiel de renouvellement urbain du territoire. La faisabilité de ce scénario reste sujette à un renforcement notable des aménités du territoire (déplacement, service, commerces...)

C'est à partir de ces scénarios que des choix de développement ont été retenus :

- **Accueillir 50 600 habitants d'ici 2036**, croissance démographique inférieure aux scénarios 2 et 3 et proche du scénario 0 ;
- **Créer et mobiliser 7 500 nouveaux logements ;**
- **Tendre vers 5 000 emplois supplémentaires ;**
- **Maîtriser la consommation foncière** (moyenne de 17-18 log/ha, 117 ha dédiés au développement économique) ;
- **Structurer l'armature urbaine autour de pôles de proximité** qui se verront attribuer des orientations en termes d'économie locale, de commerces, de services et d'équipements publics ;

Aussi, l'armature territoriale se compose **des intercommunalités** appartenant au périmètre du SCOT : CC Bugey Sud, CC Plateau d'Hauteville et CC du Valormey, elles-mêmes comportant :

- **Un pôle régional : Belley** (spécifique à la CC Bugey Sud) ;
- **Des pôles d'appui : Culoz et Hauteville-Lompnes** (à noter que la CC du Valormey ne dispose pas de pôle d'appui) ;
- **Des pôles relais**, nombreux sur la CCBS (ex : Artemare, Peyrieu, Virignin...), ils ne sont que deux sur la CCV (Champagne-en-Valromey, Haut-Valromey) et unique sur la CCPH (Cormaranche-en-Bugey) ;
- **Des communes de proximité**, catégorie comportant toutes les autres communes.



Armature territoriale de l'actuel SCOT du Bugey

SCOT du Bugey

Concernant la construction d'une armature territoriale, les démarches sont très différentes entre le Haut-Bugey et le Bugey. Dans le premier cas, l'armature territoriale est une grille de lecture du territoire, antérieure même au diagnostic ; dans le second cas, l'armature territoriale découle de scénarios de développement à partir desquels des choix ont été opérés.

1.2.2.2 Un DOO qui place l'environnement au cœur des politiques d'aménagement à venir

Contrairement à l'actuel SCOT du Haut-Bugey, **le SCOT du Bugey fait des enjeux environnementaux une priorité** (il intervient en effet dès le premier axe) avant de le décliner dans les axes suivants.

Premier axe : « S'appuyer sur une diversité du territoire du SCOT du Bugey pour sa reconnaissance à l'échelle régionale »

Dans cette première partie, l'objectif est de faire émerger le parti d'aménagement retenu pour la gestion et l'organisation de l'espace du SCOT du Bugey pour mettre en œuvre la stratégie d'attractivité exprimée dans le PADD.

Ce dernier met en avant l'importance d'un aménagement lisible et cohérent qui :

- Renforce la place de Belley,
- Maintienne les échelles de proximité,
- Pérennise le cadre de vie,
- Préserve les ressources paysagères et naturelles,
- Donne de la lisibilité sur l'espace agricole.

A ce titre, **le rayonnement de Belley doit être soutenu** pour conforter son rôle dans l'articulation des flux économiques, résidentiels, touristiques, culturels et administratifs régionaux, qui bénéficient à l'ensemble du territoire.

Le dynamisme et les complémentarités des espaces de vie entre plaines et moyenne montagne, entre espaces urbains et ruraux sont à renforcer pour assurer un équilibre territorial favorable à un développement partagé par tous et pour tous.

La valorisation des spécificités de chaque secteur du SCOT du Bugey est à rechercher car elle conditionne cet équilibre spatial et organisationnel. Par ailleurs, la mise en lumière des atouts des différents secteurs porte en elle les germes d'une réponse adaptée aux besoins de proximité des habitants et des entreprises, ce, au profit d'un développement plus durable.

Enfin, cette attractivité renouvelée appelle **une valorisation et une gestion tout à la fois rigoureuse et innovante des espaces naturels et agricoles** car ils sont l'un des socles immuables de l'identité du territoire du SCOT du Bugey.

Second axe : « Affermir et développer les ressources économiques pour ancrer et spécifier le territoire dans les flux régionaux »

Le SCOT du Bugey s'organise pour créer les conditions optimales au renforcement de sa compétitivité et de sa lisibilité à une large échelle.

Le PADD définit un objectif de développement économique ambitieux prenant appui sur **la présence de filières productives et tertiaires d'excellence**, des savoir-faire reconnus et des ressources naturelles et agricoles en capacité de générer de la valeur ajoutée. Cet assemblage n'a d'autre but que de :

- Faire rayonner les productions bugistes dans son espace Nord Rhône-Alpin, voire au-delà,
- De répondre en priorité aux besoins d'emplois de la population actuelle et future.

Dès lors, l'objectif économique du PADD se traduit par le renforcement du degré d'autonomie du territoire, mesuré par le taux de concentration de l'emploi, pour atteindre à échéance SCoT les 93 points (pour 100 actifs occupés vivant sur le territoire, 93 emplois y seraient offerts). **Ainsi, le SCoT du Bugey veut conserver sa qualité de bassin d'emploi au service de ses espaces de vie.**

Par l'emploi, le SCoT cherche à renforcer l'attache de ses habitants au territoire pour conforter dans le temps cette identité bugiste, dans un contexte d'ouverture qui met au centre les enjeux de reconnaissance des spécificités territoriales.

C'est ainsi que les objectifs de création d'emplois s'inscrivent en cohérence avec les objectifs démographiques : une hausse de près de 5 000 emplois à 2036.

Troisième axe : « Consolider les ressources environnementales et paysagère pour créer un effet vitrine et renouveler l'image de marque du Haut-Bugey »

La présence du Rhône, des paysages de plateaux, de moyenne montagne, de vallée, le paysage viticole et agricole constituent des motifs paysagers identitaires forts, qui font du Bugey un territoire spécifique dans cette partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Au cœur de la stratégie portée par le PADD du SCoT du Bugey, les politiques de gestion et de préservation paysagère doivent créer **les conditions d'un développement durable**, valorisable à l'échelle de chaque espace du SCoT.

En créant une véritable signature patrimoniale bugiste, le territoire véhicule une nouvelle image qui concourt à son attractivité.

Quatrième axe : « Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour préserver les échelles de proximité »

Le PADD du SCoT du Bugey reconnaît la polycentricité et la ruralité du territoire car elles sont le fruit de plusieurs décennies d'usages de celui-ci par ses habitants. Ainsi, ces deux éléments constituent les ferments de l'identité bugiste.

Or, leur valorisation nécessite de répondre aux nouveaux besoins tels qu'ils sont exprimés par les habitants, actuels, mais également d'anticiper ceux des habitants futurs. En cela, le SCoT du Bugey dans son PADD :

- Organise les mobilités adaptées aux personnes et aux usages,
- Affermit la fidélisation au territoire par des équipements et services de qualité,
- Diversifie son offre résidentielle,
- Œuvre à un cadre de vie conviviale fait de solidarité et de sociabilité.

A cette fin, le DOO met en œuvre les conditions d'aménagement et d'urbanisme favorables à l'accueil et au maintien des populations dans un cadre de vie avenant (mobilités, commerces, services et équipements...)

Les SCOT reposent sur plusieurs invariants : l'habitat, la consommation foncière, l'économie, l'environnement, etc. ce qui tend à homogénéiser les contenus des DOO. Il existe ainsi, sur la forme et sur les thèmes abordés, de nombreuses similitudes entre l'actuel SCOT du Haut-Bugey et SCOT du Bugey.

Néanmoins, la priorisation de ces thématiques diffère d'un SCOT à l'autre en raison de stratégies différentes alors même qu'elles poursuivent le même objectif de renouer avec l'attractivité territoriale et la croissance démographique.

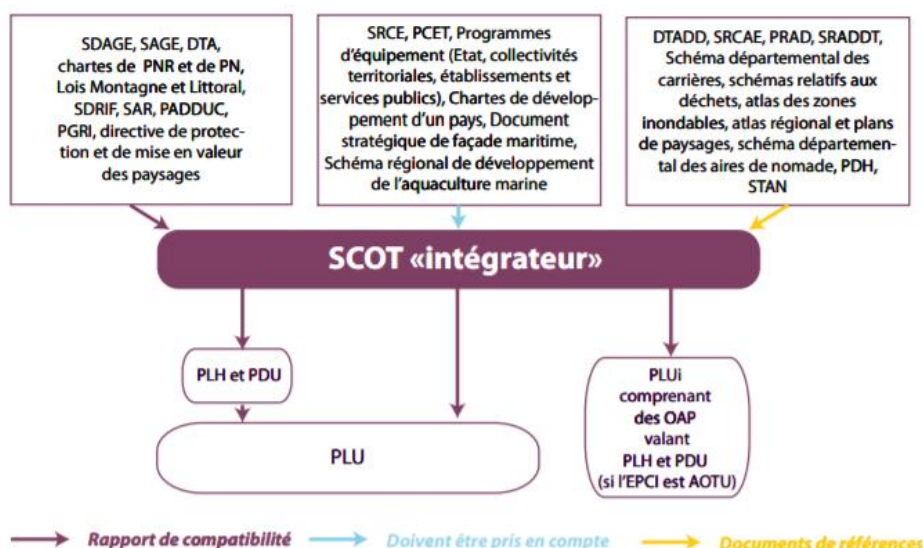
D'un côté, le SCOT du Haut-Bugey se lance dans une politique plus « offensive » en faisant de la création de logements et d'emplois la priorité des politiques d'aménagement ; de l'autre côté, le SCOT du Bugey fait le pari d'une politique plus « douce » en axant ses politiques d'aménagement sur la refonte de l'image du territoire (durable, agréable à vivre, exemplaire, etc.)

1.2.3 QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale.

Le SCoT sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

Enfin il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.



Le SCoT et les plans et programmes liés

Fédéscot

La Loi Elan du 23 novembre 2018 a fixé un nouveau cadre Schéma de Cohérence Territoriale et a donné naissance à une nouvelle génération de SCoT le 1^{er} Avril 2021, sensiblement différente de l'ancienne. Premièrement, son périmètre d'action s'élargit au bassin d'emplois, dépassant le secteur restreint du bassin de vie des anciens SCoT.

Au sein de ces SCoT nouvelle génération, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) remplace le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PAS définit les objectifs de développement et d'aménagement « à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent ». Ces objectifs sont devenus plus nombreux et intègrent dorénavant ceux relatifs à la sobriété foncière et la prise en compte du réchauffement climatique. Les Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) des nouveaux SCoT bénéficie d'une meilleure lisibilité au sens où ils présentent, non pas onze, mais cinq orientations. De plus, ils ont été élargis aux problématiques d'habitat, de mobilité et de sobriété foncière. En effet, les DOO se doivent aujourd'hui de fixer des objectifs chiffrés de consommation foncière

Pour finir, le SCOT modernisé peut comprendre un Programme d'Actions (PA) permettant de mettre en œuvre les objectifs qu'il fixe au travers des pièces précédentes.

Contrairement aux PLU, le SCoT ne fixe pas d'orientations à l'échelle de la parcelle : il exprime des principes, des grandes orientations.

Les trois documents qui composent le SCOT sont les suivants :

- Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : il présente le projet politique au travers de la stratégie de développement et d'aménagement du territoire.
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : il fixe les prescriptions et les orientations nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le PAS
- Des annexes comprenant le diagnostic territorial, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus dans l'élaboration du PAS et du DOO, et des objectifs de consommation foncière et l'analyse de cette consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

1.2.4 FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

1.2.4.1 L'organisation du SCoT

Le SCoT du Haut-Bugey présente la particularité d'être mono-EPCI, et donc d'avoir un périmètre identique à celui de Haut-Bugey Agglomération.

Aujourd'hui, le SCoT suit l'organisation suivante :

- **Le conseil communautaire** délibérant qui valide les propositions faites par la commission aménagement de l'espace SCoT élargie, étudiées au préalable par le bureau communautaire ;
- **Le Bureau** communautaire assure l'exécutif du conseil communautaire ;
- **La Commission « Aménagement de l'espace et Stratégie territoriale »** prépare les décisions du bureau ou du conseil communautaire. Elle peut associer aux membres de la commission, des représentants des commissions économie, tourisme, agriculture, eau-assainissement, transport et action sociale afin de garantir la vision transversale de la démarche.

1.2.4.2 Le Plateau d'Hauteville en « zone blanche »

D'un SCoT à l'autre : le passage en zone blanche

Intégrées au 1^{er} janvier 2019 à Haut-Bugey Agglomération, les communes de l'ex-CCPH ont alors quitté le périmètre du SCoT du Bugey pour rejoindre celui du SCoT du Haut-Bugey.

En effet, en cas de retrait/rattachement de communes ou d'EPCI, **le périmètre des SCoT concernés est automatiquement réduit ou étendu. Une « zone blanche »** s'applique alors sur les communes, introduisant de fait **un principe d'urbanisation limitée**.

Le principe d'urbanisation limitée et ses conséquences réglementaires

Ce principe a été institué par la loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 pour inciter les collectivités locales à élaborer des SCoT.

Renforcé par la loi Urbanisme Habitat en 2003, la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) en 2010 et enfin la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) en 2014, il s'applique désormais sur l'ensemble des communes non couvertes par un SCoT.

Lors de l'élaboration ou l'évolution d'un document d'urbanisme, les zones et secteurs suivants ne peuvent être ouverts à l'urbanisation :

- Pour les communes dotées d'un PLU :
 - Les zones naturelles ou forestières N et les zones agricoles A¹ ;

¹ Ce cas de figure comprend le basculement de tout ou partie d'une zone N ou A, en zone 1 AU, ainsi que la réduction d'une zone N ou A, en vue de créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL).

- Les zones à urbaniser AU « strictes » ou « fermées » créées après le 1er juillet 2002² ;
- Pour les communes dotées d'un POS non caduc :
 - Les zones naturelles ou agricoles NB, NC et ND ainsi que les zones NA créées après le 1^{er} juillet 2002 ;
- Pour les communes dotées d'une carte communale :
 - Les secteurs non constructibles de la carte communale.

Dans les communes sans document d'urbanisme, où s'applique le Règlement National d'Urbanisme (RNU), les secteurs situés en dehors des parties actuellement urbanisées (PAU), ne peuvent être ouverts à l'urbanisation pour les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L.111-4 du Code de l'urbanisme, à savoir : les constructions ou installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et les extensions mesurées de constructions et installations existantes, et les constructions ou installations sur délibération motivée du conseil municipal.

Concernant les projets commerciaux, il ne peut être délivré :

- D'autorisation d'exploitation commerciale en application de l'article L 752-1 du code du commerce,
- D'autorisation prévue aux articles L 212-7 et L 212-8 du code du cinéma et de l'image animée, à l'intérieur d'une zone ou d'un secteur rendu constructible après l'entrée en vigueur de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

Le régime de dérogation

Pour pouvoir être autorisée, toute procédure permettant d'ouvrir à l'urbanisation une zone du PLU, du POS ou de la carte communale d'une commune n'étant pas couverte par un SCOT, **doit faire l'objet d'une dérogation**.

Depuis le 1er janvier 2017, pour toutes les communes non couvertes par un SCoT applicable, seul le préfet est compétent pour accorder une dérogation, après avis simple de la Commission Départementale des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et le cas échéant, de l'établissement public du SCOT en cours d'élaboration. La saisine de la CDPENAF, et éventuellement de l'établissement public du SCoT, est assurée par l'État.

² Pour les zones à urbaniser AU, il convient d'entendre les zones dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLU. Il s'agit donc en principe du passage d'une zone AU ou 2AU, en zone 1AU.

Ainsi, le déclassement d'une zone agricole, naturelle ou forestière en zone à urbaniser AU ou 2AU n'est pas soumise à dérogation. C'est uniquement lorsque le PLU est modifié ou révisé pour l'ouverture effective à l'urbanisation de cette zone AU ou 2AU que la demande de dérogation interviendra.

1.3 LE CADRE REGLEMENTAIRE

1.3.1 LA REVISION DU SCOT

La révision du SCoT du Haut-Bugey a été prescrite par délibération du 18 juillet 2019.

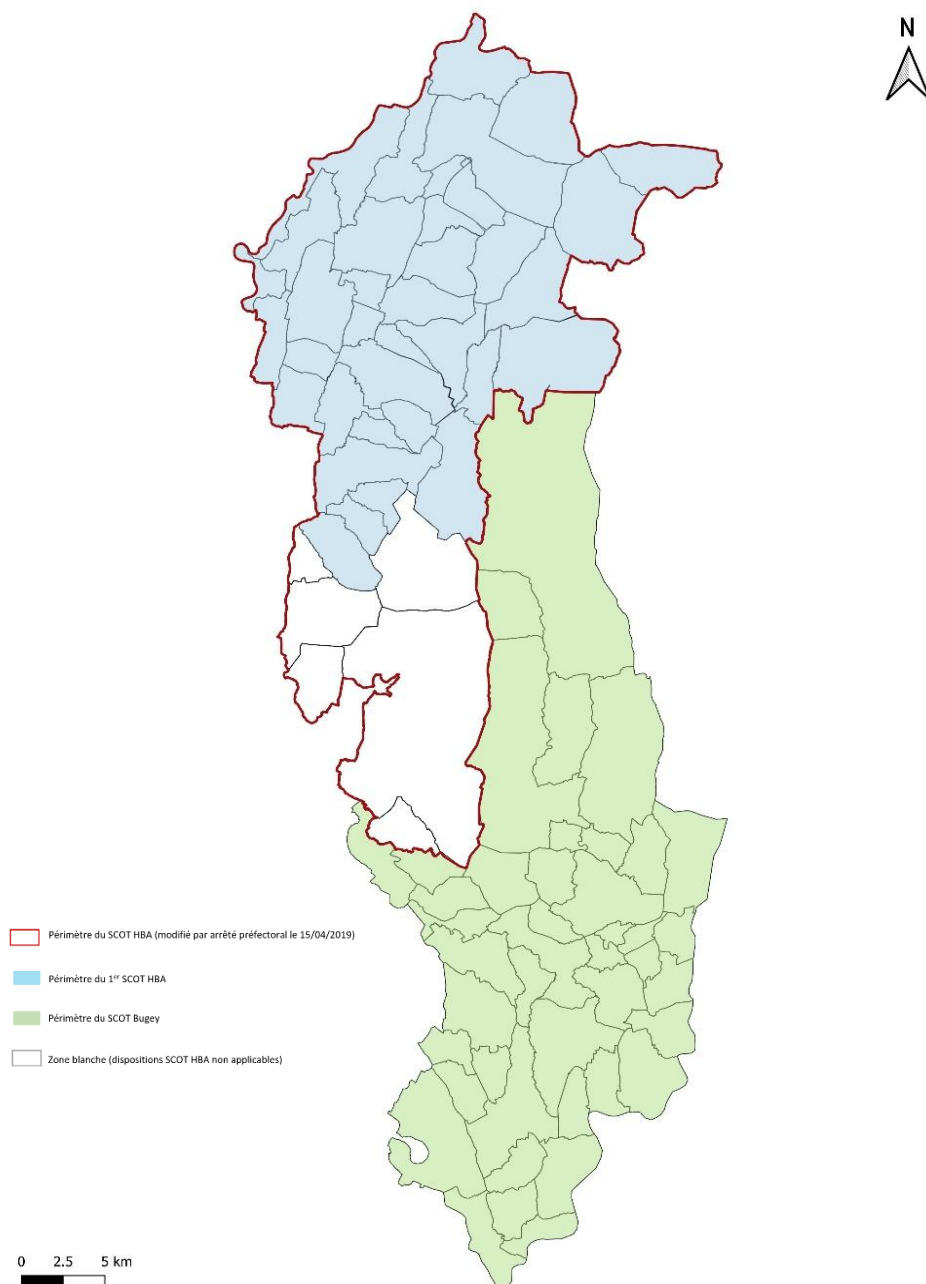
1.3.1.1 Une obligation légale...

L'introduction des communes de l'ex-CCPH a eu pour conséquence majeure de faire évoluer les périmètres du SCoT du Bugey et du Haut-Bugey

Si le périmètre d'application du SCoT du Bugey se trouve réduit, celui du Haut-Bugey reste inchangé jusqu'à ce qu'une révision du SCoT permette d'intégrer ces nouvelles communes dans l'armature territoriale.

En effet, l'intégration des communes de l'ex-CCPH à HBA emporte de fait, l'extension du périmètre du SCOT Haut-Bugey (arrêté préfectoral du 10/01/19 et du 15/04/19). Ainsi, le périmètre du SCOT Haut-Bugey couvre bien les 42 communes, mais les dispositions du SCOT HB ne s'appliquent pas sur le secteur de l'ex-CCPH.

L'article L.143-14 du code de l'urbanisme précise que « *le nouvel établissement public assure le suivi du ou des schémas antérieurement existants (...) Il prescrit, au plus tard lors de la délibération qui suit l'analyse des résultats de l'application du premier schéma en vigueur, prévue à l'article L.143-28, l'élaboration d'un schéma couvrant l'intégralité de son périmètre* ».



Les SCOT actuels du Haut-Bugey et du Bugey

Verdi

1.3.1.2 ...mais aussi une nécessité pour le développement du territoire

Outre l'obligation législative d'intégrer les nouvelles communes dans le périmètre du SCOT, cette révision est motivée par plusieurs autres raisons :

- **Pour ne pas pénaliser le développement des communes de l'ex-CCPH.** Situées en « zone blanche » et soumises au principe d'urbanisation limitée, elles ne bénéficient plus des autorisations liées aux Unités Touristiques Nouvelles et font face à de fortes contraintes pour le développement urbain, touristique et commercial.
- **Pour élaborer un nouveau projet de territoire à l'échelle du nouveau périmètre HBA.** L'intégration des communes de l'ex-CCPH implique la construction d'une vision d'ensemble de l'avenir du territoire, qui définit de façon cohérente les perspectives, les enjeux et les choix des élus pour son développement futur.
- **Pour intégrer les évolutions règlementaires et législatives.** Il s'agira de prendre en compte les lois récentes qui modifient le contenu des SCOT, notamment la loi portant Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) qui rend de nouveau obligatoire le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) mais également les documents supra-intercommunaux tel que le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

1.3.1.3 Les objectifs retenus

Le conseil communautaire du 18 juillet 2019, a décidé de retenir les objectifs suivants pour la révision du SCOT Haut-Bugey :

- Développer l'économie locale en renforçant l'attractivité et le rayonnement du territoire ;
- Promouvoir un territoire connecté, en favorisant la création de réseaux et de service adaptés ;
- Viser un développement urbain équilibré, solidaire et durable qui respecte le cadre de vie, les espaces agricoles et les milieux naturels ;
- Mettre en œuvre une transition énergétique, écologique et économique à même de répondre aux enjeux du dérèglement climatique.

1.3.2 LA LOI ELAN ET LA MODERNISATION DES SCOT

Depuis leur création en 2000 par la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), le cadre législatif des SCOT a peu évolué. Cependant, l'augmentation des intercommunalités se dotant d'un PLUi d'une part, et la création des SRADDET (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, Loi Notre) à l'échelle régionale d'autre part, pose **la question du positionnement intermédiaire des SCOT et de leur articulation avec les documents infra-communaux et supra-communaux.**

Pour y répondre, les ordonnances de la Loi ELAN propose **une modernisation des SCOT et une rationalisation de la hiérarchie des normes**, visant respectivement à :

- ▶ **Renforcer le caractère stratégique des SCOT** et faciliter leur mise en œuvre. Le rôle du SCOT est alors conforté à l'échelle du bassin de vie et des zones d'emplois.
- ▶ **Affirmer le rôle intégrateur et pivot des SCOT** dans la hiérarchie des normes en simplifiant les obligations de compatibilité et de prise en compte des documents d'urbanisme.

Les deux ordonnances entreront en vigueur le 1er avril 2021 et concerneront les nouvelles procédures de révision engagées à partir de cette date.

1.3.2.1 Le bassin d'emploi : périmètre privilégié des SCOT

Au travers des ordonnances, l'État entend encourager les SCOT à **se doter d'un périmètre pertinent** situé entre celui de la Région (régie par le SRADDET) et des intercommunalités (dotées parfois de PLUi).

C'est ainsi qu'en plus de « *prendre en compte de façon cohérente les besoins de protection des espaces naturels et agricoles et les besoins et usages des habitants en matière de logements, d'équipements, d'espaces verts, de services et d'emplois* », le SCOT doit également **considérer « les déplacements et modes de vie quotidiens au sein du bassin d'emploi »** (art. L.143-3 du code de l'urbanisme).

Lorsqu'il s'agit des bassins d'emplois, **la définition de l'Insee constitue une référence relativement solide** : « *l'espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts* ».

Qu'en est-il de Haut-Bugey Agglomération ?

Haut-Bugey Agglomération est justement sujet de cette coïncidence entre le PLUi (approuvé en 2019 sur 36 communes) et son SCOT actuel (approuvé en 2017 sur le même périmètre). L'intégration des communes de l'ex-communauté de communes du Plateau d'Hauteville a quelque peu rompu ce schéma puisque le SCOT révisé porte sur 42 communes, dont les nouvelles venues disposent de documents d'urbanisme communaux et parfois datés.

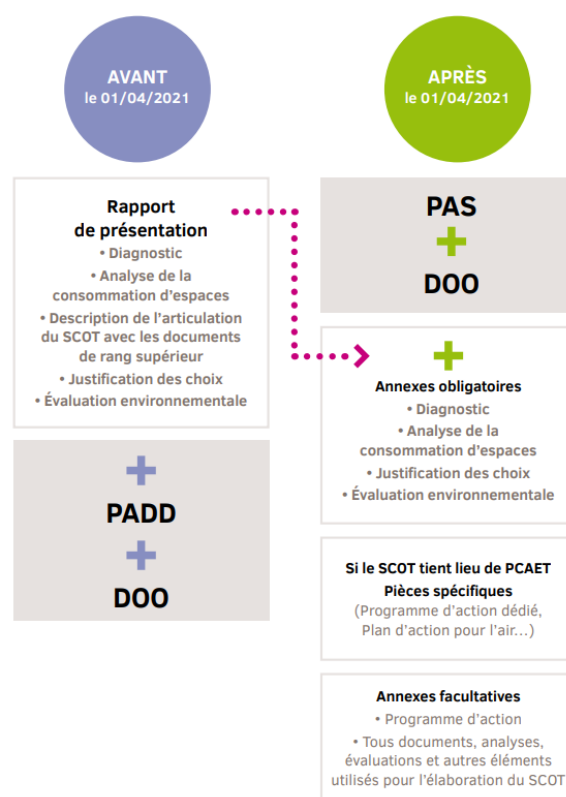
Ce périmètre renvoie par ailleurs à la « zone d'emploi d'Oyonnax » telle qu'elle est définie par l'Insee depuis sa dernière révision en 2020. Celle-ci englobe la totalité des communes de l'actuelle Haut-Bugey Agglomération.

À noter toutefois que si le bassin d'emploi est un des critères mis en évidence par la Loi ELAN, **il n'entraîne pas de modification obligatoire du périmètre des SCOT existants**. Le texte précise qu'en cas de coïncidence entre le PLUi et le SCOT, un débat devait se tenir lors du bilan du document tous les six ans afin d'examiner l'opportunité de modifier le périmètre.

1.3.2.2 Un SCOT plus stratégique

Avec la Loi ELAN, le contenu des SCOT est définitivement tourné vers la stratégie :

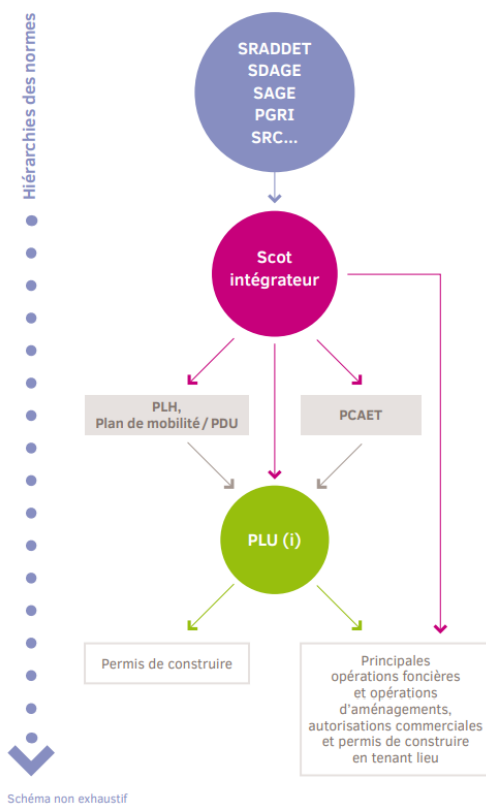
- ▶ Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) devient le PAS (Projet d'aménagement stratégique). **L'horizon des 20 ans** est désormais inscrit dans la loi.
- ▶ Le DOO (Document d'orientations et d'objectifs) s'organise autour de trois piliers : activités économiques, logements/services/mobilité, transitions écologique et climatique, l'idée étant **d'assurer une plus grande transversalité**.
- ▶ L'enjeu d'une gestion économe du foncier et de la lutte contre l'artificialisation des sols devient prioritaire en lien notamment avec **l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN)**.



La réorganisation du contenu des SCOT

Décryptage des ordonnances de la Loi ELAN, SEPAL

1.3.2.3 Un SCOT plus opérationnel et central



La Loi ELAN prévoit la possibilité d'**annexer au SCOT un « programme d'actions »**, favorisant la mise en œuvre effective du document.

Pr ailleurs, **les SCOT pourront tenir lieu de plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**, afin de faciliter le portage par les établissements publics de Scot des enjeux de la transition énergétique et climatique.

Les ordonnances réaffirment le rôle central du SCOT par rapport aux documents supra-communaux. Il devient le seul document en mesure d'intégrer les plans, programmes et schémas régionaux et nationaux et devient **la référence unique pour les documents locaux** (PLU, PLUi, PLH, PDU, PCAET...).

La hiérarchie des normes

Décryptage des ordonnances de la Loi ELAN, SEPAL

1.3.3 CONTENU DU RAPPORT DE PRESENTATION

Conformément à l'article L.141-1 du Code de l'Urbanisme, le SCoT respecte les principes d'équilibre de qualité urbaine, architecturale et paysagère, de diversité des fonctions urbaines et rurales, de mixité dans l'habitat, de prévention des risques, de protection de l'environnement, de lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement.

Le SCoT est constitué :

- Du **rapport de présentation** : premier document constitutif du SCoT, il explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO en s'appuyant sur un diagnostic territorial

Il identifie les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant

l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le DOO.

- **Du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, de transports et déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurant, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.
- **Du Document d'Orientations et d'Objectifs**, document opération, opposables aux documents d'urbanisme locaux, PLH et PDU dans un principe de compatibilité, qui décline les objectifs du PADD sous forme de prescriptions pour la mise en œuvre du SCoT.



2 SOCIO-DEMOGRAPHIE ET HABITAT

2.1 DEMOGRAPHIE

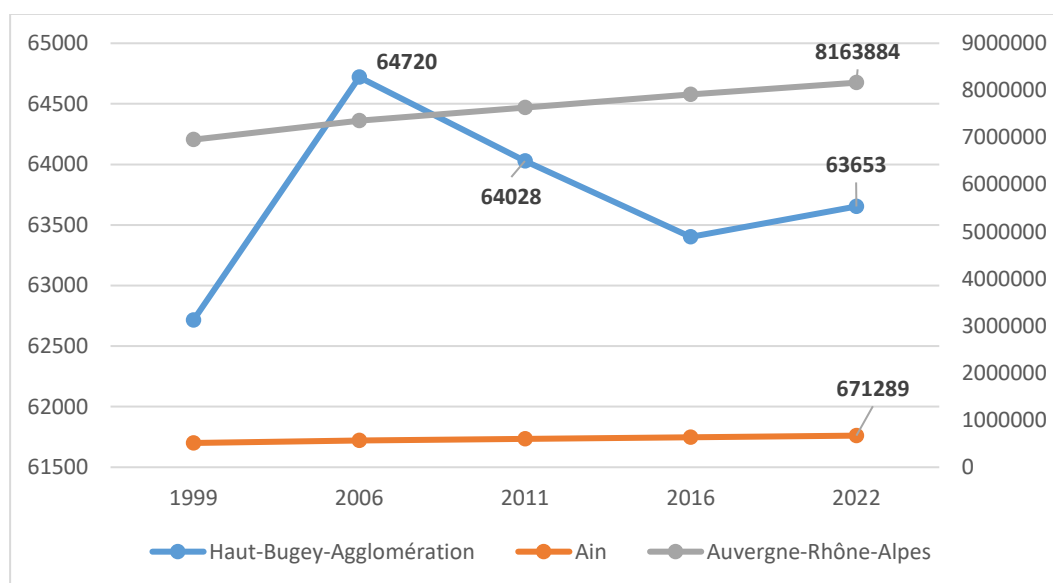
2.1.1 DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

2.1.1.1 Des dynamiques démographiques contraires aux dynamiques départementales et régionales

En 2022, le Haut-Bugey et ses 42 communes accueillent 63 653 habitants, soit **une évolution positive de moins de 1% depuis 2016**.

Cette hausse démographique fait suite à une importante baisse enregistrée depuis la fin de la décennie 2000.

En 2022, le Haut-Bugey regroupe 9,5% de la population du département³.



Évolution de la population entre 1999 et 2021 : comparaison entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Ain et Haut-Bugey Agglomération

Insee, RP1999 au RP2022 exploitations principales, géographie en vigueur le 01/01/2025

³ À titre d'information, le Haut-Bugey représente 12% de la superficie du département en 2017.

Territoire	Taux d'évolution démographique	
	2011-2016	2016-2022
Auvergne-Rhône-Alpes ⁴	+0,7%	+0,5%
Ain	+1,1%	+0,8%
Haut-Bugey Agglomération	-0,2%	+0,1%

Taux d'évolution démographiques annuelle entre 1999 et 2021 : comparaison entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Ain et Haut-Bugey Agglomération

Insee, RP2011 au RP2022 exploitations principales, géographie en vigueur le 01/01/2025

Si le département et la région restent démographiquement attractifs, les taux d'évolution annuels diminuent progressivement. De son côté, si le Haut Bugey a subi un taux de croissance négatif, il parvient aujourd'hui à renverser cette tendance et pourrait se rapprocher de la stabilité démographique.

Le dynamisme démographique de l'Ain s'explique notamment par l'attractivité des grands pôles situés à proximité du département, Genève et Lyon, et, dans une moindre mesure, par celle de Mâcon.

L'influence de Genève s'exerce fortement sur la zone du pays de Gex, au nord-est de l'Ain, où la population s'accroît chaque année de 2,7 % en moyenne depuis 2012. C'est l'espace le plus dynamique du département. Au sud-ouest du département, Lyon est également un pôle attractif en termes d'emplois (nombreuses administrations publiques, hôpitaux, grandes entreprises).

S l'influence de l'agglomération genevoise s'exerce fortement dans le Pays de Gex, **son influence est moindre sur le Haut-Bugey mais semble se faire ressentir davantage année après année en particulier sur les secteurs Est**. Territoire de moyenne montagne, son relief plus accidenté que son voisin gessien accentue les distances et les temps de trajets par rapport au bassin d'emploi suisse. L'impact de ce dernier sur le dynamisme démographique du Haut-Bugey s'en trouve atténué.

Les tendances 2015-2021 confirment l'effet de démographie positive :

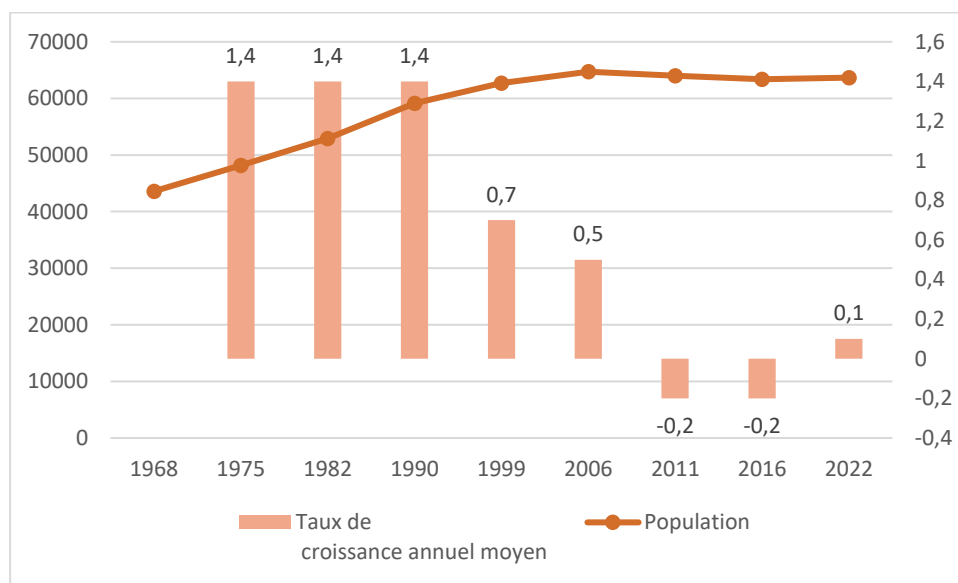
- La commune d'Oyonnax reste stable aux alentours de -0,1% / 0% de croissance annuelle. Le secteur **d'Oyonnax reste l'une des polarités majeures** du département en termes de densité de population
- Le centre du territoire connaît des croissances variées entre perte démographique à Nantua (-0,2%/an) et forte croissance sur Brion (+2,3%/an) ou croissance modérée à Montréal-la-Cluse (+,08%/an).

⁴ Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

2.1.1.2 Des évolutions démographiques fortement liées à l'économie locale

Haut-Bugey Agglomération connaît une croissance positive soutenue entre 1968 et 1990 (1,4% de croissance annuelle moyenne). À la fin des années 2000, le territoire voit son dynamisme s'essouffler pour finalement atteindre des taux d'évolution négatifs en 2013.

Cependant, les dernières données disponibles montrent une légère reprise.



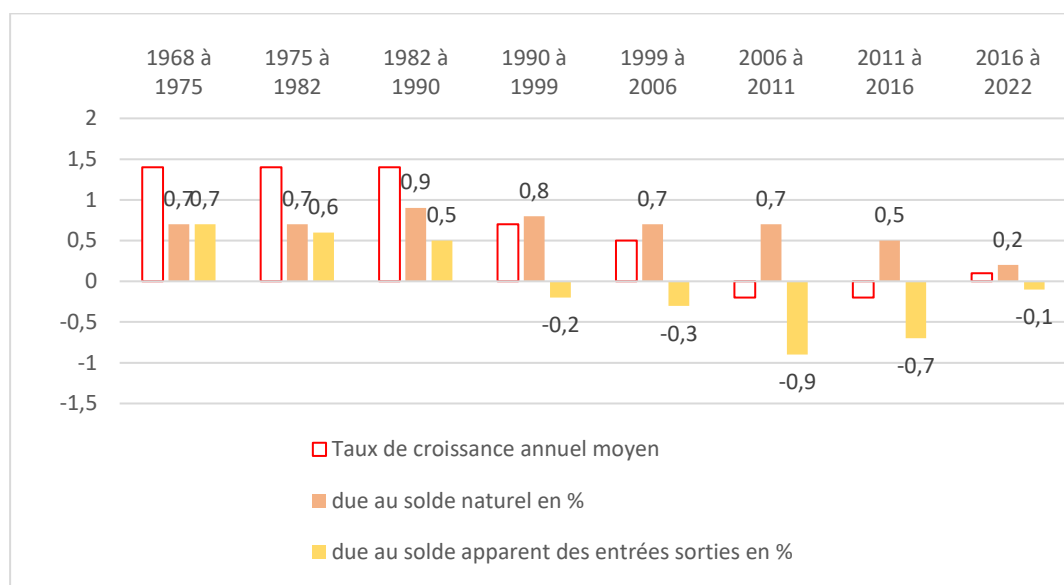
Évolution de la population de Haut-Bugey Agglomération depuis 1968 et taux d'évolution annuels moyens

Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP1999 au RP2022 exploitations principales, géographie en vigueur le 01/01/2025

La forte croissance démographique observée jusqu'en 1999 repose en grande partie sur un solde migratoire positif.

Entre 1968 et 1975, la croissance repose autant sur les naissances que sur l'arrivée de populations extérieures ce qui s'explique en grande partie **par le développement de l'industrie plastique et l'abondante offre d'emplois associée.**

Entre 1968 et 2008, la population de Haut-Bugey Agglomération a crû de 67%, passant de 43 500 à 64 800 habitants en 50 ans.



Évolution des indicateurs démographiques de Haut-Bugey Agglomération depuis 1968

Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP1999 au RP2022 exploitations principales, géographie en vigueur le 01/01/2025

Après une diminution progressive, **le solde migratoire devient négatif à la fin des années 1990** pour atteindre son niveau le plus bas entre 2006 et 2011.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les départs de populations :

- Historiquement, l'industrie plastique a généré une demande de main d'œuvre importante mais depuis 1975, **la part des emplois industriels dans l'appareil productif ne cesse de décroître**. Plus globalement, le territoire enregistre **une perte d'emplois prononcée** depuis 2008 (- 3 000 emplois).
En dépit de ce constat, la plasturgie reste l'activité structurante du territoire avec plus de 10 000 emplois disponibles et un tissu de grands établissements comptant plus d'une centaine d'employés. Oyonnax constitue une zone d'emploi à part entière, ayant pour particularité de rayonner sur l'ensemble du Haut-Bugey et la partie du Jura.
- **Le solde migratoire est notamment négatif pour les 15-25 ans**. Les jeunes quittent le domicile familial pour poursuivre leurs études, faute de structures d'enseignement supérieur ou pour intégrer un premier emploi. Les grands bassins d'emplois de Lyon et de Genève sont aussi susceptibles d'attirer les jeunes diplômés de formations supérieures.
- **Les mobilités jouent un rôle majeur** dans la difficulté du territoire à stabiliser sa population. La mobilité augmente avec le niveau de diplôme ou la qualification. Ainsi, les titulaires d'un diplôme de niveau 2^e ou 3^e cycle universitaire partent proportionnellement plus du territoire que les autres.

Le constat est le même pour les cadres et pour les professions intermédiaires. À partir de 2008, le solde migratoire est négatif pour toutes les catégories socioprofessionnelles excepté pour les ouvriers non qualifiés.

Aussi dès 2013, l'Insee met en évidence un enjeu majeur pour le territoire : « *proposer un cadre de vie correspondant aux besoins et attentes des professions intermédiaires et supérieures afin de pérenniser leur installation.* » (Synthèse de territoire, février 2013).

Aujourd'hui, l'excédent des naissances sur les décès reste le moteur principal de la croissance démographique. Ce solde positif s'explique entre autres par **la relative jeunesse de la population** : en 2022 plus de 35 % de la population a entre 15 et 45 ans.

Depuis 2016, le solde migratoire est moins défavorable et entraîne de facto une stabilisation démographique du territoire et ce même si le solde naturel se stabilise à son tour.

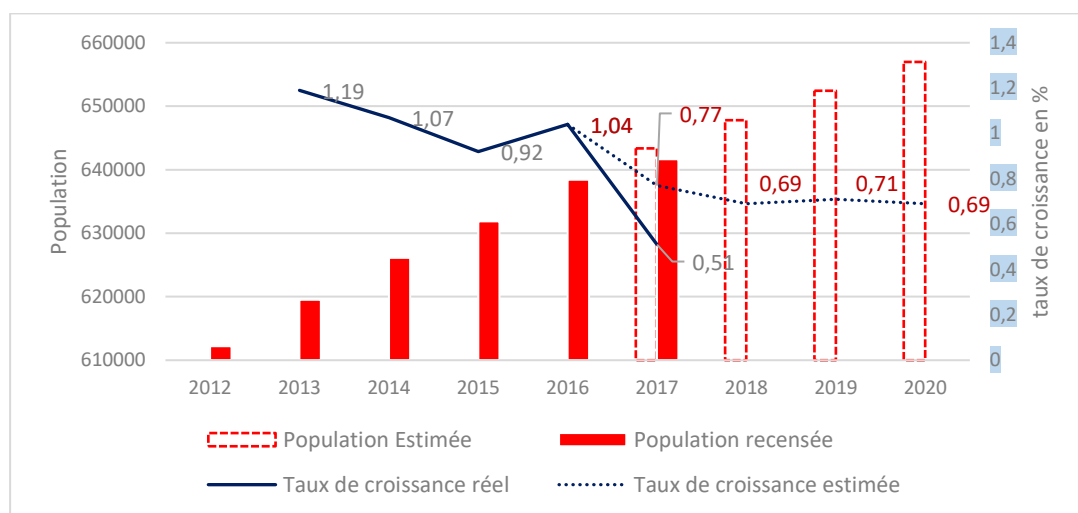
2.1.1.3 De nouvelles perspectives démographiques

Des estimations à nuancer

Les estimations de l'Insee à l'horizon 2020 pour le département de l'Ain affichent **une évolution démographique positive** avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 0,7% entre 2017 et 2020. Dans une étude menée en 2017, l'Insee annonçait que l'Ain se placerait au 3^{ème} rang des départements les plus dynamiques de France.

Néanmoins, on observe dès 2017 **un hiatus entre ces estimations** (0,77% prévu en 2017) **et la croissance réelle mesurée** (0,51%/an).

Le graphique ci-dessous présente les estimations de l'Insee pour le département sur la période 2012-2020 et la réalité des recensements.



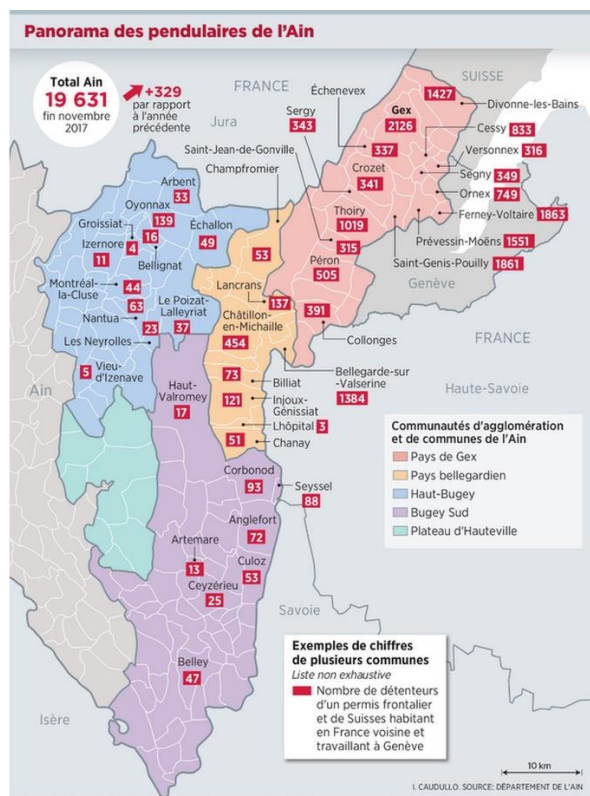
Estimation INSEE 2012-2020 et réalité des recensements

INSEE 2017 ; INSEE estimations de population 1975-2020

A noter qu'à l'échelle de Haut-Bugey Agglomération, les projections INSEE appliquent le taux moyen estimé à l'échelle du département (ex : 0,77% en 2017). L'écart entre l'estimation est donc encore plus important.

En 2021, le taux constaté est finalement de 0,8% à l'échelle du département est finalement de 0,8%, semblant conforter la forte attractivité du département. Celle-ci se diffuse plus largement au sein du département en témoigne les évolutions démographiques constatées ces dernières années sur le Haut Bugey y compris sur la partie Sud du territoire.

Haut-Bugey Agglomération aux portes du Genevois français



Fin 2017, Haut-Bugey Agglomération compte **375 travailleurs transfrontaliers**. Environ 37% de ces travailleurs résident à Oyonnax et 45% se répartissent sur les communes de Montréal-la-Cluse, Nantua, Les Neyrolles et le Poizat-Lalleyriat.

La concentration des travailleurs transfrontaliers sur ces secteurs s'explique d'une part par le poids démographique d'Oyonnax ; et d'autre part, par **l'accessibilité via les autoroutes A40/A404**.

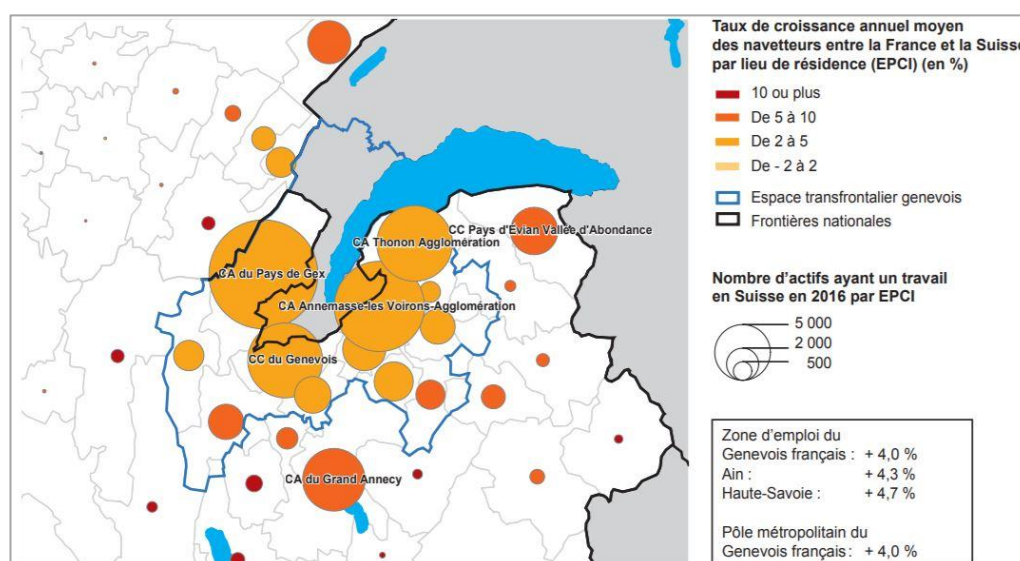
Nombre d'actifs travaillant en Suisse par commune

Département de l'Ain, novembre 2017

Les actifs transfrontaliers sont très présents dans les communes bordant la frontière franco-suisse. Ils sont particulièrement nombreux dans la communauté d'agglomération du Pays de Gex, d'Annemasse-les-Voirons ou encore celle de Thonon.

En 2016, ces quatre collectivités accueillent 62% des actifs transfrontaliers résidants en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette part était de 68 % en 2006.

Au fil du temps, le rayonnement de l'espace lémanique s'est amplifié et **les personnes viennent de plus en plus loin pour y travailler**. Entre 2006 et 2016, Haut-Bugey Agglomération enregistre **une augmentation de plus de 10%** de ses travailleurs transfrontaliers.



Travailleurs résidant en France ayant un emploi en Suisse en 2016 par EPCI et évolution par rapport à 2006

Observatoire statistique transfrontalier, synthèse 2019

Plusieurs éléments de constat et de prospective pointent vers une amélioration potentielle des dynamiques démographiques :

- **Le Léman Express (LEX)** est un réseau de transport ferroviaire et de transport en commun desservant principalement le Pays de Gex, la Haute-Savoie (Annecy, La Roche-sur-Foron, Évian-les-Bains...) jusqu'à Bellegarde. Des options de développement vers Bourg-en-Bresse, permettant de **desservir le Haut-Bugey** (Nantua, Oyonnax, Nurieux...), sont à l'étude.
- En termes d'immobilier, le Genevois français reste l'une des zones les plus chères d'Auvergne-Rhône-Alpes (dans le Pays de Gex, les prix sont les plus chers de France après Paris) tandis que **l'immobilier reste accessible dans le Haut-Bugey** (ex : le prix moyen d'une maison est de 1 717€/m² à Oyonnax contre 2 552€/m² à Bellegarde ou encore 4 460€/m² à Thoiry).
Si les connexions et les temps trajets vers la Suisse tendent à s'améliorer, Haut-Bugey Agglomération peut devenir un nouveau secteur d'accueil de populations actives d'autant plus que le territoire offre un cadre de vie très qualitatif (communes rurales, proximité avec des espaces naturels remarquables, sites de loisirs...)
- Haut-Bugey Agglomération se distingue **par le nombre et la diversité de ses équipements et services à la population**, notamment dans le domaine de la santé et au regard des récents développements de l'enseignement supérieur (cf. Tome 1, chapitre 3 « Mobilités et équipements »).

Une élaboration post-COVID

Le territoire semble connaître un effet post-COVID. Bien que celui-ci soit à prendre avec précaution notamment sur la durée, les communes rurales ont connu des regains d'attractivité. Les témoignages lors des réunions publiques ont confirmé l'arrivée de citoyens, en recherche d'un cadre plus attractif et ayant notamment une capacité de télétravail accrue depuis 2021.

Prendre en compte les enjeux sociodémographiques et économiques pour accompagner les mutations du territoire

Les perspectives de mutations de l'appareil productif (ex : tertiarisation croissante de l'économie locale, hausse du niveau de qualification des emplois proposés...) et de la population (ex : arrivée cadres et de professions intellectuelles supérieures, hausse des revenus médians...) soulève de nombreux enjeux que l'on peut résumer ainsi :

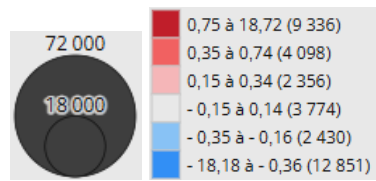
- La stabilisation d'une population jusqu'à présent très fragilisée (et d'autant plus exposée à des mutations économiques, foncières, sociétales...) ;
- L'accompagnement des mutations de l'appareil productif (tertiarisation générale de l'économie locale, soutien du pôle de compétitivité formé autour de la plasturgie, investissement dans la filière-bois ou le tourisme...)
- Le maintien voire l'amélioration du niveau d'équipement notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'enfance, de la santé et surtout des déplacements.

2.1.1.4 Des dynamiques démographiques contrastées selon les secteurs

Si globalement l'évolution démographique est négative, **les situations sont contrastées selon les communes du Haut-Bugey.**

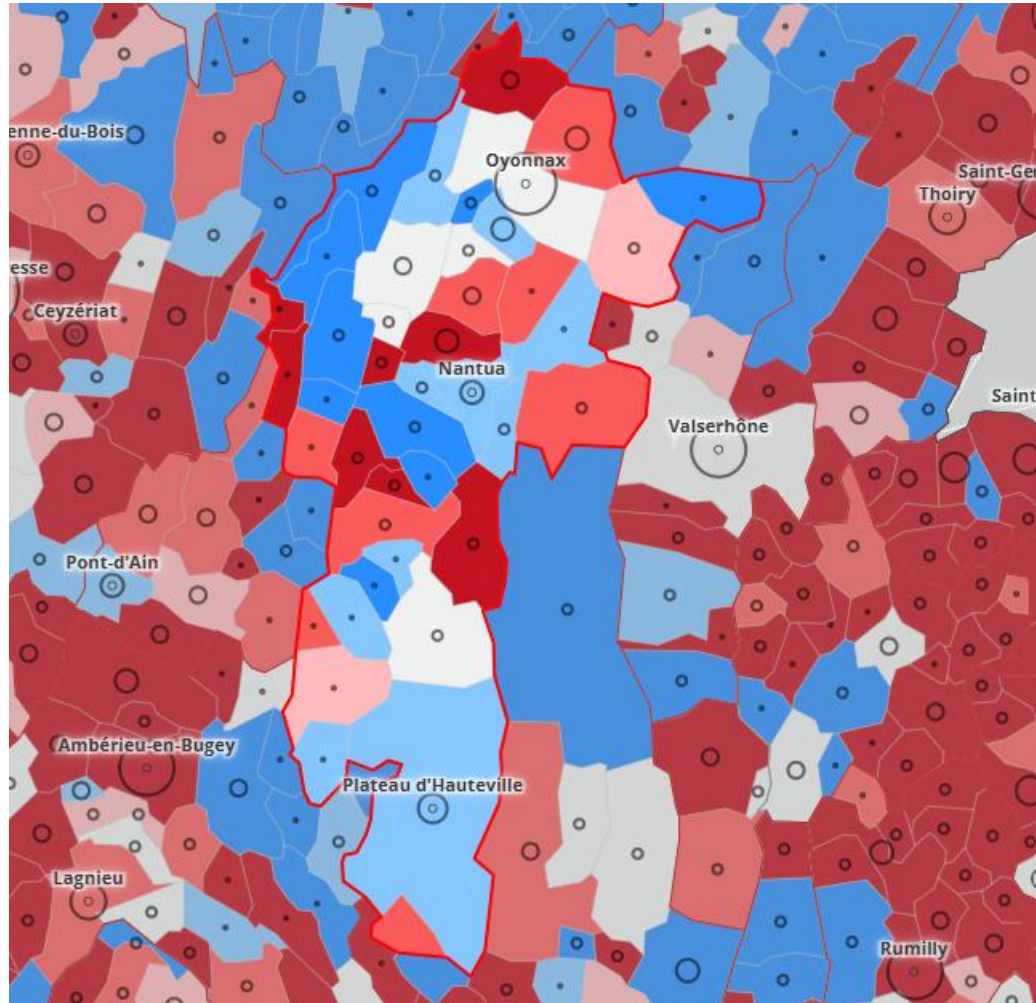
La carte ci-après donne à voir les dynamiques suivantes :

- Sur la partie nord du territoire, **la stabilité démographique est de mise** depuis 2014 (Oyonnax, 0,0% de croissance par an ; Arbent, 0,1% ; Groissiat, 0,2%). Quelques communes se distinguent par des taux de croissance plus soutenus comme Montréal-la-Cluse (0,6%) et Martignat (0,7%).
Quelques communes font figure d'exception comme Brion (1,9%) ou Condamine (2,2%).
Les taux de croissance négatifs sont enregistrés sur des communes très peu peuplées (ex : Peyriat, Sonthonnax-la-Montagne, Izenave). Ces mêmes communes peuvent avoir connues des taux positifs très importants sur la période précédente. De légères fluctuations sur ces communes engendrent alors des taux peu représentatifs des dynamiques démographiques globales.
- Sur la partie sud du territoire, on constate **un déclin démographique marqué mais qui ralentit fortement** (Plateau d'Hauteville, -0,4% ; Champdor-Corcelles, -0,5% ; Brénod - 0,6%).



Population municipale 2021 et évolution annuelle moyenne de la population entre 2016 et 2022

Insee, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires



Ces dynamiques démographiques contrastées peuvent notamment s'expliquer par :

- **La présence d'une armature urbaine plus développée au nord autour d'Oyonnax, de Montréal-la-Cluse et de Nantua**, porteuse de dynamisme démographique (sur la période 2008-2013 en faveur des communes périurbaines et désormais des villes-centres), génératrices d'activités économiques et d'emplois et bien pourvues en équipement.
Au sud, la commune du Plateau d'Hauteville constitue **une polarité locale** en raison de son nombre d'habitants (plus de 4 807 en 2021), des commerces, des services et des commerces qu'elle propose. Cependant la commune rayonne sur un territoire bien plus rural (on ne retrouve pas de fonctionnement urbain-périurbain), bien moins peuplé, de façon plus restreinte avec l'influence d'Ambérieu-en-Bugey et Belley au sud.
- **L'éloignement et la moindre accessibilité du secteur sud**, relativement éloigné des axes autoroutiers (il faut plus de 20 minutes pour atteindre l'A40 depuis le Plateau d'Hauteville et près de 40 minutes pour se rendre à Oyonnax)

2.1.1.5 Les flux résidentiels

Les migrations résidentielles, appelées également mobilités résidentielles, désignent l'ensemble des changements de lieu de résidence des ménages sur une période donnée.

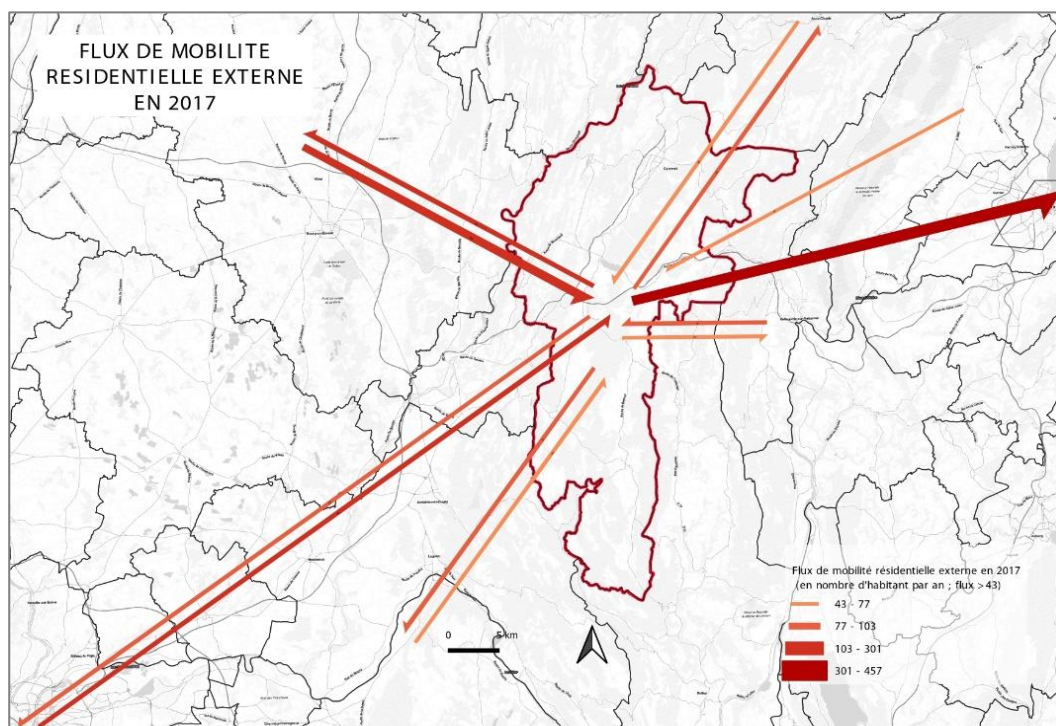
Les facteurs qui sous-tendent les migrations résidentielles peuvent être interprétés au prisme des « **trajectoires résidentielles** » (idée selon laquelle les déplacements des ménages sont le résultat de choix conscient motivés, par exemple, par l'emploi, le cadre de vie recherché, etc.).

Parmi ces facteurs, plusieurs occupent une place prépondérante et constitue des enjeux majeurs pour le développement des territoires : **le travail, l'accession à la propriété ou encore les évènements socio-familiaux** (passage à l'âge adulte, recomposition d'un ménage, retraite...)

Du bassin de Bourg-en-Bresse au Pays de Gex...en passant par le Haut-Bugey

Deux flux principaux ressortent de cette analyse :

- ▶ Un flux entrant important provenant de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, et dans une moindre mesure de la Métropole de Lyon ;
- ▶ Un flux sortant plus important encore en direction de l'agglomération genevoise.

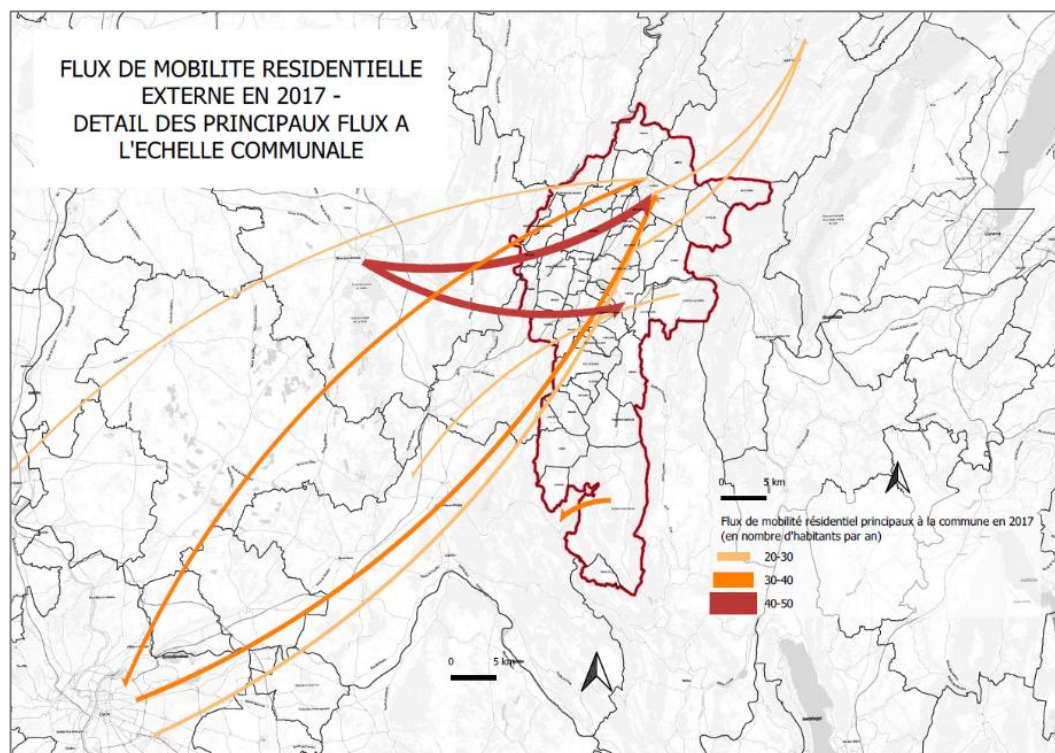


Les flux de mobilités résidentielles externes en 2017

Insee ; Réalisation : Verdi

Ces flux peuvent être analysés à la lumière des flux domicile-travail traités ci-après. En effet, **le Haut-Bugey en tant que zone d'emploi, attire des habitants venant des EPCI voisins de l'ouest de l'Ain et du sud du Jura.**

En revanche, devant l'attractivité du Genevois, le Haut-Bugey voit une partie de ses habitants quitter le territoire pour se rapprocher de ce bassin d'emploi transfrontalier.



Les mobilités résidentielles externes à la commune en 2017 (hors Suisse)

Insee ; Réalisation : Verdi

À l'échelle communale, deux pôles d'attraction se distinguent :

- ▶ **La commune d'Oyonnax** attire la majorité des flux entrant (plus de 50 habitants entrants par an), venant principalement de la CA3B, de la Métropole de Lyon et du Jura ;
- ▶ **La commune de Nantua** accueille en moyenne plus de 40 habitants par an, provenant également du Bassin de Bourg-en-Bresse.

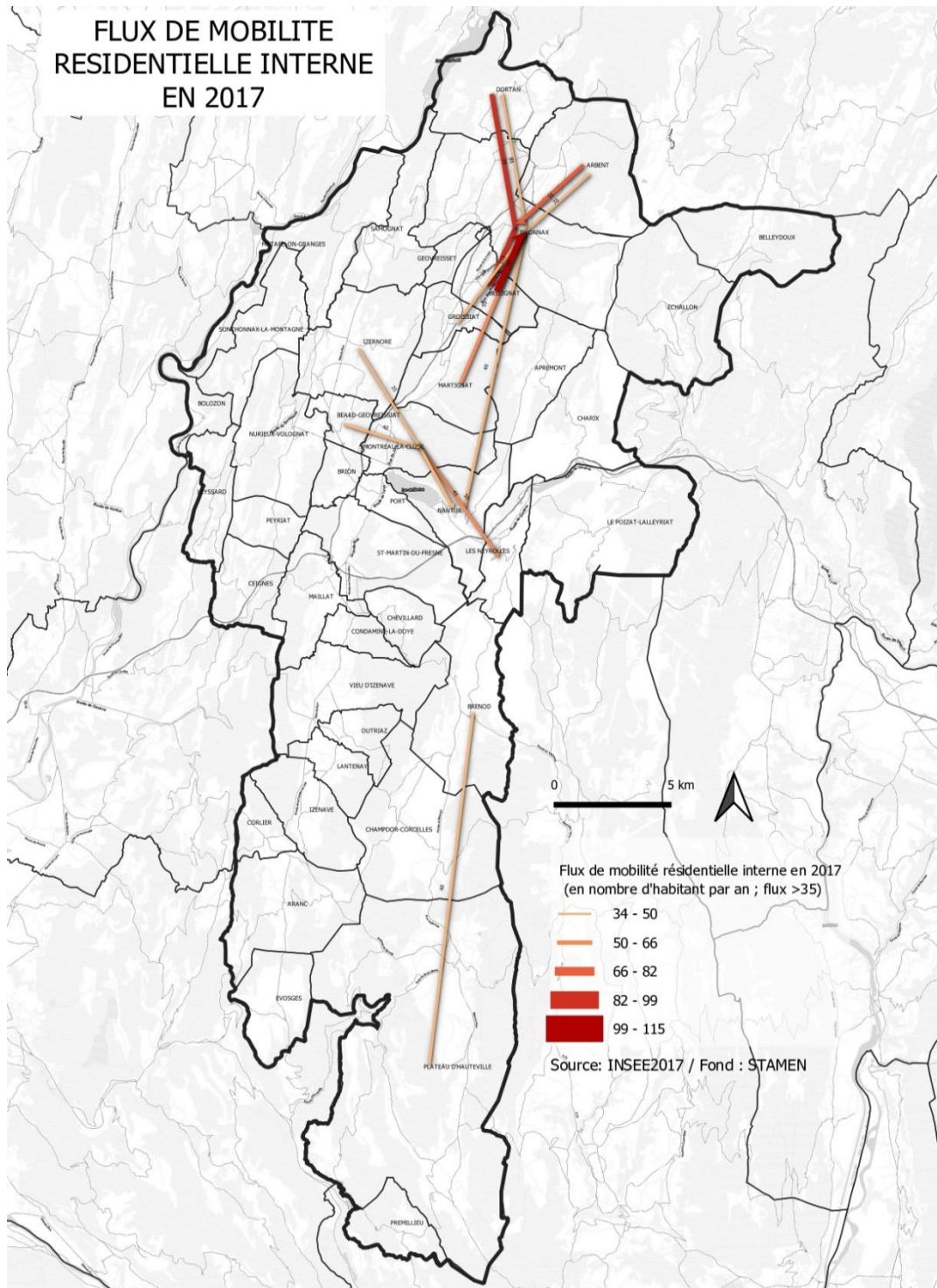
Mobilités résidentielles internes : un rapprochement vers le cœur du territoire

L'analyse des mobilités résidentielles internes met l'accent sur **la densité des flux au nord du territoire et autour de la commune d'Oyonnax**. De nombreux échanges s'effectuent entre les communes de Dortan, Arbent, Bellignat et Groissiat d'une part ; et le pôle d'Oyonnax d'autre part.

La plupart de ces mobilités, contraire à l'idée de périurbanisation du territoire, s'effectue en direction d'Oyonnax.

Sur la partie centrale du territoire, un autre « nœud » de mobilités résidentielles se distingue autour de Montréal-la-Cluse qui reçoit des habitants de l'ouest du territoire (Izernore, Béard-Géovreissiat) pour en redistribuer vers Nantua et Les Neyrolles.

Là encore, le phénomène de périurbanisation se trouve contesté par la réalité des mobilités résidentielles observées sur le territoire.



Les mobilités résidentielles internes en 2017

Insee ; Réalisation : Verdi

2.1.2 CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DU HAUT-BUGEY

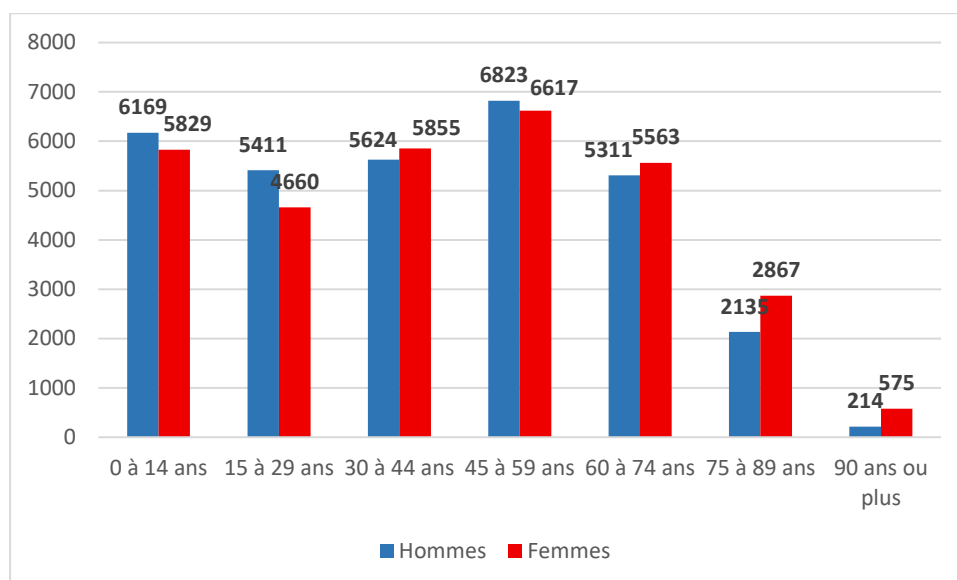
2.1.2.1 Caractéristiques principales de la population

Pour rappel, en 2022 Haut-Bugey Agglomération accueille près de **63 653 habitants**.

Une population jeune et familiale mais touchée par le phénomène de vieillissement

Cette population se caractérise avant tout par **une part importante de jeunes** (0-14 ans). En 2021, les jeunes de moins de 30 ans représentent plus de 34,6% de la population : un taux similaire au département et à celui de la région

On observe également **une part importante d'actifs de 30 à 59 ans** (39,1%), encore une fois équivalente au taux du Département mais légèrement supérieure à celui de la région (38,3%).



■ Répartition de la population par sexe et âge en 2022

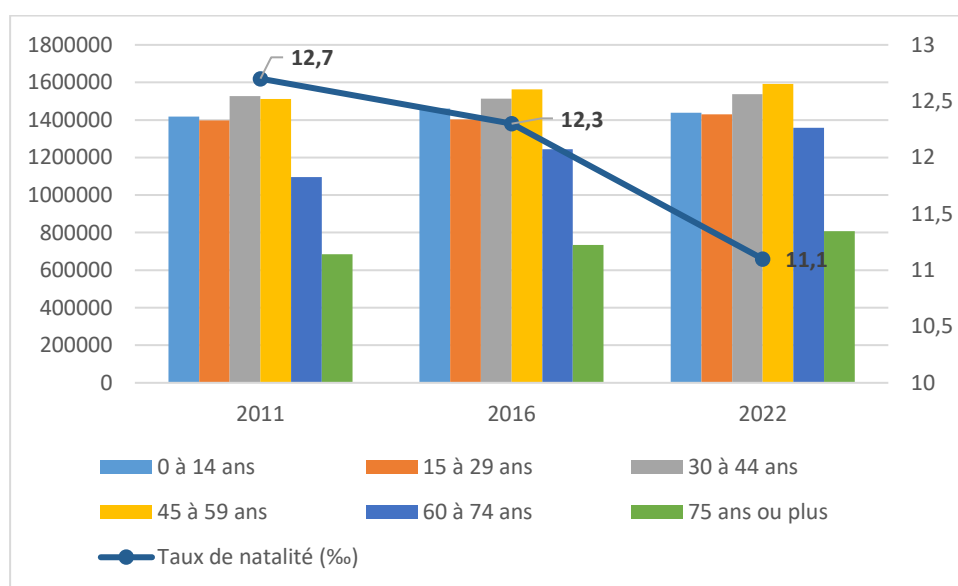
Insee, RP2022 exploitation principale, géographie en vigueur le 01/01/2025

Ces constats peuvent être corrélés :

- Pour le premier, à **la part conséquente de familles avec enfants** parmi les ménages (plus de 36%) et plus généralement de ménages familiaux (63,4%) cf. partie ci-après concernant les ménages ;
- Pour le second, aux caractéristiques locales de l'emploi : **un nombre conséquent d'emplois proposés** (plus de 27 762 en 2022), bien supérieur au nombre d'actifs recensés sur le territoire (indicateur de concentration d'emploi : 105,6 en 2022), une économie locale dynamique...

Quelques mutations récentes ont été néanmoins observées :

- **Un vieillissement de la population** qui se traduit par une forte diminution de la part des jeunes actifs (15 à 44 ans) au profit des actifs plus âgés (45 à 59 ans) et des retraités ;
- **Une diminution du taux de natalité** qui s'est accentué depuis 2008 et dont la principale conséquence est un affaissement du solde naturel jusqu'alors garant de la stabilité démographique du territoire (de 0,5 à 0,2 entre 2011 et 2022).



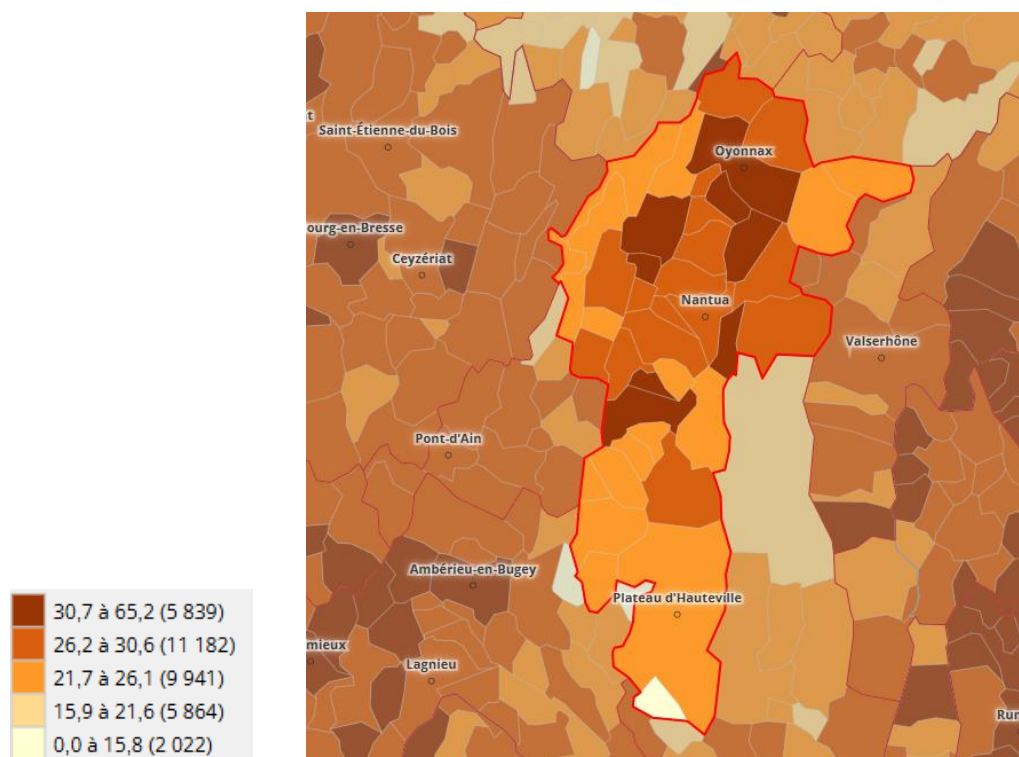
Évolution de la répartition de la population par tranche d'âge entre 2009 et 2020 et du taux de natalité

Insee, RP2008, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie en vigueur le 01/01/2025

À noter que jusqu'au tournant des années 2010, le Haut-Bugey accueillait une part de jeunes (moins de 30 ans) plus importante que celle de l'Ain ou de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette tendance s'est inversée et aujourd'hui, le Haut-Bugey affiche non seulement une part de 15-44 ans moins importante que celle des deux échelles supérieures (33,8% contre 35,6% pour l'Ain et 36,3% pour la région) mais également une part de plus de 60 ans plus importante que celle du département (26,2% contre 24,6%).

On observe également des différences importantes entre la partie nord du territoire qui concentre davantage les populations jeunes, notamment à Oyonnax et Nantua ; et la partie sud du territoire accueillant une population davantage de retraités.



Part des personnes âgées de moins de 25 ans en 2022 par commune

Insee, 2022

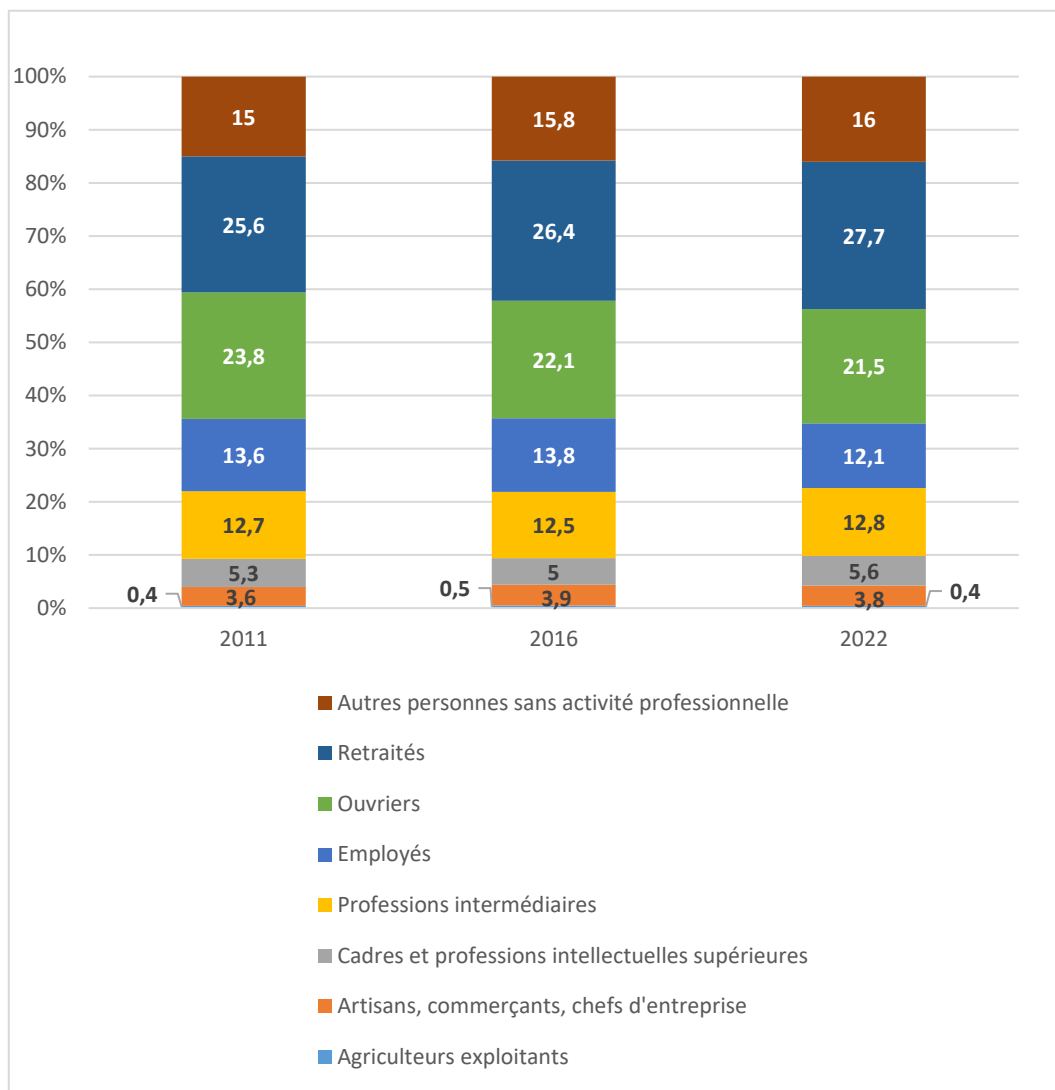
Une population ouvrière et de retraités

Encore aujourd'hui, la structure de la population du Haut-Bugey reflète son passé industriel : la seconde catégorie socioprofessionnelle la plus représentée sur le territoire après les retraités (27,7%) sont **les ouvriers** (21,5% en 2022). Cette part est bien supérieure à celle observée à l'échelle départementale (14,2%) et régionale (11,9%).

Récemment, **une diminution importante de la part des ouvriers depuis 2011** (- 1,7 point) et des **employés** (-1,5 point) au profit des retraités (+2,1 points) a été observée.

Ces évolutions peuvent être corrélées :

- **La perte d'emplois enregistrée sur le territoire**, aux mutations de l'appareil productif local (diminution de la part des emplois industriels dans l'emploi total, apparition d'emplois demandant de plus hauts niveaux de qualification...);
- **Au vieillissement de la population** (observé sur tous les territoires et à toutes les échelles).



Évolution de la répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle entre 2011 et 2022

Insee, RP2011, RP2026 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie en vigueur le 01/01/2025

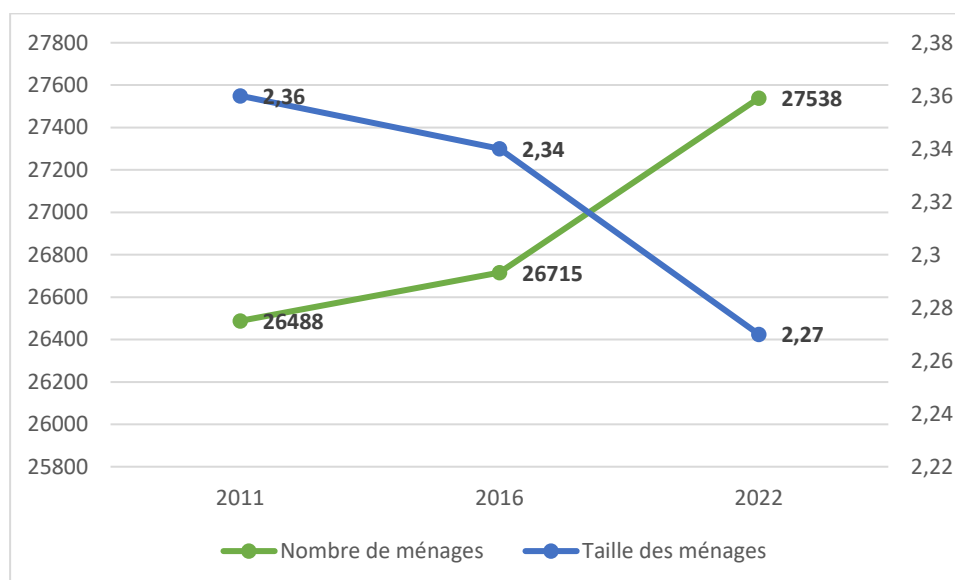
Ces différents constats peuvent expliquer en partie :

- **Le faible niveau de diplôme et de qualification général** de la population **et aux difficultés d'embauche** que rencontrent les employeurs du territoire notamment sur les postes qualifiés ;
- **Le faible niveau de revenu** (cf. partie ci-après sur le niveau de vie) comparativement aux échelles supérieures et aux territoires voisins.

2.1.2.2 Composition des ménages

En 2021, Haut-Bugey Agglomération accueille près de **27 538 ménages**.

Alors que la population diminue depuis le début des années 2010, le nombre de ménages n'a pas cessé d'augmenter. En cause, **la diminution de la taille des ménages**, phénomène national dont le Haut-Bugey n'est pas exempt. La taille moyenne des ménages est passée de 2,95 membres à 2,27 en un peu plus de 50 ans.



Évolution en taille et en nombre des ménages de Haut-Bugey Agglomération entre 2011 et 2022

Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie en vigueur le 01/01/2025

À titre de comparaison, une tendance similaire et dans les mêmes proportions est observable à l'échelle de l'Ain (de 3,03 pers./ménage en 1968 à 2,27 pers./ménage en 2022). À l'échelle régionale, le phénomène s'est davantage accentué (de 3,04 à 2,14).

Ce phénomène s'explique par plusieurs facteurs :

- **Le vieillissement de la population** augmente le nombre de personnes âgées vivant potentiellement seules. Aussi, en 2022, les ménages composés d'une seule personne représentaient 35,5% des ménages du territoire contre seulement 31,7% en 2011 ;
- **L'augmentation des couples sans enfant** même si leur part a baissé (+110 couples sans enfant entre 2011 et 2022)
- **L'augmentation des familles monoparentales** qui représentent plus de 8,8% des ménages en 2022 contre 7,7% en 2011.

A contrario, malgré la forte part de jeunes sur le territoire, **le nombre de couple avec enfants** tend à la diminution. Leur part est passée de 31,7% en 2011 à 28% en 2022.

2.1.2.3 Une population exposée à de multiples fragilités sociales

Un niveau de vie relativement faible et inégal

Le Haut-Bugey est un territoire dont la population présente une pauvreté relative, notamment en comparaison avec les autres collectivités du département⁵.

Cette répartition des richesses est particulièrement inégale à l'échelle départementale et régionale avec une concentration des plus hauts niveaux de vie dans les aires d'influence de Genève et de Lyon.

Territoire	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros/an/ménage) ⁶
	2022
Ain	24 810 €
CA Haut-Bugey	21 710 €
CC Bugey Sud	22 820 €
CC du Pays Bellegardien	24 820 €
CA du Pays de Gex	38 250 €

Médiane du niveau de vie dans les intercommunalités de l'Ain en 2022 (en €/an/ménage)

Insee, RGP 2022, géographie en vigueur le 01/01/2025

À l'intérieur même de Haut-Bugey Agglomération, de fortes disparités existent. Les habitants d'Oyonnax (18 340€/an en 2022) et de Nantua (18 370€/an) disposent de revenus fiscaux par unité de consommation inférieurs d'un tiers à ceux de Groissiat (25 220€/an) ou d'Échallon (28 070€/an).

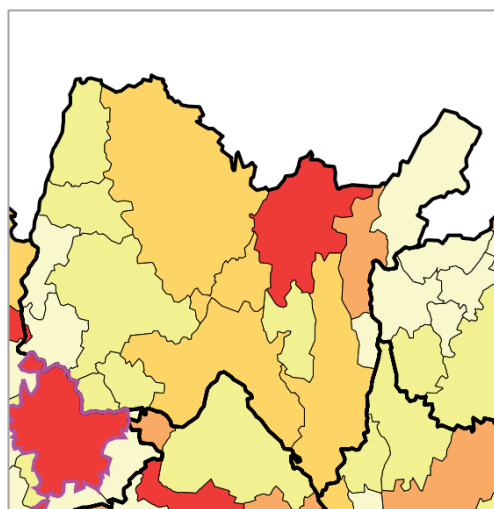
Ces disparités s'expliquent notamment par **la forte concentration de populations précaires dans les villes** et notamment dans les quartiers prioritaires situés sur Oyonnax et Bellignat.

⁵ N-B : Les données issues de FiLoSoFi sont soumises au secret statistique. Aucune statistique n'est diffusée sur les très petites zones (moins de 50 ménages et moins de 100 personnes).

Les indicateurs (médiane du niveau de vie et comptages en nombre de ménages) sont proposés sur les zones de plus de 50 ménages ou plus de 100 personnes.

Sur les zones les plus grandes (plus de 1000 ménages ou plus de 2000 personnes), tous les indicateurs sont en général proposés. Ils sont également diffusés sur les sous-populations associées à un critère sociodémographique (par exemple les moins de 30 ans) ayant un effectif minimum d'au moins 200 personnes et au moins 11 ménages.

⁶ Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (personne dans le ménage). En fonction de son âge ou de sa situation professionnelle, une personne peut valoir moins d'une unité de consommation.



Les difficultés sociales (diplôme, qualifications, emploi...) se perçoivent également dans la part de population bénéficiant de minima sociaux. **En 2015, près de 15% de la population est couverte par une ou plusieurs allocations versées par la CAF et la MSA** (prestations familiales, aides aux logements, minimas sociaux).

Part de la population couverte à bas revenus pour 100 personnes

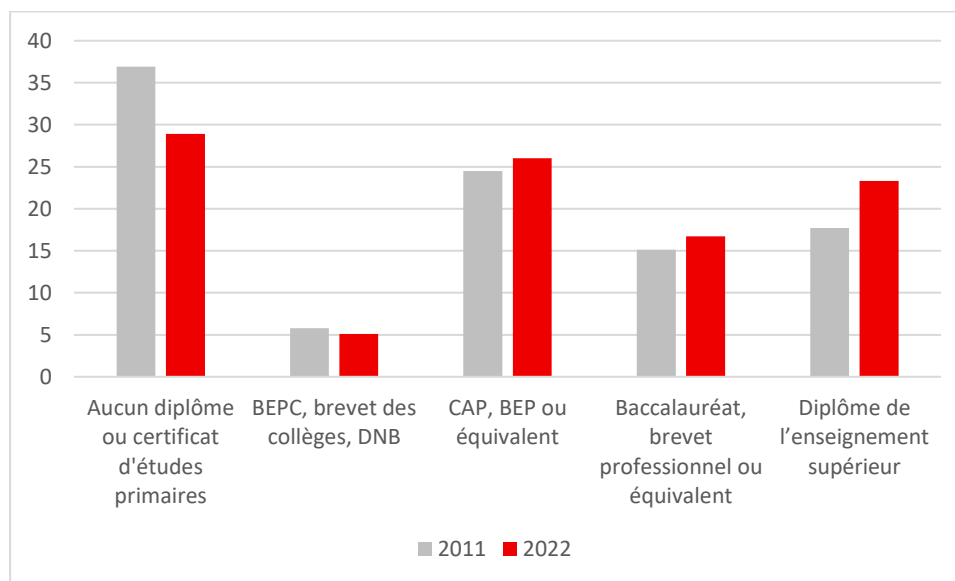
■	$\geq 15,8$	(21)
■	$[12,5 - 15,8[$	(41)
■	$[10,0 - 12,5[$	(38)
■	$[7,4 - 10,0[$	(40)
■	$< 7,4$	(28)

Ce taux est **beaucoup plus important au nord du territoire** (ex-intercommunalité de Haut-Bugey Agglomération).

2.1.2.4 Des mutations en cours

La composition de la population connaît plusieurs mutations récentes :

- Parmi la population active, **la part des ouvriers diminue fortement depuis 2011** (-1,7 points) au profit notamment des retraités (+2,1 points sur la même période). Cette évolution est à mettre en parallèle avec le vieillissement de la population et les besoins engendrés en termes d'équipements, de logements, etc.
- **Le niveau de diplôme de la population s'est largement amélioré depuis 2007**. La part des actifs dotés d'un diplôme professionnel (CEP, BEP...), d'un baccalauréat ou de l'enseignement supérieur a augmenté depuis 2011. Toutefois cette évolution ne se perçoit pas encore dans la composition des catégories socio-professionnelles.

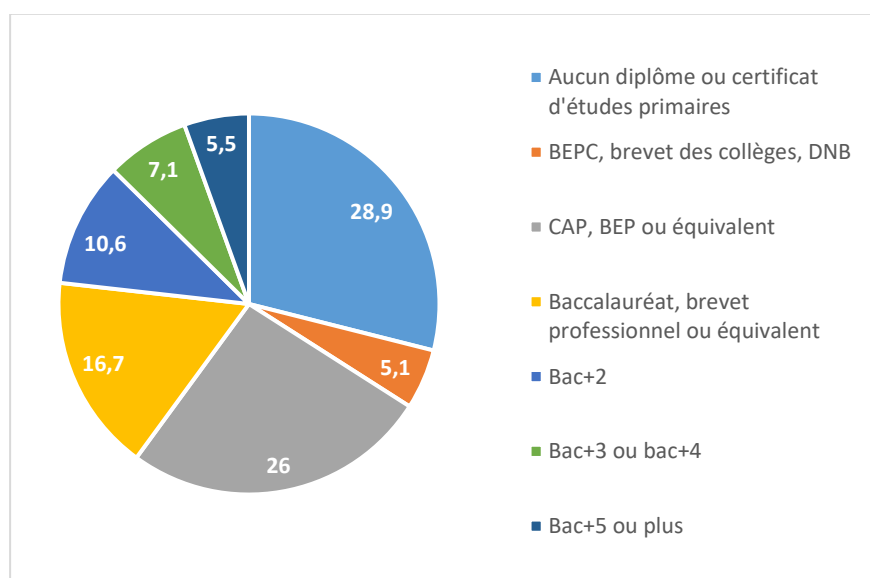


Évolution du niveau de diplôme entre 2011 et 2022

Insee, RP2022 exploitation principale, géographie en vigueur le 01/01/2025

En 2011, plus d'un tiers de la population active ne possède aucun diplôme ou certificat d'études primaire, et un peu plus de 17% de la population avaient obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

En 2022, la part de la population ne possédant aucun diplôme a été réduite à 28,9% soit moins du tiers, tandis que la part des personnes diplômées d'un CAP, d'un BEP ou équivalent, du baccalauréat, d'un brevet professionnel ou de tout diplôme de l'enseignement supérieure a connu une augmentation.



Répartition de la population active par niveau de diplôme en 2022 (en %)

Insee, RP2022 exploitation principale, géographie en vigueur le 01/01/2025

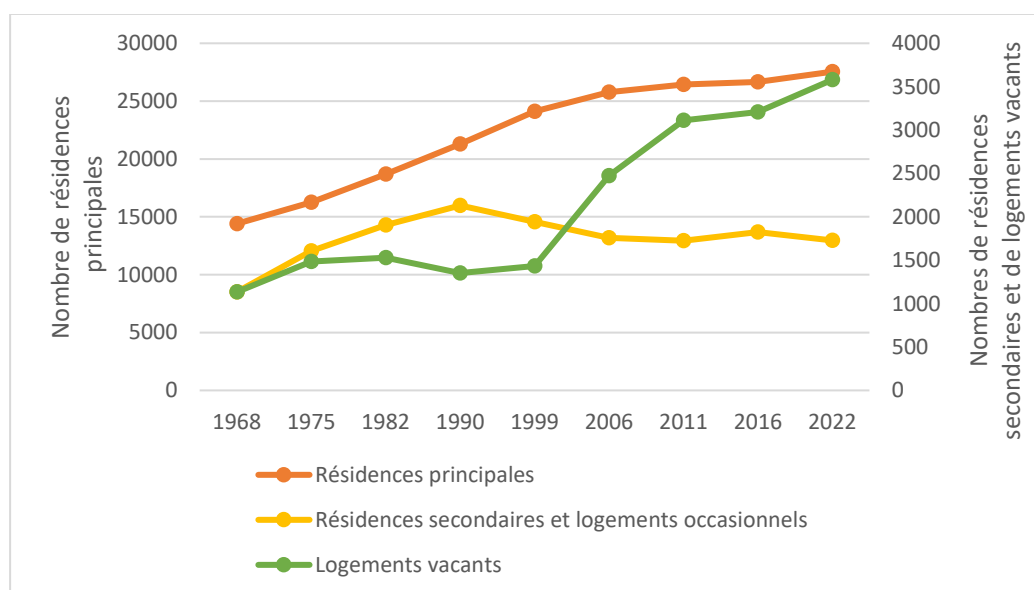
2.2 LOGEMENT ET HABITAT

2.2.1 ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

2.2.1.1 Ralentissement de la production de logements, évolution de la population et des ménages

Entre 2011 et 2022, le nombre de logements de tout type est passé de 31 282 unités à 32 853 unités, soit 1 571 unités de plus en dix ans et **une production d'environ 157 logements par an**.

À titre de comparaison, le rythme de production de logements entre 1999 et 2007 était d'environ 344 logements par an. Le ralentissement de la production est **à mettre en lien avec une croissance démographique en perte de vitesse** sur cette période.



Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique

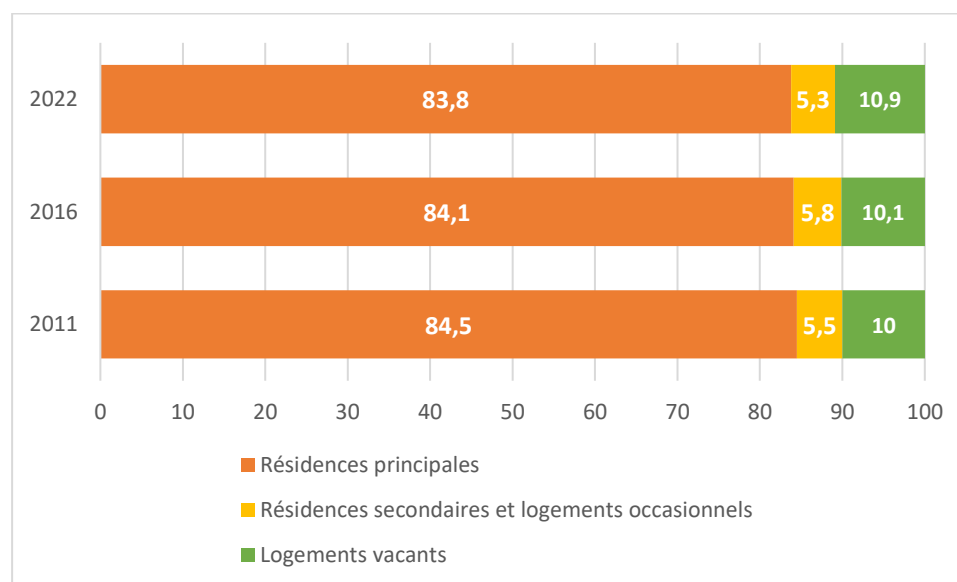
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2006 au RP2022 exploitations principales, géographie en vigueur le 01/01/2025

Vers une stabilisation de la vacance et des résidences principales ?

Alors que le territoire a connu une forte augmentation des résidences principales entre 1968 et 1990, celles-ci ont finalement diminué sur la période suivante. Une légère augmentation est constatée de nouveau à partir de 2011 et se poursuit en 2022.

À partir du début des années 2000, la vacance a fortement augmenté, le nombre de logements vacants dépassant ainsi le nombre de résidences secondaires (2 475 logements vacants contre 1 757 résidences secondaires en 2006).

Entre 2009 et 2020, **la part des logements vacants a augmenté de presque un point**, passant de 10% (supérieur au taux « optimal » pour assurer le renouvellement du parc de logements) à 10,9%.



Évolution de la typologie de logements entre 2009 et 2020 sur Haut-Bugey Agglomération

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025

Sources : Insee, RP2011 au RP2022 exploitations principales, géographie en vigueur le 01/01/2025

Des tendances à mettre en lien avec l'évolution des ménages

Néanmoins, malgré la faible croissance démographique, **le nombre des ménages n'a pas cessé d'augmenter** : passant de 26 488 ménages en 2011, à 26 715 ménages en 2012 et enfin à 27 538 ménages en 2020 (+3,96% depuis 2011).

Ceci est dû notamment à **la diminution de la taille des ménages**. Entre 2011 et 2022, la taille moyenne des ménages est passée de 2,36 pers/ménage à 2,27 pers/ménage.

On observe dans le même temps, **une augmentation des petits ménages** : personnes seules (+16,6%), couples sans enfants (+1,5%) et familles monoparentales (+18, %). Cette évolution s'explique par des phénomènes sociaux divers : séparation, vieillissement de la population et veuvage, diminution du taux de natalité, etc.

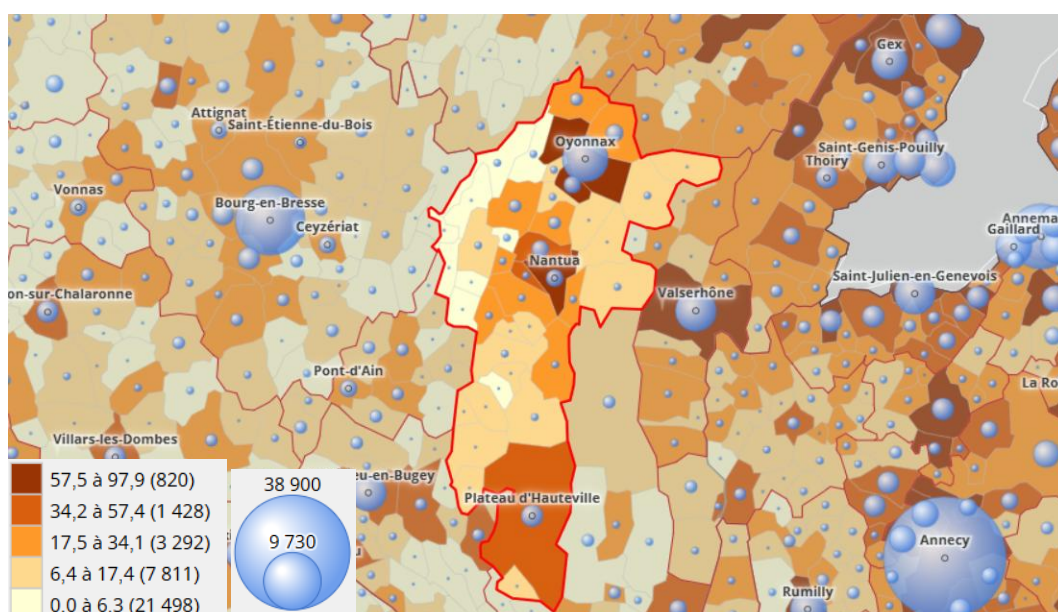
Devant l'augmentation du nombre de ménages et les différents phénomènes sociaux qui complexifient leur composition, l'augmentation et le confortement du parc de résidences principales s'avère nécessaire, ne serait-ce que pour maintenir la population résidente et répondre aux besoins des ménages du territoire.

2.2.1.2 Un parc équilibré entre logement individuel et logement collectif

De plus en plus d'appartements concentrés dans les communes urbaines

À l'échelle du territoire, la répartition du parc de logements entre maisons et appartements est relativement équilibrée. En 2022, le parc de logements du Haut-Bugey compte 52% de logements individuels (maisons) et 48% de logements collectifs (appartements). Ce ratio n'a pas connu de véritables évolutions depuis 2011.

À l'échelle des communes, cette répartition est bien plus contrastée.



Logements recensés par commune et part des appartements dans le total des résidences principales en 2022

Insee, séries historiques du RP, exploitation principales

Sans grande surprise, les communes les plus peuplées et les plus urbaines du territoire concentrent une part importante d'appartements dans leur parc de logements : Oyonnax (72%), Bellignat (63%) et Nantua (79%).

Au nord du territoire et autour de ces trois communes, se dessine un chapelet de communes dont au moins un cinquième des logements sont collectifs : Dortan (34%), Arbent (34%), Izernore (28%), Martignat (24%), Montréal-la-Cluse (55%), Port (44%).

Néanmoins, plusieurs communes comprises dans ces aires d'influence, ne disposent pas pour autant d'un parc de logements collectif significatif. C'est le cas de Groissiat (11%) ou de Géovreisset (7%), communes limitrophes de Bellignat et d'Oyonnax.

Dans la partie sud du territoire, aucune commune n'affiche une majorité d'appartements dans son parc de logement. La commune du Plateau d'Hauteville concentre toutefois une part importante d'appartements (39%). Les autres communes concentrent une part d'appartements inférieures à 20%.

Indépendamment de la distinction nord/sud ou urbain/rural, les cartes présentées ci-dessus montrent également **une grande diversité des formes urbaines dans les communes rurales.**

La partie ouest du territoire comprend une part largement majoritaire de maisons (ex : Samognat, 94% ; Bolozon, 99% ; Peyriat, 96%, Matafelon-Granges 94%...) tandis que la partie est, pourtant composée de communes rurales aux populations similaires, comprend une part moins élevée de maisons (Charix, 86% ; Le Poizat-Lalleyriat, 84% ; Brénod, 79%...)

2.2.1.3 Une accession à la propriété croissante mais limitée

Territoire	2011				2022			
	RP Propriétaires	RP Loc Priv	RP Loc Soc	RP Log Gratuit	RP Propriétaires	RP Loc Priv	RP Loc Soc	RP Log Gratuit
Rhône-Alpes	58,7%	25,4%	13,5%	2,4%	58,9%	25,6%	13,4%	2,1%
Ain	62,4%	21,5%	14,1%	2,1%	62,7%	21,2%	14,4%	1,7%
Haut-Bugey	51,4%	19,3%	27,0%	2,3%	52,5%	19,4%	26,0%	2,1%

Statut d'occupation des résidences principales dans le Haut-Bugey en 2007 et 2017

Insee, RGP 2011 à 2022

Plus de la moitié des habitants du Haut-Bugey sont propriétaires de leur résidence principale en 2022, ce qui est inférieur de plus de 10 points au chiffre enregistré par l'Ain.

Ce chiffre résulte de la prédominance du parc locatif, notamment social, dans les plus grandes communes du territoire : Oyonnax (40,8% en 2022), Nantua (24,9%), Montréal-la-Cluse (32,8%), Bellignat (39,2%), et Arbent (24,8%).

2.2.2 ADEQUATION DU PARC AUX BESOINS DU TERRITOIRE

2.2.2.1 Ancienneté du parc de logements et adaptation aux normes en vigueur

	Résidences principales	
	Nombre	%
Avant 1945	4278	16%
De 1945 à 1970	5634	21%
De 1971 à 2005	14 478	53%
De 2006 à 2014	2818	10%
TOTAL	27208	100%

Répartition des résidences principales par date d'achèvement

Insee, RP2022 exploitation principale, géographie en vigueur au 01/01/2025

À titre de comparaison, environ 18% du parc de résidences principales de l'Ain a été construit avant 1945, mais seulement 14% entre 1945 et 1970. Par ailleurs, plus de 21% des résidences principales du département ont été construites après 2005.

À noter que **les premières réglementations thermiques ont vu le jour en 1974** avec un objectif de réduire de 25% les consommations énergétiques du bâti. De nouvelles RT lui ont succédé à la fin des années 1980 en intégrant les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire.

Tournant majeur dans la réglementation du bâti, c'est dans le contexte du Grenelle de l'Environnement que naît **la RT 2000** (réduction de 20%, notion de « confort d'été », performance des systèmes d'isolation, de ventilation...) Cinq ans plus tard, la RT 2005 introduit notamment le label Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Alors que la RT 2012 insistait principalement sur l'usage des énergies renouvelables, la RT2020 qui lui succède va plus loin sur le thème des énergies en demandant **une production d'énergie supérieure à celle consommée (maison passive)**.

Ces jalons sur la réglementation thermique permettent d'estimer (réhabilitation mise à part) les performances énergétiques du parc du Haut-Bugey. Avec près de 40% des logements construits avant 1970, **on peut supposer qu'une part non négligeable du parc du territoire ne répond pas aux objectifs** en termes de consommation énergétique et de confort thermique.

De la même façon, parmi les 53% de logements construits entre 1970 et 2005 (dont seulement une partie a été construite après la RT 2000), peu d'entre eux répondent aux normes actuelles.

2.2.2.2 Un parc de résidences principales inadapté aux besoins actuels des ménages ?

À priori, le parc de logements du Haut-Bugey ne semble pas répondre à **la diminution de la taille des ménages** observée sur le territoire. Alors que le nombre moyen de personnes par ménage est d'environ 2,27 et que plus de 35% des ménages sont composés d'une personne seule, seulement 4% du parc sont des logements à une pièce, et seulement 10% sont des logements comportant deux pièces.

En revanche, alors que les couples avec enfant(s) représentent seulement 28% des ménages du Haut-Bugey, près de 67% des résidences principales comportent 4 ou 5 pièces.

Néanmoins, le seul critère numéraire ne permet pas de conclure à une inadaptation du parc de résidences principales aux besoins des ménages.

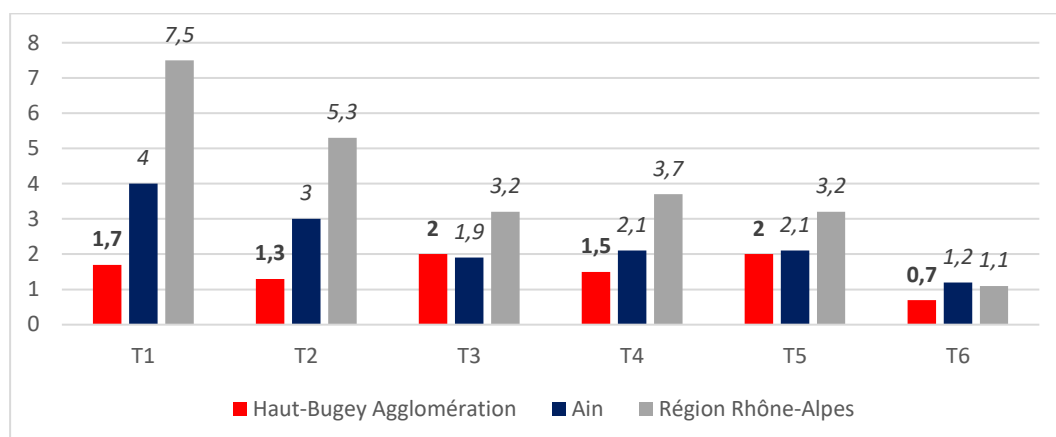
Comme vu plus haut, de nombreux phénomènes sociaux complexifient la composition des ménages (séparations, veuvage, personnes vivant seules, couples sans enfant, familles monoparentales...) et leurs besoins (vieillesse à domicile, garde alternée, colocation...)

Si l'on prend pour exemple le parc social, **la demande est plus importante sur les logements de type T3 et T4** (868 demandes en 2019, soit plus de 55% des demandes totales) que T2 ou T1 (620, soit 39%).

En 2019, la pression (définie comme le rapport entre les demandes en cours et satisfaites) sur les logements T1 était la plus faible (1,3, pour 190 demandes, 146 ont été satisfaites). **En revanche, les T4 font l'objet d'une pression forte** (2,0) équivalente à celle des T2.

Le Haut-Bugey connaît une situation bien particulière. À titre de comparaison, **le département de l'Ain enregistre un pic de demande et une pression accrue sur les T1 et les T2** (sur 6 283 demandes adressées en 2019, seulement 1 922 ont été satisfaites).

À l'échelle de l'ancienne région Rhône-Alpes, les T1 sont le type de logements le plus demandé et le moins accessibles : sur 25 290 demandes, seulement 3 366 ont été satisfaites en 2019.



Rapport entre les demandes en cours et les demandes satisfaites pour l'obtention d'un logement social en 2019

Haut-Bugey Agglomération

En définitive, il est difficile de conclure à une inadaptation du parc de résidences principales aux besoins actuelles des ménages en se fondant uniquement sur des critères quantitatifs (évolution de la taille des ménages, nombre de pièces par résidence principale...).

L'analyse des phénomènes sociaux et des trajectoires résidentielles tendent à montrer que le besoin en plus petits logements est réel, mais qu'un ménage donné (par exemple, une personne seule) ne correspond pas une typologie unique (par exemple, un T1).

2.2.3 LA VACANCE

Un logement est vacant « lorsqu'il n'est utilisé tout ou partie de l'année, ni comme résidence principale, ni comme résidence secondaire ou pour des séjours temporaires » (INSEE ; SEGAUD, et al, 2002).

Il est généralement admis qu'un taux de vacance « normal » ou optimal se situe entre 6% et 8%. C'est un « seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements » (AUCAME, 2014). Les taux inférieurs correspondent à de fortes tensions sur le marché immobilier (et donc une augmentation des prix) et les taux supérieurs à une surabondance de l'offre ou une offre inadaptée.

La vacance conjoncturelle (aussi appelée vacance frictionnelle) est généralement temporaire et liée à la conjoncture du marché (période de transition pour le logement : rénovation, vente et achat, succession simple...).

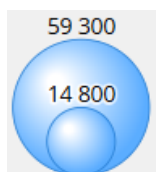
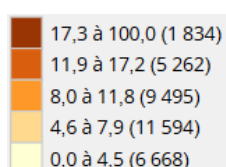
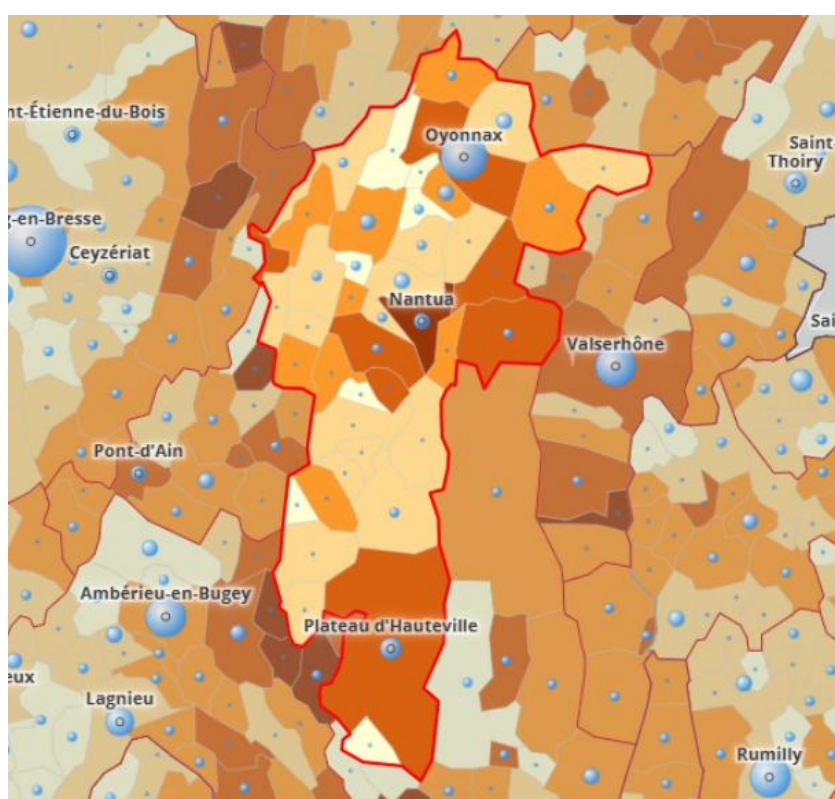
La vacance structurelle au contraire renvoie à une vacance de long terme. Elle est liée à un blocage administratif (succession difficile, indivision) ou encore à l'état du logement qui nécessiterait un investissement conséquent (ex : logement vétuste, insalubre...)

2.2.3.1 Un parc vacant essentiellement situé dans les communes urbaines du Haut-Bugey

Le nombre de logements vacants a plus que doublé entre 1999 et 2012, passant d'environ 1 400 à 3 316 logements en moins de dix ans. En 2007, le taux de vacance était de 8,3% ; en 2012, il était de 10,6%.

Entre 2011 et 2022, après une phase de diminution, la vacance a de nouveau progressé pour s'établir à 10,9% soit 3 579 logements)

La vacance du parc privé hors LLS



Parc de logements (en bleu) et part de logements vacants

Insee, RP2022 exploitations principales

Les trois communes disposant du parc de logements le plus important : Oyonnax (11322 logements), la commune du Plateau d'Hauteville (2 923 logements) et Nantua (1997 logements), affichent **des taux de vacance importants** (respectivement, 12,8%, 12,8% et 20,6%).

Ces trois communes comptent à elles seules plus de 2 200 logements vacants, soit plus de 60% du parc vacant total.

Si la vacance semble constituer une problématique « urbaine », **elle n'est pas négligeable sur les communes rurales du territoire**. Plusieurs communes situées au nord du territoire (Echallon, Charix, Izernore ou encore Bolozon) et au sud (Izenave) affichent un taux de vacance supérieure à 10%.

La vacance du parc social

La vacance dans le parc social est différente : au-delà de trois mois d'inoccupation, la vacance est dite structurelle, et devient l'indicateur d'un changement d'état (vétusté, remise en état en cours, attente de démolition...).

Sur 7 477 logements sociaux proposés à la location en 2022, 312 sont répertoriés comme vacants, soit **un peu plus de 4% du parc social**.

Pour la plupart des communes, lorsqu'elles affichent des taux de vacances à priori élevé, :

- Ces taux apparaissent généralement sur une année ou fluctuent selon les années ...Au 1^{er} janvier 2020, plusieurs communes affichent des taux de vacance à priori élevés : Apremont (47%), Corlier (50%), Le Poizat-Lalleyriat (35%). Pour autant, en 2023, le taux de vacance de leur parc social était nul.
- ▶ Ils ne se retrouvent pas forcément dans la vacance structurelle (supérieure à trois mois) (ex : le taux de vacance du parc social d'Oyonnax est de 4% au 1^{er} janvier 2020, mais seulement 1,38 des logements sont vacants depuis plus de 3 mois).

Pour l'ensemble des communes, à l'exception de Leyssard, **ces taux sont le résultat de mutations ponctuelles du parc social** (remise en état, démolition...) car :

Le taux de vacance structurelle de Haut-Bugey Agglomération est de 2,35% au 1^{er} janvier 2022.

2.2.3.2 Les dispositifs existants pour résorber la vacance

Une étude de l'Insee parue en 2018 constate la pression croissante de la vacance sur la production de logements neufs. Entre 2010 et 2015, l'augmentation de la vacance (+3,4% par an) est responsable de près de 20% de la production de logements neufs⁷.

La vacance se concentre essentiellement **dans les centres villes ou les centres-bourgs** et s'explique entre autres par **le niveau de confort proposé** (ex : mise aux normes des logements, vétusté, état général de l'habitation...) **et/ou leur inadaptation aux besoins et aux souhaits des ménages** (ex : petits logements, absence d'espace extérieur, difficultés de stationnement dans les secteurs centraux...)

Plusieurs dispositifs sont mis en place sur le territoire afin d'encourager la réoccupation de ces logements.

Depuis le 1er septembre 2018, Haut-Bugey Agglomération poursuit son action en faveur de l'amélioration des conditions de vie de ses habitants en mettant en place un nouveau dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) appelé « Rénovez en Haut-Bugey » permettant de financer les travaux d'économies d'énergie, les travaux lourds de réhabilitation et les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Ces aides peuvent, dans certains cas, couvrir jusqu'à 80% du montant des travaux. Une des ambitions du nouveau dispositif « Rénovez en Haut-Bugey » est de renforcer le soutien au secteur économique de la rénovation de l'habitat : sur les 5 prochaines années, l'OPAH vise la réhabilitation de 450 logements ayant un impact financier en matière de travaux évalué à près de 15 millions d'euros et un impact sur l'emploi équivalent à la création ou la préservation de près de 150 emplois locaux.

⁷ V. Vallès, Service Recensement National de la Population, Insee, *374 000 logements supplémentaires chaque année entre 2010 et 2015. La vacance résidentielle s'accroît*, Insee Première, n°1700, le 26 juin 2018

2.2.4 LE PARC SOCIAL

2.2.4.1 Les principales caractéristiques du parc social

Un parc social conséquent

Le Haut-Bugey dispose d'un parc social important : en 2023, l'intercommunalité compte **8 196 logements sociaux**, soit environ 30% de son parc de logements principal et vacant⁸.

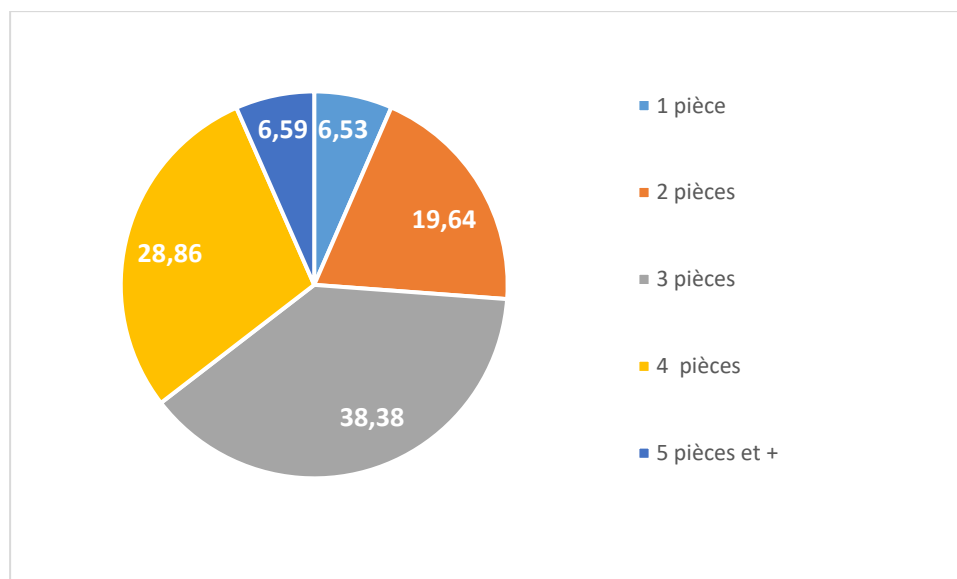
Ce parc locatif social se concentre dans les communes les plus peuplées et les plus urbaines du territoire avec, en tête, **la commune d'Oyonnax qui concentre plus de 52% des logements locatifs sociaux du Haut-Bugey**. Les 4 284 logements locatifs sociaux que la commune compte en 2020 représentent par ailleurs plus de 40% de son propre parc de logements.

Parmi ces logements, plus de 2200 sont compris dans un quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV) à Oyonnax et Bellignat.

Plus de 91% du parc social recouvre des logements collectifs.

Une offre de grands logements

Le parc social est composé majoritairement de **grands logements** : environ 67% du parc est composé de T3 et de T4, ce qui, comme vu plus haut, correspond à une demande réelle des ménages (typologie sous tension).



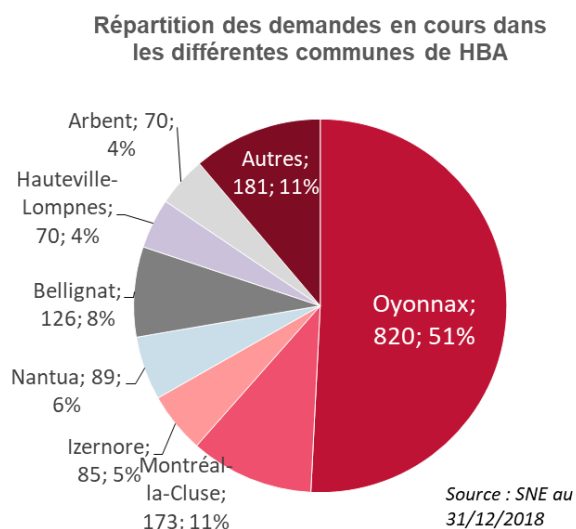
■ Répartition du parc social au 1^{er} janvier 2022 par typologie (en%)

RPLS 2022

⁸ Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2020, Ministère de la transition écologique.

2.2.4.2 La demande en logement social

Une stabilité de la demande en logement social.



En 2023, **1 964 demandes** ont été formulées sur Haut-Bugey Agglomération, soit plus de 400 demandes supplémentaires par rapport à 2019.

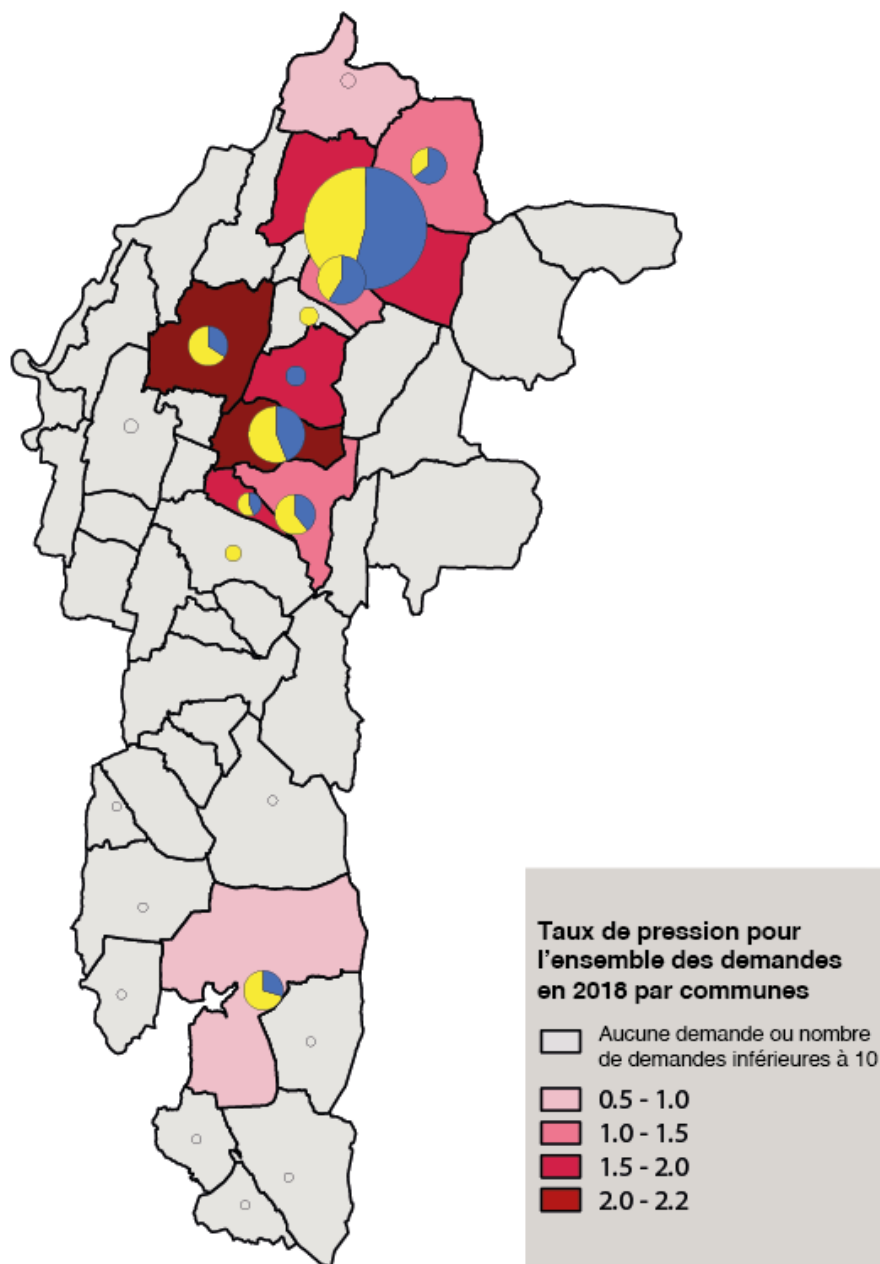
En 2019, **plus de la moitié sont adressées sur la commune d'Oyonnax**, le reste se répartissant entre Montréal-la-Cluse, Izernore, Nantua, Bellignat, Arbent et la commune du Plateau d'Hauteville.

Globalement, **le parc social fait l'objet de peu de pression** (rapport entre les demandes et les demandes satisfaites) : le rapport est de 1,7 pour HBA contre 2,2 dans l'Ain.

Entre l'ex-HBA et l'ex-CCPH, des différences de profil de demandeurs sont observables :

- Sur HBA, des profils familiaux et seniors ;
- Sur l'ex-CCPH, une grande majorité de personnes isolées et une part importante de demandeurs âgés.

Particularité du territoire : **près d'une demande sur deux est une mutation**, c'est-à-dire une demande provenant d'un locataire du parc social. Exception faite pour l'ex-CCPH où seulement des demandes sont des mutations. On observe donc une plus grande part de nouveaux entrants.

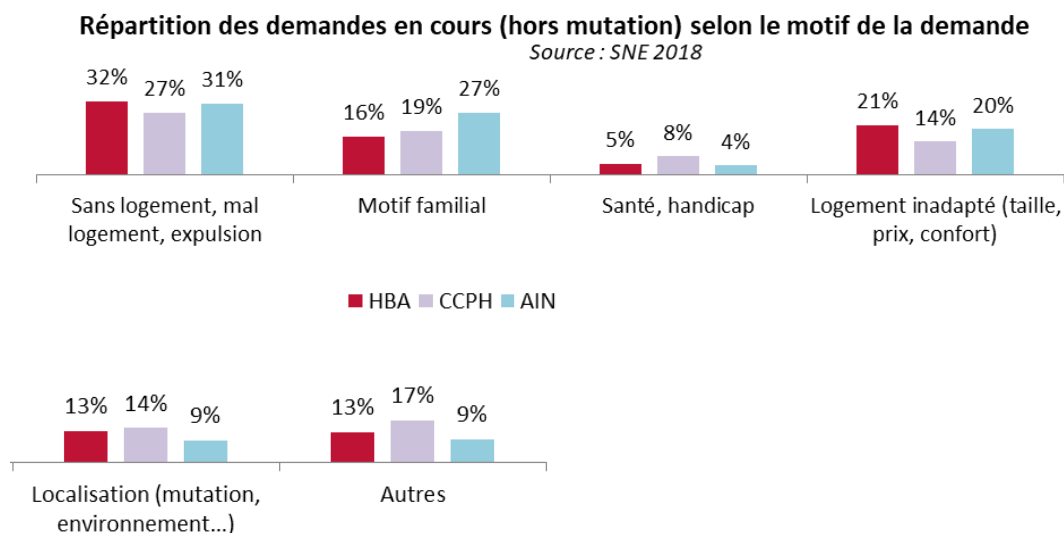


Données : Système National d'Enregistrement au 31.12.2018
 Traitement statistique et cartographique : HBA-Service habitat

Une demande en partie motivée par l'absence ou l'inadaptation du logement

Environ 30% des demandes hors mutations ont pour motif principal l'absence de logement ou le mal-logement. Le second motif est l'inadaptation du logement (taille, prix, confort).

À titre de comparaison, le motif principal à l'échelle du département de l'Ain est l'absence de logement également, mais le second motif est familial.



Pour les demandes de mutation (soit 50% des demandes), l'inadaptation du logement est le premier motif (42% sur l'ex-HBA et 48% sur l'ex-CCPH). Puis viennent la localisation (mutation, environnement) et enfin des motifs de santé et de handicap.

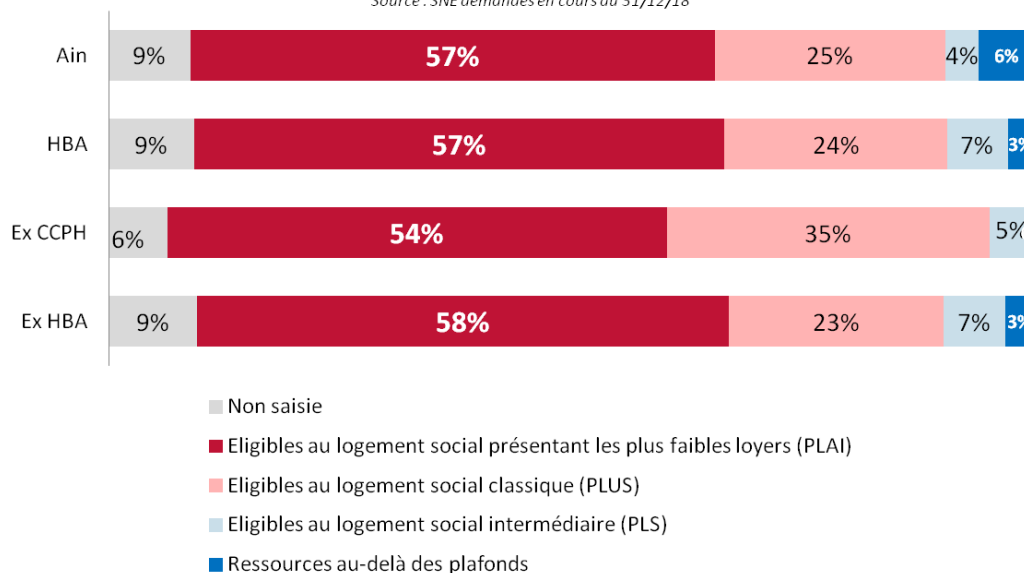
Une plus grande précarité que sur le département

En termes de revenus, les demandes sont diversifiées quoiqu'orientées par des profils à faible revenus.

Plus de 50% des demandeurs sont éligibles au logement social présentant les plus faibles loyers (PLAI) et environ un tiers sont éligibles au logement social classique (PLUS).

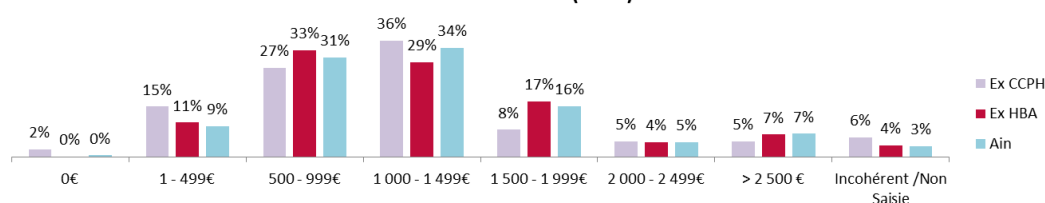
Répartition des demandeurs selon leurs revenus - hors mutations

Source : SNE demandes en cours au 31/12/18



Haut-Bugey Agglomération reçoit des demandes venant de publics plus précaires qu'à l'échelle du département de l'Ain.

Répartition des demandes en cours hors mutations selon les revenus par unité de consommation (2017)



En 2018, 42% des demandeurs sur l'ex-HBA sont des actifs sans emplois ou des inactifs. Sur l'ex-CCPH, cette part est de 77% (en cause, la forte représentation des étudiants et des retraités).

2.2.4.3 Vers un rééquilibrage de l'offre sociale ?

Les logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.

Les logements PLUS, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).

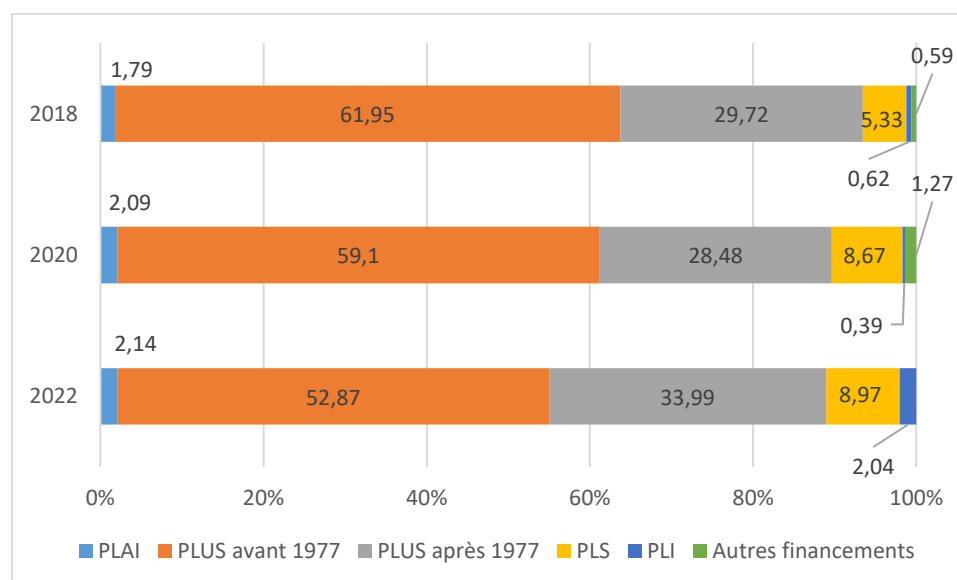
Les logements PLS sont financés par le Prêt Locatif Social et les logements PLI par le Prêt Locatif Intermédiaire. Ces logements sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Les logements abordables : PLAI et PLUS

Un rééquilibrage de l'offre sociale avait déjà été constaté entre 1999 et 2009 (cf. *diagnostic du SCOT du Haut-Bugey approuvé en 2017*). Sur cette période, le chapelet urbain qui concentrait une part importante des logements sociaux du territoire, a vu son taux de LLS diminuer (-2,3%) tandis qu'il augmentait sur la frange ruraine (+33%) et de l'espace rural (+19%).

Ce rééquilibrage est également à l'œuvre entre 2017 et 2019 sur les communes de l'ancienne communauté de communes du Plateau d'Hauteville puisque l'on observe une diminution (ou une faible augmentation) sur les polarités du territoire (chapelet urbain et pôle d'appui) et une augmentation des taux sur les autres strates (frange ruraine et espace rural, pôle relais et communes de proximité).

Dans les années 2020, le territoire poursuit sa stratégie de développement de PLS afin de rendre le logement social plus accessible pour des personnes qui ne sont pas forcément en grande précarité mais qui rencontrent des difficultés pour accéder au marché immobilier privé.



■ Répartition des logements sociaux par type de financement

Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2018, 2020 et 2022

Entre 2017 et 2019, la diminution du taux de logements sociaux sur le chapelet urbain de l'ex-HBA a été nuancé par l'augmentation de ce même taux sur la commune d'Oyonnax sur la même période (+1,4 point). Ce rééquilibrage permet aux communes périurbaines et plus rurales d'assumer une part plus importante du parc social.

Montréal-la-Cluse et Nantua ont également vu leurs taux augmenter entre 2017 et 2019 (respectivement +1,8% et +1,9%), ainsi qu'Arbent dans une moindre mesure (+0,6%).

A partir des années 2020, certaines communes périurbaines ou rurales ont augmenté significativement leur nombre de logements sociaux. C'est le cas de Dortan avec 21 logements sociaux en 2022 (+75% par rapport à 2019), Brion avec 31 logements sociaux (+181% par rapport à 2020) ou de Apremont avec 19 logements sociaux (+72% par rapport à 2019).

Si ce rééquilibrage permet aux communes périurbaines et rurales d'assumer une part plus importante du parc social, **Oyonnax concentre toujours la majorité de ce parc**

Aussi, à l'échelle du chapelet urbain, le constat est celui d'une concentration accrue du parc social sur trois polarités (Oyonnax, Montréal-la-Cluse et Nantua) et d'une diminution généralisée sur les communes périphériques (Dortan, Martignat, Port).

Les dispositifs du parc social : les Quartiers Politiques de la Ville

Les quartiers concernés par la politique de la ville sont dits « quartiers prioritaires de la politique de la ville » ou « QPV » et disposent de **moyens spécifiques en raison de la précarité de leur population**. Sur le territoire du Haut-Bugey il s'agit de deux quartiers :

- ▶ La Plaine – La Forge à Oyonnax
- ▶ Le Pré des Saules à Bellignat

Une vigilance particulière est également portée à **des quartiers dits « de veille active »** permettant une mobilisation prioritaire de moyens de droit commun :

- ▶ Les quartiers d'Oyonnax : Nierme, Geilles et la Tuilerie
- ▶ Le quartier du Planet à Arbent,
- ▶ Le quartier Jacques Cartier à Montréal-la-Cluse,
- ▶ Le quartier du Mont Cornet à Nantua

La politique de la ville s'appuie sur deux contrats, dont les objectifs sont étroitement liés :

- **Le Contrat de ville**, qui vise à améliorer la vie des habitants et à lutter contre les processus de ségrégation urbaine et sociale des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active via une série d'actions.
- **Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)** qui vise la rénovation urbaine des quartiers prioritaires afin d'apporter une réponse aux enjeux urbains en termes de bâti mais aussi de cadre de vie et de développement (mobilité, emploi, services...).

Contrat de ville

Le Contrat de Ville, porté par Haut Bugey Agglomération et les communes d'Oyonnax et de Bellignat a été signé le 3 juillet 2015 par 18 partenaires. Un avenant a permis d'étendre sa durée jusqu'en 2022 et d'enrichir ses axes d'intervention.

Le Contrat de ville du Haut-Bugey constitue le cadre de référence de l'intervention publique en direction des habitants des quartiers prioritaires. Il fixe les priorités d'intervention autour de quatre piliers :

- Cohésion sociale
- Cadre de vie / renouvellement urbain
- Emploi et développement économique
- Laïcité citoyenneté & valeurs de la République

Trois axes transversaux sont également identifiés :

- La lutte contre les discriminations

- Les jeunes
- L'égalité Homme-Femme

Ce contrat engage les partenaires à soutenir des actions s'adressant aux habitants des quartiers relevant de la géographie prioritaire (quartiers prioritaires et quartiers de veille active). Pour se faire, un appel à projet est lancé chaque année

Les priorités du Contrat de ville 2020-2022

Les projets souhaitant bénéficier d'un financement du Contrat de ville doivent s'inscrire dans ses priorités d'intervention déclinées en axes prioritaires et axes transversaux d'intervention.

Pour la période 2020-2022 les axes prioritaires sont :

- Améliorer le cadre de vie et envisager le renouvellement urbain
- Rapprocher les entreprises et les habitants / Construire des parcours coordonnés vers l'emploi et la formation
- Réduire la précarité sanitaire et aider au « aller mieux »
- Créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable
- Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir la délinquance
- Contribuer au vivre ensemble

Les axes transversaux pour 2020-2022 sont :

- Favoriser l'égalité femme/homme
- Communiquer e manière adaptée avec les habitants des quartiers prioritaires
- Décloisonner les approches

Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)

Haut-Bugey Agglomération s'engage auprès de l'Etat et des communes d'Oyonnax et de Bellignat dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Ce programme est destiné à la rénovation des quartiers concentrant des fragilités patrimoniales (ancienneté des logements, faible qualité thermique, etc.), fragilités socio-économiques des habitants (faibles ressources) et problématiques urbaines (cloisonnement, difficultés de circulations notamment piétonnes, faible attrait paysager, etc.).

L'objectif est de rassembler les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : revaloriser ces quartiers afin de réduire les inégalités sociales entre territoires et replacer l'habitant au cœur du projet urbain.

En avril 2020, Haut-Bugey Agglomération, les villes d'Oyonnax et de Bellignat ainsi que l'ensemble des partenaires (ANRU, Etat, Dynacité, Semcoda, Action Logement, La Banque des Territoires, la Région, et le Département) ont signé une Convention de renouvellement urbain qui porte sur les deux quartiers prioritaires de la Plaine-la Forge à Oyonnax (quartier d'intérêt national) et du Pré des Saules à Bellignat (quartier d'intérêt régional).

Le projet s'articule autour des six objectifs suivants :

- Renforcer l'intégration urbaine des quartiers dans leur environnement

- Diversifier les formes d'habitats
- Favoriser l'insertion professionnelle des habitants par la mise en place de clauses d'insertion
- Désenclaver les quartiers par le développement des circulations internes tout en portant une attention particulière à la question du stationnement
- Requalifier les logements sociaux pour permettre une maîtrise des charges locatives et répondre aux exigences environnementales
- Requalifier les espaces et les équipements publics pour renforcer leur vocation fédératrice

Projet de renouvellement urbain de La Plaine-La Forge

Le programme sur La Plaine – La Forge à Oyonnax :

- 1 041 logements sociaux requalifiés (premières réhabilitations / début 2021)
- 106 logements démolis (première démolition en 2022).
- 21 logements sociaux reconstruits en dehors du quartier.
- 8 logements en accession à la propriété construits sur le quartier de la Forge.
- 2 groupes scolaires réhabilités Daudet-Pagnol et de la Forge.
- Réhabilitation du Centre Culturel Aragon (CCA) et extension de cet équipement grâce à la maison de la Plaine qui sera adossé au CCA (l'ancienne maison de quartier de Berthelot sera démolie).
- 100 000 m² d'espaces publics requalifiés.
- Mise en place de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

84,8 millions d'Euros, le coût total du projet. Avec une mobilisation forte de l'ensemble des partenaires (coûts après mobilisation des aides) :

- 28,6 millions d'Euros pour Dynacité
- 23,1 millions d'Euros pour la ville d'Oyonnax
- 16,8 millions de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
- 10,8 millions d'Euros pour Semcoda
- 4 millions d'Euros pour le Conseil Départemental de l'Ain
- 1,5 millions d'Euros le coût des opérations pour Haut-Bugey Agglomération (HBA).

Projet de renouvellement urbain du Pré des Saules

Le programme sur Le Pré des Saules à Bellignat :

- Démolition de 16 logements locatifs sociaux.
- Réhabilitation de 411 logements (tous au niveau HPE).
- Mise en valeur des espaces publics de proximité avec la création d'une liaison douce et l'ouverture du cœur de quartier (place Louis Braille sur l'extérieur).
- Rénovation de l'offre de stationnement
- Transformation de la crèche en multi accueil de 24 places et rénovation du centre social ;

- Agrandissement du pôle de santé
- Création de jardins partagés
- Mise en place de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

26,6 millions d'Euros, le coût total du projet. Avec une mobilisation forte de l'ensemble des partenaires (coûts après mobilisation des aides)

- 9,3 millions d'Euros le coût des opérations pour Dynacité.
- 2,3 millions d'Euros le coût des opérations pour la ville de Bellignat.
- 7,4 millions d'Euros le coût des opérations pour Semcoda.
- 0,3 millions d'Euros le coût des opérations pour Haut-Bugey Agglomération (HBA)
- 3,3 millions (+0,8 millions de prêts) : les aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
- 2,2 millions : les aides du Conseil Régional
- 1,8 millions : les aides de Conseil Départemental de l'Ain.

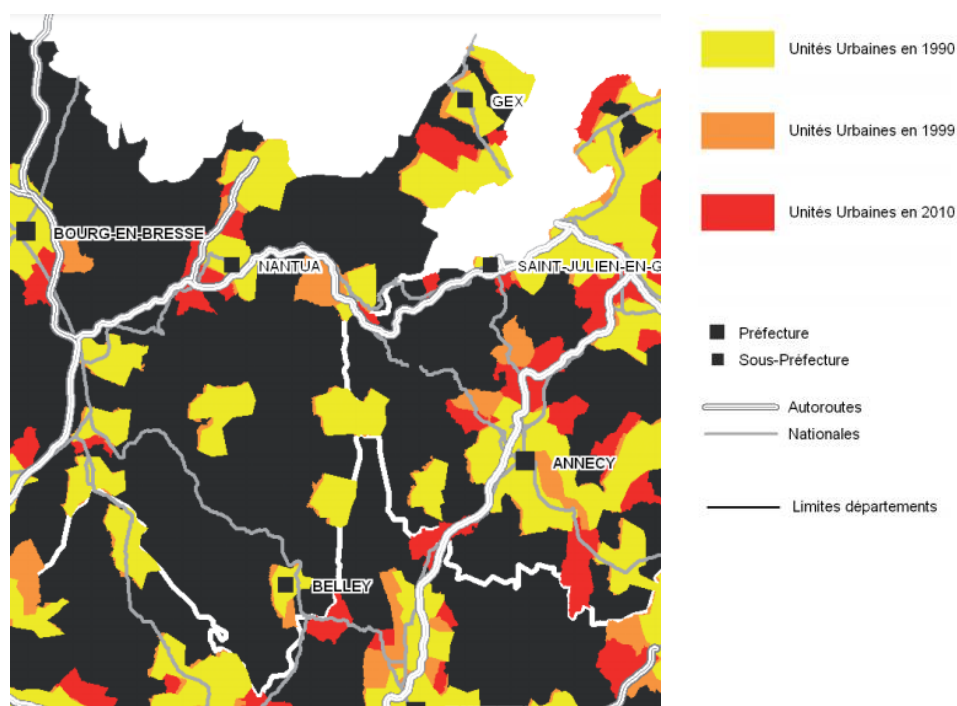
2.2.5 LES FORMES URBAINES

2.2.5.1 Un territoire, deux formes d'organisation urbaine

L'Insee a développé dans les années 1960 la notion d'unités urbaines afin d'appréhender la ville et les agglomérations. Une commune, ou un groupement de communes, est alors considéré comme une unité urbaine lorsqu'elle présente une zone de bâti continu (sans interruption de plus de 200 mètres) et qu'elle regroupe au moins 2 000 habitants.

Depuis 2010, la notion de « bâti continu » s'est étoffée avec l'intégration de nouveaux types d'espaces comme les parcs de stationnement, les zones d'activités commerciales ou encore les cimetières, auparavant non pris en compte. **En définitive, ce n'est plus tant la notion de bâti qui prime que celle de l'artificialisation continue des sols.**

L'évolution des unités urbaines permet de déterminer à grande échelle **où et comment s'est développée l'urbanisation sur le Haut-Bugey.**



Évolution des unités urbaines entre 1990, 1999 et 2010

BD Carton, IGN, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

L'évolution des unités urbaines depuis 1990 met en évidence deux tendances opposées à l'œuvre sur le Haut-Bugey :

- ▶ Au nord du territoire, au croisement des autoroutes et le long de l'A404 s'est constitué progressivement **une dorsale urbaine** qui s'est appuyée sur la polarité d'Oyonnax d'une part, et de Nantua/Montréal-la-Cluse d'autre part.

Bien qu'encore disjointe des unités urbaines proches, cette dorsale est néanmoins directement liée via les grands axes de communication à celles d'Ambérieu-en-Bugey au sud (qui communique avec celle de la Métropole de Lyon), celle de Bourg-en-Bresse à l'ouest et celle du Pays Bellegardien à l'est.

- ▶ Au sud du territoire, on constate **le maintien d'une polarité urbaine unique sur le Plateau d'Hauteville** (plus précisément sur l'ancienne commune d'Hauteville-Lompnes).

Contrairement à la dorsale urbaine située au nord de l'A40, cette unité urbaine se caractérise par **un relatif isolement des autres unités urbaines**, n'étant desservie par aucun axe de communication majeur et s'inscrivant dans un contexte rural.

2.2.5.2 Oyonnax, Nantua et Hauteville-Lompnes (Plateau d'Hauteville)

Villes historiques du Haut-Bugey, **Oyonnax, Nantua et Hauteville-Lompnes présentent des formes urbaines différentes**. Cela s'explique notamment par leur site d'implantation : si Nantua est aujourd'hui contrainte par les reliefs et le lac qui la bordent, Oyonnax s'inscrit dans une vallée large et connectée lui permettant un développement plus conséquent et Hauteville-Lompnes sur un vaste plateau.

Les centres villes historiques

Oyonnax

Le centre-ville historique d'Oyonnax se concentre essentiellement le long des rues Jules Michelet et Anatole France.

Il se caractérise par **un bâti ancien et particulièrement dense**. La plupart des rez-de-chaussée sont occupés par **des commerces et des activités de services**. La trame viaire est plutôt sinueuse (à l'exception des rues Jules Michelet et Anatole France) et **les voiries sont assez étroites** (la rue Anatole France est à sens unique et ne peut supporter qu'une seule file de voiture).

On trouve également des espaces publics caractéristiques : places, esplanades, parvis, etc. qui offrent **un espace conséquent aux piétons** et minimisent la place de la voiture en centre-ville. Toutefois, on note également **la présence de plusieurs grandes nappes de stationnement** (parking de la gare, place Jeantet, place Emile Zola).

La végétation est peu présente en centre-ville. Elle sert surtout d'accompagnement à la trame viaire (rangée d'arbres) et les espaces publics (parterre de fleurs, bosquets...). La densité des constructions laisse peu de place au développement de cœur d'îlots verts comme on peut en trouver davantage dans les faubourgs.

Enfin le centre-ville abrite **un patrimoine bâti remarquable lié à l'histoire industrielle de la ville** (nombreux ateliers, Grande Vapeur...). Mais celui-ci est **rarement valorisé** du fait d'un environnement peu qualitatif (nappes de stationnement, absence de végétation ou de signalétique...)



Le centre-ville d'Oyonnax

Cadastre ; réalisation : Verdi

Action « Cœur de ville »

Oyonnax fait partie des 222 villes françaises bénéficiant d'un plan d'aide national sur 5 ans pour redynamiser leurs centres villes. Le plan « Action cœur de ville » poursuit deux objectifs : **améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur du développement du territoire.**

L'accomplissement de ces objectifs passe notamment par la requalification des centres villes historiques (mise en valeur du patrimoine bâti, végétalisation, développement des modes doux...).

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'**Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Elle se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire, **phase opérationnelle du programme Action Cœur de Ville. L'ORT a été signée sur Oyonnax le 17 mars 2020.**



Le centre-ville d'Oyonnax en images

Haut-Bugey Tourisme ; commune d'Oyonnax

Nantua

Bâtie au cœur d'une cluse, Nantua s'inscrit dans un contexte physique plus contraint qu'Oyonnax. Aussi, son centre-ville est **plus restreint** et s'étend globalement le long des rues Saint-Michel et du Dr. Mercier.

Ceci mis à part, il présente **des caractéristiques similaires** : un bâti dense, une trame viaire sinueuse et peu large, des rez-de-chaussée commerciaux...



Le centre-ville de Nantua

Cadastre ; réalisation : Verdi

À noter que **le centre-ville de Nantua « tourne le dos » au lac.**

Néanmoins, plusieurs études et projets ont été menés afin de recréer des liens forts entre la ville et le lac (ex : construction du lycée Xavier Bichat en 2016, Office du Tourisme, esplanade et cheminement piéton vers le lac...), l'objectif étant que l'attractivité touristique et ludique des bords du lac doit permettre de **créer une dynamique vers le centre ancien.**



Nantua en images

Haut-Bugey Tourisme ; commune de Nantua

Plateau d'Hauteville

L'ancienne commune d'Hauteville-Lompnes – aujourd'hui Plateau d'Hauteville après sa fusion avec Cormaranche-en-Bugey, Hostiaz et Thézillieu – est elle-même le résultat du regroupement des anciennes communes d'Hauteville et de Lompnes. **Hauteville-Lompnes possède ainsi deux centres historiques.**

Ils se concentrent au croisement de l'Avenue de Lyon, de la Rue Jean Miguet et de la Rue de Tenay pour la partie Hauteville ; et autour des rues Centrale et Henriette d'Angeville pour la partie Lompnes.



Les centres historiques d'Hauteville (à gauche) et de Lompnes (à droite).

Cadastre ; réalisation : Verdi, Géoportail

Ces centres historiques se caractérisent par **un bâti ancien et dense**. De nombreux rez-de-chaussée sont occupés **par des commerces et des activités de services** et bien que l'activité se concentre aujourd'hui essentiellement sur la partie Hauteville, le centre historique de Lompnes accueille aussi des commerces.

La trame viaire est plutôt sinueuse, **les voiries sont assez étroites** et laissent **peu de place aux déplacements piétons** (trottoirs peu larges, parfois peu marqués ou absents...). Néanmoins, les travaux menés sur la Rue de la République (aménagement de placettes, modification des revêtements, mise en sens unique...) donnent une place plus importante aux modes doux.

La végétation est peu présente en centre-ville. Elle sert surtout d'accompagnement à la trame viaire (rangée d'arbres) et les espaces publics (parterre de fleurs, bosquets...). La densité des constructions laisse peu de place au développement de cœur d'îlots verts comme on peut en trouver davantage dans les faubourgs.

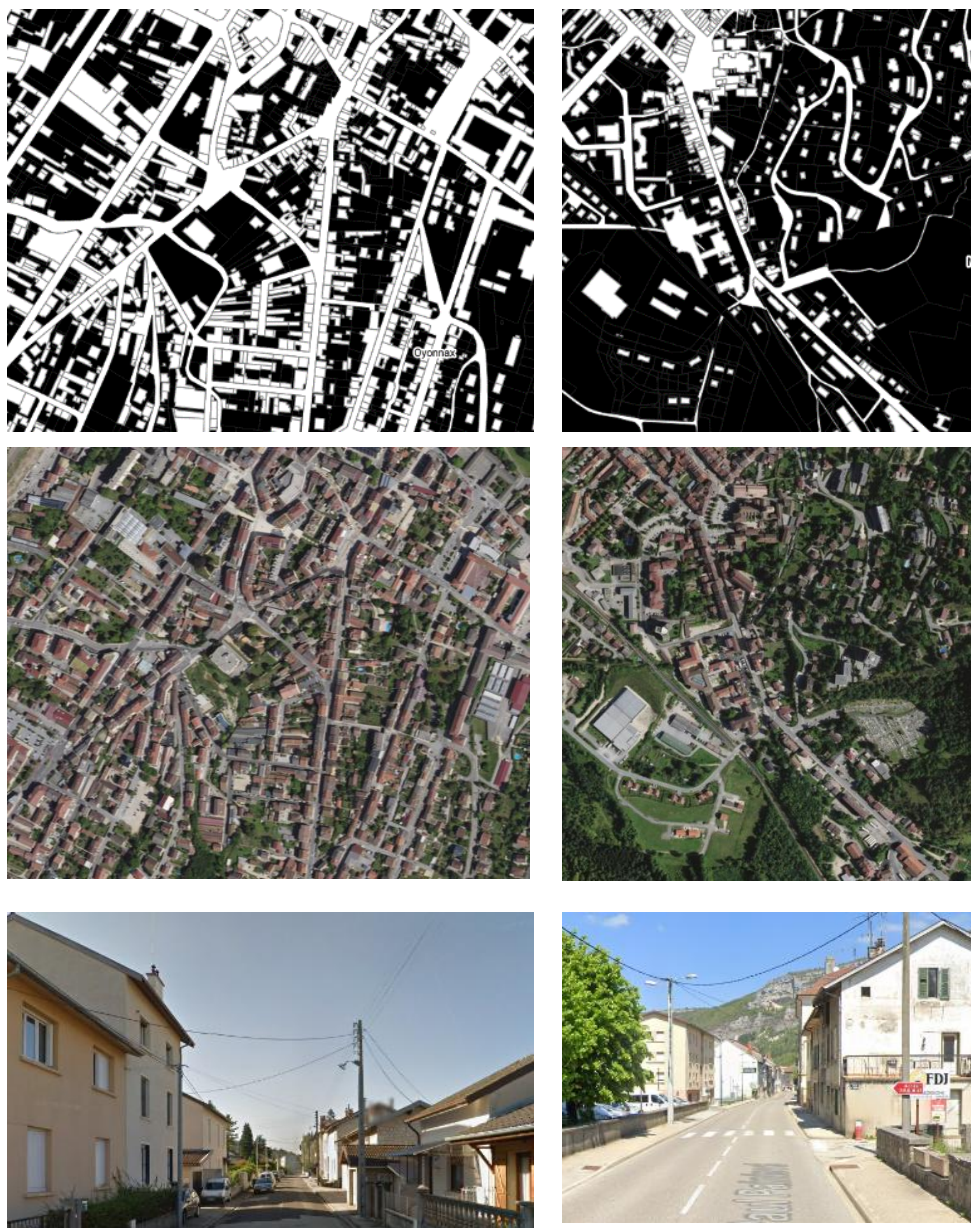
Enfin le centre-ville abrite **un patrimoine bâti remarquable** lié au caractère encore rural de la commune (petit patrimoine : fours, lavoirs, fontaines...), mais aussi à son histoire (Château d'Angeville) et au rôle qu'elle a joué dans le domaine de la santé (sanatorium). C'est d'ailleurs ce rôle qui a permis le développement **d'activités commerciales, de services et de loisirs spécifiques à Hauteville-Lompnes** et présentes en centre-ville (ex : casino, commerces de bouche, restauration...)

Les faubourgs

Au-delà du centre-ville, s'étendent des quartiers dits « de faubourg » **au bâti moins dense** mais toujours présent sous la forme de **linéaires d'immeubles ou de maisons** le long des rues.

Les faubourgs se caractérisent par **une grande mixité des formes urbaines** qui témoignent de fonctions historiques plurielles (par exemple, à Oyonnax, les anciens ateliers artisanaux et industriels côtoient les maisons d'habitation) et du **grand potentiel de mutation de ces quartiers** (agencement de maisons anciennes, de premiers immeubles d'habitation des années 1950-1960 voire 1970 ou encore d'opérations récentes...)

À Oyonnax, les quartiers de faubourgs sont particulièrement étendus. Ils vont se trouver le long des rues Voltaire et Pasteur en direction de Bellignat ou encore le long de la Rue Gabriel Péri. À Nantua, en raison de la topographie de la commune, le développement des faubourgs a été limité : on peut trouver ce type d'urbanisation en entrée est de Nantua, le long de la Route de Genève.



Le tissu de « faubourg » d’Oyonnax (à gauche) et de Nantua (à droite)

Cadastre ; Réalisation : Verdi / Geoportail / Google Maps

À Hauteville-Lompnes, les faubourgs occupent également une place limitée dans le développement urbain de la commune. Il est possible d’en trouver des traces aux entrées du centre-historique d’Hauteville (ex : Rue du Dr Crépin).

Situés à proximité immédiate des centres villes, facilement accessibles et historiquement denses par rapport à d'autres quartiers situés en extension (ex : les quartiers pavillonnaires), les faubourgs représentent un potentiel important de mutation et de densification des espaces bâtis.

Ils posent également la question de la mixité fonctionnelle puisqu'ils font encore parfois coexister de l'habitat avec des activités artisanales, commerciales, de services voire de petite industrie.

Les quartiers d'habitat collectifs

Oyonnax, et dans une moindre mesure Nantua ou encore Bellignat, comptent parmi leurs quartiers des secteurs d'habitat collectif caractéristiques de l'urbanisation des années 1970-1980.

Situés en périphérie des faubourgs, **ces quartiers côtoient souvent des zones d'activités, des zones commerciales ou de grandes infrastructures** (par exemple, le quartier de la Croix Goyet à Nantua se situe au-delà de la zone d'activité principale de la ville et à proximité du viaduc autoroutier).

Aussi, **ils bénéficient rarement d'un cadre de vie qualitatif** et leur éloignement vis-à-vis des centralités est un facteur de **rupture avec les autres quartiers de la ville.**

Ces quartiers d'habitat collectif se caractérisent par **un bâti haut voire très haut, mais relativement peu dense** (faible emprise au sol, bâtiments entourés d'espaces « vides »). Ces quartiers présentent **une faible diversité des formes bâties** (succession de bâtiments identiques, sous la forme de tours ou de barres d'immeubles...).

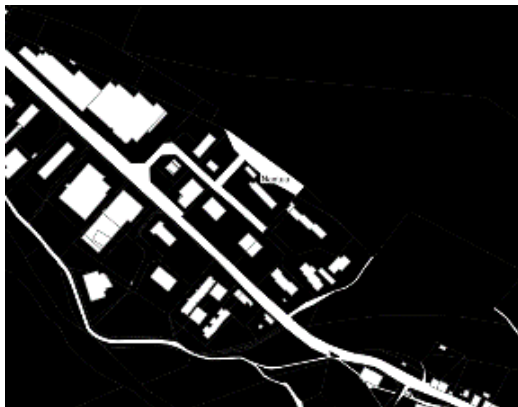
Contrairement aux centres villes et aux faubourgs, ces quartiers n'offrent **quasiment pas de mixité fonctionnelle**, à l'exception de quelques « blocs » commerciaux de rez-de-chaussée (par exemple à l'angle de la Rue Normandie Niemen et du Cours de Verdun à Oyonnax).

En revanche, ces quartiers accueillent généralement **des équipements publics et d'intérêt général à vocation socio-éducative** (ex : centre social, maison des jeunes, terrains de sports...). L'accent est également mis sur **les espaces publics** sous la forme de parcs, d'aires de jeux, d'espaces de stationnement ou encore de placettes, **mais peu qualitatifs** (des places minérales, des nappes de stationnement, des espaces verts qui se traduisent souvent par de simples pelouses...)

À noter que les quartiers La Plaine – La Forge à Oyonnax et le Pré des Saules à Bellignat sont classés **Quartiers Politique de la Ville (QPV)**. La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Ce classement est **révélateur des inégalités sociales et économiques** à l'œuvre dans ces quartiers.

Au-delà du classement en QPV, la localisation de ces quartiers, leurs formes urbaines, la qualité de l'habitat (ancienneté des logements, vétusté...) et des espaces publics ont **contribué à renforcer ces inégalités** au fil du temps.





De haut en bas : le quartier de la Plaine à Oyonnax, le quartier du Pré des Saules à Bellignat, le quartier de la Croix Goyet à Nantua

Cadastre ; Réalisation : Verdi ; Google Maps, ville d'Oyonnax / Geoportail

Présents dans les communes les plus urbaines du territoire, les quartiers d'habitat collectif posent la question de leur requalification et de leur réinsertion dans le tissu urbain des villes auxquelles ils appartiennent.

Classés QPV, comprenant une majorité (si ce n'est une totalité) de logements sociaux géré par des bailleurs, ces quartiers peuvent difficilement compter sur le marché immobilier privé pour évoluer. Aussi, la réhabilitation de ces quartiers dépend essentiellement de l'action publique menée à une vaste échelle et sur un pas de temps long.

C'est le cas notamment pour les QPV d'Oyonnax et Bellignat qui font l'objet d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)

Haut-Bugey Agglomération et les communes d'Oyonnax et Bellignat se sont engagées auprès de l'État dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Ce programme est destiné à la rénovation des quartiers concentrant des fragilités patrimoniales (ancienneté des logements, faible qualité thermique, etc.), fragilités socio-économiques des habitants (faibles ressources) et problématiques urbaines (cloisonnement, difficultés de circulations notamment piétonnes, faible attrait paysager, etc.).

L'objectif est de rassembler les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : revaloriser ces quartiers afin de réduire les inégalités sociales entre territoires et replacer l'habitant au cœur du projet urbain.

Deux quartiers font l'objet d'études et donneront lieu à des Conventions dans le cadre du NPNRU, il s'agit de :

- La Plaine-la Forge à Oyonnax (quartier d'intérêt national)
- Le Pré des Saules sur Bellignat (quartier d'intérêt régional)

Un protocole de préfiguration signé en 2016 prévoit la réalisation d'études afin de définir les projets sur les deux quartiers. Les travaux devraient s'achever en 2024-2025.

Haut-Bugey Agglomération mène actuellement une étude concernant le marché du logement et la programmation habitat qui s'intégrera dans les projets urbains en cours d'élaboration sous l'égide des communes concernées.



■ Périmètres des quartiers éligibles au NPNRU

Haut-Bugey Agglomération

Les quartiers pavillonnaires

À partir des années 1970-1980, l'urbanisation du territoire connaît une nette accélération avec **la construction de quartiers pavillonnaires**.

Ces quartiers sont alors construits **en extension du tissu urbain, à partir de noyaux villageois** (contribuant parfois à doubler voire tripler la population d'une commune en quelques dizaines d'années, comme à Arben dont la population passe de 1 035 habitants en 1962 à 2 766 habitants en 1982), ou encore **ex nihilo sur des terres agricoles et naturelles**.

De manière générale, **ces quartiers sont éloignés des centralités** et ne sont relativement **indépendants du tissu urbain existant**.

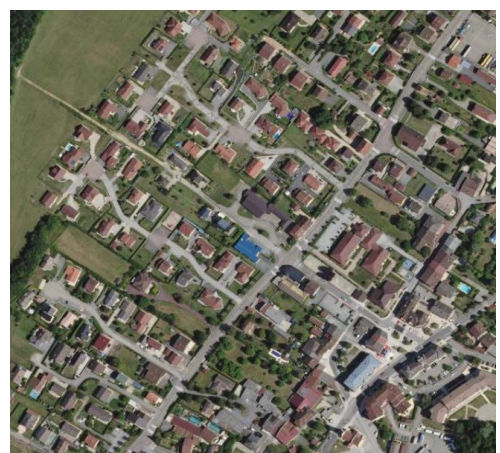
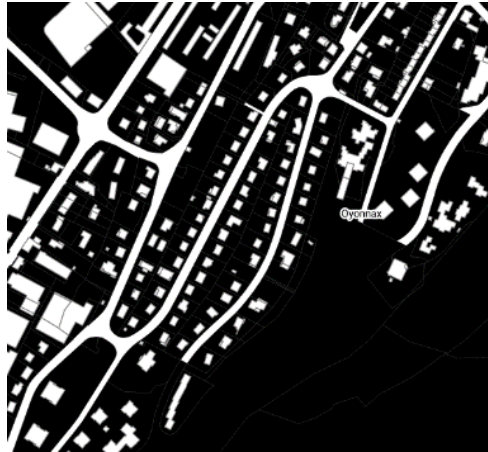
Ces quartiers se caractérisent par **une trame bâtie peu dense** composée de maisons individuelles. Proches de grands axes de communication (avenues, routes départementales...), **leur trame viaire est simple** (rues droites, distribution individuelle des lots) et offre **peu de possibilité de d'interconnexions** (impasses).

Les voiries peuvent présenter **de petits gabarits non adaptés à des circulations denses** et réservent **peu de place aux déplacements doux** (trottoirs sommaires ou absence totale de trottoirs).

Malgré l'obligation pour les lotissements de disposer d'espaces communs verts et/ou récréatifs, on note **la faiblesse des espaces publics** dans ces quartiers (peu voire aucun lieu de rassemblement, mobilier urbain sommaire ou absent...).

La végétation est peu présente, à l'exception des espaces privés (jardins, potagers...) et dans quelques quartiers précis, peu denses, qui s'inscrivent **dans un écrin paysager et naturel remarquable**. (Par exemple, le quartier Pré Panet sur les hauteurs de Nantua est situé dans un secteur boisé et offre des vues imprenables sur le lac.)

La vocation dominante de ces quartiers est l'habitat, il existe **peu voire aucune mixité fonctionnelle** (absence de commerces, de services et d'équipements publics).





(De haut en bas) Le quartier de Niermes à Oyonnax, La Croix Pétalet à Bellignat, Le Pré Panet à Nantua, Les Aberreaux au Plateau d'Hauteville

*Cadastre ; Réalisation : Verdi
Geoportail*

Depuis les années 1980, les quartiers pavillonnaires et les lotissements se sont imposés comme la forme privilégiée de l'urbanisation du territoire. Aujourd'hui, cette forme est de plus en plus contestée alors que l'objectif national est de diminuer voire de proscrire (« zéro artificialisation nette ») la consommation de terres agricoles et naturelles ; et de densifier les espaces bâtis existants.

À l'inverse des quartiers d'habitat collectif, la maîtrise publique de ces secteurs est faible et leur évolution dépend essentiellement d'une action privée, individuelle et opportune. Aussi, le potentiel de mutation et de densification de ces quartiers est très variable et dépend du contexte local (pression foncière, prix des terrains...). Leur densification, si elle n'est pas anticipée et non maîtrisée, peut également induire des pressions sur les réseaux et les équipements. Mais encadrée (via des démarches BIMBY ou les documents d'urbanisme locaux), elle peut également constituer une opportunité pour le développement des communes.

De la même façon que les quartiers d'habitat collectif, ces quartiers pavillonnaires posent la question de leur connexion avec le tissu urbain existant et les centralités. Conçus à l'époque du « tout voiture », modèle qui s'impose d'autant plus en contexte rural, ces secteurs peuvent faire aujourd'hui l'objet d'une réflexion sur les circulations douces.

Enfin, situés en marges des villes et des villages, ils constituent des interfaces avec les espaces agricoles et naturelles. Ces quartiers soulèvent alors un fort enjeu concernant leur insertion paysagère et le respect de la trame verte et bleue.

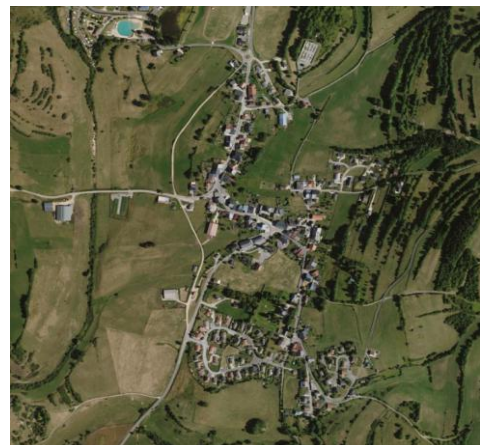
2.2.5.3 Les bourgs et les villages

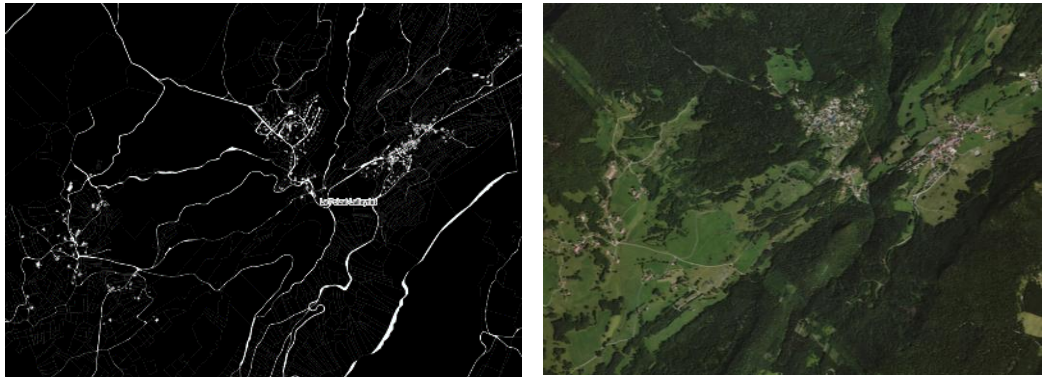
Les formes d'urbanisation des bourgs et des villages du Haut-Bugey sont fortement héritées **du contexte topographique** (entre vallées plus ou moins larges, plateaux, combes, cluses...), lui-même support de **l'accessibilité** (réseau autoroutier et routier) ou encore de **la spécialisation économique** des territoires (agriculture, industrie, tourisme...)

Les bourgs et ces villages des vaux de l'Oignin, du Borrey, du Lange et de la Loye s'inscrivent dans **un contexte topographique peu contraint** qui a permis le développement de **grandes infrastructures de transports** (A404, RD12, RD11, RD18...), facilitant ainsi leur accessibilité et leur interconnexion, et rendant les communes concernées attractives pour l'habitat et les activités économiques.

Ces communes constituent également des lieux privilégiés pour **l'implantation d'activités économiques consommatrices d'espace** (zones industrielles, zones commerciales), lesquelles tirent parti du peu de contraintes pour l'aménagement (faible topographie, grandes disponibilités foncières) et de l'accessibilité du territoire.

La vallée de Lange est, à cet égard, un exemple-type de cette forme d'urbanisation avec **la constitution d'un linéaire bâti quasiment ininterrompu** entre plusieurs centralités liées entre elles par de vastes quartiers d'habitat pavillonnaire et des zones d'activités économiques.





(Dans le sens de lecture), Les formes urbaines de Champdor-Corcelles, d'Aranc et du Poizat-Lalleyriat

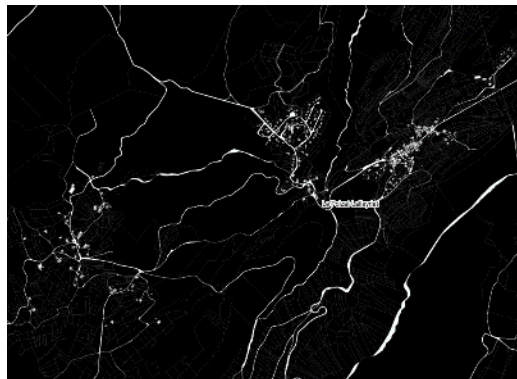
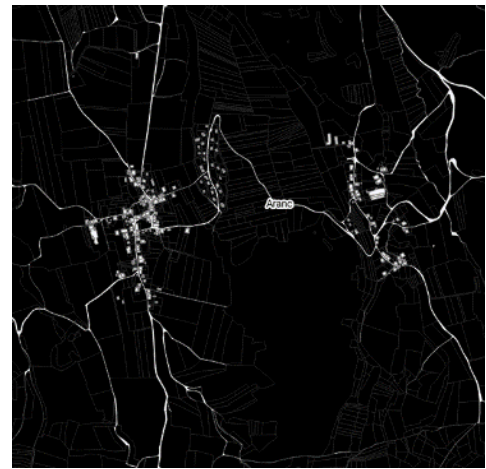
Cadastre ; Réalisation : Verdi Geoportail

Au contraire, les Gorges de l'Ain et les Mont de Berthiand (et la Cluse de Nantua, néanmoins ce secteur est peu urbanisé à l'exception de la commune des Neyrolles) sont des secteurs **aux contraintes particulièrement fortes** : vallées encaissées et étroites, support de grandes infrastructures de transports (l'Autoroute des Titans et ses nombreux viaducs qui surplombent la cluse, voie ferrée...), présence de risques (mouvements de terrain, éboulement) et d'enjeux environnementaux forts (zones humides, sources, cours d'eau...)

Aussi, les formes urbaines se traduisent sous la forme de **petits noyaux villageois denses** (Napt, Solognat, Heyriat, Daranche, Chapiat, Écuillon, Étables, Peyriat...).

Les bourgs et villages de plateaux se situent à mi-chemin des deux cas précédemment étudiés. Situés en altitude, dans des secteurs moins bien desservis par les grands axes de communication, **ils sont relativement contraints par le contexte topographique** dans lequel ils s'inscrivent.

Néanmoins, leur localisation sur de vastes s'est traduite par **des formes urbaines parfois linéaires** (ex : le village de Champdor-Corcelles s'organisent le long de la RD21, le développement d'Hauteville-Lompnes se déroule également le long de cet axe majeur vers le nord et vers le sud) **et particulièrement dispersées** (multitudes de hameaux et d'habitat isolé).



(Dans le sens de lecture), Les formes urbaines de Champdor-Corcelles, d'Aranc et du Poizat-Lalleyriat

Cadastre ; Réalisation : Verdi

Les vallées du Haut-Bugey accueillent aujourd'hui les communes les plus peuplées et les plus économiquement dynamiques du territoire. La vallée de Lange se distingue par sa dorsale urbaine renforcée par Oyonnax et sa spécialisation dans la plasturgie.

Si les faibles contraintes topographiques ont permis un fort développement de ces communes, elles posent aujourd'hui la question de la consommation des espaces naturels et agricoles induite, de la banalisation des formes urbaines et des paysages, et du devenir des centralités locales face à l'étalement urbain.

Dans une moindre mesure, ces questions concernent également les communes des plateaux.

Les formes à la fois denses et dispersées (plusieurs noyaux villageois pour une même commune) des Gorges de l'Ain et des Monts de Berthiand posent la question du confortement des centralités, de leurs possibilités de développement dans un contexte contraint (topographie, risques...) et de la préservation de leur caractère rural et patrimonial.

2.2.5.4 Les densités

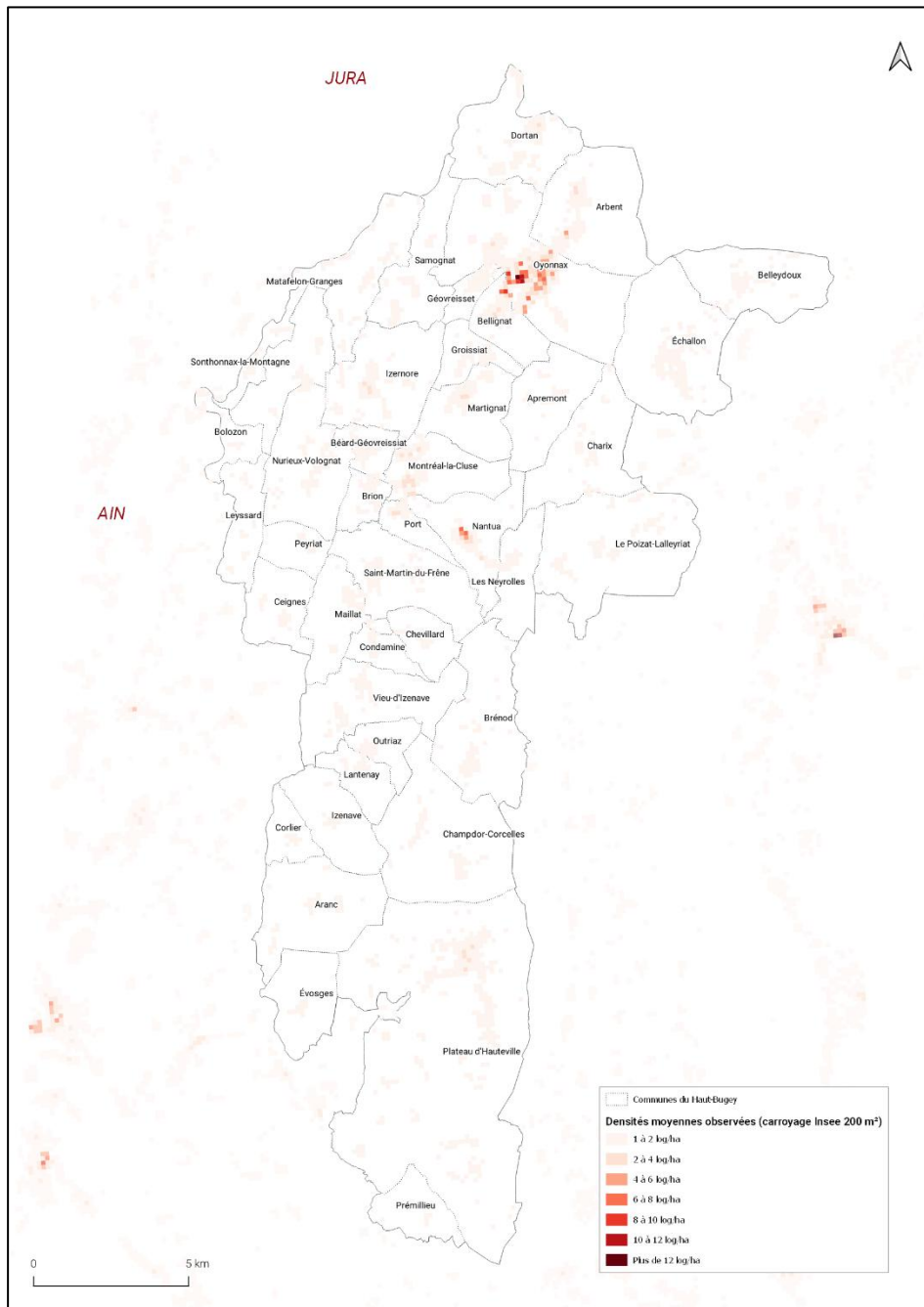
La question des densités étant un enjeu majeur dans le cadre d'un SCoT, il convient d'éclaircir les données utilisées dans cette analyse :

- *Pour la densité « générale », le carroyage de l'Insee (200m²) ;*
- *Pour les densités « observée », les données transmises par les services instructeurs de Haut-Bugey Agglomération et un traitement SIG effectué sur les projets sortis de terre depuis 2017.*

Des densités croissantes du rural à l'urbain

On observe **un gradient de la densité** des communes rurales (où les densités sont faibles, 1 à 4 log/ha) aux communes urbaines (où les densités sont plus fortes, 12 log/ha et plus à Oyonnax et Bellignat).

La densité permet ainsi de **distinguer la dorsale urbaine** qui s'est constituée le long de l'A404 entre Montréal-la-Cluse et Oyonnax, **et les polarités locales** que sont Nantua et la commune du Plateau d'Hauteville (Hauteville-Lompnes).

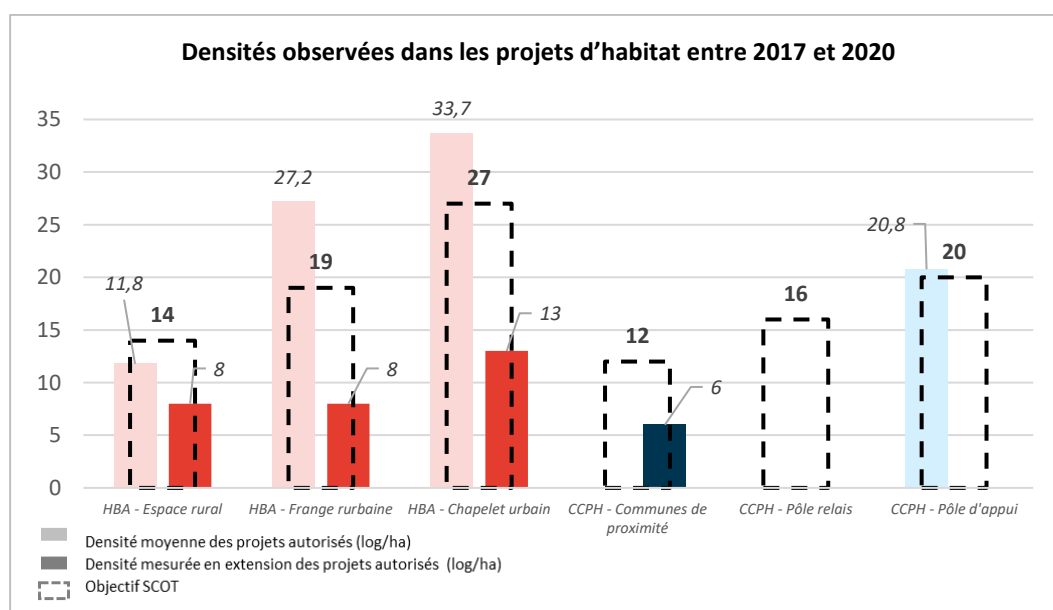


Densités moyennes au carreau

Insee

Vers des projets plus denses ?

Entre 2017 (date d'approbation des SCOT du Haut-Bugey et du Bugey) et aujourd'hui, on observe **une augmentation notable de la densité sur les projets d'aménagement** par rapport aux densités moyennes observées jusqu'à présent.



Densités observées dans les projets d'habitat autorisés entre 2017 et 2020

Services instructeurs de Haut-Bugey Agglomération, Cadastre

- Les densités observées dans les nouveaux projets d'aménagement **sont supérieures aux densités moyennes et aux densités prescrites par les SCOT.**

Par exemple, les densités observées sur les projets du chapelet urbain avoisinent les 34 log/ha alors que la densité moyenne de ces communes est de 12 log/ha et que la densité prescrite est de 27 log/ha) ;

- Cependant, les densités observées sur les projets en extension (c'est-à-dire qui ne se réalisent pas au cœur du tissu urbain) **sont plus faibles et rejoignent les densités moyennes.**

La question de la densité est au cœur des réflexions portées par les SCoT. Les politiques nationales poussent aujourd'hui les plans et programmes locaux à maîtriser leur consommation foncière et à augmenter la densité des nouveaux projets d'aménagement.

Devant la difficulté à densifier les territoires à dominante rurale, les densités observées sur les récents projets du Haut-Bugey sont encourageantes car bien supérieures aux densités moyennes des communes.

Néanmoins, si l'augmentation des densités se réalise facilement au sein des tissus urbains déjà denses, elle est plus difficile à mettre en place en extension de ceux-ci, dans des secteurs où les densités sont plus faibles.



3 SERVICES, EQUIPEMENTS ET MOBILITES

3.1 ÉDUCATION ET FORMATIONS SUPERIEURES

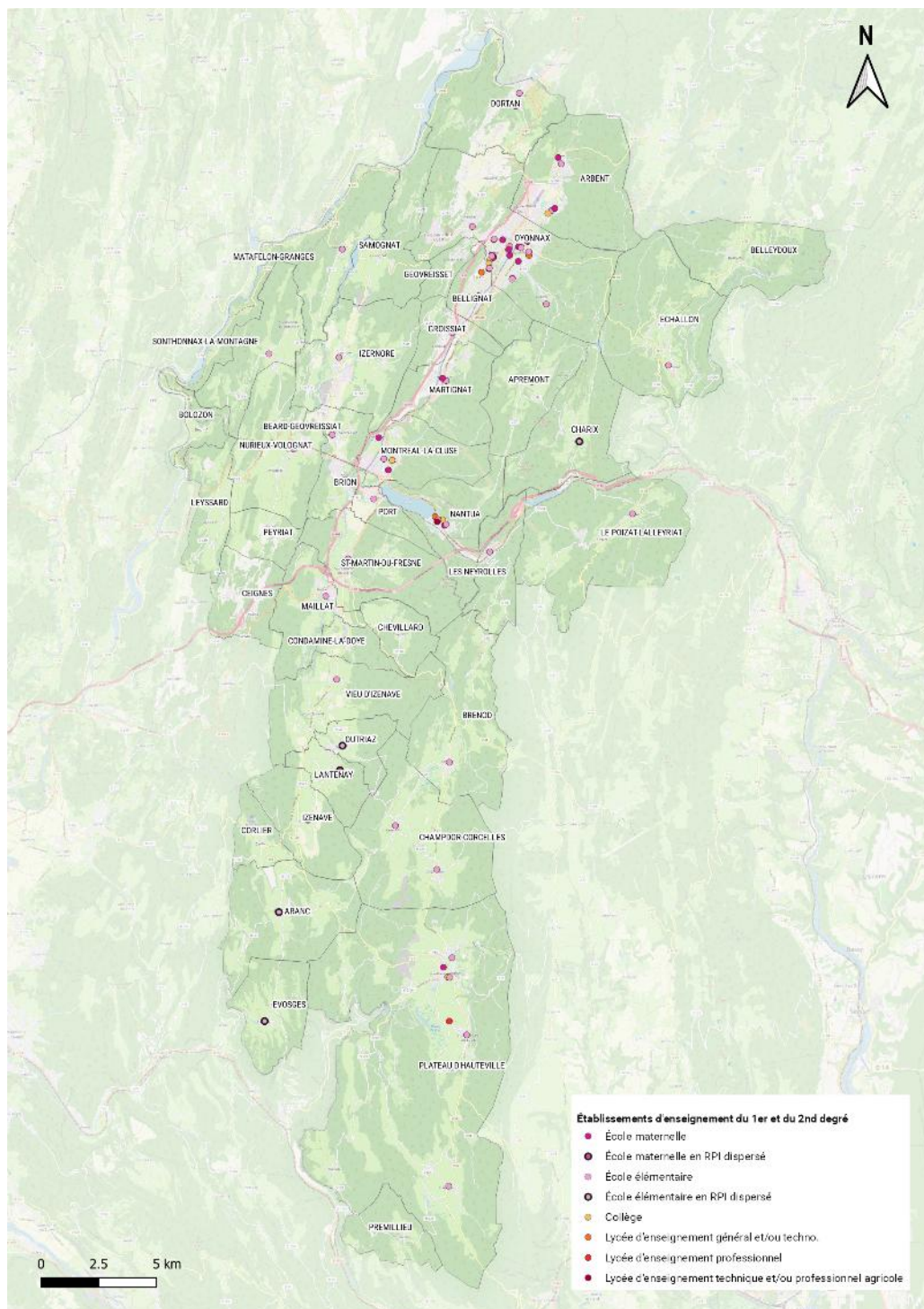
3.1.1 DES EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE EN GRAND NOMBRE ET REPARTIS SUR LE TERRITOIRE

En 2024, selon l'INSEE, le Haut-Bugey compte 75 structures d'enseignement primaire et secondaire sur son territoire :

- 19 écoles maternelles ;
- 19 écoles élémentaires
- 30 groupes primaires (maternelle et élémentaire) ;
- 7 collèges ;
- 6 lycées, dont 4 filières générales et/ou technologiques, 1 filière d'enseignement professionnel et 1 filière technique et/ou professionnelle agricole.

La répartition de ces équipements sur le territoire appelle plusieurs constats :

- ▶ Plusieurs communes rurales situées au nord-ouest du territoire ne disposent d'aucun équipement scolaire : Leyssard, Sonthonnax-la-Montagne, Ceignes, Peyriat... C'est aussi le cas à l'extrémité sud du territoire (Prémillieu) et à l'extrémité nord-ouest (Bolozon).
- ▶ Dans la partie nord du territoire (au nord de l'A40), les équipements scolaires, notamment du second degré, **se concentrent dans les vallées urbaines** qui s'étendent d'Arbent à Nantua. On dénombre ainsi 3 collèges à Oyonnax, 1 collège à Nantua, 1 collège à Arbent et 1 collège à Montréal-la-Cluse. On dénombre 2 lycées d'enseignement général et/ou technologique à Oyonnax, 1 à Bellignat et 1 à Nantua. Nantua compte également le lycée professionnel agricole.
- ▶ Dans la partie sud du territoire, **le Plateau d'Hauteville agit comme une polarité d'équipement d'enseignement** en concentrant les établissements du second degré. La commune dispose alors d'un collège et d'un lycée d'enseignement professionnel



Établissements scolaires du premier et second degré
Insee, Base Permanente des Équipements

3.1.2 DES EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN FAIBLE NOMBRE ET DEDIES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES PRINCIPALES DU TERRITOIRE

3.1.2.1 PlastiCAMPUS et Plastics Vallée

Haut-Bugey Agglomération est un pôle économique et de compétitivité national dans le domaine de la plasturgie. Fort de son histoire industrielle, la « Plastics Vallée » est le 2e bassin d'activité économique du département de l'Ain avec 600 entreprises spécialisées et 10 000 emplois.

En 2004, l'INSA de Lyon intègre l'ESP (Ecole Supérieure de Plasturgie) et crée le site de plasturgie de l'INSA au sein du technopôle de plasturgie à Bellignat. Il propose un diplôme de Génie Mécanique Filière Plasturgie.

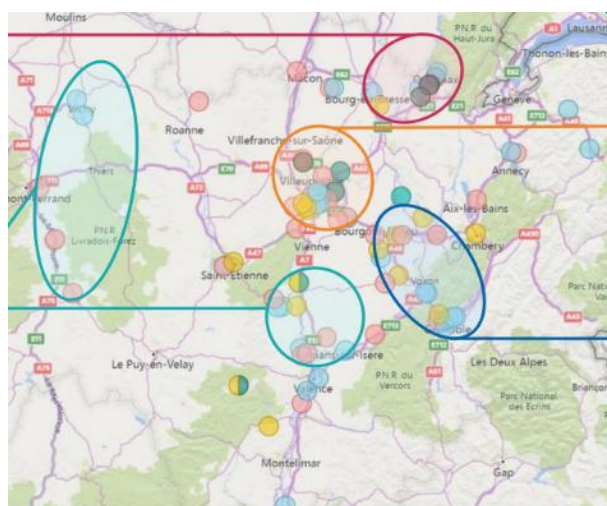
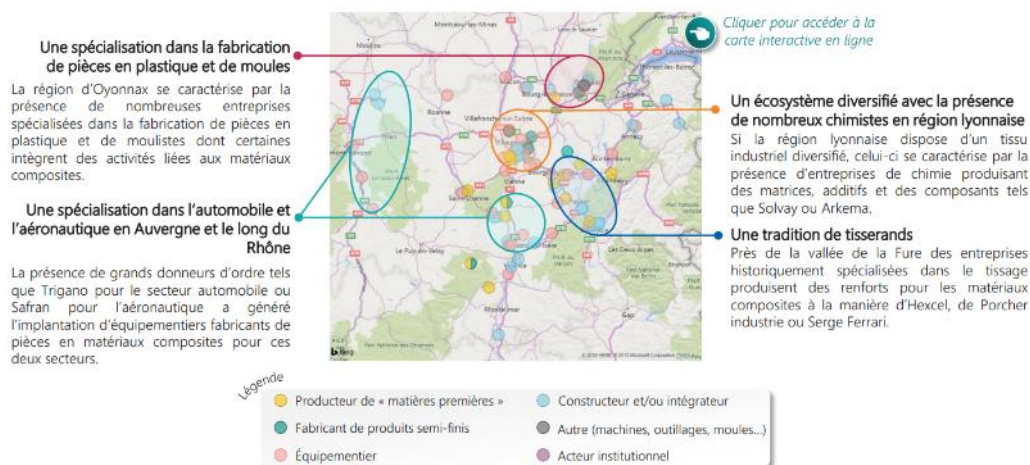
Inauguré en 2013, le PlastiCAMPUS s'inscrit dans le pôle de compétitivité Plastipolis et le centre technique Industriel de la plasturgie et des composites IPC. Le campus vise à répondre aux mutations de la filière plasturgie à ses besoins de compétence plus élevées et à la nécessité de liens renforcés avec la recherche et le développement.

Aujourd'hui le campus propose 12 formations d'enseignement supérieur lié à ce domaine d'activité, du CAP au Bac+5.

Concernant les débouchés, le secteur de la plasturgie est **en majeure partie composé de PME** (Petites et Moyennes Entreprises). En Auvergne-Rhône-Alpes, cinq domaines d'activité se distinguent :

- Le secteur aéronautique et spatial (2 300 postes, +40% depuis 2008),
- Le secteur automobile (20 000 salariés, 300 établissements)
- L'industrie énergétique (dont Schneider Electrics, Symbio tourné vers l'hydrogène et HydroQuest, conception de solutions énergétiques marines)
- Le secteur ferroviaire (Alstom, KTK Seats...)
- Le secteur de la construction (Vinci, Eiffage, Bouygues...)
- Le secteur des sports et des loisirs (fabricants de matériel haut de gamme comme Salomon ou Rossignol localisés en Haute-Savoie et en Isère).

Au sein du système production régional, la région d'Oyonnax est spécialisée dans la fabrication de pièces en plastique et de moules.



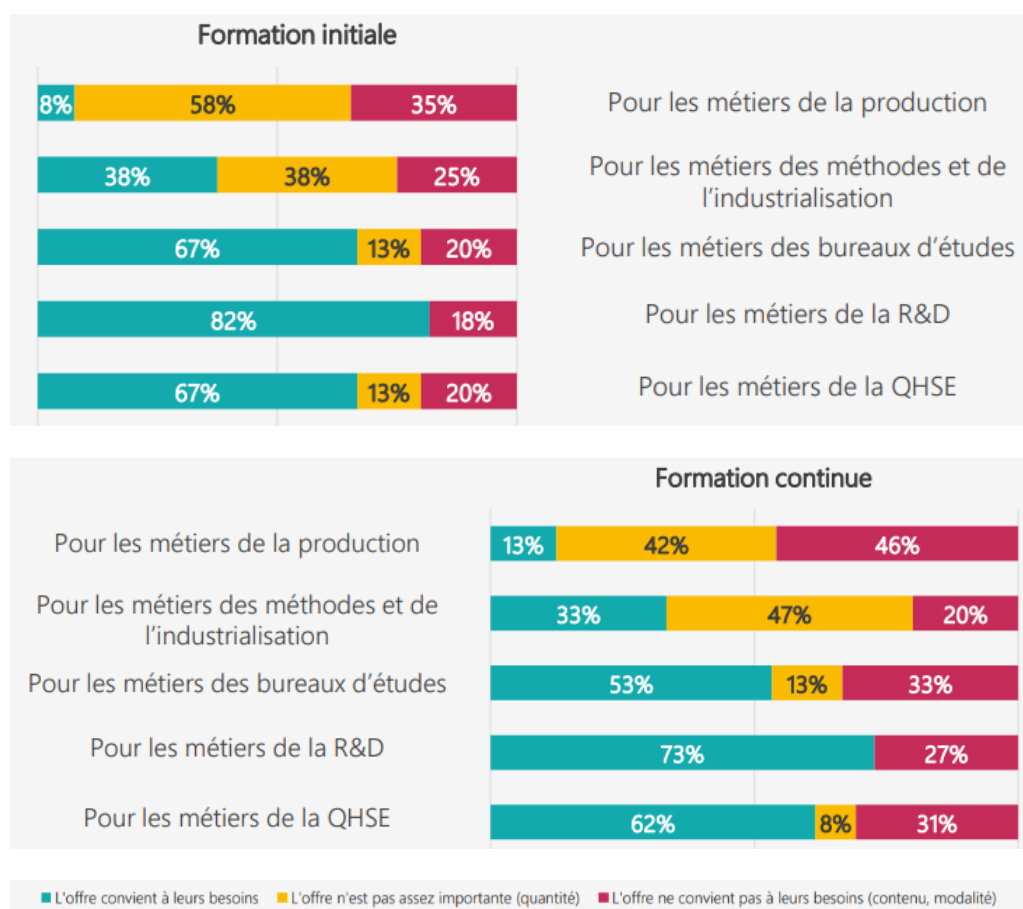
Positionnement géographique des acteurs des matériaux composites dans la région Auvergne-Rhône Alpes

Source : Recensement KYU Lab, Observatoire de la Plasturgie, 2020

On observe également **un hiatus entre les formations et les emplois proposés, notamment pour les métiers de la production** (spécialité de la vallée d'Oyonnax) où 35% des entreprises interrogées dans la Région estiment que les formations ne conviennent pas à leurs besoins : **l'offre de formation est jugée trop peu importante.**

De manière générale, les besoins en compétences évoluent vers des qualifications de plus en plus élevées : **34% des offres d'emploi demandent au minimum le BAC⁹.**

⁹ Plasticampus, Un secteur d'activité d'avenir, URL : <https://www.plasticampus.fr/accueil/plasticampus/un-secteur-dactivite-davenir/>



Évaluation de l'offre de formation par les entreprises du secteur

Source : Enquête et traitement KYU Lab, Observatoire de la Plasturgie, 2020

3.1.2.2 Les formations de santé

L'offre de formations en matière de santé est directement liée à l'offre de soins : il existe deux établissements : l'Institut de Formation d'aides-soignants (IFAS) situé à Oyonnax et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et des Aides-Soignants du Bugey (IFSI) sur le Plateau d'Hauteville.

L'IFSI accueille **180 élèves infirmiers** (60 étudiants par promotion sur trois ans) ainsi que **60 étudiants aides-soignants**.

Les établissements hospitaliers du territoire sont pourvoyeurs d'emplois pour ces jeunes diplômés. (L'épidémie de COVID-19 a d'ailleurs nécessité à plusieurs reprises l'intervention d'étudiants dans les services.) **Par ailleurs, les salaires proposés sur le territoire sont relativement élevés.**

Cependant, plusieurs facteurs expliquent leur départ du territoire, à commencer par leurs origines géographiques : **une majorité d'étudiants viennent des territoires voisins** (notamment la Savoie et le Pays de Gex) pour bénéficier de l'offre de formation du Haut-Bugey. Autre explication : les domaines d'activités du Haut-Bugey (addictologie, gériatrie,

rééducation...) sont **moins attractifs que les spécialités proposées dans les territoires voisins** (ex : chirurgie).

3.1.2.3 Des formations liées à la filière bois

Le Haut-Bugey est fortement marqué par la présence de la forêt (70% de la surface du territoire). Le Haut-Bugey compte plus d'une centaine d'entreprises du bois employant près de 1 300 salariés, (5,2% des actifs). Le secteur du bois et de la forêt est le deuxième secteur d'emploi après la plasturgie (42%).

Concernant les formations, **plusieurs établissements sont implantés aux portes du Haut-Bugey et dans le département de l'Ain** : Moirans-en-Montagne (lycée Pierre Vernotte), Ambérieu-en-Bugey (lycée professionnel Alexandre Bérard), Bourg-en-Bresse (CFA du BTP de l'Ain, lycée Carriat).

Au sein du territoire, les établissements de formation de la filière bois sont regroupés au sein du **pôle bois qui est situé à Cormaranche-en-Bugey** (commune du Plateau d'Hauteville). Il comprend la MFR (CAP et Bac Pro menuisier) et l'École Technique du Bois (CAP et Bac Pro métiers de la scierie).

Ce pôle à la fois professionnel et d'enseignement supérieur s'est développé en 2013 par la construction de **la Maison de la filière bois de l'Ain, appelée Visiobois**, à Cormaranche-en-Bugey. Il permet notamment faire de cohabiter l'ETB avec les acteurs de la filière (FIB01, COFOR01...)

3.1.2.4 L'enseignement sportif

Territoire de moyenne montagne, l'économie du Haut-Bugey repose également sur l'activité touristique, liée notamment à la pratique des sports (randonnées, escalade, ski...)

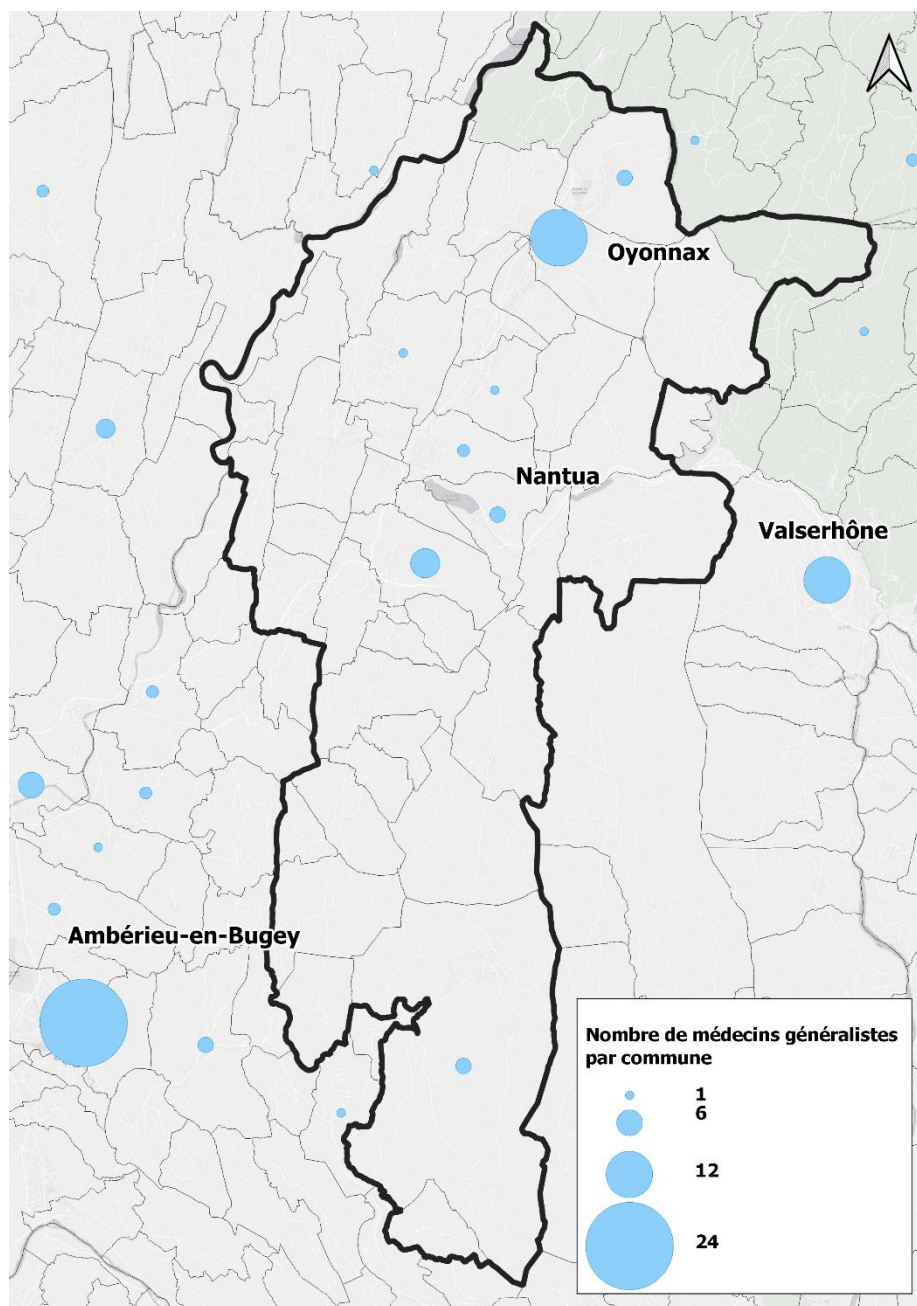
Fondé à l'initiative de l'association Hauteville 3S et de formateurs passionnés par les métiers du sport et de l'animation, **l'Institut de Formation aux Métiers du Sport Hauteville 3S** est un organisme de formation hébergé au sein du Centre Européen de Stages et séjours Sportifs sur le Plateau d'Hauteville.

Les débouchés des filières proposées permettent notamment d'accéder à des postes d'animateur/d'éducateur sportif dans plusieurs établissements (centres de loisirs, structures de vacances, bases de loisirs, secteur scolaire...) nombreux sur le territoire.

3.2 SANTE

3.2.1 DES SERVICES DE SANTE PRINCIPALEMENT CONCENTRES DANS LES POLARITES DU HAUT-BUGEY

De la même façon que pour les équipements d'enseignement, la répartition des médecins s'articule, pour la partie nord du territoire autour du « chapelet urbain » ; et la partie sud autour de la polarité du Plateau d'Hauteville.



Répartition des médecins généralistes en 2019

Insee, Base Permanente des Équipements

Le Centre Hospitalier du Haut-Bugey

Le Centre Hospitalier du Haut Bugey est issu de la fusion au 1er janvier 2002 des Centres Hospitaliers de Nantua et d'Oyonnax. En mai 2007, le Centre Hospitalier du Haut-Bugey a intégré ses nouveaux locaux au bord de l'A404 à Oyonnax.

Ses capacités sont de 157 lits d'hospitalisation, de 290 lits pour personnes âgées (EHPAD, SSIAD) et de 26 places en soins infirmiers à domicile.

Les Maisons de Santé

Plusieurs Maisons de Santé ont été créés depuis 10 ans sur le territoire :

- La maison de santé de Saint Martin du Fresne a été inaugurée en octobre 2014. Elle regroupe quatre médecins généralistes, deux infirmiers, une pédicure-podologue, trois kinésithérapeutes, un kinésithérapeute-ostéopathe, deux diététiciennes-nutritionnistes, une orthophoniste, une psychologue, un cardiologue et une sage-femme.
- La maison de santé de Nantua, située dans l'enceinte de l'ancien hôpital, a été inaugurée en avril 2016. Elle accueille un pédiatre, deux médecins généralistes, une infirmière, un kiné, un psychologue, un psychothérapeute, l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA) et un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).
- La maison de santé pluridisciplinaire d'Oyonnax a été créée en 2015. Cette maison de santé accueille un centre de soin infirmier, 3 médecins généralistes, deux diététiciennes, deux sage-femmes et un psychologue.

3.2.1.1 Le Plateau d'Hauteville, pôle santé du Haut-Bugey

La santé est un secteur d'activité historique du Plateau d'Hauteville. Le premier sanatorium ouvre ses portes en 1900 en raison des effets bénéfiques du climat de moyenne montagne, observé sur certaines pathologies.

Trois autres établissements sont réalisés les années suivantes et **la commune prend le tournant du « tourisme de santé »** avec des palaces hôteliers conséquents : Bellecombe en 1904, Béligneux en 1912 et le Grand-Hôtel après la Première Guerre Mondiale.

Le déclin de la tuberculose après la Seconde Guerre Mondiale entraîne un redéploiement et une diversification de l'activité « santé ». Une école d'infirmière est créée en 1946, puis un laboratoire d'analyse biologique. Depuis les années 1970, **les établissements de santé se sont spécialisés dans la convalescence, la rééducation et la pneumologie.**



Les sanatorium Felix Mangini et Bellecombe à Hauteville-Lompnes

Patrimoines de l'Ain

Aujourd'hui, le Plateau d'Hauteville abrite deux établissements hospitaliers conséquents.

Le Centre Hospitalier Public d'Hauteville (CHPH) a vu le jour le 1er janvier 2000. Il est issu de la fusion des 3 établissements hospitaliers publics de la station climatique d'Hauteville-Lompnes :

- Le Centre Médical Bellecombe Espérance, ancien sanatorium reconverti en 1969 en établissement spécialisé en pneumologie et soins intensifs respiratoires. Il est composé de 2 pavillons : l'Espérance loué depuis 1956 à la fondation Rothschild et Bellecombe construit en 1903.
- Le Centre Médico-Chirurgical Interdépartemental, ancien sanatorium créé en 1935 et reconverti en centre de rééducation depuis les années 70.
- Le Centre Médical Bêlignieux Albarine, ancien sanatorium reconverti à partir de 1973 en établissement de moyen séjour.

Le Centre Hospitalier Public d'Hauteville (CHPH), réparti en trois pôles :

- Le Pôle Médecine Physique et de Réadaptation (MPR), 85 lits ;
- Le Pôle de Spécialités : 121 lits en soins palliatifs, de pneumologie et d'addictologie ;
- Le Pôle Gériatrie, 134 lits répartis entre les courts séjours, l'EHPAD et la rééducation.

La Clinique du Souffle Le Pontet est un établissement de Soins de Suite et de Réadaptation respiratoire. Elle est née de la fusion de deux établissements privés, Le Modern'Hôtel et Clair Soleil.

Outres ces établissements, **le Plateau d'Hauteville compte plusieurs professionnels de santé** : 3 médecins généralistes regroupés dans la Maison Médicale « École des Cognots » », 3 pharmacies, 4 dentistes et/ou chirurgiens-dentistes, 2 masseurs-kinésithérapeutes, 2 ostéopathes, près d'une vingtaine d'infirmiers, 1 podologue, 1 psychologue...

La particularité des établissements hospitaliers du Plateau d'Hauteville est d'avoir **une aire d'influence nationale sur ses soins spécialisés** (soins des grands sportifs, addictologie, pneumologie, rééducation orthopédique...). Ils attirent en effet des patients venus d'autres territoires (*ex : en addictologie, certains patients viennent du sud-ouest de la France*).

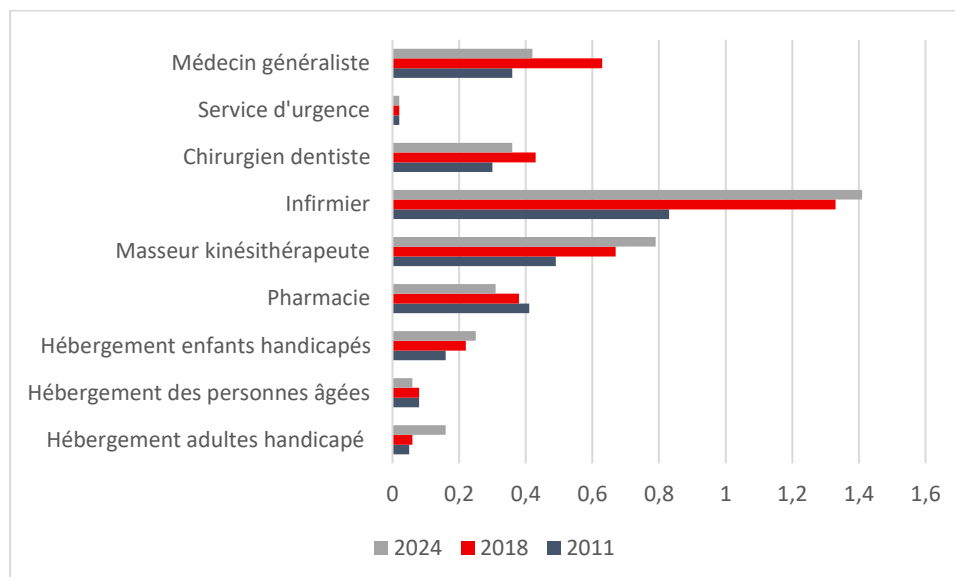
En revanche, sur les soins du quotidien ou les soins d'urgence, on observe une « fuite » des patients du Plateau d'Hauteville **vers le secteur de Belley**. Bien qu'Oyonnax dispose d'un service d'urgence situé sur le même territoire administratif, la différence de dix minutes entre les deux destinations (*35 minutes pour Belley et 42 minutes pour Oyonnax depuis le centre-bourg du Plateau d'Hauteville*) est décisive.

3.2.1.2 Une amélioration générale des services de santé sur le Haut-Bugey

L'offre en médecine générale s'est étoffée entre 2011 et 2018, passant d'un médecin généraliste pour 3 300 habitants en 2011 à un médecin pour 1 500 habitants en 2018.

Il en est de même pour **certains actes spécialisés** : les chirurgiens-dentistes, les masseurs-et les infirmiers.

Pour autant, entre 2018 et 2024, plusieurs équipements de santé ont connu une nouvelle baisse. C'est notamment le cas des médecins généralistes, des chirurgiens-dentistes et des pharmacies. En 2024, l'offre de médecine est de 1 médecin pour 2 400 habitants.



Évolution de l'offre en équipements de santé sur Haut-Bugey Agglomération entre 2018 ET 2024 (nombre de praticien/service pour 1 000 habitants)

BPE Insee

Concernant l'accueil des populations fragiles, l'offre de santé s'est améliorée pour l'hébergement des adultes et des enfants en situation de handicap mais elle a baissé pour les hébergements des personnes âgées.

3.2.2 LES MUTATIONS RECENTES DU SECTEUR DE LA SANTE

3.2.2.1 Les conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur les services de santé du Haut-Bugey

La crise sanitaire actuelle a participé à **une réorganisation complète des services de santé** du territoire : déménagement et création de nouveaux services (notamment pour pallier au manque de médecine générale/non spécialisée sur le territoire), collaboration entre les établissements du Plateau d'Hauteville, d'Oyonnax et de Bourg-en-Bresse, mobilisation des étudiants de l'IFSI (facilitée par une direction commune).

L'impact financier a été très négatif pour les établissements hospitaliers : **réduction du nombre de lits en addictologie** (30 lits au lieu de 44) **et en rééducation** (35 lits au lieu de 80), sans réelle assurance de retrouver ce nombre après la crise, évolution à venir des critères de dotation vers la baisse, etc.

La crise sanitaire a mis en évidence **le peu de lien entre les médecins travaillant à l'hôpital et les médecins de ville** (en dehors du parcours classique médecine générale/médecine spécialisée). Un renforcement de ces liens est demandé dans le Schéma Régional de Santé 2018-2023.

3.2.2.2 De nouvelles perspectives pour le secteur de la santé

Répondre aux besoins de la population locale

La réforme SSR (Soins de Suite et Réadaptation) pousse les établissements hospitaliers à modifier leur offre de soin, et notamment à créer une offre d'hôpital de jour **davantage orientée vers la population locale**.

De nouveaux services ont ouvert au sein du centre hospitalier du Plateau d'Hauteville, notamment dans le secteur de la nutrition, en lien avec les services d'endocrinologie de Bourg-en-Bresse, services dans lesquels les séjours sont longs et où l'accompagnement du patient se réalise sur la durée (afin que ce dernier soit acteur de sa prise en charge et de son changement de mode de vie).

Néanmoins, des études médico-économiques ont mis en évidence que les établissements ne touchent pas encore une patientèle à domicile locale. Les élus s'interrogent sur cette part importante de patients venus d'autres territoires. HBA accueille un des plus grands centres de rééducation de la région mais en ce qui concerne les soins d'urgence ou d'autres soins moins spécifiques, **les patients de la partie sud du territoire sont systématiquement orientés vers Belley**.

Autre difficulté : les patients venant parfois d'autres départements, voire d'autres régions, les familles qui les accompagnent ne trouvent **pas de solution d'hébergement sur place**. Avec l'augmentation des longs séjours et des suivis sur le long terme, cela pourrait poser un problème dans les années à venir.

Fidéliser les étudiants formés sur le territoire

Haut-Bugey Agglomération accueille deux centres de formation : l'IFAS à Oyonnax et l'IFSI situé sur le Plateau d'Hauteville. Le second accueille près de 240 étudiants infirmiers et aides-soignants.

Cependant, malgré l'offre existante sur le territoire et des salaires globalement élevé à l'échelle de la Région, le territoire peine à fidéliser les étudiants formés sur place. Cela peut s'expliquer entre autres par leur origine géographique et par l'attractivité des spécialités médicales pratiquées dans les territoires voisins.

La question des friches hospitalières du Plateau d'Hauteville

Le repositionnement du secteur privé sur l'offre « bien-être » s'est souvent traduit par **la construction de nouveaux bâtiments**, laissant ainsi plusieurs bâtiments inaptes devenir de nouvelles friches hospitalières.

Bien qu'elles constituent parfois **un patrimoine architectural et historique remarquable**, ces friches peuvent difficilement accueillir de nouveaux usages en raison des problématiques qu'elles soulèvent :

- L'ancienneté et la vétusté des bâtiments (espaces non adaptés aux usages actuels, opérations de désamiantage et de dépollution nécessaires...)
- Le coût d'entretien et de sécurisation des sites ;
- L'existence d'usages non voulus (squats).

Plusieurs exemples confirment ces difficultés :

- En raison de l'insalubrité du bâtiment actuel, les services d'addictologie du Plateau d'Hauteville seront accueillis dans un nouveau bâtiment (coût des travaux : environ 6 millions d'euros) livré fin 2023.
- La friche de Bellecombe fait l'objet d'un projet de démolition pour l'installation de la gendarmerie.
- En revanche, le bâtiment principal de l'Albarine a été refait à neuf en 2008.

Le détail des friches hospitalières actualisé en 2025 est le suivant :

	Adresse	Statut cartofriche	Site Non	Mobilisable ?	Surface
PLATEAU D'HAUTEVILLE	25 chemin Fontaine d'Orcet	friche sans projet	Propriétaire privé - Hôpital	Mobilisable	2937
	475 AV Felix Mangini	friche sans projet	Propriétaire privé - Hôpital	Mobilisable	5713
	Rue des villas	friche sans projet	Propriétaire privé - Hôpital	Mobilisable	824
	Pré Combet	friche sans projet	IME La Savoie - Hopital	Partiellement recyclé	47795
	Béligneux	friche sans projet	BELLIGNEUX – CTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE - Hôpital	Mobilisable	17147

Face à ces friches, il est possible de s'interroger sur les synergies potentielles avec le tourisme, avec l'habitat ou encore l'activité économique afin de répondre aux besoins d'hébergement, de création de logements ou d'accueil d'entreprises. Cependant, la localisation de ces friches – très souvent à l'écart du centre-ville – pose **la question des réseaux, des mobilités et de l'accès aux équipements**.

3.3 SPORT ET CULTURE

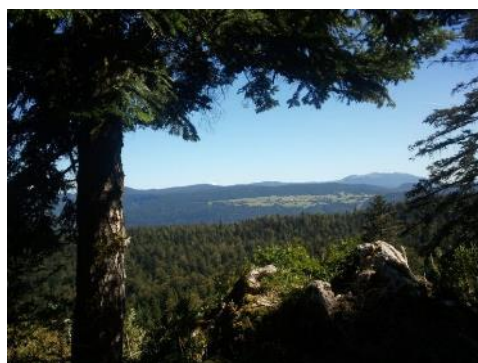
3.3.1 UN TERRITOIRE PROPICE AUX SPORTS ET ACTIVITES DE PLEIN AIR

Situé entre lacs et montagnes, le Haut-Bugey bénéficie d'un **cadre naturel attrayant propice aux sports de plein air** : randonnées, VTT, vélo, ski de fond, ski de piste, parapente, kayak, pêche...

Le territoire est par conséquent doté d'un **grand nombre d'aménagements de randonnée et de course** (14 circuits, plusieurs parcours de marche nordique, réseau international de trail, course d'orientation).

À cela s'ajoute **des « spécialités » liées aux sports extrêmes** (escalade, via ferrata, parapente, VTT de descente), **aux sports de montagne** (ski alpin, ski de fond, raquettes...) et aux **activités nautiques** (canoë-kayak, canyoning, paddle, ski nautique, voile...).

Ce panel d'activités donne au Haut-Bugey l'image d'un **territoire actif, de découverte et d'aventures** (sports extrêmes, activités insolites (biathlon, balades en traîneau...)



Sentier des Roches d'Orvaz (à gauche) et du Macretet (à droite) ;
 Bike Park de Cormaranche-en-Bugey (ci-contre)

Haut-Bugey Tourisme

À noter également que la commune de Samognat accueille **le Golf du Haut-Bugey** (15 ha, parcours de 9 trous, 17 postes de *practice*, *club house*...)

3.3.2 LES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX

Haut-Bugey Agglomération gère **plusieurs établissements sportifs** (dont le Bike Park de Cormaranche-en-Bugey et le golf de Samognat) révélateurs, entre autres, du sport local : le rugby.



Le stade Charles Mathon situé à Oyonnax peut accueillir jusqu'à 11 400 personnes.

La particularité du stade Mathon tient notamment du fait de sa pelouse synthétique innovante et de son système de mise hors-gel qui lui permettent d'**accueillir des matchs de très haut-niveau malgré des conditions climatiques hivernales défavorables.**

Stade Charles Mathon

Haut-Bugey Agglomération

Les principales manifestations organisées dans l'enceinte du stade Mathon sont celles organisées par la SASP OYONNAX RUGBY dans le cadre du championnat de TOP 14 ou PRO D2 et de la Challenge Cup ou Champions Cup.

Outre les rencontres organisées pour la pratique du rugby, **le stade peut accueillir également d'autres types de manifestations sportives** (scolaires notamment) ou des événements à visée culturelle.

Parmi les grands équipements sportifs gérés par l'agglomération se trouvent également :

- **Le centre nautique Robert Sautin** situé à Oyonnax (bassin olympique de 50 mètres découvrable, bassin de 25 mètres, cours de natation...);
- **La piscine intercommunale d'Hauteville-Lompnes** (bassin de 25 mètres, école de natation).



Centre nautique Robert Sautin

Haut-Bugey Agglomération

Le Plateau-de-Hauteville accueille également **le complexe sportif Hauteville 3S, un centre européen spécialisé dans l'accueil de séjours sportifs**. Le centre dispose d'un hall multisport, d'un dojo, de terrains de football, d'un parcours d'orientation, d'un parcours de VTT, de canyoning... et d'un accès à la piscine municipale et aux gymnases environnants. La diversité de ces équipements permet à Hauteville 3S d'organiser des séjours dans un large panel d'activités de manière annuelle : volley-ball, badminton, basketball, handball, sports de combat et sports aquatiques. Le centre propose également une offre d'activités saisonnières hivernale.



Complexe sportif Hauteville 3S

Olympique Lyonnais

Le complexe Hauteville 3S accueille notamment les **stages officiels de football de l'Olympique Lyonnais**.

3.3.3 LES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX

Au-delà des équipements intercommunaux, le territoire du Haut Bugey dispose également d'une offre d'équipements sportifs gérés par les communes elle-même.

Arbent

- Boulodrome Arbent-Marchon
- Gymnase du Macretet
- Aéroclub Jean Moutty

Dortan

- Le **tennis club de Dortan-Lavancia**
- Un **stade de football**
- Le **stade de rugby Jacques Chevassus**
- Un **boulodrome**

Oyonnax

- Le **centre omnisports Léon Emin**

- Le **complexe des Crêtets** comprenant un gymnase et un stade
- Les **gymnases scolaires communaux** des écoles Pasteur et Jean Moulin
- **11 cours de tennis** dont 4 intérieurs
- La **Hall des sports** proposant une salle de gymnastique, une salle de judo, une salle de tir et une salle de tennis de table
- Un **boulodrome** de 8 terrains
- Une **salle de boxe** et une **salle d'haltérophilie**
- Le **stade d'athlétisme Christophe Lemaitre** comprenant une piste homologuée pour les compétitions nationales, deux sautoirs et une aire de lancer
- Un **skate-park**
- Le parcours sportif de la Brétouze
- Une base de canoë-kayak

Veyziat

- Le **Complexe sportif de Veyziat** et son stade de football (terrain de l'US Veyziat)

3.3.4 UNE OFFRE CULTURELLE DIVERSIFIEE MAIS FAIBLE REPRESENTEE

Une grande partie de l'offre culturelle du Haut-Bugey repose sur **des savoir-faire locaux historiques et locaux** s'articulant principalement autour de **l'artisanat** (fabrication de peignes, plasturgie...) et de **la gastronomie** (quenelles sauce Nantua, Comté...)

Un haut-lieu de l'industrie

À la fin du 18^{ème} siècle, les habitants de la vallée d'Oyonnax se lancent dans la fabrication de peignes en bois, activité de subsistance à l'activité principale agricole. L'artisanat prend rapidement de l'essor : au 19^{ème} siècle avec le travail de la corne puis du plastique.

En 1878, les industriels de la vallée découvrent le celluloïd. L'Oyonnaxienne, première usine de production de cette nouvelle matière venue des États-Unis, ouvre ses portes en 1899. Rapidement, l'activité se diversifie vers le jouet, la lunetterie, les accessoires de modes...

Après la Seconde Guerre Mondiale, l'utilisation massive des matières plastiques profite aux industries locales qui se diversifient grandement : conception, fabrication de machines, réalisation de moules et d'outillage, emballage, recyclage, etc. Le territoire conserve aussi **une production haut de gamme** (lunetterie, ornements de coiffures) exportés à l'international et **révélatrice de ses savoir-faire**.



La Grande Vapeur à Oyonnax

Haut-Bugey Tourisme

Aujourd'hui, **une offre culturelle et patrimoniale** s'est articulée autour de l'histoire industrielle du Haut-Bugey : Musée du Peigne et de la Plasturgie, La Grande Vapeur (usine-modèle construite à Oyonnax en 1905, l'intérieur du bâtiment est inscrit aux Monuments Historiques et l'édifice a reçu le **label « Patrimoine du 20^{ème} siècle »**).



Modèle haute-couture exposé au musée du Peigne et de la Plasturgie d'Oyonnax

Haut-Bugey Tourisme

La mise en valeur de ces lieux participe à la préservation du patrimoine historique du Haut-Bugey mais également au développement d'**un tourisme industriel**. Ce dernier n'est pas propre à l'industrie plasturgique puisque l'on trouve également sur le territoire **des animations autour des glaciers du lac de Sylans, et des carrières du Plateau d'Hauteville**.

Des sites historiques mis en valeur

Bourgade gauloise devenue un *vicus* (petite ville) à l'époque gallo-romaine, Isarnodurum – appelée aujourd'hui Izernore – est **la seule agglomération gallo-romaine du Haut-Bugey** et l'une des sept identifiées dans le département de l'Ain.

Les recherches archéologiques successives ont permis de retrouver des vestiges de la ville gallo-romaine (voies pavées, céramiques, temple...). Récemment, des fouilles ont été menées rue des Tablettes par une équipe de l'Inrap, mettant à jour un quartier d'habitation antique.

Rénové en 2004, **le Musée Archéologique d'Izernore** conserve et présente les résultats des fouilles menées sur l'antique *vicus* d'Isarnodurum.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental

Situé à Oyonnax, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, Danse et Théâtre est sous le giron de Haut-Bugey Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020. Cet établissement d'enseignement à rayonnement départemental dispose une formation instrumentale, vocale, chorégraphique et théâtrale.



Cours de danse au conservatoire

Haut-Bugey Agglomération

3.4 LA COUVERTURE NUMERIQUE

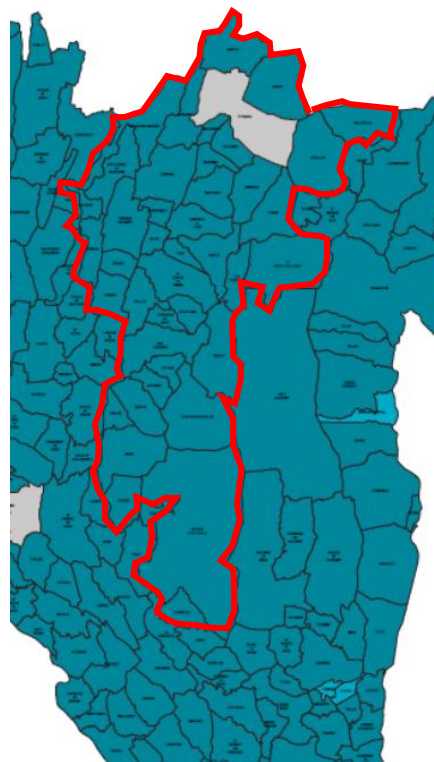
3.4.1 SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDTAN)

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du département de l'Ain a été révisé en avril 2014. Le SDTAN affiche sa volonté de supprimer les zones bas débit pour un « accès généralisé au haut débit dans les entreprises et sites publics », et la poursuite du déploiement de la fibre optique à l'ensemble du département.

L'Ain est un département précurseur de l'aménagement numérique grâce au déploiement d'un réseau d'initiative publique très haut débit dès 2005, effectué en régie par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA).

En 2025, 368 communes sur les 393 étaient desservies au Très Haut Débit. Les 42 communes du Haut-Bugey sont toutes concernées par le Très Haut Débit.

- Taux de couverture > 70% (déployé et fin de déploiement)
- Taux de couverture entre 30 et 70% (déployé et fin de déploiement)
- Taux de couverture < 30% (déployé et fin de déploiement)
- Etudes et/ou déploiements en cours
- Commune hors périmètre SIEA (zone déployée par les opérateurs privés)



Déploiement du Réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain

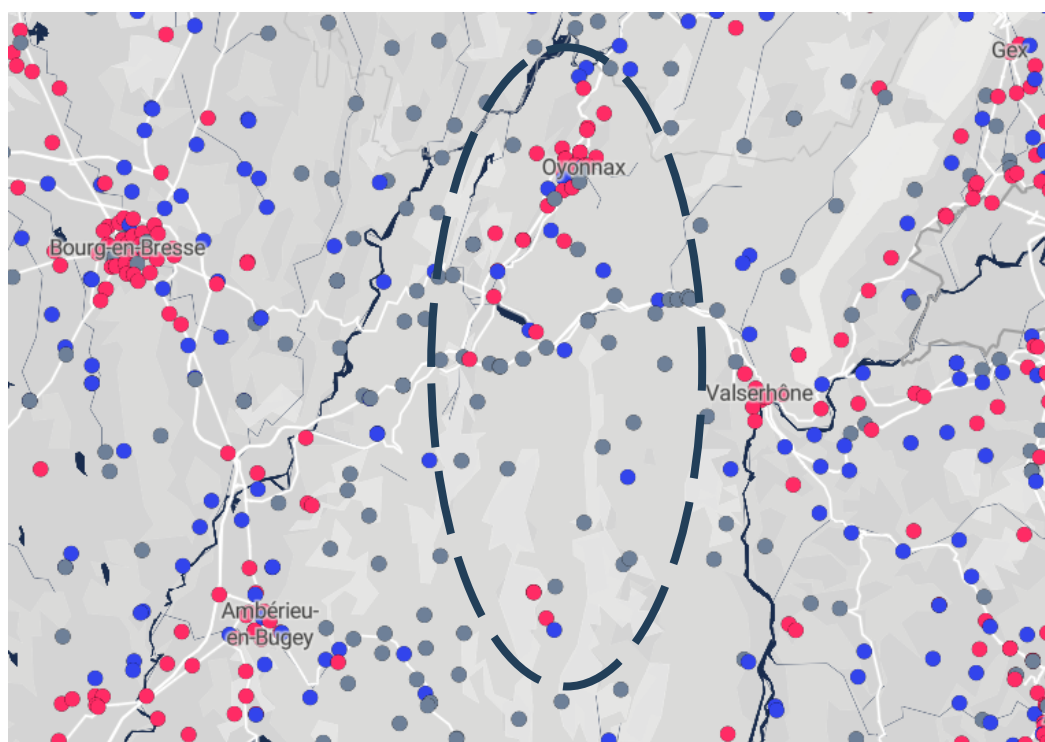
Li@in : Réseau Public Fibre Optique des communes de l'Ain, 2025

3.4.2 LE RESEAU MOBILE

Concernant le réseau mobile, **la grande majorité des communes du Haut-Bugey ont accès à la 4G avec plusieurs opérateurs**. Néanmoins, certaines zones disposent d'une couverture plus faible notamment à l'Est du territoire (Le Poizat-Lalleyriat, Échallon...) et au sud (Brénod, Plateau d'Hauteville).

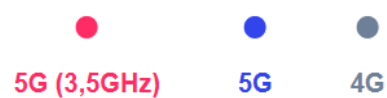
Parallèlement, le réseau 5G tend à s'agrandir. Il se concentre autour d'Oyonnax et il se développe également au niveau de Nantua et le long des principaux axes routiers (A404 et A40). Le réseau 5G tend également à s'implanter dans certains secteurs

À l'échelle du département de l'Ain, le Haut-Bugey se distingue par la relative faiblesse de sa couverture mobile.



La couverture mobile du Haut-Bugey

Ariase.com, 2025



3.5 LA MOBILITE

L'organisation de la mobilité est l'une des compétences obligatoires de Haut-Bugey Agglomération. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), l'intercommunalité dispose des moyens d'action pour définir, mettre en œuvre et évaluer sa politique de mobilité au niveau local.

Haut-Bugey Agglomération gère notamment le réseau urbain communautaire Duobus, le transport scolaire selon différentes modalités, ou encore le transport à la demande.

3.5.1 LES MOBILITES VERS ET EN DEHORS DU HAUT-BUGEY

3.5.1.1 Les déplacements domicile-travail

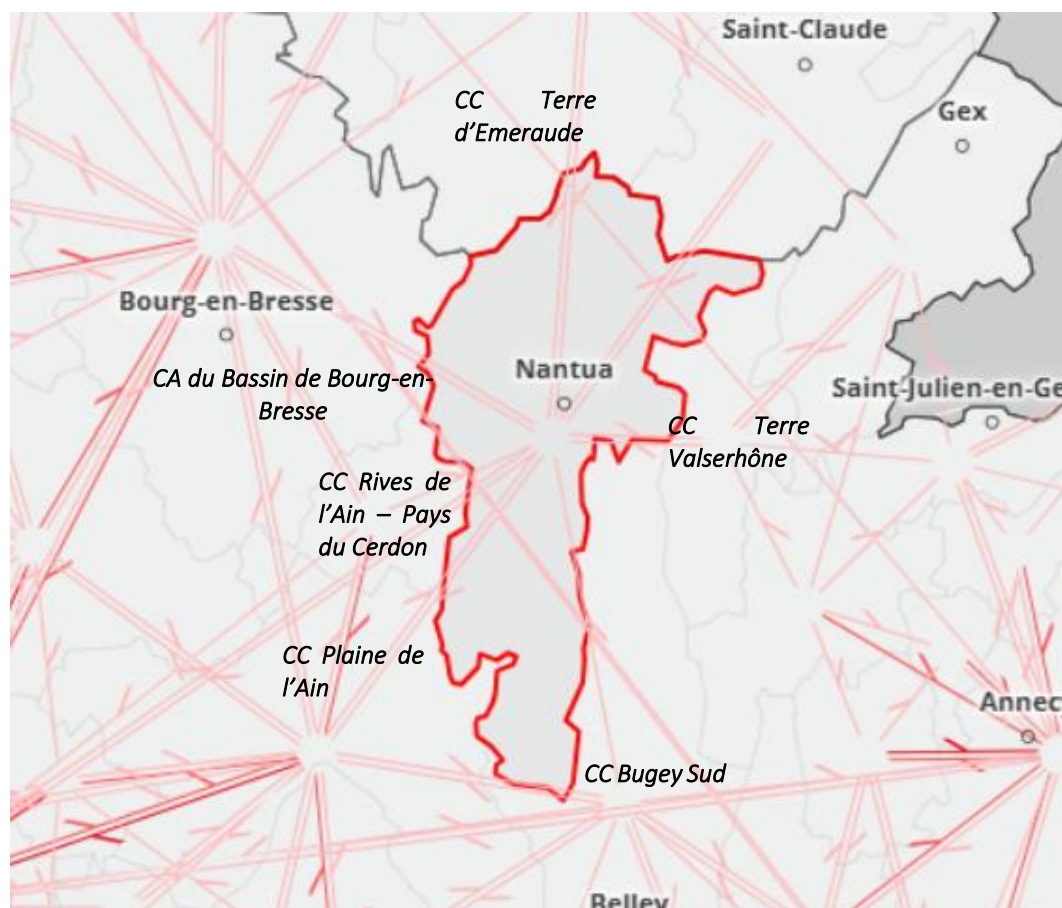
EPCI > Haut-Bugey Agglomération	Flux (trajets/jour)				Différence (trajets/jour)
	Entrants dans HBA	Part dans les flux entrants	Sortants de HBA	Part dans les flux entrants	
CA Bassin de Bourg-en-Bresse	867	18,8%	494	21,1%	+373
CC Haut-Jura Saint-Claude	693	15,0%	348	14,9%	+345
CC Bugey Sud	266	5,8%	0	0%	+266
CC Plaine de l'Ain	423	9,2%	302	12,9%	+121
Métropole de Lyon	200	4,3%	375	16,0%	-175
CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon	517	11,2%	0	0%	+517
CC Terre Valserhône	246	5,3%	599	25,5%	-353
CC Terre d'Emeraude Communauté	1301	28,2%	227	9,7%	+1074
Total	4 613	100%	2 345	100%	+ 2 268

Les flux domicile-travail entre le Haut-Bugey et les EPCI concernées en 2022

Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire

Les flux domicile-travail proviennent essentiellement des EPCI voisines (Bassin de Bourg-en-Bresse, intercommunalités du sud du Jura, rives de l'Ain...).

Globalement, le Haut-Bugey est un territoire très attractif pour l'emploi avec plus de 4 613 trajets entrants par jour contre seulement 2 345 trajets sortants. Si chacun de ces 4 613 trajets correspondent au minimum à un emploi, ils représentent alors un minimum de 17% des emplois du territoire. Autrement dit, il est possible d'émettre l'hypothèse qu'au moins 17% des emplois du territoire sont occupés par des habitants d'EPCI voisine (27 762 emplois recensés par l'INSEE en 2022 sur le territoire).



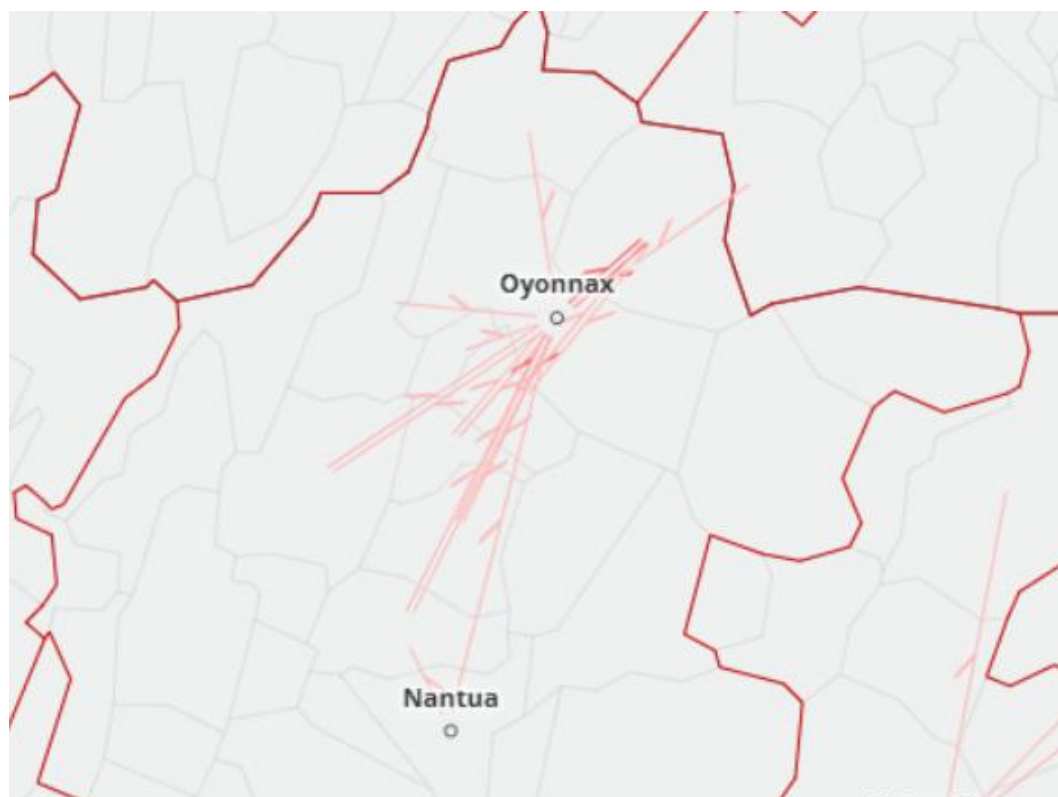
Flux domicile-travail entre EPCI en 2017 (> 200 trajets/jour)

Insee, Recensement de la population, exploitation complémentaire

3.5.1.2 Des mobilités internes concentrées dans le bassin d'emploi d'Oyonnax

Dans le Haut-Bugey, les flux domicile-travail sont essentiellement internes au bassin d'emploi d'Oyonnax, la moitié de la population y résidant et y travaillant.

Ces flux s'organisent le long d'un axe nord-sud entre les communes les plus peuplées et les plus pourvoyeuses d'emplois du territoire.



Les déplacements domicile-travail internes au Haut-Bugey (>100 trajets/jour)

Insee, Recensement de la population, exploitation complémentaire

Cette carte des flux domicile-travail permet de mettre en exergue la concentration des flux à l'intérieur et **autour de sept communes** : Oyonnax, Arbent, Dortan, Bellignat, Groissiat, Izernore, Montréal-la-Cluse, Martignat, Samognat, et Nantua.

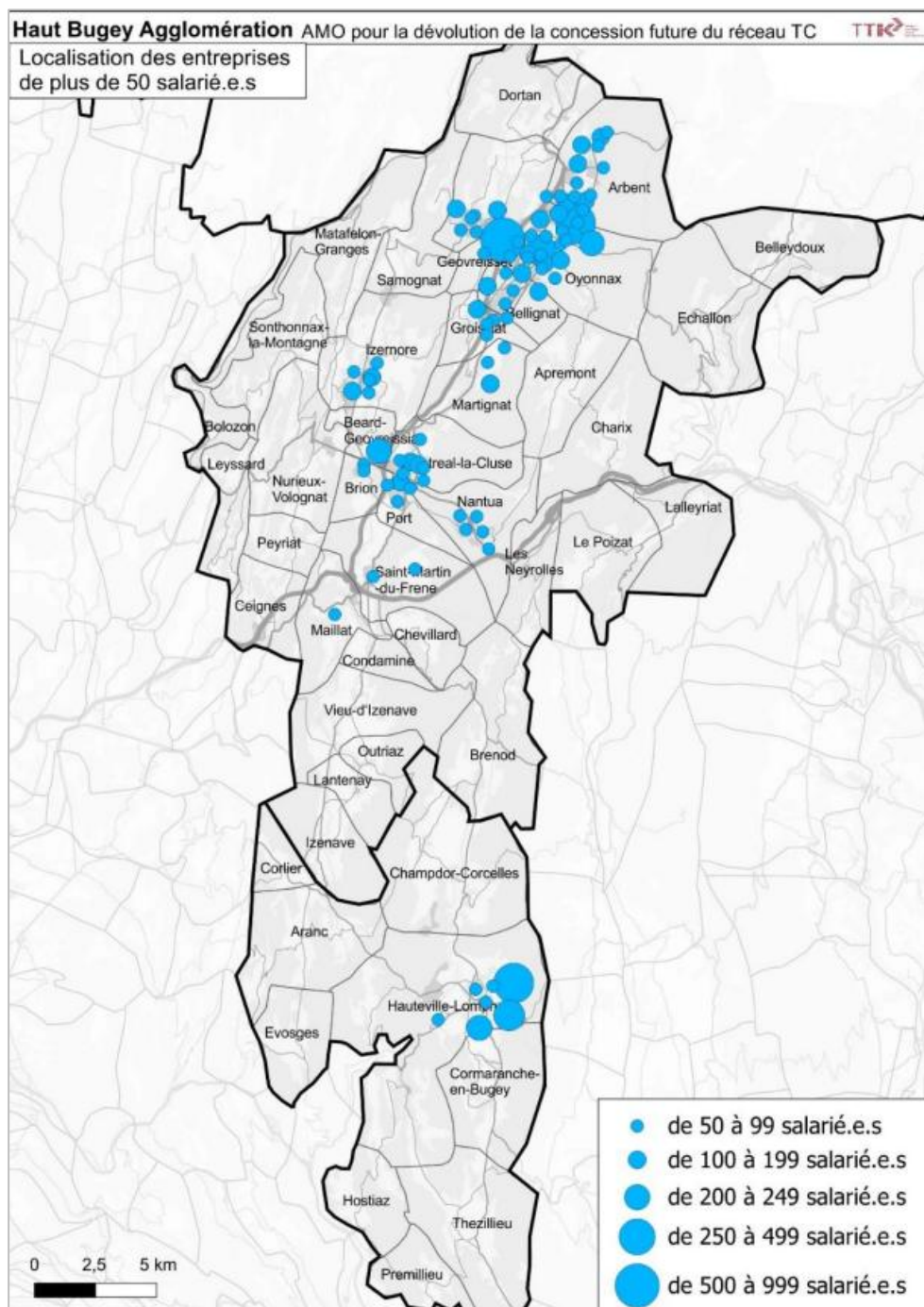
Les échanges sont particulièrement denses entre Oyonnax et Bellignat : 668 trajets quotidiens sont enregistrés d'Oyonnax vers Bellignat, et 429 trajets quotidiens dans le sens inverse. Ils le sont également entre Oyonnax et Arbent : 609 trajets quotidiens sont enregistrés dans le sens Oyonnax-Arbent et 425 dans le sens Arbent-Oyonnax

Les entreprises du Haut-Bugey : pôles générateurs de flux

À l'occasion d'un diagnostic présenté en décembre 2018 dans le cadre de la mission d'assistance pour la dévolution de la concession future du réseau de de transport en public intercommunal, il a été mis en évidence que **des pôles générateurs de flux majeurs**.

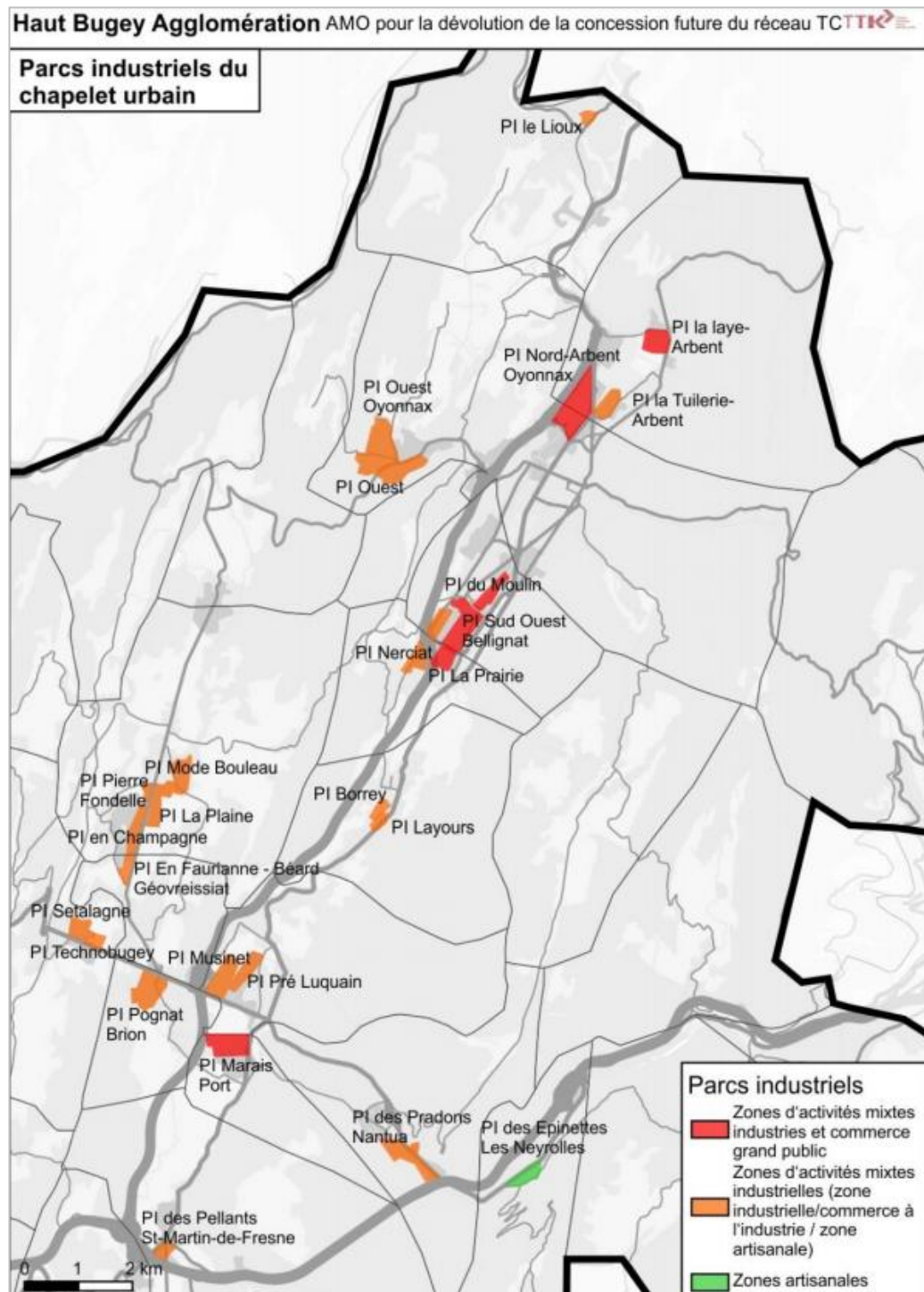
Ces pôles se concentrent essentiellement sur :

- Oyonnax, Arbent et Bellignat (ex : Parc Industriel Nord, 70,8 ha ; Parc Industriel de Bellignat – Groissiat, 63 ha ; Parc Industriel Ouest d'Oyonnax, 59,2 ha) ;
- Montréal-la-Cluse, Port et Nantua (Parc Industriel Pré Luquain, 51,5 ha) ;
- Izernore, Béard-Géovreissiat et Géovreisset (ZI La Mode Bouleau – La Plaine – Champagne – Pierre Fondelle – En Faurienne, 70,4 ha) ;
- Hauteville-Lompnes.



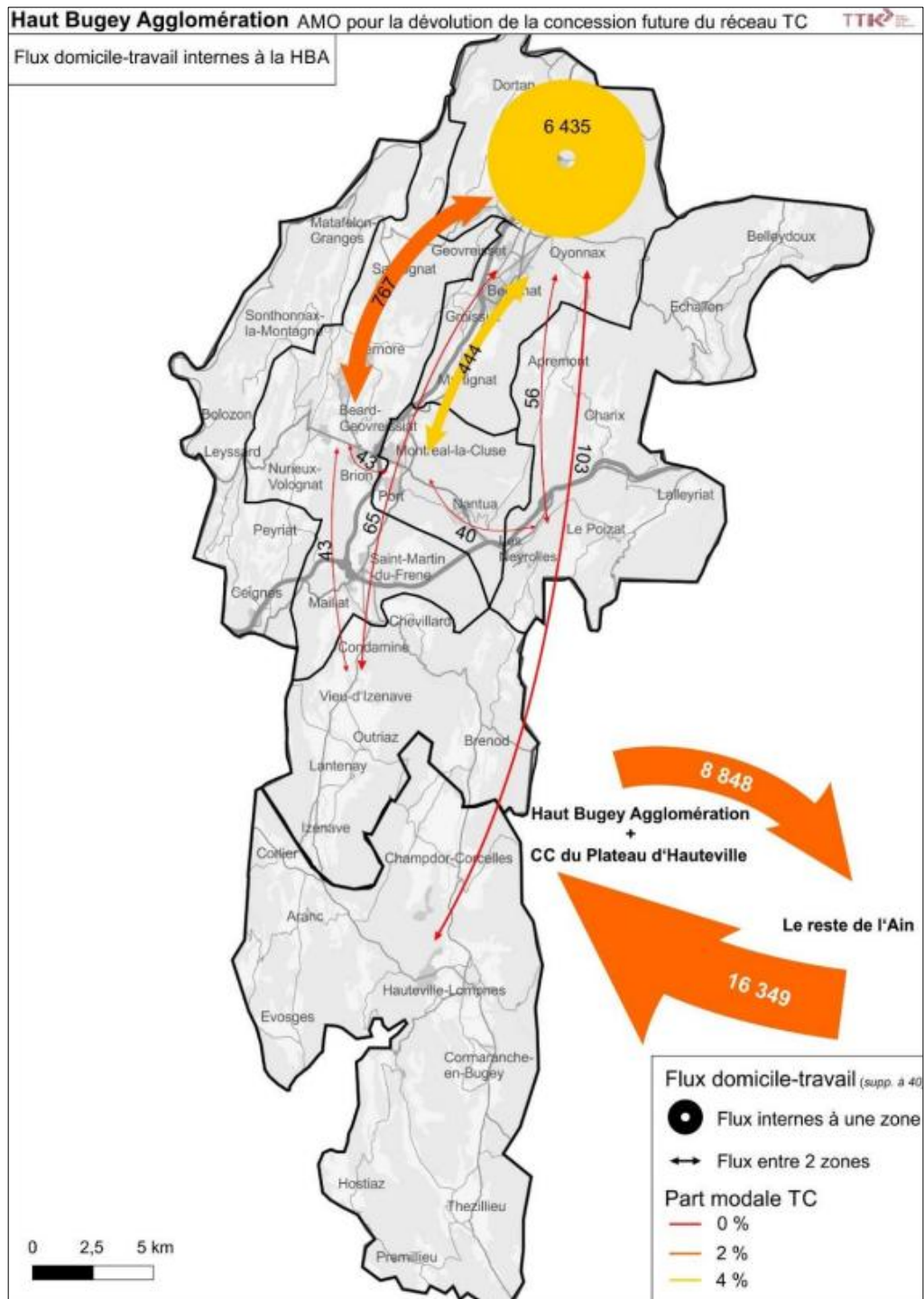
Localisation des entreprises de plus de 50 salariés

ALEXEL, 2018



Parcs industriels de la partie nord du Haut-Bugey

ALEXEL, 2018



Flux domicile-travail interne au Haut-Bugey

ALEXEL, 2018

En raison de la concentration des entreprises dans la vallée du Lange et autour du lac de Nantua, les flux domicile-travail internes au territoire les plus importants sont :

- **Internes à l'agglomération Oyonnax – Arpent – Bellignat** avec plus de 6 400 trajets/jour et une part modale d'utilisation des transports en commun de 4% ;
- **Entre l'agglomération et le pôle économique de Béard-Géovreissiat** avec environ 767 trajets/jours mais une part modale en TC bien moindre (2%) ;
- **Entre l'agglomération et le pôle économique de Montréal-la-Cluse** avec près de 444 trajets/jour et une part modale en TC de 4%.

Ces flux principaux mis à part, on observe également plusieurs « lignes de flux » depuis les communes périurbaines et rurales du territoire en direction des pôles économiques (ex : Le Poizat-Lalleyriat à Oyonnax, 103 trajets/jour. Néanmoins, leur part modale est très majoritairement, si ce n'est exclusivement tournée vers la voiture.

3.5.1.3 Les déplacements domicile-études

EPCI > Haut-Bugey Agglomération	Flux (trajets/jour)		Différence (trajets/jour)
	Entrants	Sortants	
CA Bassin de Bourg-en-Bresse	0	486	- 486
Métropole de Lyon	0	381	- 381
Total	226	867	- 867

Les flux domicile-études entre le Haut-Bugey et les EPCI concernées en 2017

Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire

Les flux domicile-études s'organisent autour de quelques polarités bien identifiées (le Bassin de Bourg-en-Bresse, la Métropole de Lyon, Annecy...) en raison de la présence d'équipements d'enseignement supérieur significatifs.

Les flux sortants s'orientent vers de grands pôles de formation (Bourg-en-Bresse, Lyon).

3.5.2 LES MOYENS DE TRANSPORT UTILISES

3.5.2.1 Des déplacements majoritairement motorisés

Les déplacements internes au Haut-Bugey sont très majoritairement des déplacements automobiles.

Territoires				
	Part des ménages sans voiture	Au moins une voiture	Dont une voiture	Dont deux voitures ou plus
Auvergne-Rhône-Alpes	15,4%	84,6%	46,6%	38,0%
Ain	9,1%	91,4%	44,1%	47,3%
Haut-Bugey	12,8%	87,2%	46,4%	40,9%

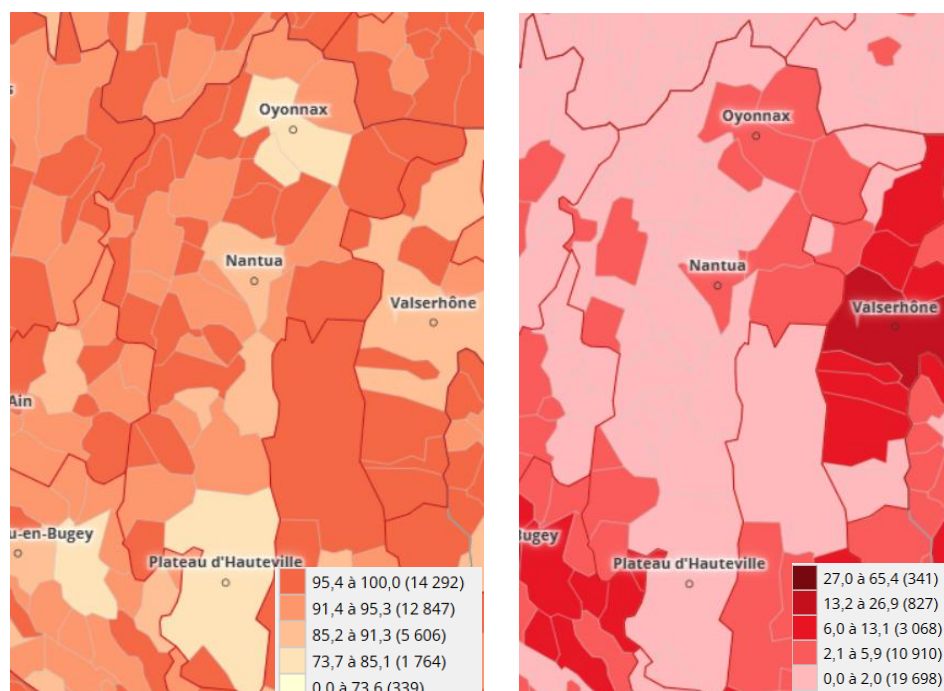
Motorisation des ménages en 2022

Insee, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2020

87% des ménages du Haut-Bugey possèdent au moins une voiture. Cette forte motorisation des ménages est typique de ce type de territoire à majorité rurale.

Cependant, la part non négligeable de 13% de ménages non motorisés, dont 78% vivent dans le secteur urbain d'Oyonnax, appelle au développement d'un service de transports urbain plus performant.

3.5.2.2 Des communes plus favorables à une évolution des parts modales : Oyonnax, Nantua et le Plateau d'Hauteville



Motorisation des ménages (à gauche) et part des actifs utilisant les transports en commun pour se rendre au travail (à droite)

Insee 2022, Recensement de la population (RP), exploitation principale

Les communes où la motorisation des ménages est la plus faible sont aussi celles où la part des transports en commun et/ou non motorisés pour se rendre au travail est la plus importante.

À titre d'exemple, 20% de la population d'Oyonnax ne possède pas de voiture. Le vélo, la marche à pied et les transports en commun représentent plus de 16% des déplacements domicile-travail.

À l'opposé, 97,4% de la population d'Izenave possède au moins une voiture. La marche à pied représente 2,4% des déplacements domicile-travail. Aucun habitant n'utilise le vélo et les transports en commun pour se rendre au travail.

La diminution de la part modale de la voiture individuelle au profit des transports en commun ou d'autres moyens de déplacement non motorisés peut s'expliquer par plusieurs facteurs conjoints et successifs :

- **La concentration de la population** (Oyonnax, 22 378 habitants ; Nantua, 3 431 habitants et Plateau d'Hauteville, 4 790 habitants) **et des équipements structurants** (ex : enseignement, santé, administration...)

- **La concentration des emplois et des entreprises** (Oyonnax, 10 818 emplois et 1 747 établissements ; Nantua, 1 308 emplois et 230 établissements ; et Plateau d'Hauteville, 2 234 emplois et 367 établissements) ;
 - **L'importance des flux** (ex : 668 trajets quotidiens sont enregistrés d'Oyonnax vers Bellignat, et 429 trajets quotidiens dans le sens inverse)
- ⇒ **La présence d'infrastructures de transport** alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, voies douces...) se justifie alors par la concentration de la population, de l'emploi et la densité des flux.

À noter que la présence de transports en commun n'est pas garante de la diminution de la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail. Les communes de Groissiat et Martignat, pourtant desservies par des lignes Duobus, voient moins de 1% de leur population active utiliser les transports en commun.

Des réflexions en vue de la création de plan inter-entreprises ont été initiées mais sans aboutir à ce jour (source : atelier SCOT, mars 2020).

3.5.3 LES SUPPORTS DE LA MOBILITE DANS LE HAUT-BUGEY

3.5.3.1 Le réseau routier et autoroutier, principal support des mobilités du Haut-Bugey

Le Haut-Bugey est traversé et desservi par deux grands axes de communication :

- **L'A40**, aussi appelée « Autoroute des Titans » entre Bourg-en-Bresse et Bellegarde-sur-Valserine est un axe ouest-est reliant Mâcon au tunnel du Mont Blanc, en passant à proximité de l'agglomération genevoise.
- **L'A404** est la tangente de l'A40. Sur un axe nord-sud, elle dessert les principales communes de la partie nord du territoire (Maillat, Saint-Martin-du-Frêne, Port, Brion, Montréal-la-Cluse, Béard-Géovreissiat, Martignat, Groissiat, Bellignat, Oyonnax et Arpent).

Les autres axes majeurs du territoire sont :

- **Les RD979 et RD1084** sont parallèles à l'A40 et traversent le Haut-Bugey d'ouest en est. Il s'agit d'un axe majeur à l'échelle du département puisqu'il relie l'agglomération de Bourg-en-Bresse à la commune de Valselhône.
- **La RD13** est également un axe ouest-est situé à hauteur de Matafelon-Granges – Oyonnax – Échallon, avant de remonter vers le nord en direction de Saint-Claude.
- **La RD12** dessert la partie sud du territoire dans un axe nord-sud. En passant – entre autres – par les communes de Condamine et Izenave, elle permet de relier Ambérieu-en-Bugey.
- **La RD21** est parallèle à la RD12 et dessert le Plateau d'Hauteville. Elle permet de rejoindre Belley au sud.

- Tangente sud au territoire, **la RD1504** relie Ambérieu-en-Bugey à Belley, et constitue une porte d'entrée majeure pour les communes du Plateau d'Hauteville. Elle dessert également la gare de Tenay-Hauteville.

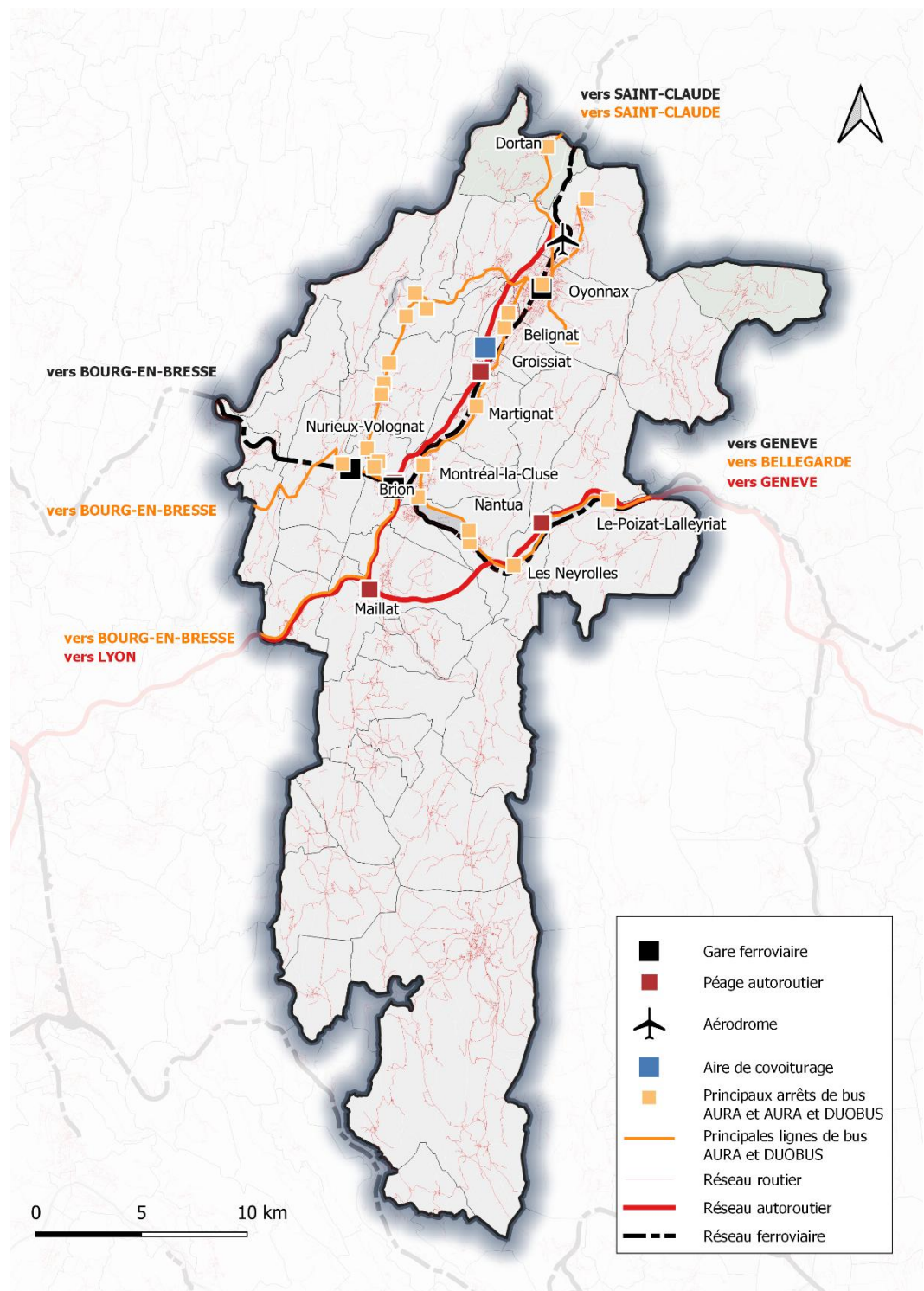
3.5.3.2 Le transport ferroviaire

Les deux liaisons ferroviaires principales qui desservent le territoire sont :

- La ligne Bourg-en-Bresse – Bellegarde empruntée par le TGV Paris – Genève ;
- La ligne Bourg-en-Bresse – Oyonnax, empruntée par le TER (ligne 38).

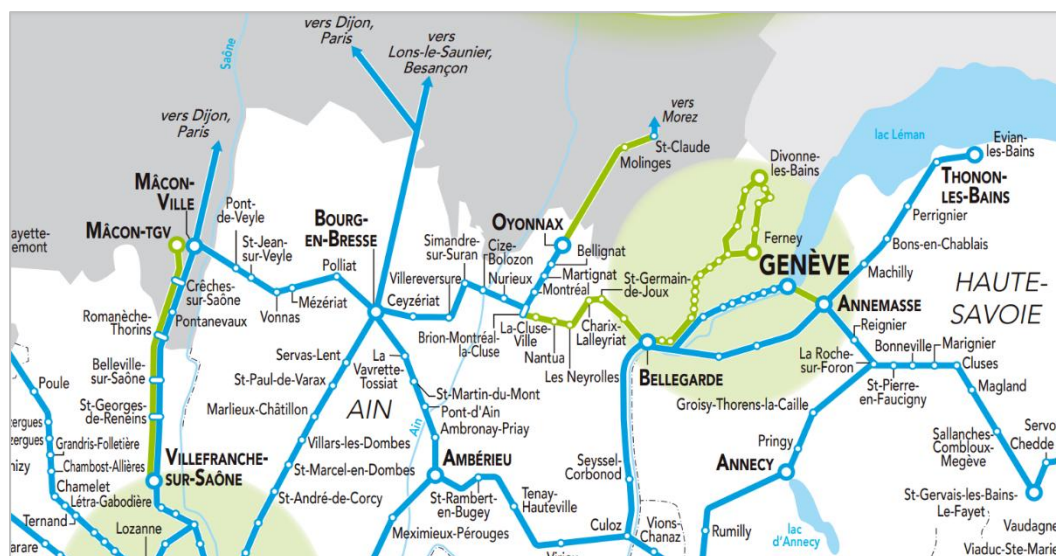
Le Haut-Bugey dispose de trois gares au sein même de son territoire : Oyonnax, Nurieux (gare TGV) et Brion – Montréal-la-Cluse.

Du lundi au vendredi (sauf période estivale), Flexo SNCF sert à faciliter les correspondances avec les premiers et derniers trains de la ligne TER n° 38 entre Oyonnax et Bourg-en-Bresse.



Réseaux et équipements de mobilité dans le Haut Bugey

Région Auvergne Rhône Alpes, département de l'Ain, Haut Bugey Agglomération



Réseau TER et Cars en Auvergne-Rhône-Alpes (zoom sur l'Ain et la Haute-Savoie)

SNCF, Région Auvergne-Rhône-Alpes

La gare de Bourg-en-Bresse, bien que située hors du territoire, constitue **un nœud ferroviaire majeur**. C'est également le cas dans une moindre mesure pour la gare de Bellegarde-sur-Valserine et celle de Tenay-Hauteville.

Par ailleurs, la gare de Bellegarde est **l'un des points de départ du Léman Express (LEX)**, réseau de transport en commun desservant Genève et son agglomération transfrontalière.

Néanmoins, le Haut-Bugey souffre d'un niveau faible de desserte ferroviaire. À titre d'exemple, le temps de trajet pour Lyon, chef-lieu de la région, est de près de 2h, se réalise en TER et ne propose plus de liaison directe (correspondance à Bourg-en-Bresse). En revanche, la gare de Tenay-Hauteville propose des liaisons directes rapides (moins de 45 minutes) et directes en direction/ depuis Lyon.

La ligne de chemin de fer dite du Haut-Bugey a bénéficié de 2005 à 2010 de travaux lourds de remise à niveau pour lui permettre d'accueillir les TGV de la ligne Paris-Genève et ainsi réduire le temps de trajet entre ces deux métropoles. Depuis, les TGV peuvent s'arrêter en halte de Nurieux, située à quelques kilomètres d'Oyonnax.

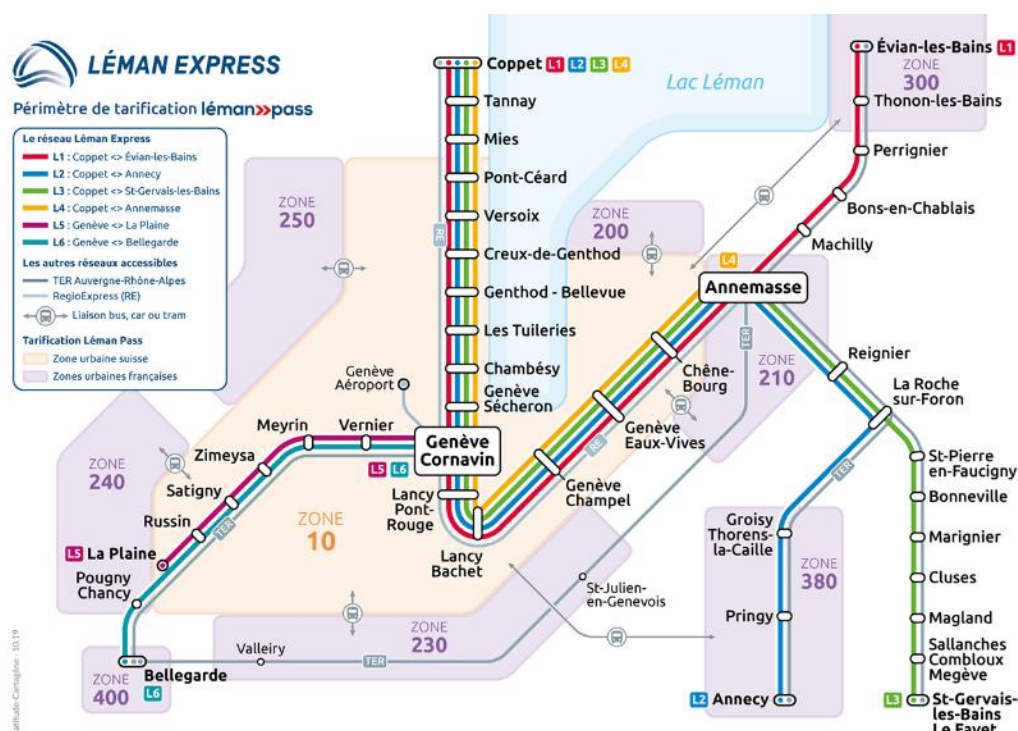
Néanmoins, la plupart des trajets en train en direction de Paris nécessite une voire plusieurs correspondances à Bourg-en-Bresse, Lyon ou encore Bellegarde-sur-Valserine. Concernant les trajets Genève – Nurieux, il n'existe plus qu'un seul horaire direct (contre deux auparavant) en début de matinée (environ 50 minutes) et une grande majorité de trajets indirects faisant halte à Bellegarde-sur-Valserine (de 2h30 à 3h00 de trajet).

L'accès aux autres métropoles régionales (Grenoble, Annecy, etc.) est également difficile en train. Bourg-en-Bresse reste accessible, avec une douzaine de services par jour, en TER ou autocar, et permet ensuite de mieux rejoindre le réseau ferré régional et national ; ainsi que Lyon grâce aux trajets directs depuis Tenay-Hauteville (40 minutes) ou indirect via Ambérieu-en-Bugey.

Le Léman Express

Le Léman Express, abrégé « LEX » est un réseau de transport en commun **desservant Genève et son agglomération transfrontalière**. Constitué de 6 lignes, il dessert 45 gares suisses, de la Haute-Savoie et de l'Ain – dont celle de Bellegarde-sur-Vaierine – et parcourt plus de 230 kilomètres de voies.

L'ensemble du réseau est animé par un cadencement important, l'objectif étant d'assurer la desserte des gares présentes sur son tracé afin de relier les grands pôles urbains suisses et français.



Les lignes et les gares desservies par le Léman Express

Léman Express, décembre 2020

Le trajet Genève-Cornavin – Bellegarde s'effectue en 35 minutes environ. Il s'effectue soit en train (ligne du Léman Express) soit en TER à raison plus d'une vingtaine de trajets par jour, répartis sur toute la semaine.

Des perspectives de prolongement du LEX en direction de Bourg-en-Bresse permettraient au Haut-Bugey de bénéficier d'une accessibilité optimisée en direction de l'agglomération burgienne. L'objectif est la desserte des gares de Saint-Germain-de-Joux, Moulin de Charix, Nantua, voire également Oyonnax et Saint-Claude dans le Jura.

Ce projet se justifierait au regard du nombre de travailleurs transfrontaliers habitant dans le bassin de Bourg-en-Bresse et le Haut-Bugey (près de 2 000) et des temps de trajet actuels pour relier Genève-Cornavin (1h16) et Bourg-en-Bresse à Bellegarde (1h25).

En 2025, plusieurs élus du Haut-Bugey ont manifesté leur intérêt pour faire venir des trains sur la ligne des Carpates et faire prolonger le Léman Express jusqu'à Nurieux-Volognat. Sept mairies ont contribué à financer une étude pour étudier son prolongement.

La ligne des Carpates est un tronçon de voie ferrée qui relie Nurieux-Volognat à Valsershône. Elle est principalement empruntée par le TGV Lyria qui relie Genève à Paris (17 trains par jours). Le projet consisterait à reconstruire les gares dans le secteur du Haut-Bugey pour permettre la desserte de la ligne par le Léman Express et desservir le territoire jusqu'à la Suisse.

3.5.3.3 Les transports en commun urbains

Le réseau Duobus

Le réseau Duobus de Haut-Bugey Agglomération, est un transport urbain accessible au plus grand nombre à des tarifs attractifs. Il assure également une partie des lignes de transport scolaires. Il dessert les communes d'Arbent, Bellignat, Dortan, Groissiat, Martignat et Oyonnax.

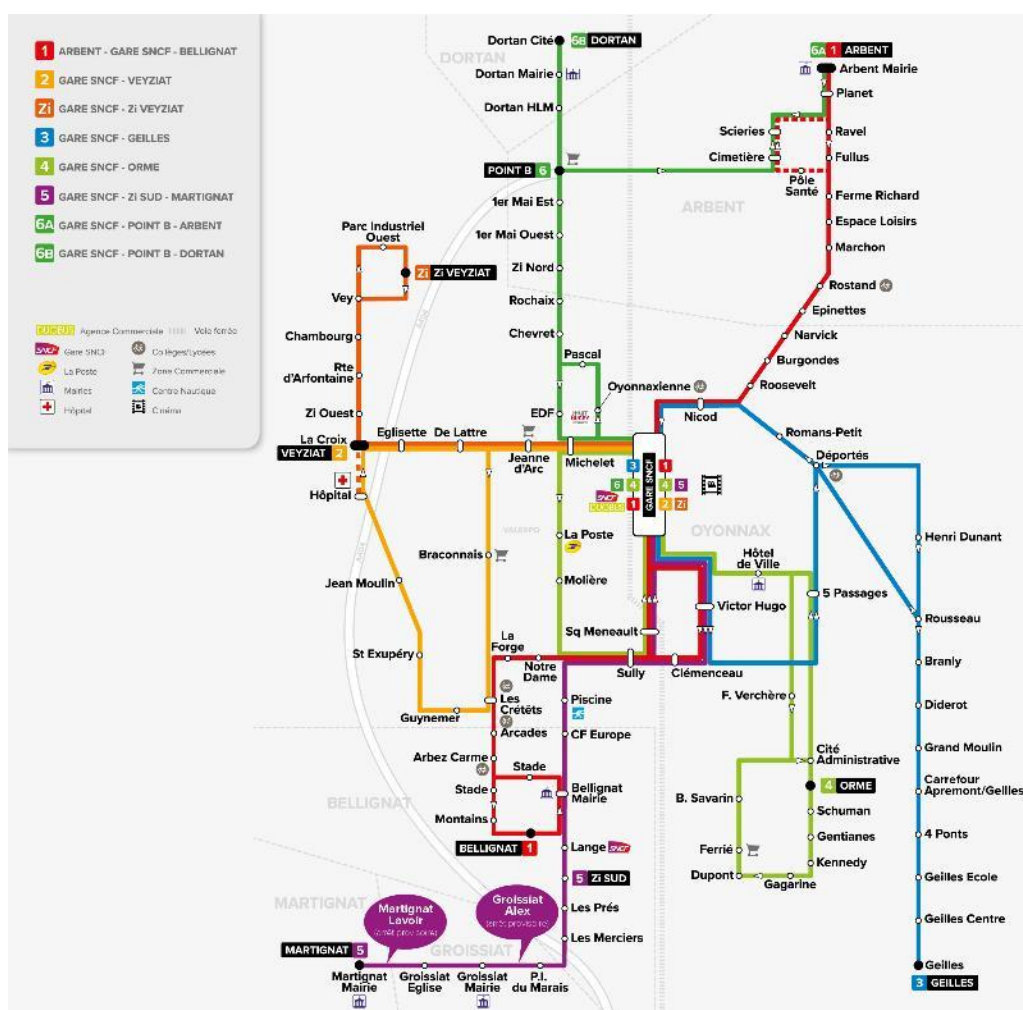
Fin 2020, à l'occasion du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) à Keolis, plusieurs évolutions ont été annoncées :

- L'amélioration du cadencement sur les lignes à raison d'un bus toutes les 30 minutes, le matin, le midi et le soir ;
- Un service à la demande est mis en place pour les habitants des secteurs du Plateau d'Hauteville et de la Combe du Val.

Ce service fonctionne les lundis et le samedi, sur réservation. Il est réalisé de « porte à arrêt », à raison de quatre allers-retours par jour mais permet de se déplacer exclusivement vers les arrêts urbains suivants : Esplanade du Lac de Nantua, Gare d'Oyonnax et Gare de Brion.

Ce service est disponible depuis Brénod, Port, Saint-Martin-du-Frêne, Ceignes, Maillat, Condamine, Chevillard, Vieu-d'Izenave, Izenave, Outriaz, Lantenay, Prémillieu, Aranc, Corlier, Évosges, Plateau d'Hauteville et Champdor-Corcelles.

- Une nouvelle ligne interurbaine est créée (ligne 5). Longue de 23 kilomètres, cette ligne reliera Oyonnax à Montréal-la-Cluse et desservira cinq communes (Samognat, Izernore, Béard-Géovreissiat et Montréal-la-Cluse). Elle circulera les mercredis et les samedis de 7h00 à 19h00 (à l'exception du mois d'août).
- Mis en place dès janvier 2021, le réseau Duobus met en place un service de location de vélos électriques. Le service est ouvert à tous sous réserve d'une souscription à un forfait (au mois, au trimestre et au semestre).



Le réseau Duobus

www.duobus.fr

Bugey Bus Centre-Ville

Bugey Bus Centre-Ville est un transport à la demande sur le centre-bourg d'Hauteville-Lompnes (commune nouvelle Plateau d'Hauteville).

Le transport à la demande est disponible environ un quart d'heure après l'appel. En revanche, il ne dessert pas les hameaux de Nantua, la Praille et la Raggiaz.

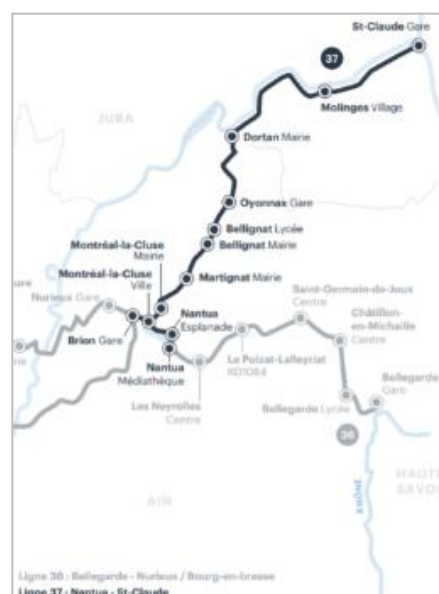
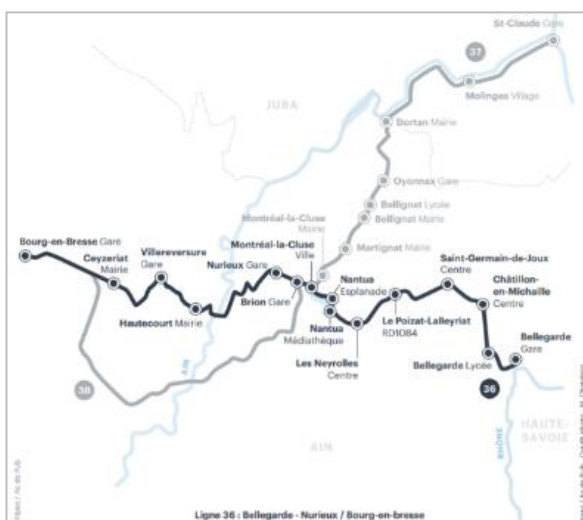
Les cars de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'offre de transports en commun couvrant le territoire du Haut-Bugey relève du département de l'Ain et de la région Rhône-Alpes.

Depuis le 15 décembre 2019, la desserte du réseau régional autocar dans le Haut-Bugey est modifiée. 3 nouvelles lignes de cars Région sont créées en remplacement de la ligne TER 31 et de la ligne cars Région 36 :

- La ligne 36 Bellegarde – Nurieux / Bourg-en-Bresse (jusqu'à 4 AR/jour)
- La ligne 37 Nantua / Saint-Claude (jusqu'à 8 AR/jour)
- La ligne 38 Bourg-en-Bresse / Yonnax (jusqu'à 11 AR/jour)

Les lignes de car 36, 37 et 38
Région Auvergne-Rhône-Alpes



Le transport scolaire

Haut-Bugey Agglomération est responsable du transport scolaire, primaire et secondaire sur son ressort territorial et assure cette compétence selon différentes modalités :

- ▶ Sur le périmètre de l'ex-communauté de communes d'Oyonnax :

Le transport des élèves des collèges et lycées est confié à son délégataire Kéolis. Le transport des élèves de primaires et maternelles est, quant à lui, délégué aux communes.

- ▶ Sur les autres communes de son périmètre :

Le transport scolaire primaire et secondaire est confié à la Région Auvergne-Rhône-Alpes par délégation de compétence.

3.5.3.4 Le covoiturage

Le covoiturage est l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur, non professionnel, et un ou plusieurs passagers dans le but d'effectuer un trajet commun. Il permet à des personnes d'effectuer des trajets réguliers ou ponctuels.

Une aire de covoiturage est disponible à Groissiat (Sortie A404) depuis août 2020.

L'opération s'est faite en partenariat avec APRR, dans le cadre du plan d'investissement autoroutier 2019-2022 contractualisé avec les services de l'Etat.



L'aire de covoiturage de Groissiat

Haut-Bugey Agglomération

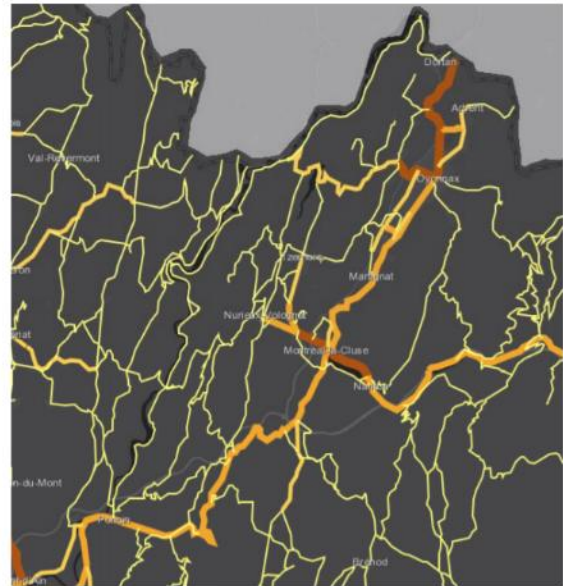
Elle compte 49 places de stationnement dont trois pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Entièrement sécurisée, grâce à une clôture et à un portique adapté au gabarit des véhicules légers, elle comprend également une consigne sécurisée pour les vélos ainsi qu'un abri d'attente.

Deux à six places pourront à l'avenir être équipées de bornes de recharge électrique sur le site afin de permettre aux usagers de véhicule électrique de bénéficier d'une prestation complémentaire sur l'aire.

Un rapprochement avec le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a été opéré pour qu'à l'échelle départementale, ce dernier puisse accompagner les collectivités vers ces équipements.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a développé depuis plusieurs années une plateforme de covoiturage spécifique, movici.auvergnerhonealpes.fr.

En 2018, l'ALEC 01 a réalisé une mission d'accompagnement à la mobilité pour Haut-Bugey Agglomération, l'objectif étant de définir un réseau d'aires de covoiturage de proximité et de lignes d'autostop organisé.

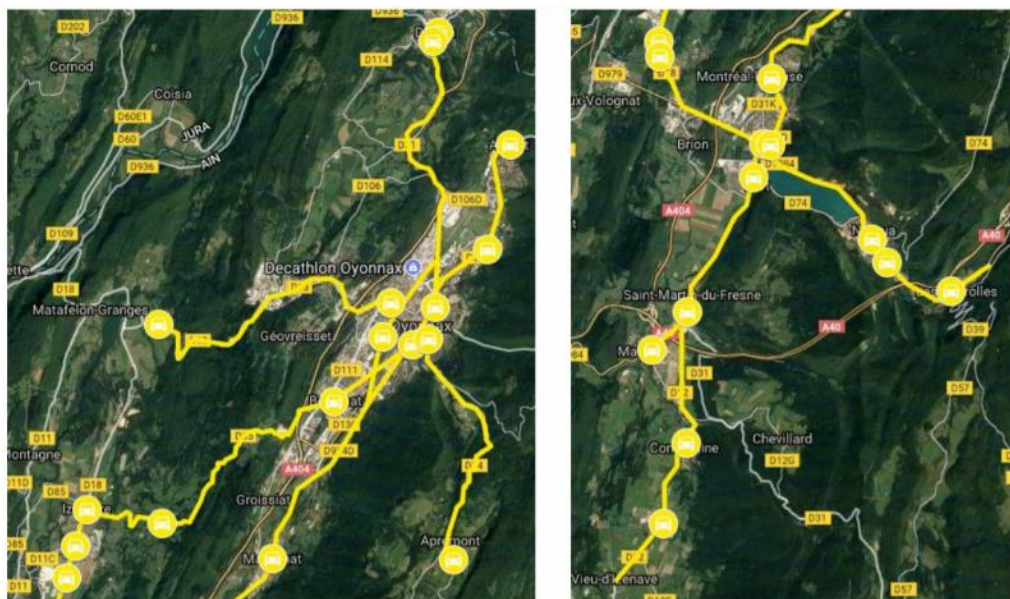


Cartographie des axes stratégiques pour le covoiturage (basée sur les comptages routiers)

ALEC 01, Accompagnement mobilité pour Haut-Bugey Agglomération, Définition d'un réseau d'aires de covoiturage et de lignes d'autostop organisé

Ont été identifiés comme prioritaires (priorité 1), des aires de stationnement pré-existantes situées sur les communes de Vieu-d'Izenave, Maillat, Condamine, Saint-Martin-du-Frêne, Nantua, Port, Brion, Izernore, Groissiat, Oyonnax ou encore Dortan.

Cette étude a également permis de définir un réseau « d'auto-stop organisé » Il s'agit d'un système qui permet aux conducteurs et aux passagers allant dans la même direction de faire le trajet ensemble. La prise en charge du passager se fait sur des points identifiés sans accord préalable.



Cartographie des lignes potentielles d'auto-stop organisé

ALEC 01

3.5.3.5 Les voies cyclables

En 2013, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des voies douces du Haut-Bugey, le CDDRA du Haut-Bugey a souhaité se munir d'un référentiel des aménagements cyclables sur son territoire.

Les objectifs de ce document sont de :

- Présenter à la collectivité une cartographie des itinéraires cyclables souhaités sur le territoire pour permettre le développement d'un réseau cyclable,
- Doter la collectivité d'un référentiel sur les aménagements cyclables en site propres (pistes, voies vertes) ou en cohabitation (bandes cyclables),
- Informer la collectivité sur toute la démarche de partage de la route engagée dans le cadre du code de la rue afin qu'en parallèle du développement d'itinéraires cyclables les communes puissent mettre en place une politique de pacification de la vitesse et d'amélioration de la coexistence des différents usagers.

La voie douce du lac de Nantua

Entre 2018 et 2020 ont été menés d'importants travaux d'aménagement des abords du lac de Nantua pour l'aménagement d'une voie douce entre Nantua et Montréal-la-Cluse (berge nord du lac).

Située le long de la RD1084, et longue de 2,4 km, cette voie douce s'inscrit dans la stratégie touristique du Haut-Bugey tout en sécurisant les déplacements non motorisés sur un axe très fréquenté du territoire.



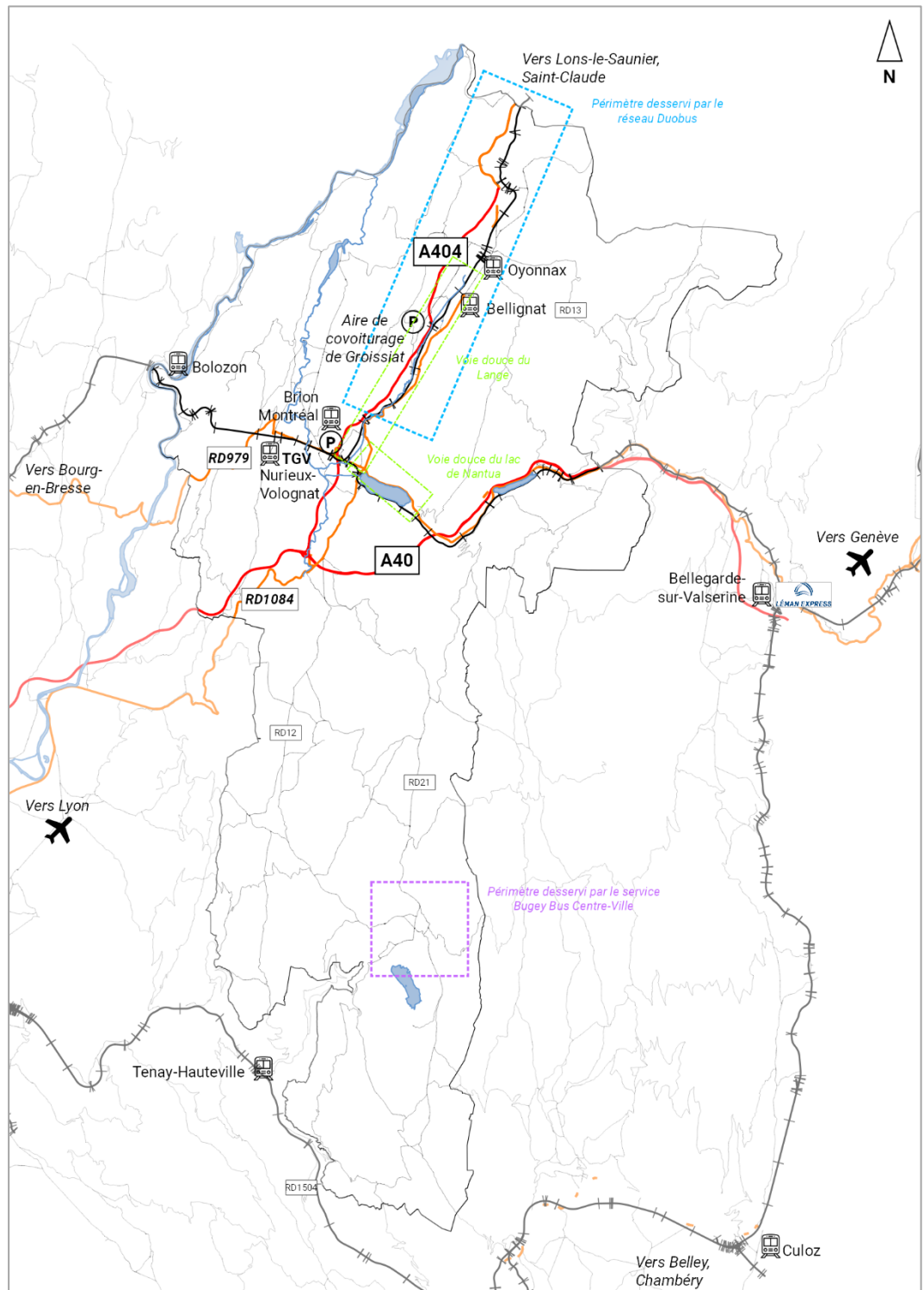
La voie douce du lac de Nantua après aménagement

Verdi Ingénierie Rhône-Alpes

La voie douce du Lange

La voie douce du Lange, d'une longueur d'environ 16 kilomètres, relie Oyonnax à Nantua en passant par Bellignat, Groissiat, Martignat et Montréal-la-Cluse.

En raison des spécificités naturelles et de la vallée et de l'urbanisation, la voie ne pourra pas prétendre au label « Voie verte ». En revanche, elle permet de se déplacer par plusieurs moyens (à pied, à vélo, en roller, en trottinette...) pour se rendre sur son lieu de travail ou pour des activités sportives et de loisirs.



Les supports de la mobilité dans le Haut-Bugey

Source : Haut-Bugey Agglomération, SNCF, Léman Express ; Réalisation : VERDI

4 COMMERCE

4.1 L'OFFRE ET LES POLARITES COMMERCIALES

4.1.1 L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

La communauté d'Agglomération du Haut Bugey est le troisième pôle commercial du département de l'Ain, derrière l'agglomération de Bourg-en-Bresse (le pôle commercial majeur) et l'agglomération du Pays de Gex (pôle commercial secondaire) en termes de m² de surfaces commerciales.

Dans un rapport offre / positionnement géographique vis-à-vis du territoire, l'agglomération du Pays de Gex et la CC de la Plaine de l'Ain, avec Ambérieu-en-Bugey, se positionnent comme les principaux pôles concurrents du Haut Bugey.

En dehors du département de l'Ain, des pôles d'importance sont situés à moins d'1h30 de route du Haut Bugey : la métropole de Lyon, la CA du Grand Annecy, la CA Grand Lac avec Aix-les-Bains et la zone commerciale de Ville la Grand à Annemasse. La proximité relative de ces pôles et la spécificité de l'offre proposée (diversité des enseignes notamment) en fait des pôles de destination pour les résidents d'HBA pour certaines typologies de produits (équipement de la personne et équipement de la maison notamment).

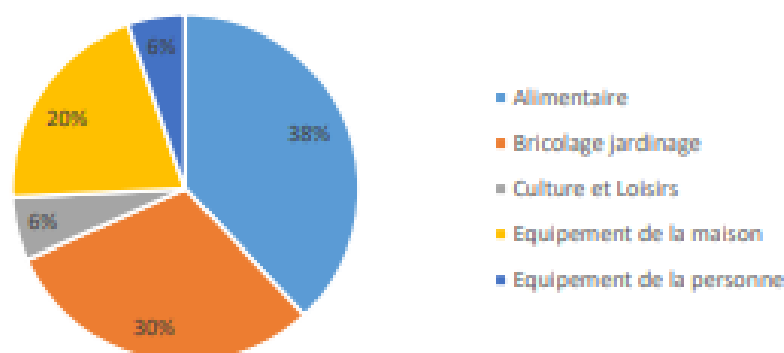
4.1.2 L'OFFRE EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES DU TERRITOIRE

Répartition des grandes et moyennes surfaces commerciales par secteur d'activité

On dénombre plus de 75 000 m² de grandes et moyennes surfaces commerciales à l'échelle du Haut Bugey.

Cette offre s'avère relativement peu diversifiée et se compose pour 1/3 d'alimentaire et 1/3 de bricolage, induisant des réponses aux besoins quotidiens à occasionnels, dans un territoire à dominante rurale (part de bricolage importante).

A contrario, l'offre en équipement de la personne est faible à l'échelle du Haut Bugey, ce qui positionne le territoire comme ayant vocation à répondre principalement aux besoins des résidents, et non comme un territoire de destination commerciale.



Répartition de l'offre en GMS par catégorie de produits et par m² sur le territoire

Source : Bilan du premier SCoT Haut Bugey à 6 ans

D'une façon générale, la surface de plancher des grandes et moyennes surfaces par habitant est bien supérieure aux moyennes nationale et départementale, en alimentaire comme en non alimentaire. Le territoire est donc largement pourvu en termes d'offre de grandes et moyennes surfaces compte tenu de sa population résidente.

Densité	HBA (36 communes ex-CCHB*)	Ain	France
Alimentaire	492 m ² /1 000 hab.	373 m ² /1 000 hab.	320 m ² /1 000 hab.
Non alimentaire	748 m ² /1 000 hab.	616 m ² /1 000 hab.	660 m ² /1 000 hab.
Total	1 186 m²/1 000 hab.	989 m²/1 000 hab.	980 m²/1 000 hab.

Densité de l'offre commerciale en GMS comparée aux moyennes départementale et nationale

Source : Bilan du premier SCoT Haut Bugey à 6 ans

Les GMS correspondent aux commerces de Grandes et Moyennes Surfaces. Il s'agit des commerces alimentaires ou non-alimentaire de plus de 300 m² de surface de vente.

Répartition de l'offre de grandes et moyennes surfaces par commune

L'offre en grandes et moyennes surfaces de plus de 300 m² se concentre au sein des deux communes d'Oyonnax et d'Arbent. Le reste du territoire est structuré par une offre intermédiaire au Port, à Montréal-la-Cluse et au Plateau d'Hauteville, ainsi qu'à Bellignat dans une moindre mesure.

La décomposition géographique de l'offre en non alimentaire fait toutefois état de spécificités communales, avec une offre s'orientant vers de l'équipement de la maison à Arbent et davantage vers du bricolage à Oyonnax.

Répartition de l'offre de grandes et moyennes surfaces de plus de 300 m² par commune et par type d'activités

Source : LSA 2020

Le rythme de développement de l'offre commerciale de grandes et moyennes surfaces depuis 2012

Depuis 2012, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du département de l'Ain a accordé des autorisations de créations de surfaces commerciales à hauteur de 6 644 m² sur le territoire. Néanmoins, ce chiffre n'est pas exhaustif dans la mesure où les autorisations délivrées en CDAC ne comptabilisent pas les projets dont les surfaces commerciales sont inférieures à 1 000 m² de surfaces de vente.

Ramenées à la population locale, ces autorisations représentent environ 88 m²/an pour 1 000 habitants. Le rythme d'autorisation en CDAC s'avère ainsi soutenu compte tenu de la taille (nombre de résidents) du territoire.

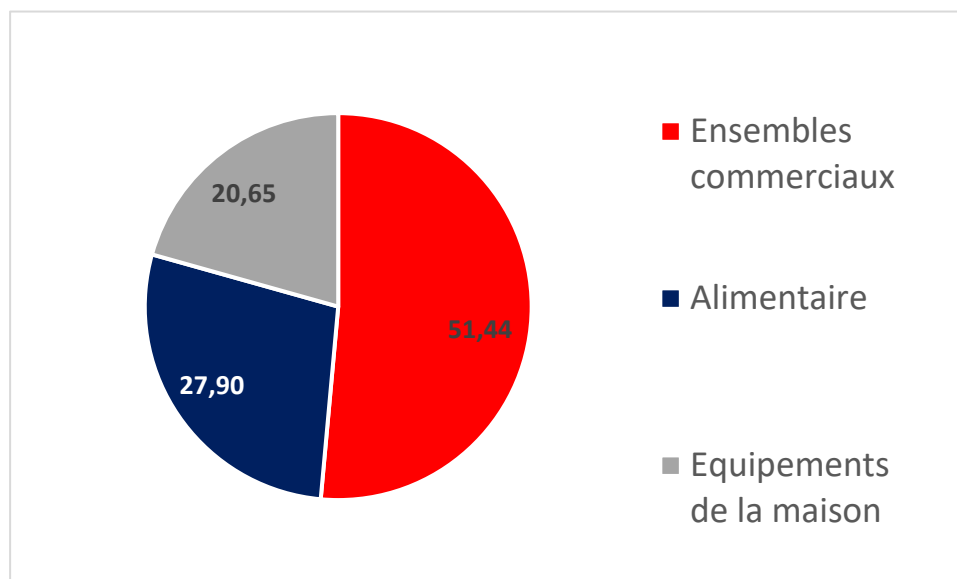
Eléments de comparaison :

Commune	Offre totale	Alimentaire	Équipement de la personne	Équipement de la maison	Bricolage Jardinage	Biens culturels et de loisirs
Arbent	23 326 m ²	6 520 m ²	2 833 m ²	9 053 m ²	2 520 m ²	2 400 m ²
Bellignat	3 830 m ²	830 m ²	-	2 700 m ²	-	300 m ²
Dortan	800 m ²	-	-	800 m ²	-	-
Montréal-la-Cluse	5 898 m ²	2 490 m ²	626 m ²	-	2 782 m ²	-
Nantua	1 286 m ²	1 286 m ²	-	-	-	-
Oyonnax	27 548 m ²	11 457 m ²	1 460 m ²	996 m ²	10 640 m ²	2 995 m ²
Plateau d'Hauteville	4 818 m ²	2 649 m ²	-	-	2 169 m ²	-
Port	7 513 m ²	2 500 m ²	-	-	5 013 m ²	-

- SCoT du Pays de Gex : 63 m²/an/1000 hab.
- SCoT des Rives du Rhône : 112 m²/an/1000 hab.
- SCoT de La Rochelle - Ile de Ré - Pays d'Aunis : 53 m²/an/1000 hab.
- SCoT Beaujolais et Val de Saône Dombes : 37 m²/an/1000 hab.

Parmi les autorisations accordées sur la période, 71 % sont des créations de nouvelles structures, et 29 % sont des extensions de surfaces existantes. La majorité concerne les ensembles commerciaux (dont la typologie d'activités n'est de fait pas définie lors du dépôt de demande CDAC), suivis de l'alimentaire, puis des équipements de la maison.

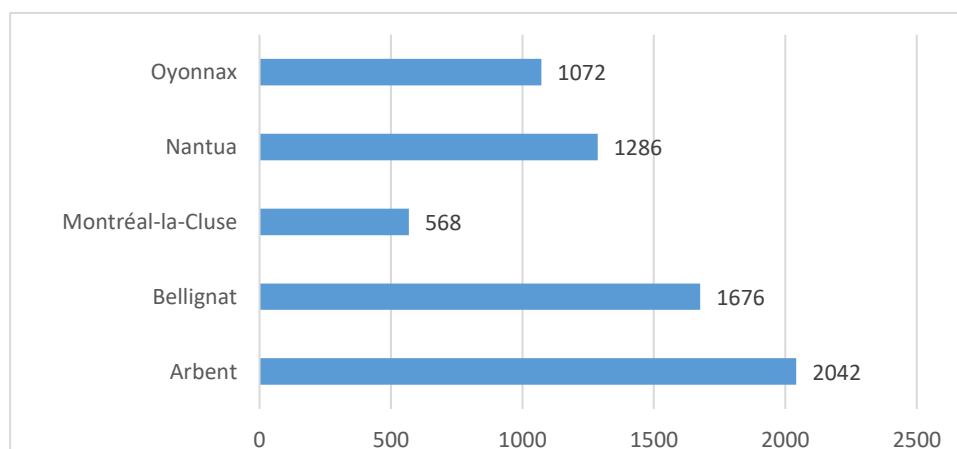
Le reste des autorisations concerne des surfaces dédiées uniquement à l'équipement de la personne ou de la maison.



Répartition des autorisations CDAC par secteurs d'activités depuis 2012

Source : CDAC – Préfecture de l'Ain

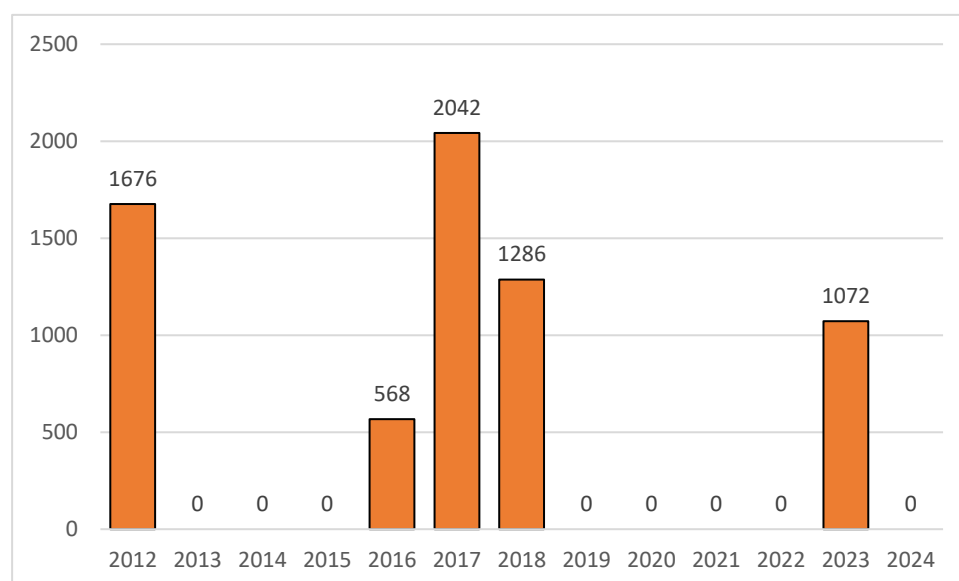
En matière de localisation, la majorité des développements non alimentaires et des ensembles commerciaux s'est développée au sein de la commune d'Arbent, sur la zone commerciale « Point B » (plus de 2 000 m²). Il s'agissait de l'extension d'un magasin « Centrakor » et la création d'un ensemble commercial.



Autorisation CDAC en m² par commune depuis 2012

Source : CDAC – Préfecture de l'Ain –

L'évolution annuelle des autorisations accordées en CDAC met en avant une pointe entre 2016 et 2018 notamment. En 2017 spécifiquement, on note la création d'un ensemble commercial de 4 cellules et l'extension d'une grande surface d'équipement de la maison.



Autorisation CDAC de surface de vente depuis 2012 (en m²)

Source : CDAC – Préfecture de l'Ain –

Zoom sur les Drives

Du fait de la législation antérieure à mars 2014, les drives étaient considérés comme des entrepôts et pouvaient donc s'installer dans les zones UI du Plan Local d'Urbanisme-Habitat (réservées aux activités économiques et non commerciales) et ce, sans autorisation de la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial (CDAC).

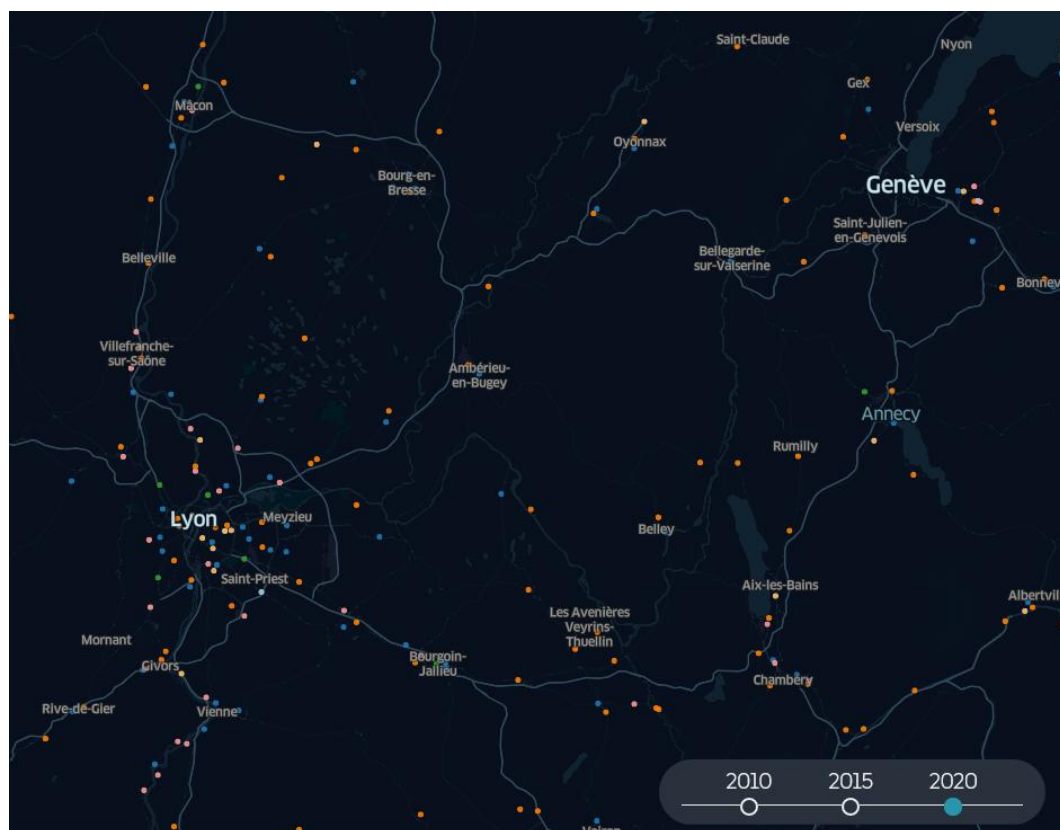
Suite au vote le 20 février 2014 de la Loi 2014-366 publiée le 26 mars 2014 relative à l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), les drives sont considérés, depuis le 27 mars 2014, comme des bâtiments commerciaux (et non plus comme des entrepôts). La première conséquence de cette évolution législative est l'obligation d'une autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour toute ouverture de drive.

HBA comptabilise 5 Drives, dont la grande majorité s'est développée entre 2015 et 2020, et entre ainsi pour partie dans les surfaces comptabilisées au sein des autorisations CDAC :

Nombres de Drives implantés au sein d'HBA en 2010	Nombres de Drives implantés au sein d'HBA en 2015	Nombres de Drives implantés au sein d'HBA en 2020
0	2	5

Source : JDN fin 2020, données Nielsen

En termes d'implantations géographiques, 2 drives se situent sur la commune d'Oyonnax, 1 sur la commune d'Arbent (zone Point B), 1 à Montréal-la-Cluse, et 1 à Port.



Spatialisation des Drives sur le territoire et dans son environnement élargi

Source : JDN fin 2020, données Nielsen

4.1.3 ANALYSE DU COMMERCE DE PROXIMITE DU TERRITOIRE

Répartition de l'offre de proximité par secteur d'activités

En termes d'offre de proximité, le Haut Bugey compte 1393 établissements d'activité dont 346 commerces « purs »¹⁰.

Les commerces purs regroupent les activités alimentaires, d'équipement de la personne, d'équipement de la maison et de culture-loisirs. Les commerces purs excluent les activités de restauration et de services (banque, agence de voyage, salon de coiffure, institut de beauté...)

Les activités alimentaires regroupent les commerces de proximité de moins de 300 m² de surface de vente et qui permettent d'acheter des produits frais comme les boulangeries, boucheries, fromageries, primeurs et également des produits d'approvisionnement comme les épiceries.

¹⁰ Analyse de la base permanente des équipements de l'INSEE en 2024

L'équipement de la personne regroupe les commerces qui permettent d'acheter des produits d'habillement, des chaussures ou encore les bijouteries.

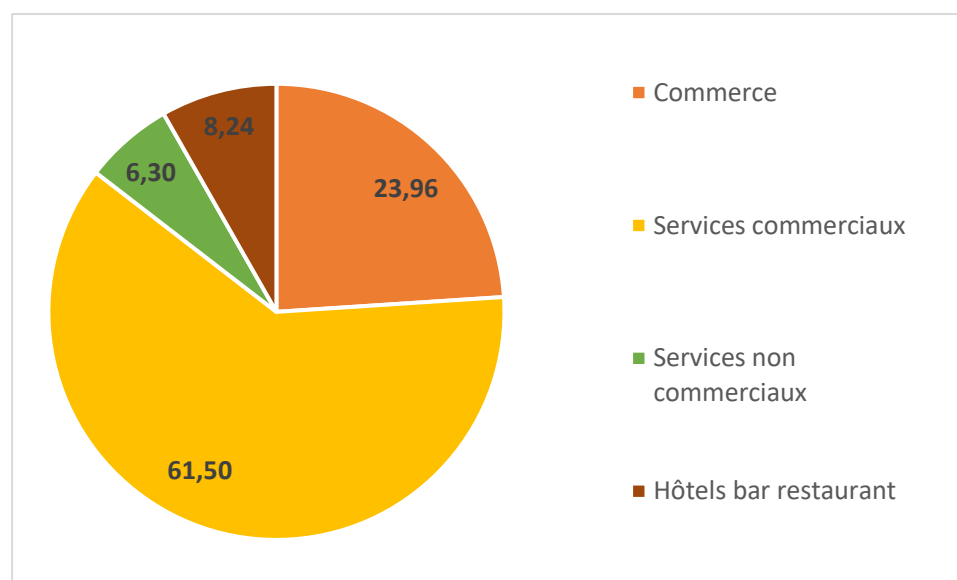
L'équipement de la maison se compose des commerces vendant des produits de décoration, d'art de la table, des meubles, de quincaillerie, de bricolage, d'électroménager ou encore de TV Hifi.

Les activités de culture loisirs regroupent les activités commerciales de papeterie-librairie, de presse, les fleuristes, les commerces de jeux / jouets, d'instruments de musique, de cycles, d'armurerie, pêche et chasse.

Le taux de commercialité du Haut Bugey est de 24,5 %. Il s'explique par la multitude de services commerciaux, de services publics et de service à la santé qui font réduire à sa part. A titre de comparaison :

- Le taux de commercialité du département de l'Ain est de 18,5 %,
- Le taux de commercialité observé au sein des agglomérations de taille similaire est compris entre 25 et 35 % (exemples : Evreux (65 000 habitants) 27 %, Compiègne (66 000 habitants) 29 %, Auxerre (63 000 habitants) 30,5 % et Bourg-en-Bresse (60 700 habitants) 33 %).

Le taux de commercialité correspond à la part des commerces (alimentaire, équipement de la personne et de la maison, culture-loisirs) sur l'ensemble des activités commerciales, de services et de restauration. Il a été calculé après analyse des données de la base permanente des équipements de l'INSEE.



Part des différentes activités économiques selon les commerces, services, restauration

Source : INSEE, BPE 2024

Avec 5,5 commerces « purs » pour 1 000 habitants, le Haut Bugey s'avère mieux équipé que la moyenne départementale (4,3 commerces pour 1 000 habitants) et s'approche ainsi de la moyenne nationale (7 commerces pour 1 000 habitants).

Cette densité commerciale induit pour le territoire une bonne réponse aux besoins des habitants en termes d'offre de proximité.

La densité commerciale correspond au nombre de commerces purs disponibles pour 1 000 habitants. La moyenne en France métropolitaine est de 7 commerces pour 1 000 habitants selon les chiffres de l'INSEE en 2017.

L'offre de restauration s'avère quant à elle largement inférieure à la moyenne observée à l'échelle départementale.

	Densité commerciale	Taux de commercialité	Densité de cafés, hôtels et restaurants
Haut Bugey	5,5	24, %	1,8
Ain	4,3	14 %	3,0

Comparatif de l'offre de proximité du Haut Bugey et des moyennes départementales

Source : INSEE

Entre 2017 et 2024, HBA enregistre légère baisse de 24 établissements commerciaux. Ils étaient 1417 en 2017. Le nombre de commerces dits « purs » a connu une plus grande baisse puisque leur nombre a chuté de 56.

La part des services en revanche, a connu une amélioration (+10 points). Cette part a été prise sur celle des cafés, hôtels et restaurants (-10 points).

Les services regroupent les services commerciaux (des services dans lesquels une prestation est réalisée comme un salon de coiffure, un institut de beauté, un cordonnier...) et les services non commerciaux (banques, agences immobilières, agences d'intérim...)

Répartition de l'offre de proximité par commune

La répartition par commune de l'ensemble des activités commerciales et de services de proximité met en évidence une diversité de situations.

Quatre communes structurent le territoire :

- Oyonnax, qui regroupe plus de 521 activités de proximité, soit 42 % de l'offre d'HBA,

- Les communes d'Arbent, du Plateau d'Hauteville et de Nantua, qui regroupent quant à elles entre 90 et 125 activités, représentent ainsi 6,5 à 8,5 % de l'offre de proximité d'HBA (123 activités à Arbent, 114 activités au Plateau d'Hauteville et 91 activités à Nantua).

Sur la commune d'Arbent, les activités de proximité s'avèrent toutefois largement implantées au sein de la zone commerciale « Point B ».

Des pôles de proximité ou d'hyper-proximité, composés d'une offre de première nécessité sur le reste du territoire complètent la répartition de l'offre de proximité.

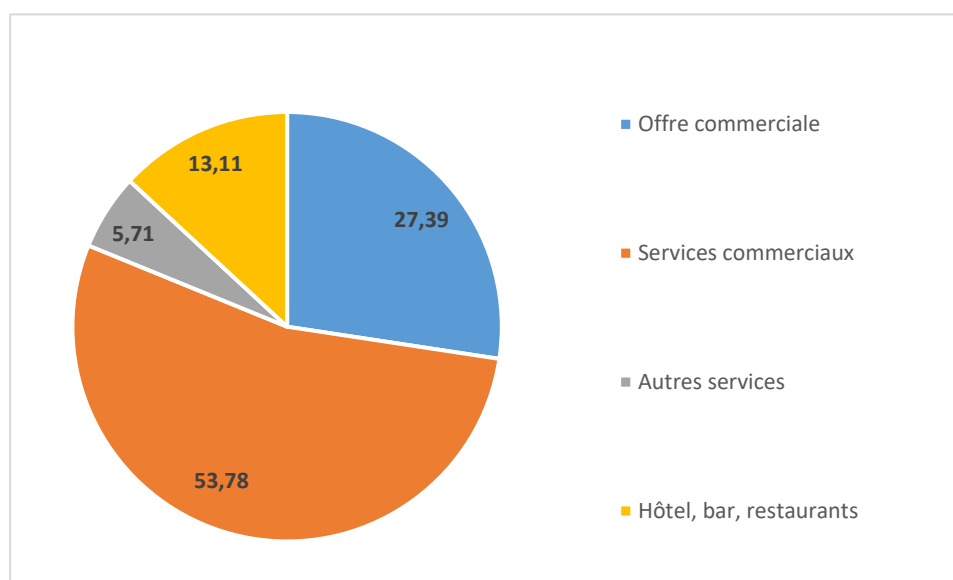
Enfin, de manière spécifique, une activité commerciale de proximité s'est également établie le long de l'autoroute A404 (notamment Saint-Martin-du-Frêne et Maillat).

Le niveau de vacance commerciale est globalement significatif dans les principales centralités marchandes du territoire (27 % de vacance en moyenne cf. le zoom sur les principales centralités marchandes).

Zoom sur le centre-ville d'Oyonnax

Oyonnax est composé de près d'environ 300 cellules commerciales comprenant 27 % de commerces, 13 % d'activités de restauration-hôtellerie et 58 % de services.

Ce taux de commercialité élevé est essentiellement lié à l'offre conséquente en équipement de la personne. L'offre de commerces de bouche représente 6 % des locaux du centre-ville, ce qui permet de couvrir les besoins du quotidien des habitants mais qui pourrait toutefois être plus étoffée par rapport à la taille de la commune.



Composition de l'armature commerciale du centre-ville d'Oyonnax

Source : INSEE BPE

Enfin, le taux de vacance du centre-ville d'Oyonnax est plus faible que la moyenne nationale (11,5% contre une moyenne française de 12,9 % en 2025 toutes centralités confondues selon les chiffres de l'ANCT).

En 2020, ce taux de vacance était fixé à 18,5%. Cette réduction a notamment été permise par un retour progressif à la normale après la période de la crise sanitaire liée à la covid 19 mais aussi grâce au plan d'action du programme Action Cœur de Ville qui vise à rééquilibrer l'offre économique sur le territoire.

Le taux de vacance correspond au nombre de locaux fermés sur le nombre total de locaux. Les locaux vacants comprennent les locaux en travaux qui ne sont pas encore exploités.

Le taux de vacance d'Oyonnax questionne toutefois l'étendue du périmètre marchand du centre-ville, le poids des grandes surfaces commerciales et l'offre disponible dans le diffus (hors centralités marchandes et hors périphéries).

De manière globale, le centre-ville d'Oyonnax offre un parcours marchand agréable avec des trottoirs larges dédiés aux piétons sur les linéaires principaux (rue Anatole France...). Les aménagements urbains sont de qualité et le stationnement à proximité des commerces est possible.

Les commerces implantés dans les rues en pente autour de l'Eglise St-Léger, plus éloignés de la dynamique marchande des linéaires principaux, offrent des devantures de moins bonne qualité (bien que des travaux d'embellissement réalisés rue Francisco Ferrer ont permis d'améliorer considérablement l'environnement commercial de ce secteur).

Zoom sur les autres centralités marchandes principales de HBA

Commune	Densité commerciale (nombre de commerces pour 1000 habitants)	Taux de commercialité
Oyonnax	7,3	27,4
Plateau d'Hauteville	4,8	20,1
Arbent	12,6	35,8
Nantua	7,0	26,4
Bellignat	4,5	22,0
Dortan	2,9	17,4
Izernore	2,7	13,3
Maillat	4,3	15,7
Montréal-la-Cluse	5,0	23,6

L'analyse de l'offre disponible au sein des principales polarités marchandes du territoire permet de dresser plusieurs constats.

En plus de Oyonnax, les communes de Arbent et Nantua connaissent un taux de commercialité élevé et apparaissent comme dynamiques. Les deux communes ont par ailleurs une densité commerciale plus élevée que celle de HBA.

Après avoir connu une situation de fragilité pendant les années impactées par la pandémie de covid-19, Montréal-la-Cluse semble retrouver une certaine attractivité économique, avec une densité commerciale et un taux de commercialité proche de la moyenne de HBA.

Les communes de Plateau-d'Hauteville, Bellignat et Izernore affichent une densité commerciale et un taux de commercialité inférieurs à la moyenne du Haut-Bugey Agglomération. Plateau-d'Hauteville et Bellignat se situent légèrement en dessous de la moyenne, alors que l'écart est nettement plus marqué pour Izernore. Pour autant, ces trois communes parviennent à maintenir une activité commerciale par le biais de leurs services. Au Plateau d'Hauteville, les services commerciaux sont dominés par les secteurs du bâtiment, ainsi que par plusieurs instituts de beauté. La commune dispose également de plusieurs restaurants qui découlent de l'attractivité touristique. A Bellignat et à Izernore, ce sont surtout les activités tournées vers les industries et la réparation de véhicule qui s'imposent.

Dortan et Maillat semblent connaître une fragilité commerciale plus forte, avec un taux de commercialité peu élevé et une densité commerciale faible.

4.1.3.1 Analyse de la qualité commerciale des espaces marchands

Analyse de la qualité commerciale des centralités marchandes principales du Haut Bugey

L'analyse qualitative porte sur le cadre urbain et les aménagements des espaces publics, l'accessibilité et la signalétique, la qualité de l'offre et des devantures, la circulation dans le centre-ville qu'elle soit routière ou piétonne.

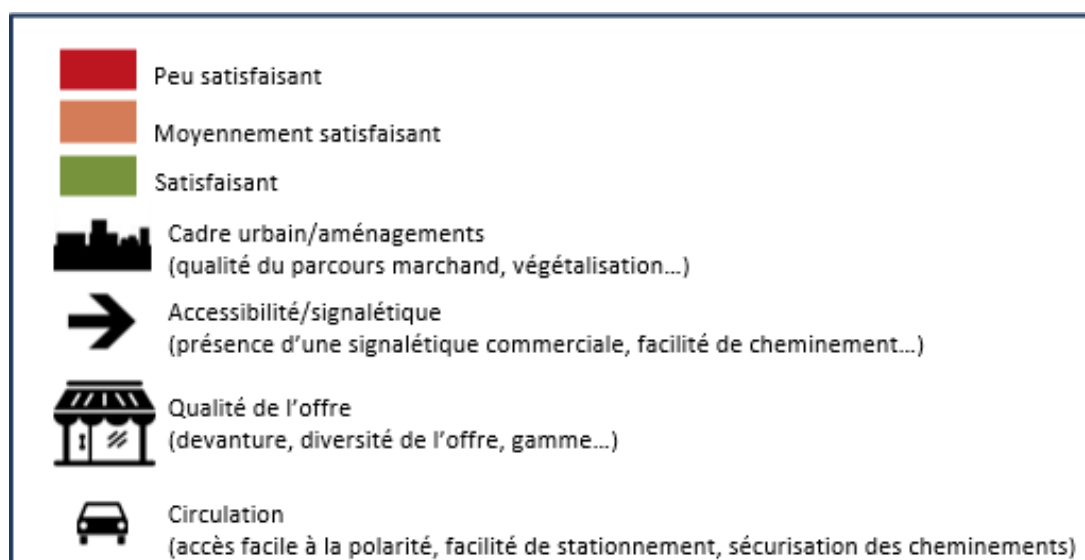
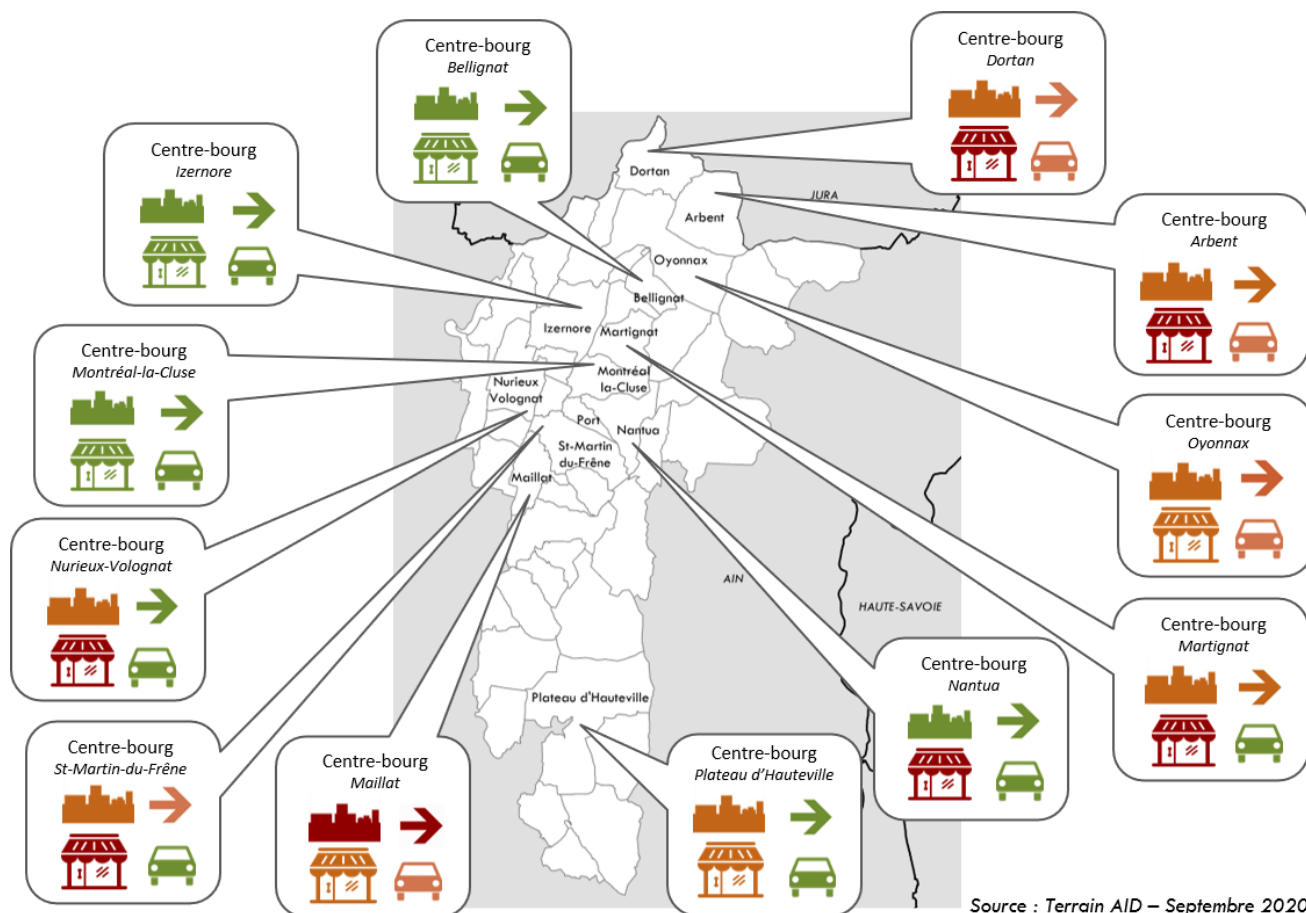
De manière globale, les centralités marchandes principales du Haut Bugey offrent des aménagements et un cadre urbain qualitatif pour les activités commerciales et leurs clients.

Le Haut Bugey possède plusieurs exemples de bonnes pratiques, comme à Izernore et Bellignat avec notamment :

- Une qualité du bâti marchand et des devantures valorisant les centralités,
- Un stationnement en nombre suffisant, lisible et à proximité immédiate des commerces et services de proximité,
- Une déambulation piétonne agréable liée à des aménagements urbains de qualité et un espace important dédié aux modes doux,
- La présence d'une signalétique commerciale.

Des points d'amélioration ont également été identifiés, comme à Martignat et St-Martin-du-Frêne avec notamment :

- Des aménagements urbains vieillissant et/ou peu qualitatifs,
- Des centralités dédiées à la voiture ne laissant que peu d'espaces de déambulation pour les modes doux,
- Un manque de traitement des devantures et vitrines des locaux vacants nuisant à l'image et l'ambiance générale du centre-ville.



Analyse de la qualité commerciale des principales polarités du Haut Bugey

Source : Terrain AID – Septembre 2020



Montréal-la-Cluse - Architecture de belle facture et devantures qualitatives



Bellignat – Stationnements devant des commerces de proximité



Oyonnax, Izernore et Nantua - Cheminement facile et large dédiés aux piétons



Nantua et Plateau d'Hauteville
Signalétique commerciale de qualité

Les exemples de bonnes pratiques dans le Haut Bugey

Source : Terrain AID – Septembre 2020



Nantua, Saint-Martin-du-Frêne, Maillat – Devantures et/ou aménagements urbains peu qualitatifs



Plateau d'Hauteville et Oyonnax – Aménagements urbains vieillissants laissant peu de place au cheminement des piétons

Les points d'amélioration dans le Haut Bugey

Source : Terrain AID – Septembre 2020

Zoom sur la qualité commerciale des centres-villes d'Hauteville-Lompnes, Montréal-la-Cluse et Nantua

Le centre-ville de Hauteville-Lompnes offre un parcours marchand agréable avec des trottoirs sans emmarchement et un aménagement paysagé de qualité. Le centre-ville est facilement accessible et très bien signalé tout comme les activités qui y sont implantées.

La présence d'une grande surface alimentaire en centre-ville est un atout en termes d'attractivité et de flux commerciaux.

Néanmoins, les aménagements du centre-ville sont vieillissants tout comme certaines devantures commerciales. Les quelques locaux vacants du centre-ville situés sur le linéaire commerçant principal nuisent à l'image globale de l'activité commerciale du centre-ville.



Centre-ville d'Hauteville-Lompnes / Source : Terrain AID – Septembre 2020

L'offre commerciale de Montréal-la-Cluse s'est développée sur deux polarités distinctes. Le centre-ville accueille quelques commerces autour de la Mairie, permettant de répondre à des besoins courants. Il offre des aménagements agréables de cœur de village et il est particulièrement facile d'y stationner et de s'y déplacer.

Une seconde polarité commerciale s'est développée le long d'axes de flux routiers au croisement des départementales D979, D1084 et D984D. Cette centralité regroupe une offre diversifiée de commerces et de services, dont une GMS alimentaire. C'est la principale polarité commerciale de la commune, en nombre d'activités. Les aménagements urbains sont de qualité et offre des trottoirs larges et en partie ombragés. Globalement, l'état des devantures commerciales est bon. Néanmoins, l'offre commerciale qui s'étire le long de la D1084 en direction de Nantua souffre de l'éloignement croissant de rond-point et du rétrécissement des trottoirs : les locaux vacants s'y font plus nombreux nuisant à l'image de la polarité commerciale dans cette entrée de ville.



Le centre-ville de Nantua permet au chaland de réaliser une boucle marchande, aussi bien à pied qu'en voiture, pour faire le tour du centre-ville. Les aménagements urbains sont soignés et offrent un cheminement piéton agréable. La signalisation des activités et des stationnements présents en centre-ville rend son accès facile et lisible. Le parcours marchand est cependant fréquemment ponctué de locaux vacants, ayant parfois fait l'objet de vitrophanie. Ces coupures du linéaire marchand nuisent fortement à l'image du centre-ville.



Centre-ville de Nantua / Source : Terrain AID – Septembre 2020

Analyse de la qualité commerciale des principaux espaces périphériques du Haut Bugey

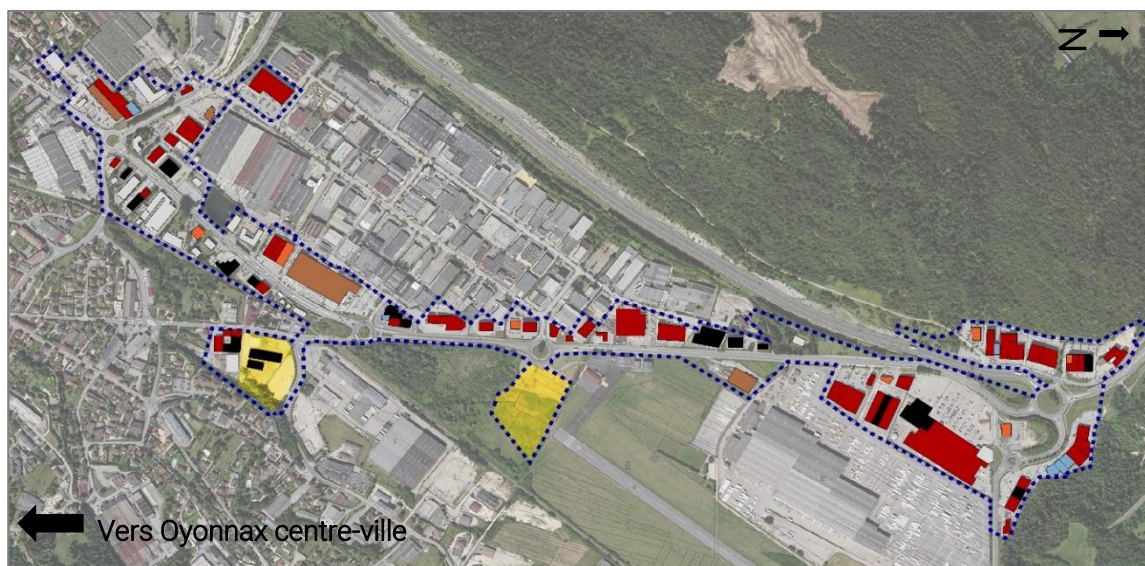
La Zone commerciale « Point B » (Oyonnax – Arbent)

La zone commerciale Point B s'étend principalement le long d'un axe de flux important, la RD 31, directement raccordée à l'autoroute.









Son pôle principal se situe au Nord, autour de l'hypermarché. Elle s'étend toutefois sur les différents axes, principalement en lien avec une mutation progressive des terrains en façade de la zone industrielle Nord.

Elle présente une lisibilité complexe, en lien avec l'implantation diffuse et discontinue des activités le long de l'axe, et la mixité du site (linéaire commercial entrecoupé de locaux vacants et d'activités non commerciales (artisanats, services ou autres)).

Les aménagements de la zone s'avèrent globalement vieillissants, et certains locaux d'activités souffrent d'une visibilité faible (implantation en second rideau) et/ou de difficultés d'accès (peu pratique ou mal indiqué). Le taux de vacance est assez élevé et représente 20 % des activités de la zone commerciale du Point B.



Légende

- | | | | |
|---|---------------------------------|---|-------------------------------|
|  | Commerce |  | Artisanat, entreprise, autres |
|  | Bricolage, matériaux, jardinage |  | Vacant |
|  | Services | | |
|  | Cafés, hôtels, restaurants | | |
-  Contour de la zone commerciale dans le PLUiH actuel
-  Foncier disponible : 3,8 ha présents dans le zonage commerce du PLUiH (en friche ou en extension)

Les activités commerciales de la zone commerciale d'Oyonnax – Arpent

Source : Terrain AID – Septembre 2020

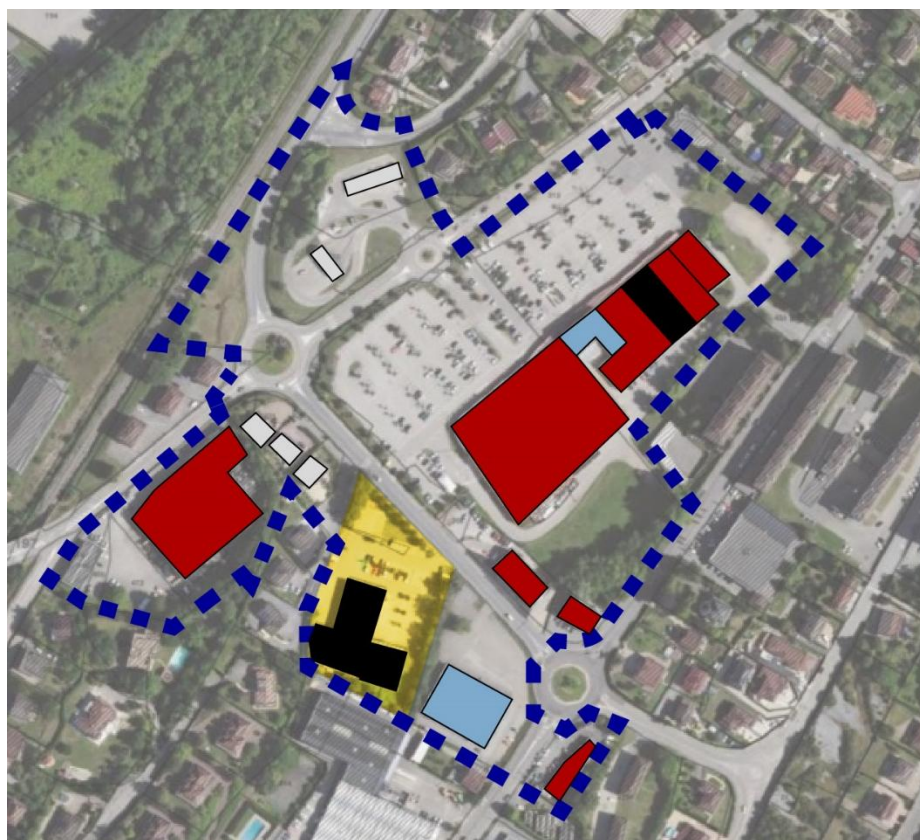
La Zone commerciale Brillat-Savarin à Oyonnax

La zone d'activités de Brillat-Savarin est organisée autour d'une offre alimentaire avec la présence de grandes et moyennes surfaces et d'une supérette d'alimentation spécialisée. Quelques commerces non-alimentaires d'entrée de gamme complètent l'offre de cette zone et sont accolés en grande partie à la locomotive alimentaire.









La zone s'est développée récemment avec le déplacement et l'extension d'une moyenne surface alimentaire.

La zone comptabilise quelques locaux vacants (notamment l'ancien bâtiment de la moyenne surface alimentaire déplacée) qui ont un impact visuel fort et pénalisent la dynamique globale.

De plus, il existe à proximité une activité commerciale diffuse s'étendant le long de la rue de Castellion qui nuit à la lisibilité de la zone commerciale.



Légende

- | | | | |
|---|---------------------------------|---|-------------------------------|
|  | Commerce |  | Artisanat, entreprise, autres |
|  | Bricolage, matériaux, jardinage |  | Vacant |
|  | Services | | |
|  | Cafés, hôtels, restaurants | | |
-  Contour de la zone commerciale dans le PLUiH actuel
-  Foncier disponible : friche de 6 470 m² présente dans le zonage commerce du PLUiH

Les activités commerciales de la ZC Brillat Savarin à Oyonnax

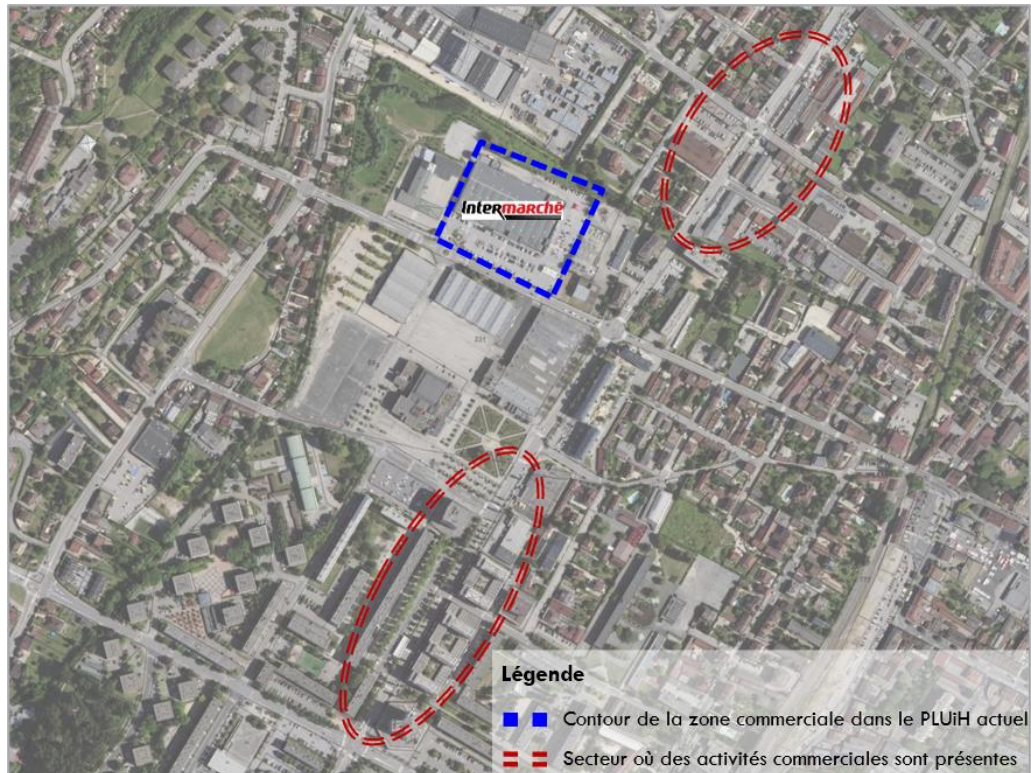
Source : Terrain AID – Septembre 2020

Le secteur commercial de Verdun à Oyonnax

Le secteur commercial de Verdun regroupe plusieurs entités commerciales distinctes mais géographiquement proches, à proximité du centre-ville d'Oyonnax :

- une première entité composée d'une grande surface commerciale alimentaire et de sa galerie marchande,
- deux autres entités commerciales le long du Cours de Verdun regroupant des commerces de bouches, des services et quelques restaurants.

Ces implantations spécifiques rendent l'offre commerciale et de service relativement peu lisible sur le secteur. Leur fonctionnement marchand s'avère aujourd'hui relativement déconnecté.



L'activité commerciale du secteur commercial de Verdun à Oyonnax

Source : Terrain AID – Septembre 2020



La zone commerciale de Port

La zone d'activités de Port présente une cohérence urbaine et une offre commerciale correcte pour des besoins courants (alimentaire, bricolage-jardinage, auto). Cette zone est également composée de bâtiments à l'architecture soignée, à l'exception de la friche commerciale située à l'entrée de la zone, qui est très visible et nuit à l'image générale de la zone commerciale.

La zone reste néanmoins dédiée au « tout-voiture » et la quasi-absence de trottoir la rend peu praticable à pied.



Légende

- Commerce
- Bricolage, matériaux, jardinage
- Services
- Cafés, hôtels, restaurants
- Contour de la zone commerciale dans le PLUiH actuel
- Foncier disponible : friche de 6 670 m² présente dans le zonage commerce du PLUiH
- Artisanat, entreprise, autres
- Vacant

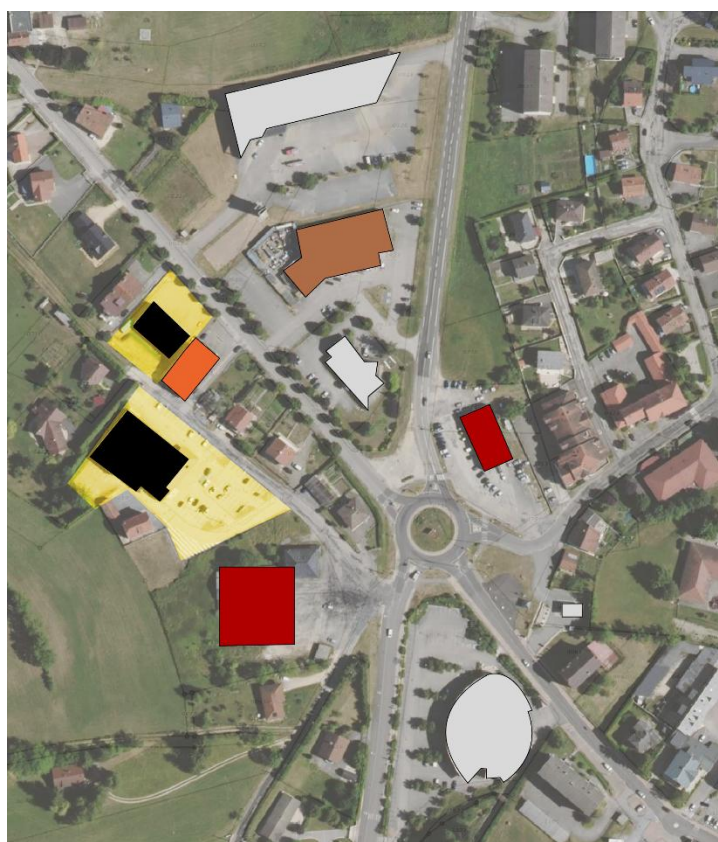
Les activités commerciales de la zone commerciale de Port

Source : Terrain AID – Septembre 2020

La zone commerciale d'entrée de ville d'Hauteville-Lompnes

La zone commerciale d'entrée de ville d'Hauteville-Lompnes s'est implantée autour d'un rond-point, ce qui permet d'offrir aux commerces une très bonne visibilité. L'offre présente permet de répondre aux besoins courants avec une offre alimentaire, de bricolage et un garage.

Cette zone, bien que peu étendue, est essentiellement praticable en voiture. Les trottoirs ne permettent pas d'assurer une continuité des cheminements et leur aménagement ne facilite pas la déambulation, alors que cette zone se trouve à proximité immédiate du centre-ville.



Légende

- | | | | |
|---|---|---|-------------------------------|
|  | Commerce |  | Artisanat, entreprise, autres |
|  | Bricolage, matériaux, jardinage |  | Vacant |
|  | Services | | |
|  | Cafés, hôtels, restaurants | | |
|  | Foncier disponible : friche de 4 680 m ² | | |

Les activités de la zone commerciale d'Hauteville-Lompnes

Source : Terrain AID – Septembre 2020

4.2 ANALYSE DE LA DEMANDE ET DE LA CONSOMMATION

4.2.1 LA ZONE DE CHALANDISE ET LE PROFIL DE CLIENTELE DU HAUT BUGEY

A l'échelle d'HBA, 75 % des parts de marché des commerces du territoire représentent 97 % du chiffre d'affaires des commerces du territoire. Cela signifie que l'activité des commerces d'HBA repose quasi-exclusivement sur les dépenses réalisées par les résidents du territoire. **La zone de chalandise d'HBA correspond donc aux limites du territoire du SCOT d'HBA.**

La zone de chalandise correspond à la provenance de l'essentiel des clients des commerces d'un territoire et détermine la zone d'attraction géographique des commerces. Le contour de cette zone peut être influencé par les distances, les temps d'accès, l'attractivités des commerces et la concurrence commerciale.

Cette spécificité de la zone de chalandise du Haut Bugey traduit le fait que l'offre commerciale présente sur le territoire a un rayonnement limité à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération, et répond essentiellement aux besoins des résidents du territoire.

L'enquête de consommation des ménages réalisée en 2017 par la CCI de l'Ain distingue cinq secteurs de consommation, qui comprennent les communes suivantes :

- **Oyonnax**
- **Périphérie d'Oyonnax** : Arbent, Bellignat, Belleydoux, Dortan, Echallon, Géovreisset, Groissiat, Martignat
- **Secteur de Nantua** : Apremont, Brion, Charix, Béard-Géovreissiat, Le Poizat-Lalleyriat, Maillat, Montréal-la-Cluse, Nantua, Les Neyrolles, Port, Saint-Martin-du-Frêne
- **Secteur d'Izernore** : Bolozon, Ceignes, Izernore, Leyssard, Matafelon-Granges, Nurieux-Volognat, Peyriat, Samognat, Serrières-sur-Ain, Sonthonnax-la-Montagne
- **Plateau d'Hauteville** : Aranc, Brénod, Champdor-Corcelles, Chevillard, Condamine-la-Doye, Corlier, Le Grand-Abergement, le Plateau d'Hauteville, Hotonnes, Izenave, Lantenay, Outriaz, Le Petit-Abergement, Prémillieu, Thézillieu, Vieu-d'Izenave

Les 5 secteurs contribuent à différentes échelles au chiffre d'affaires du commerce de l'agglomération du Haut Bugey : la périphérie d'Oyonnax et le secteur de Nantua étant les plus gros contributeurs. La part de marché plus faible du secteur du Plateau d'Hauteville montre que les résidents de ce secteur contribuent moins au chiffre d'affaires des commerces du territoire et dépensent plus à l'extérieur de la zone de chalandise que les résidents des autres secteurs du Haut Bugey.

La part de marché est un indicateur qui permet de déterminer l'importance d'un produit ou d'un ensemble de produits sur son marché. Il s'agit du pourcentage de ses ventes sur ce marché par rapport au total des ventes de ce produits faites par ses concurrents et elle-même. Il s'agit d'un indicateur clé de la compétitivité d'une offre.

Zone	Part de marché du SCOT du Haut Bugey	% de chiffre d'affaires du SCOT du Haut Bugey
Oyonnax	89 %	17 %
Périphérie d'Oyonnax	88 %	24 %
Secteur de Nantua	81 %	20 %
Secteur d'Izernore	81 %	9 %
Plateau d'Hauteville	65 %	12 %
Moyenne Haut Bugey	75 %	97 %

Contribution des résidents au chiffre d'affaires du SCoT du Haut Bugey

Source : CCI de l'Ain – Enquêtes de consommation des ménages 2017 / traitement AID

Enfin, la zone de chalandise du Haut Bugey bénéficie d'un profil de clientèle spécifique : elle se compose principalement de familles (2,3 personnes par ménage), d'une part de moins de 30 ans équivalente à la moyenne nationale (36 %) et d'un revenu moyen proche de la moyenne nationale (25 315 euros en Haut Bugey contre 25 704 euros au national).

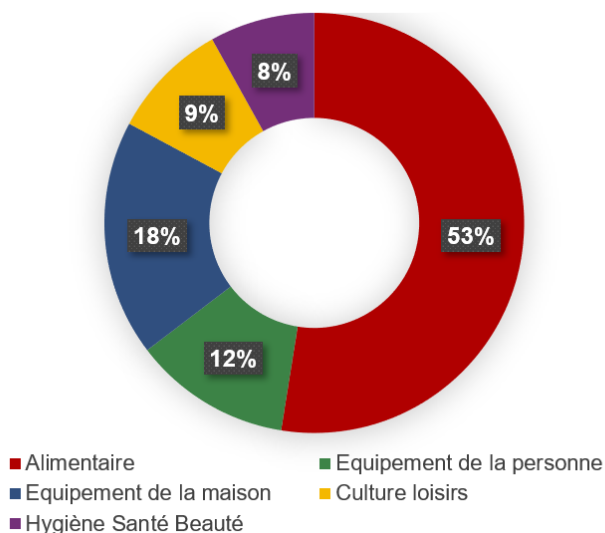
A titre de comparaison, les revenus moyens des territoires environnants de HBA sont les suivants :

- 25 355 euros dans la CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
- 27 453 euros dans la CC de la Plaine de l'Ain
- 47 997 euros dans la CA du Pays de Gex (particularité liée au positionnement avec la frontière Suisse)
- 22 938 euros dans le département du Jura
- 26 086 euros dans le département de l'Ain

4.2.2 LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA ZONE DE CHALANDISE DU HAUT BUGUEY

Le territoire du Haut Bugey réalise un chiffre d'affaires de 296 millions d'euros, dont un peu plus de la moitié (53 %) est réalisé par l'offre alimentaire.

En non alimentaire, c'est l'équipement de la maison (incluant les activités de bricolage) qui réalise une grande partie du chiffre d'affaires de la zone de chalandise (18 %).



Répartition du chiffre d'affaires par famille de produits en 2017

Source : CCI de l'Ain – Enquêtes de consommation des ménages 2017 / traitement AID

Le chiffre d'affaires du territoire est relativement polarisé, puisque plus d'un tiers de celui-ci est réalisé par la commune d'Oyonnax (42 % du chiffre d'affaires total, soit 124 millions d'euros).

Une grande partie du chiffre d'affaires restant est réalisée par les communes en proche périphérie d'Oyonnax (30 %) et par les communes du secteur de Nantua (19 %).

Enfin, dans une bien moindre mesure, le secteur du Plateau d'Hauteville réalise 9 % du chiffre d'affaires du Haut Bugey.

A l'échelle des zones commerciales principales du territoire :

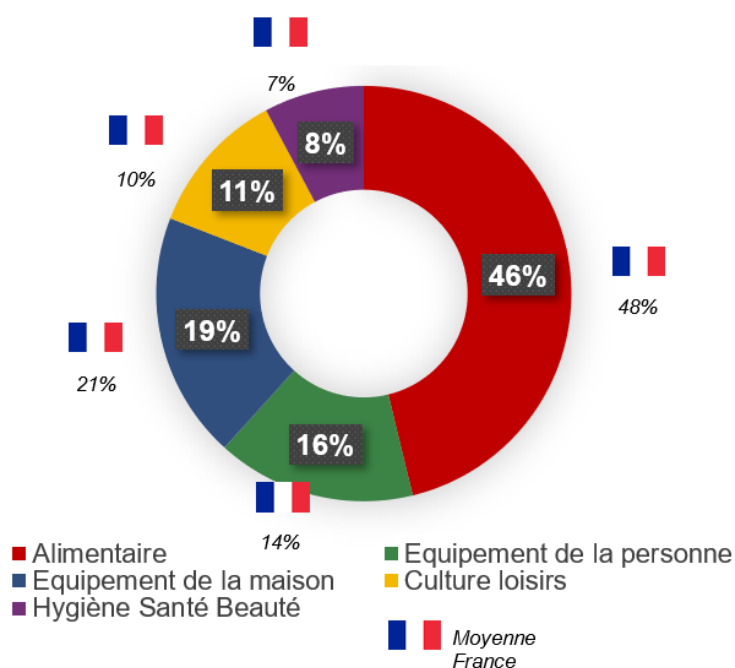
- La zone commerciale « Point B » réalise 33 % du chiffre d'affaires du territoire, soit 98 millions d'euros.
- La zone commerciale de Brillat-Savarin à Oyonnax et celle de Port réalisent respectivement 10 % et 7 % du chiffre d'affaires du territoire.
- La zone commerciale d'Hauteville-Lompnes réalise 5,8 millions de chiffre d'affaires ce qui représente seulement 2 % du chiffre d'affaires du territoire.

4.2.3 LES DEPENSES ANNUELLES DE CONSOMMATION DES MENAGES DE LA ZONE DE CHALANDISE

Les dépenses annuelles de consommation des ménages d'HBA représentent 349 millions d'euros. Elles sont supérieures au chiffre d'affaires réalisé par les commerces du territoire, ce qui signifie qu'une partie des dépenses (de 12 % au total) est réalisée en dehors d'HBA. Cette « évasion commerciale », comprend les dépenses effectuées sur d'autres territoires, ou sur Internet. Elle est globalement faible : à titre de comparaison, l'agglomération de Vichy enregistre 18 % d'évasion, l'agglomération de Bourg-en-Bresse est à 21 % et l'agglomération de Villefranche-sur-Saône est à 26 %.

Dans le Haut Bugey, un ménage dépense en moyenne 12 694 euros par an pour des biens de consommation. Cette moyenne correspond à la moyenne nationale des dépenses annuelles de consommation qui s'élève à 12 992 euros mais se situe en-dessous de la moyenne du département de l'Ain (14 280 euros / ménage).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses annuelles de consommation pour un ménage du territoire. Elle montre qu'un ménage moyen dépense moins en produits alimentaires et en équipement de la maison que la moyenne nationale. En contrepartie, les dépenses sont légèrement plus importantes pour les produits d'équipement de la personne, de culture-loisirs et d'hygiène-beauté.



Répartition des dépenses annuelles de consommation par ménage en 2017

Source : CCI de l'Ain – Enquêtes de consommation des ménages 2017 / traitement AID

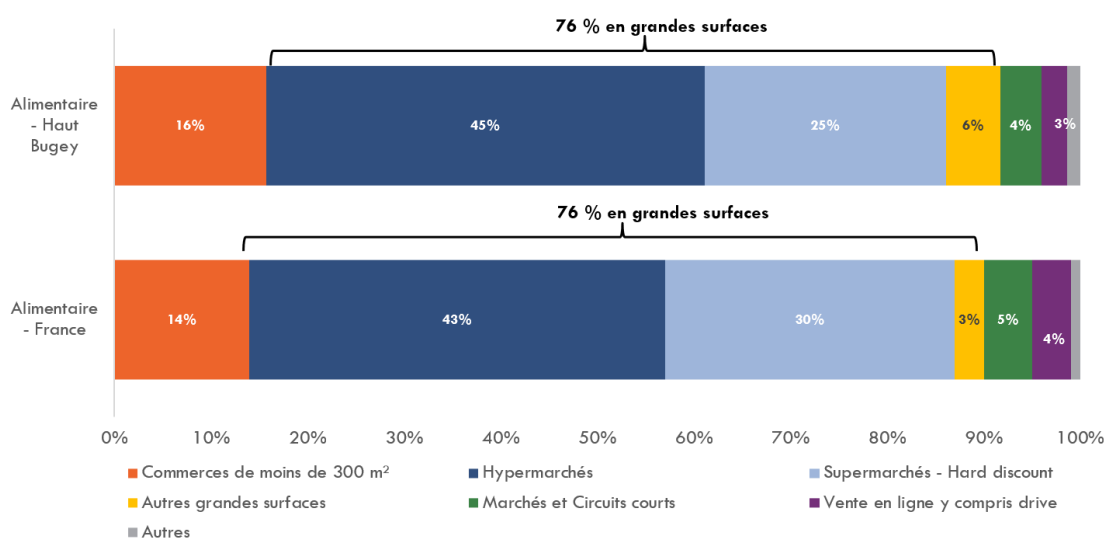
4.2.4 LES DYNAMIQUES COMMERCIALES DE LA ZONE DE CHALANDISE DU HAUT BUGEY

Les circuits de distribution alimentaire et non alimentaire fréquentés par les ménages du Haut Bugey

L'analyse des circuits de distribution alimentaire montre que $\frac{3}{4}$ des dépenses des ménages du Haut Bugey sont réalisées en grandes surfaces commerciales, ce qui correspond à la moyenne observée à l'échelle nationale.

Dans le détail, les ménages ont davantage tendance à fréquenter les hypermarchés (45 % des dépenses réalisées en hypermarchés contre 43 % à l'échelle nationale), que les supermarchés et hard discounts (25 % des dépenses réalisées en supermarchés et hard discounts contre 30 % à l'échelle nationale). Cette fréquentation importante des hypermarchés n'empêche pas les ménages de fréquenter les commerces de proximité de manière plus marquée que les moyennes observées à l'échelle nationale (16 % des dépenses effectuées au sein des commerces de proximité contre 14 % à l'échelle nationale).

De plus, l'emprise du drive et de l'achat en ligne d'un côté et des marchés / circuits courts de l'autre est plus faible que la moyenne nationale.



Circuit de distribution alimentaire fréquenté par les ménages de la zone de chalandise du Haut Bugey

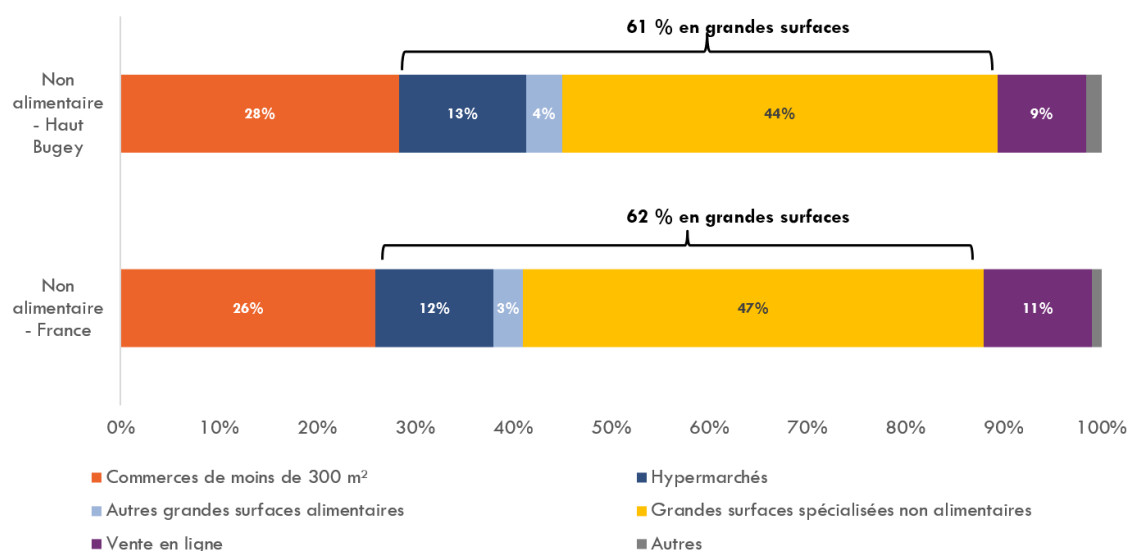
Source : CCI de l'Ain – Enquêtes de consommation des ménages 2017 / traitement AID

En matière de circuits de distribution pour les achats non-alimentaires, 61 % des dépenses des ménages résidents de la zone de chalandise du Haut Bugey sont effectués en grandes surfaces. Ce pourcentage correspond globalement à la tendance nationale. Ce sont les grandes surfaces spécialisées qui sont les plus fréquentées, toutefois les ménages résidents consomment dans les hypermarchés de manière plus marquée qu'à l'échelle nationale pour leurs achats non alimentaires.

Comme pour les achats alimentaires, les achats dans les commerces de proximité sont plus importants dans le Haut Bugey (28 % des dépenses) qu'au niveau national (26 %).

Cette spécificité est à mettre en relation, pour partie, avec les dépenses des ménages plus importantes en équipement de la personne que la moyenne nationale et la localisation de cette offre essentiellement présente dans les boutiques du centre-ville d'Oyonnax.

La vente en ligne de produits non alimentaires s'avère globalement moins importante sur le territoire qu'à l'échelle nationale (9 % des dépenses des ménages de la zone de chalandise du Haut Bugey contre 11 % au niveau national). Ce taux s'avère toutefois globalement similaire à ceux observés au sein des territoires ruraux.



Circuit de distribution non-alimentaire fréquenté par les ménages du Haut Bugey

Source : CCI de l'Ain – Enquêtes de consommation des ménages 2017 / traitement AID

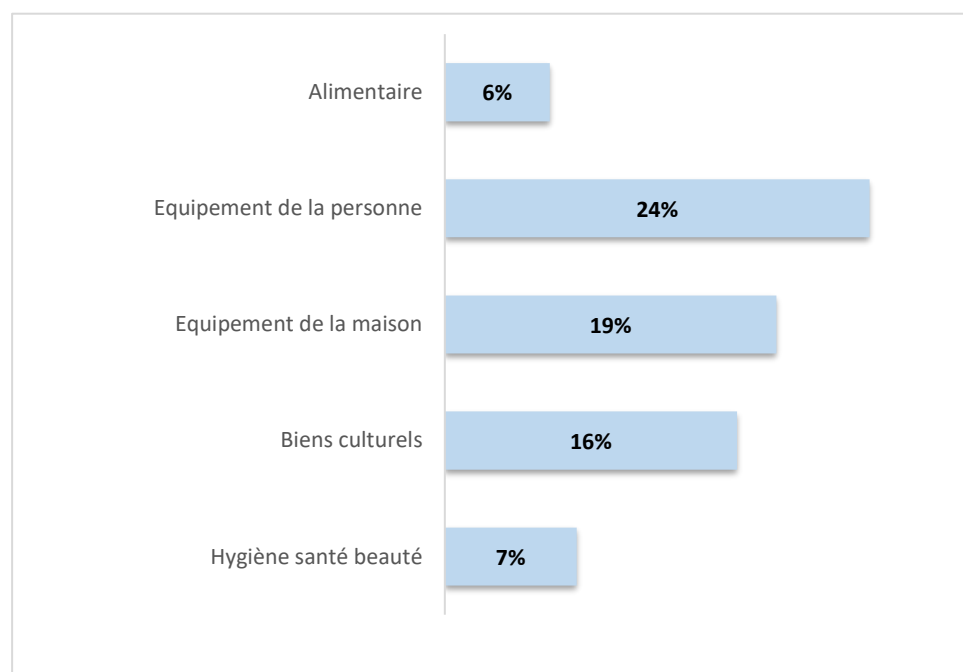
L'évasion commerciale à l'échelle de la zone de chalandise du Haut Bugey

L'évasion commerciale des ménages du Haut Bugey est globalement limitée, puisque seulement 12 % de leur consommation se fait à l'extérieur du territoire (ce qui représente environ 43 millions d'euros).

Le taux d'évasion en alimentaire (6 % des dépenses) correspond à un taux jugé incompressible, ce qui signifie que l'offre présente au sein d'HBA couvre les besoins de la population.

Le taux d'évasion moyen en non-alimentaire est plus important, de l'ordre de 18 % tous types d'achats confondus. Il s'avère toutefois très hétérogène selon les activités, avec un taux d'évasion relativement important en équipement de la personne (près d'un quart des dépenses est effectué hors du territoire pour ce secteur d'activités) et en équipement de la maison (19 % des dépenses sont effectuées hors du territoire pour ce secteur d'activités). Le taux d'évasion est globalement contenu pour les autres typologies de produits.

L'évasion en matière de produits de culture / loisirs reste élevée (16 %) mais s'avère largement corrélée avec les évolutions constatées à l'échelle nationale, principalement en lien avec la digitalisation de l'offre (musique en ligne notamment).



■ Niveau d'évasion commerciale par activité

Source : CCI de l'Ain – Enquêtes de consommation des ménages 2017 / traitement AID

Même si sa représentativité reste plus faible qu'à l'échelle nationale (9 % d'emprise sur les produits non alimentaires dans le Haut Bugey contre 11 % d'emprise à l'échelle nationale) Internet reste la première destination d'évasion commerciale. La vente en ligne représente en effet près de 50 % du montant des dépenses effectuées hors du territoire.

Hors internet, la première destination d'évasion commerciale pour l'achat de produits non alimentaires est Bourg-en-Bresse (36 %), puis Viriat (12 %), St-Priest (8 %) et Ambérieu-en-Bugey (6 %).

Les principales destinations d'achats des ménages du Haut Bugey – alimentaire

Les dépenses annuelles de consommation alimentaire du Haut Bugey représentent 161 millions d'euros.

Le taux moyen de rétention de la dépense des ménages résidents est de 94% soit 151 millions d'euros.

60% de ces dépenses sont réalisées dans le secteur d'Oyonnax et sa périphérie. Le secteur de Nantua représente près de 23% des dépenses alimentaires des ménages, tandis que le Plateau d'Hauteville représente un peu moins de 10% de celles-ci.

Lieux de résidence	Dépenses annuelles de consommation en M€	Destinations d'achats							
		Oyonnax	Périphérie Oyonnax	Oyonnax + Périphérie Oyonnax	Secteur Nantua	Secteur Izernore	Plateau d'Hauteville	Vente en ligne	Ailleurs
Oyonnax	52 M€	72%	25%	98%	-	-	-	-	2%
Périphérie d'Oyonnax	36,5 M€	49,5%	45,5%	95%	2,6%	0,1%	-	-	2,3%
Secteur Nantua	33 M€	10,1%	3,9%	14%	78,9%	0,3%	0,1%	0,1%	6,7%
Secteur d'Izernore	15,5 M€	25,6%	10,7%	36%	44,3%	12,5%	0,4%	-	6,5%
Plateau d'Hauteville	24 M€	3,4%	2,1%	5%	12,8%	-	63,7%	-	18,1%
Haut Bugey	161 M€	39,6%	20,7%	60,2%	22,9%	1,3%	9,7%	-	5,9%

Principales destinations d'achats pour les produits alimentaires

Source : CCI de l'Ain – Enquêtes de consommation des ménages 2017 / traitement AID

Dans le détail, on constate que les résidents du secteur d'Oyonnax et de sa périphérie réalisent plus de 90% de leurs achats alimentaires sur ce même territoire. Les résidents du secteur d'Oyonnax et de sa périphérie fréquentent donc très peu le reste des destinations d'achat du Haut Bugey. A noter que pour les résidents de la périphérie d'Oyonnax, le choix de la destination entre le secteur d'Oyonnax et de sa périphérie est presque équivalent : 49,5 % pour le secteur d'Oyonnax et 45,5 % pour le secteur périphérique d'Oyonnax. Concernant les habitants d'Oyonnax, près de ¾ des achats alimentaires ont lieu sur leur commune.

Les habitants des secteurs de Nantua et d'Izernore privilégient le secteur de Nantua pour réaliser leurs achats alimentaires.

Néanmoins, 36% des dépenses des ménages résidents du secteur d'Izernore sont réalisées sur le secteur d'Oyonnax et sa périphérie dont 25% sur Oyonnax et 10% dans le secteur périphérique d'Oyonnax.

De leur côté, 14% de dépenses des résidents de Nantua se font à Oyonnax et dans sa périphérie, dont 10% sur d'Oyonnax et 3,9% sur le secteur périphérique.

Enfin, les résidents du secteur du Plateau d'Hauteville sont globalement captifs de leur secteur, avec près de 64% de leurs achats réalisés dans les commerces du Plateau d'Hauteville. Leur seconde destination d'achat ne se situe pas sur la zone de chalandise du Haut Bugey : l'évasion représente 18% sur ce secteur du territoire. Les principaux secteurs d'évasion sont Bourg-en-Bresse, Ambérieu en Bugey et dans une moindre mesure Chazey-Bons. Les résidents du Plateau d'Hauteville fréquentent très peu les autres destinations

d'achats alimentaires du Haut Bugey, ce qui est assez logique considérant la distance et les contraintes géographiques qui les séparent.

Les principales destinations d'achats des ménages de la zone de chalandise du Haut Bugey – non-alimentaire

Les dépenses annuelles de consommation non-alimentaire du Haut Bugey représentent près de 188 millions d'euros.

Un peu plus de la moitié de ces dépenses sont réalisées dans le secteur d'Oyonnax et de sa périphérie, et 9% des dépenses sont réalisées au sein du secteur de Nantua. L'évasion commerciale est plus importante, avec environ (18,1%).

Le taux moyen de rétention de la zone de chalandise est de 82,3% soit 136 millions d'euros.

La vente en ligne représente près de 9% de ces dépenses. Ce sont les résidents du Plateau d'Hauteville qui réalisent le plus d'achats en ligne. L'accès ou non à une offre diversifiée locale explique en partie les différences d'achats constatées pour la vente en ligne.

Lieux de résidence	Dépenses annuelles de consommation en M€	Destinations d'achats							
		Oyonnax	Périphérie Oyonnax	Oyonnax + Périphérie d'Oyonnax	Secteur Nantua	Secteur Izernore	Plateau d'Hauteville	Vente en ligne	Ailleurs
Oyonnax	59,7 M€	47%	33%	80%	-	-	-	9%	10%
Périphérie d'Oyonnax	43 M€	39,6%	39%	79%	0,8%	-	-	7,5%	13%
Secteur Nantua	38 M€	18,3%	21,6%	40%	30,9%	0,2%	0,2%	9,4%	19,3%
Secteur d'Izernore	18 M€	23,3%	23,8%	47%	18,6%	3,9%	0,1%	8,3%	22%
Plateau d'Hauteville	28 M€	6,1%	9,1%	15%	4,5%	-	30,8%	10,8%	38,7%
Haut Bugey	187,7 M€	31%	27,6%	59%	9%	0,5%	4,7%	9%	18,1%

Principales destinations d'achats pour les produits non-alimentaires

Source : CCI de l'Ain – Enquêtes de consommation des ménages 2017 / traitement AID

Comme pour les dépenses alimentaires, les résidents d'Oyonnax et de sa périphérie effectuent la majeure partie (80%) de leurs dépenses non alimentaires sur le même territoire. Cependant, l'évasion est plus importante que pour l'alimentaire (environ 20%), répartie entre les achats hors territoires et les ventes en ligne.

Pour les résidents du secteur d'Izernore, l'attraction commerciale d'Oyonnax et de sa périphérie est importante, et représente au total 47% des achats non alimentaires. Près de 20% de leurs dépenses sont également réalisées dans le secteur de Nantua.

Pour les résidents du secteur de Nantua, Oyonnax et sa périphérie est également la destination la plus importante (40 % des achats). Mais ils réalisent également 30% des achats non alimentaires dans leur propre secteur.

Pour les secteurs d'Izernore et de Nantua, la part d'achat sur internet est du même ordre que celle des autres secteurs. Cependant, la part d'achat sur des territoires extérieurs à HBA est deux fois plus élevée (environ 20%), ce qui montre l'attractivité des secteurs commerciaux des territoires limitrophes (Bourg-en-Bresse et Viriat particulièrement ainsi que Saint-Priest dans la métropole Lyonnaise).

Enfin, le Plateau d'Hauteville s'avère globalement déconnecté du reste du territoire en matière d'achats non alimentaires. En effet, moins de 20% des dépenses des ménages de ce secteur sont effectuées au sein des autres secteurs du Haut Bugey. A contrario, il existe une évasion particulièrement importante vers les polarités externes au territoire (près de 40%) et aux achats sur internet. Concernant l'évasion vers les polarités externes au territoire, les habitants du Plateau d'Hauteville réalisent leurs achats principalement sur Bourg-en-Bresse et Ambérieu en Bugey.

4.3 L'ARMATURE COMMERCIALE ACTUELLE DU HAUT BUGEY

L'armature commerciale permet de localiser les polarités marchandes principales d'HBA, et de leur attribuer des fonctions commerciales à l'échelle du territoire. Elle distingue les pôles marchands de centralités, et les pôles marchands de périphérie.

La carte ci-dessous présente cette armature commerciale, que l'on peut décrire de la manière suivante :

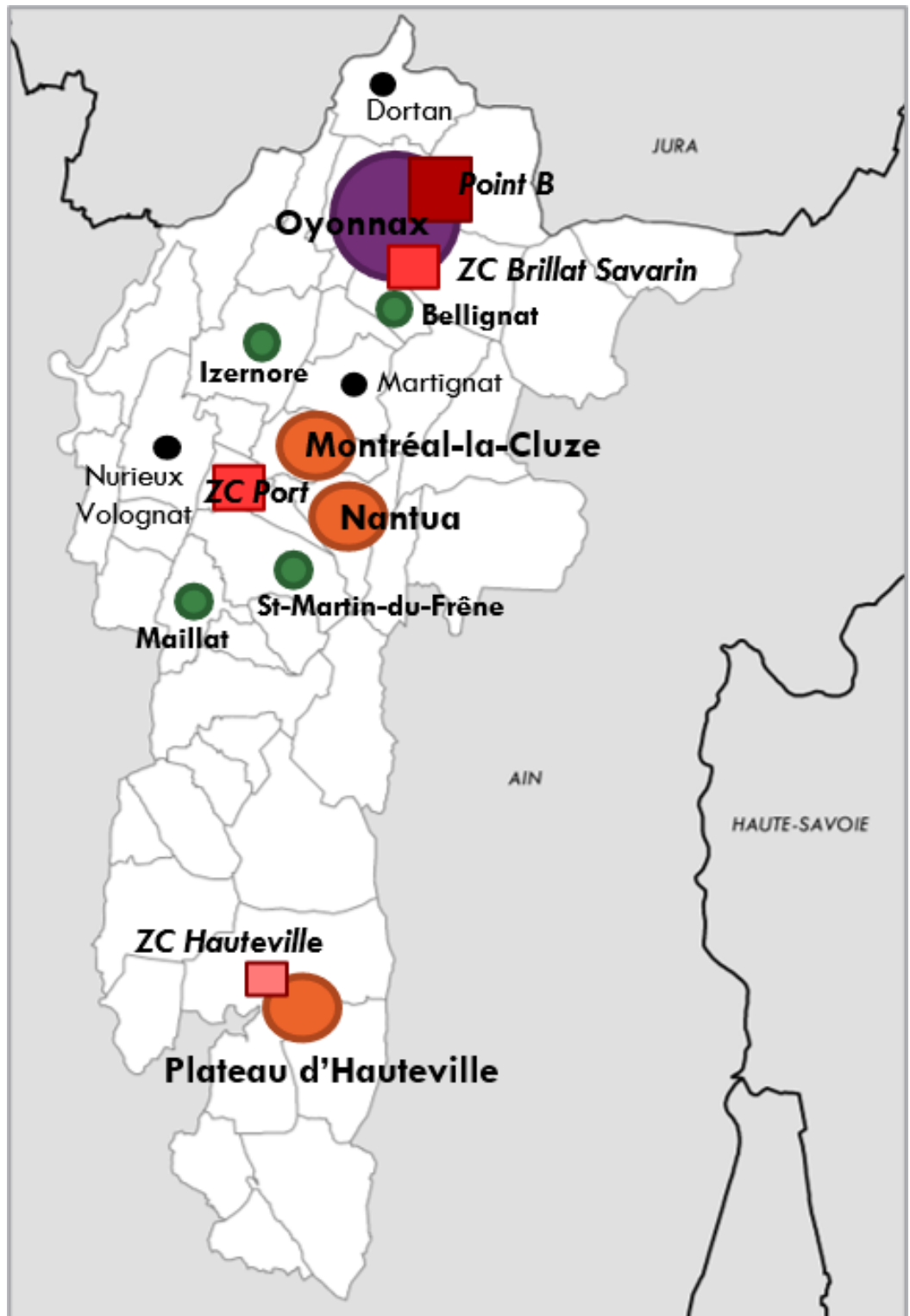
Les pôles de centralité :

- **1 pôle de centralité majeur : le centre-ville d'Oyonnax** comptabilise plus de 200 activités de commerces et services, et dispose d'une offre diversifiée (taux de commercialité supérieur à 35 %).
- **3 pôles de centralités secondaires : Montréal-la-Cluse, Nantua, et le Plateau d'Hauteville.** Ces centralités accueillent une offre de proximité relativement diversifiée comptabilisant une cinquantaine d'activités, ainsi qu'une offre de grandes et moyennes surfaces de plus de 1 000 m².
- **4 pôles de centralité relais : Bellignat, Izernore, Maillat et Saint-Martin-du-Frêne** sont des pôles dédiés à la réponse aux besoins de proximité regroupant moins de 30 commerces et services de proximité, mais disposant d'une moyenne surface alimentaire de moins de 1 000 m².
- **3 pôles de centralités locales : Dortan, Martignat et Nurieux-Volognat**, disposent d'une offre commerciale d'hyper-proximité ou de dépannage composée de 5 à 10 activités dont des commerces alimentaires.

Les pôles périphériques :





- **1 pôle de périphérie majeur : le pôle marchand « Point B »**, localisé sur les communes Oyonnax et Arbent, est caractérisé par une offre de grandes et moyennes surfaces commerciale importante (plus de 20 000 m²), générant le principal chiffre d'affaires d'HBA. Il permet de répondre à l'ensemble des besoins quotidiens, hebdomadaires (supermarchés, hypermarchés), occasionnels (équipement de la personne, biens culturels, bricolage, jardinage...) et exceptionnels (mobilier, automobile, électroménager...).
- **2 pôles de périphérie secondaires : les zones commerciales de Brillat-Savarin à Oyonnax et de Port** sont caractérisées par une offre de grandes et moyennes surfaces commerciale comprise entre 5000 et 20 000 m². Ces polarités répondent à des besoins majoritairement hebdomadaires, mais peuvent également disposer d'une offre complémentaire de biens occasionnels lourds (offre de bricolage à Port notamment).
- **1 pôle de périphérie relais : la zone commerciale du Plateau d'Hauteville** permet d'offrir au Sud du territoire une desserte commerciale répondant à des besoins hebdomadaires et occasionnels lourds (bricolage). Les surfaces commerciales s'avèrent cependant plus réduites que celle proposées au sein des pôles de périphérie secondaires (moins de




5 000 m² de surfaces commerciales), et génèrent de fait un chiffre d'affaires plus restreint (<10 M€).



L'armature commerciale actuelle du Haut Bugey

Source : AID Observatoire – Terrain Septembre 2020 / Stock INSEE 2017*

Niveau de pôle de centralité	Niveau d'offre
Pôle de centralité majeure 	Offre commerciale très diversifiée avec plus de 200 activités sur la commune
Pôle de centralité secondaire 	Offre commerciale diversifiée avec une 50 ^{aine} d'activités sur la commune Plus de 1 000 m ² de GMS dont au moins 1 GMS alimentaire de plus de 1 000 m ²
Pôle de centralité relais 	Moins de 30 activités et présence d'une GMS alimentaire de moins de 1 000 m ²
Pôle de centralité local 	Entre 5 et 10 activités, dont des commerces alimentaires

Niveau de pôle de périphérie	Niveau d'offre
Pôle de périphérie majeur 	Offre commerciale diversifiée avec plus de 20 000 m ² d'activités dans une zone commerciale et un chiffre d'affaires supérieur à 90M d'euros
Pôle de périphérie secondaire 	Offre commerciale répondant à des besoins courants proposant entre 5 000 et 20 000 m ² d'activités et un chiffre d'affaires supérieur 20M d'euros
Pôle de périphérie relais 	Offre commerciale répondant à des besoins courants dans une zone commerciale de moins de 5 000 m ² d'activités et un chiffre d'affaires inférieur à 10M d'euros

5 **TOURISME**

5.1 LE TOURISME, UNE ACTIVITE « TRANSVERSALE »

Dans le cadre d'un document de planification et d'urbanisme, comme l'est le SCOT du Haut-Bugey, la question touristique doit être appréhendée dans une approche transversale du fait de la nature même de l'activité et de ses rapports au territoire, sa forte dimension spatiale.

L'activité touristique a ainsi de nombreuses interactions avec d'autres champs traités dans un tel document d'urbanisme, qu'il s'agisse :

- ▶ Des mobilités, puisque le déplacement des personnes est un des piliers du tourisme et que l'organisation, la maîtrise des flux de personnes revêtent aujourd'hui des enjeux multiples d'accessibilité au territoire, de convenance dans la découverte du territoire, mais aussi la création d'effets moins positifs comme les pollutions (GES, bruit, ...). Cette dimension touristique des mobilités doit ainsi être intégrée dans les politiques publiques de mobilités au sens large, notamment sur les questions de desserte multimodale, de développement des mobilités douces, voire d'usages mutualisés d'équipements ;
- ▶ D'équilibre entre préservation et valorisation de l'environnement naturel, des paysages et du patrimoine culturel / architectural du territoire, avec en particulier la présence sur le Haut-Bugey d'Espaces Naturels Sensibles, de sites classés..., sans oublier les objectifs de consommation économe de l'espace ;
- ▶ D'agriculture et sylviculture, qui façonnent et entretiennent les paysages sur des territoires de moyenne montagne où les points de vue, les panoramas et le « cadre visuel » sont les premiers marqueurs que rencontrent les visiteurs ;
- ▶ De valeur économique avec des emplois générés, non délocalisables, et facteur d'attractivité territoriale pour d'autres secteurs d'activités. Pour le Haut-Bugey, le tourisme c'est environ 500 emplois salariés (4% des emplois salariés du territoire et 7% des emplois touristiques départementaux) et 1,2 million de nuitées ayant généré 54 millions d'euros de consommation touristique avec un panier moyen de 48 € par jour et par personne,
- ▶ D'amélioration du cadre de vie des habitants, créateur de lien social, mais également soutien de l'animation locale et contributeur à son attractivité tant d'un point de vue résidentiel ou économique.

Dès lors, le tourisme peut représenter un atout indéniable pour Haut-Bugey Agglomération au service d'un projet de développement soutenable et durable. En s'appuyant sur un cadre naturel remarquable et des sites propices aux loisirs et au tourisme (ex : les lacs de Nantua, de Genin, les Glacières de Sylans, le musée de la Résistance, les gorges de l'Ain, la gastronomie, station de Trail®, ...) et par l'intégration du plateau d'Hauteville, et son offre diversifiée dans le périmètre du SCoT du Haut-Bugey, la collectivité a une opportunité forte de construire un projet touristique à l'échelle du territoire.

Pour cela, le tourisme doit donc s'inscrire de façon transversale dans les politiques publiques des territoires. Une transversalité qui s'entend donc également en termes d'acteurs, d'échelles d'intervention, depuis la commune (ex : autorité organisatrice d'activités neige) jusqu'à la Région (SRADDET, Plan de relance, ...) en passant par le Département (à travers les divers plans départementaux) et bien entendu les EPCI (compétence OT, SCoT, PLUi, ...).

5.1.1 « L'ENVIRONNEMENT » DU TOURISME

L'activité touristique d'un territoire, si elle s'appuie sur des éléments endogènes (géographie, paysage, patrimoine, équipements, ...) doit également être mise en perspective avec son «environnement » socio-économique et en particulier l'évolution de la demande des clientèles, des comportements (avec les limites de l'exercice), ... et avec les événements majeurs que peuvent connaître nos sociétés, comme ceux liés aux effets du réchauffement climatique, ou bien encore ceux liés à l'épidémie de Covid en cette année 2020.

Les attentes clientèles ... et l'effet « covid »

La recherche des motivations, des attentes, des désirs des clientèles actuelles et potentielles des territoires touristiques fait régulièrement l'objet de nombreuses études, enquêtes et recherches.

Si les spécificités de chaque destination touristique induisent un certain biais, certains éléments de fond apparaissent, se détachent et ont notamment été retraduits à travers l'étude Socio-vision de 2019.

Cette étude identifie 5 axes majeurs pour créer ou développer une attractivité pour une destination, qui peuvent trouver un écho sur le territoire du Haut-Bugey. Cette correspondance entre attentes des visiteurs et les atouts du territoire place le Haut-Bugey dans une situation favorable pour développer son attractivité touristique :

► **L'axe de « CONNEXION AU TERRITOIRE »** : « le lieu où vous séjournez vous donne accès à des expériences, une alimentation et des activités locales, que vous ne trouveriez pas ailleurs. Cela vous permet d'être en immersion dans une région, avec sa culture spécifique, et de vivre comme si vous étiez un habitant du lieu. »

Cet élément renvoie à la question de la différenciation du territoire dans un champ concurrentiel très fort, où chaque destination met en avant ses spécificités, ses sites, ses atouts, ... Dans ce cadre, le Haut-Bugey bénéficie de réels points forts par sa géographie (lacs, montagne, ...), sa gastronomie ou bien encore son patrimoine (musées).

► **L'axe « DESIR D'INSOLITE »** : « le lieu où vous séjournez sort de l'ordinaire. Vous y vivez une expérience assez exceptionnelle, qui vous permet de sortir de la routine. Ex : dormir sur une péniche, dans un phare, dans une cabane perchée dans un arbre, dans une ancienne église, dans un igloo... ».

La question de l'hébergement, après une période de relative « standardisation » de l'offre portée par les labellisations, est aujourd'hui redevenue un objet d'attractivité autour des hébergements insolites ou atypiques. Une typologie d'hébergements qui peut pleinement se développer sur le territoire du Haut-Bugey et ses espaces « nature ».

► **L'axe « SANTE / BIEN-ETRE »** : « le lieu où vous séjournez donne accès à des espaces, des équipements et des activités qui permettent d'entretenir sa santé ou de se remettre en forme tout en se faisant plaisir. Exemples : activités sportives (salle de sport, randonnée, yoga), soins bien-être (spa, massages), conseils personnalisés (alimentation, ...) ».

Tendance de fond, la dimension « Santé / Bien-être » résonne particulièrement en Haut-Bugey, notamment avec le site et l'histoire de Hauteville, qui peut à cet égard retrouver une forte attractivité.

► L'axe « TOURISME RESPONSABLE » : « Le lieu où vous séjournez affiche des partis pris éthiques. Son mode de fonctionnement vise à œuvrer pour une société meilleure. Il peut s'agir par exemple du respect de l'environnement (économies d'énergie, alimentation biologique) ou d'engagements sociaux : soutien à des causes, embauche de personnel en réinsertion sociale...».

Historiquement plus particulièrement adaptée à des destinations hors France, cette dimension écoresponsable se décline aussi aujourd'hui dans les destinations hexagonales, et le sera certainement encore plus dans les années à venir.

► L'axe « CONNEXION AUX AUTRES » : « Le lieu où vous séjournez vous donne accès à des espaces conviviaux (salle de jeux, bar, dancing, espace barbecue...), des activités et des animations qui facilitent les rencontres. Ce lieu donne l'occasion de partager de bons moments, de se faire des amis ou de lier de nouveaux contacts professionnels ».

A l'ère de la connectivité numérique, ce retour aux contacts humains (re)devient une exigence, même si la période de pandémie connue en 2020 peut réinterroger cette attente.

En complément de ces items, qui dessinent (dessinaient ?) des tendances, il faut également garder à l'esprit que les territoires touristiques ont aujourd'hui en face d'eux des clients connectés surinformés, des visiteurs qui ont souvent déjà multiplié les expériences, des personnes qui ont développé une mobilité de loisirs comme produit de consommation courante, et le tout dans un champ concurrentiel qui ne cesse de s'élargir (en particulier pour les espaces de moyenne montagne faisant face aujourd'hui à de fortes interrogations sur leur « produit neige »).

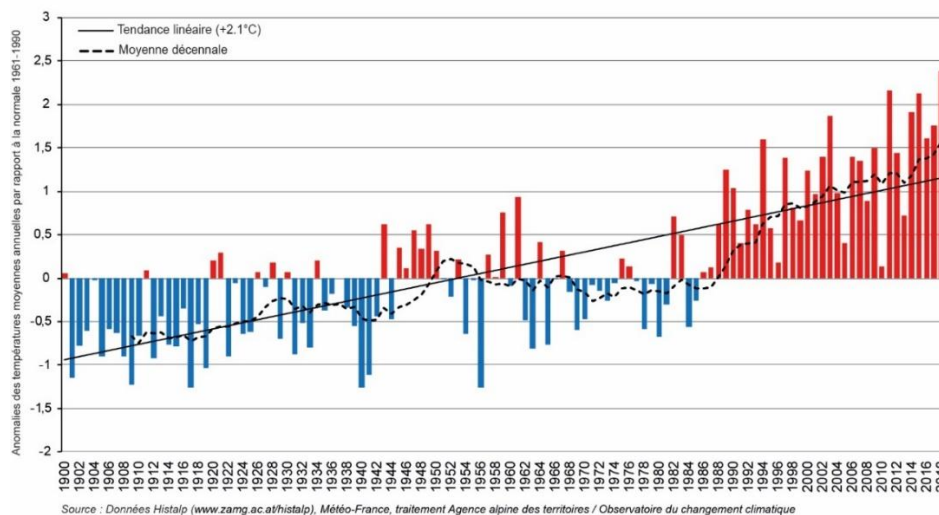
Enfin, l'année 2020 marquée par l'épidémie de Covid-19 peut être paradoxalement propice à des effets positifs pour les destinations touristiques de moyenne montagne et rurales. Avec les difficultés de voyage hors France liées à la pandémie, nombre de français ont (re)découvert le territoire national et surtout les espaces les moins habités. Les fréquentations observées en montagne ont été rarement aussi fortes et ce phénomène peut créer un appétit des français pour ces destinations dans le futur.

En parallèle, le développement d'une attractivité touristique demande d'intégrer de nombreux paramètres dans un contexte également marqué par la question des effets du changement climatique.

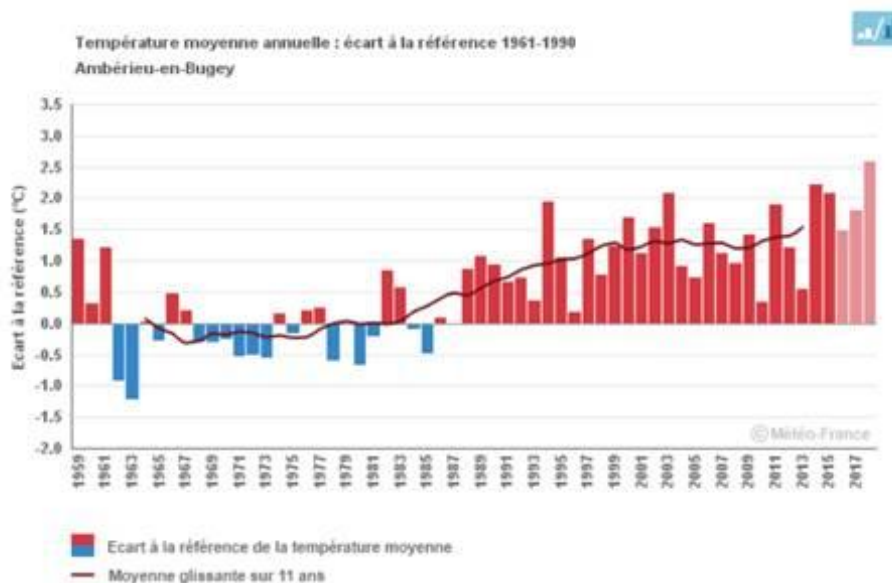
L'enjeu du réchauffement climatique sur les secteurs de moyenne montagne

Le constat du réchauffement climatique aujourd'hui acquis est particulièrement marqué dans les massifs montagneux comme les Alpes et le Jura.

EVOLUTION DES TEMPÉRATURES MOYENNES ANNUELLES ENTRE 1900 ET 2018 DANS LES ALPES FRANÇAISES



Évolution des températures moyennes annuelles entre 1900 et 2018 dans les Alpes françaises



Cela pose de nombreuses interrogations sur les activités touristiques liées à la neige puisque même si les quantités de précipitations en montagne restent conséquentes, la hausse des températures a un effet direct sur l'enneigement naturel des stations et sites où se pratique le ski alpin et/ou nordique.

Ainsi, l'Observatoire du changement climatique estime que la quantité de neige a diminué de 30 % dans les Alpes en 30 ans et même en altitude, les constats sont là : « la durée de couverture neigeuse a déjà été raccourcie de 8,9 jours par décennie entre 1970 et 2015, et la saison de neige commence 12 jours plus tard et se termine 26 jours plus tôt ».

L'avenir est ainsi d'autant plus incertain pour les sites de moyenne montagne comme ceux du Haut-Bugey, car même si la variabilité naturelle du climat peut expliquer le manque de neige en début de saison sur les derniers hivers, l'enneigement sur les sites de basses et

moyennes altitudes risque très fortement de continuer à se raréfier au fil des années. Par ailleurs, l'alternative du recours à la neige de culture, qui dépend aussi de la température, trouve également rapidement ses limites.

Ces éléments de contexte ne signifient pas forcément qu'il faille tirer un trait sur le produit neige, mais ils incitent à se poser les questions de l'avenir des sites en matière de produit et d'offre autour des termes de **diversification**, voire de **reconversion**.

Cela concerne notamment les enjeux touristiques liés au Plateau d'Hauteville (site de Terre Ronde et site de la Praille) et plateau du Retord en partie sur le territoire de HBA, ceci en cohérence avec la réflexion qui a déjà été engagée au niveau départemental (Ain Tourisme) mais aussi avec les offres voisines (le Haut Jura).

Sur le Plateau d'Hauteville, cet enjeu a déjà été abordé à travers :

► Une étude et des aménagements portés par l'ex-communauté de communes avec l'objectif de poursuivre les actions de requalification du site touristique de Terre Ronde dans une logique de développement de l'offre 4 saisons du plateau. Les actions identifiées étaient alors :

- L'aménagement de l'Etang d'Angeville ;
- La requalification de l'accueil sur le site ;
- La dynamisation des activités 4 saisons du Plateau.

► Des projets inscrits (au titre d'Unités Touristiques Nouvelles – UTN) au SCoT du Bugey auquel le territoire appartenait avant, parmi lesquels :

- Site aqualudique d'Hauteville-Lompnes (non réalisé), pensé pour créer une nouvelle offre pour du tourisme d'excursion et de séjour, dans un contexte de forte reconversion économique sur le plateau.
- Développement des secteurs de La Praille et Terre Ronde autour du produit neige mais aussi du développement multi saison de la station qui était une priorité.



Site de Terre Ronde – Bas des pistes - hautbugey-tourisme.com

5.1.2 ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TOURISTIQUE

Le Haut-Bugey présente un territoire d'une attractivité touristique s'appuyant sur un relief montagneux, des zones naturelles remarquables, la présence de lacs et cours d'eau, des

pâturages, des sites enneigés, un patrimoine architectural et culturel, ... porteurs d'un tourisme que l'on qualifie de « nature ».

Derrière cette image se trouve un écosystème touristique local, qui interagit avec son environnement territorial, qui est organisé à différentes échelles et qui est composé d'une offre d'activités, d'équipements et d'hébergements décrits ci-après.

Le Haut-Bugey dans son environnement territorial

Le Département de l'Ain

Haut-Bugey Agglomération s'inscrit au sein d'autres territoires dont en premier le département de l'Ain. Ce dernier s'est engagé dans une réflexion sur l'avenir de ses sites de moyennes montagnes.

Plusieurs actions sont ainsi engagées au niveau départemental :

- ▶ Accompagner la future organisation politique locale du tourisme : adapter les rôles et missions d'Ain Tourisme,
- ▶ Renforcer l'attractivité de l'Ain en construisant une offre de séjour autour de 4 thématiques identitaires (Activités de pleine nature, découverte des patrimoines naturels et culturels, gastronomie-œnotourisme et produits du terroir, thermalisme et bien-être), Favoriser l'émergence de Pôles phares, soutenir la création/qualification d'hébergements touristiques sur des partenariats public/privé.
- ▶ Promouvoir l'Ain comme une offre de séjours : construire une nouvelle image et une stratégie marketing partagées, dynamiser la mise en marché de l'offre, ...

Par ailleurs, une mission a été engagée pour établir un « Master Plan pour la diversification touristique des Montagnes de l'Ain », des espaces touristiques.

Plus globalement, le département de l'Ain intègre l'économie touristique dans les politiques départementales comme le Plan nature 2016-2021, le Plan sports de nature 2017-2021 ou le Plan vélo 2017-2021.

Ainsi, le développement des sports et activités de nature s'articulent localement avec les démarches départementales que sont :

- ▶ D'une part, le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), qui vise à développer de manière maîtrisée la pratique des sports de nature dans l'Ain, tout en prenant en compte les autres utilisations du milieu naturel, la sensibilité des milieux et le droit de propriété.
- ▶ D'autre part, le Plan Sports de Nature 2017 – 2021 avec un enjeu touristique. Ainsi, le potentiel du Département de l'Ain pour la pratique des sports de nature lui permet de proposer une offre diversifiée et de qualité pour les touristes et visiteurs.
- ▶ Le Livre Blanc du Tourisme, approuvé en 2016, a ainsi défini 4 thématiques touristiques prioritaires pour l'Ain, dont les « activités de pleine nature ». Les grandes agglomérations à proximité immédiates de l'Ain que sont Lyon, Genève ou encore Mâcon, sont autant de pratiquants potentiels qui peuvent être consommateurs de courts séjours packagés, mêlant sports de pleine nature et découvertes patrimoniales. Le Plan Sports de Nature 01 a pour objectif de faire monter en gamme les sites de pratiques sportives qui le permettent, afin de proposer une offre touristique sportive toujours plus qualitative.

Les Montagnes du Jura

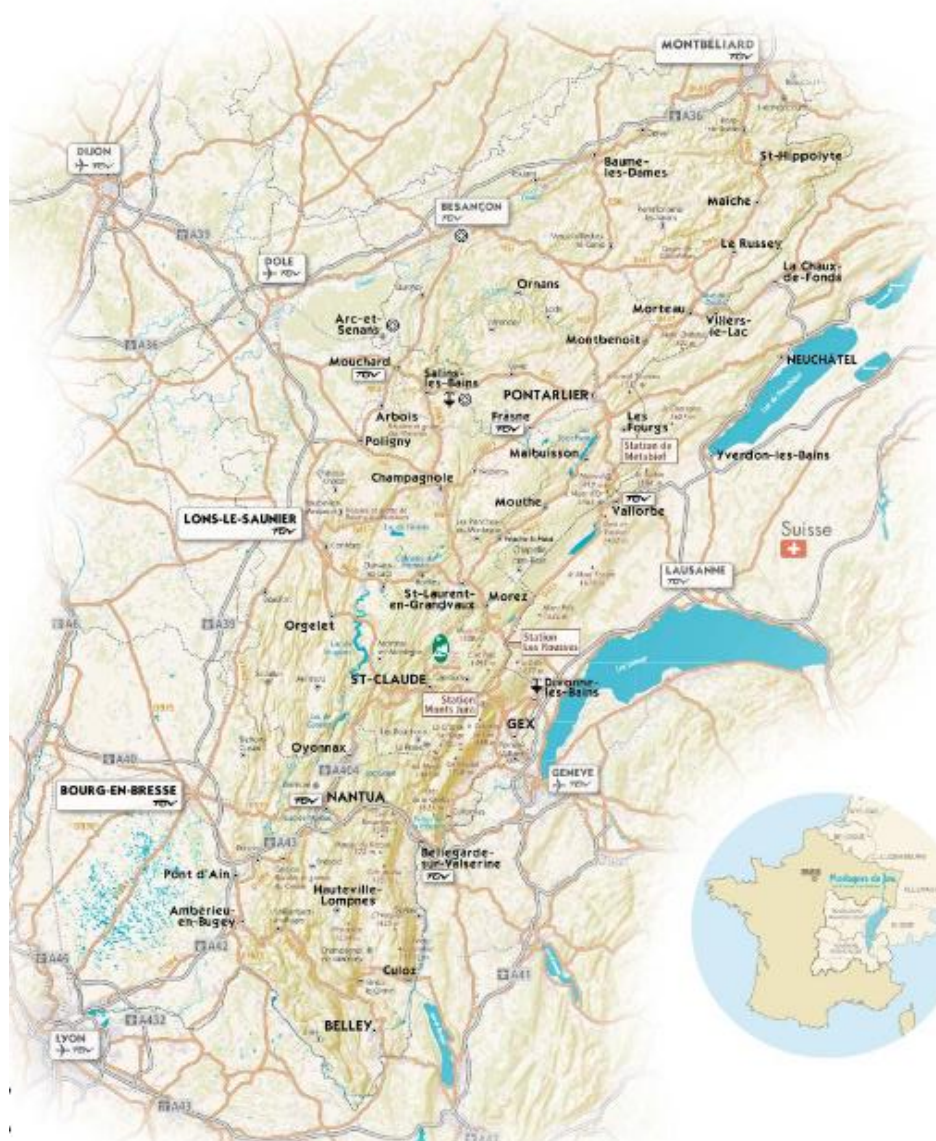
Au-delà de la limite départementale (Ain, Jura et Doubs), le Haut-Bugey fait partie de la destination « Les Montagnes du Jura »

Marque touristique créée en 2003, les éléments fondateurs du positionnement touristique de Montagnes du Jura s'articulent autour de quelques mots clés qui font référence aux réalités géomorphologiques différenciantes du territoire (dont les lacs) mais également à l'état d'esprit « Montagnes du Jura ».

Montagnes du Jura
TOUT UN MONDE DEHORS

Montagnes du Jura

Comme une virgule naturelle le long de la frontière franco-suisse, les Montagnes du Jura s'étirent sur 350 km de long et déploient leur massif, de l'Ain, aux portes de Lyon, jusqu'à Montbéliard, en passant par le Jura et le Doubs. Sa localisation privilégiée, à proximité de la Suisse, Paris et Lyon, en fait une destination appréciée et facilement accessible. A seulement 3h de Paris en TGV et aux portes de Lyon, la montagne n'a jamais été aussi proche de vous !



Le périmètre d'action « Montagnes du Jura »

Cette démarche marketing, vise 3 cibles thématiques :

- ▶ Esprits nordiques : « activités typées » qui dynamisent le corps, tout en apaisant l'esprit ;
- ▶ Voyageurs découvreurs : rejetant le tourisme « standardisé », ils viennent dans les Montagnes du Jura, en séjour ou en itinérance, pour découvrir de grands espaces, une nature riche et colorée, des traditions et de l'authenticité (gastronomie, patrimoine et sites culturels).
- ▶ Première fois à la montagne : plutôt familiale, à qui l'on va proposer de vivre, ensemble et en toute sécurité, des premières vacances à la montagne... Premiers pas dans la neige, première randonnée en famille, séjour d'initiation à une activité sportive, ...

Dans le Haut-Bugey, plusieurs aménagements ou animations ont été mises en place :

- **L'aménagements de sentiers de randonnée pédestre et trail et de circuits familiaux** : au niveau des panoramas du Plateau de Retord, Forêt de Meyriat, Montagnes du Bugey...
- **Les activités de ski, de raquette et autres sports d'hiver** : sur les espaces nordiques Retord ou à La Praille. Les stations proposent également des animations hivernales.
- **Le cyclisme : vélo et VTT** : avec l'aménagement de circuits labellisés « Accueil Vélo », les aménagements de la ViaRhôna, et le développement de pistes adaptés à tous les niveaux
- **L'aménagement du lac Genin adapté aux quatre saisons** : baignade ou pêche l'été, patinage ou plongée sous glace l'hiver. Le circuits nature autour du lac classé « Petit Canada du Haut-Bugey ».
- **Les équipements destinés à la gastronomie locale et aux circuits courts** : Fermes-auberges, fromageries, produits du terroir du Jura et du Bugey.
- **La valorisation du patrimoine et les villages de caractère** : Nantua, Église abbatiale, musées (Résistance, eaux et forêts), balades urbaines.

Les enjeux actuels de la marque « Les Montagnes du Jura » portent sur l'amélioration des fréquentations à l'année, la valorisation d'un tourisme plus respectueux de la nature et de l'environnement, et la coopération interrégionale entre l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bourgogne-Franche-Comté.

La stratégie « Montagne dans l'Ain » :

Cette politique a été mise en place par le département de l'Ain. Elle vise à rapporter des solutions pour répondre aux problématiques sociales et environnementales.

Le département de l'Ain s'était associé avec cinq intercommunalités du département dont le Haut-Bugey, deux syndicats mixtes, et d'autres EPCI : l'Aintourisme, le commissariat à l'aménagement du massif du Jura et la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Un plan d'action a été mis en place un plan d'action sur la période 2022-2026 afin de renforcer la priorité de l'enjeu.

Les axes stratégiques de ce plan d'action sont les suivant :

- Le développement d'un tourisme quatre saisons, afin de diversifier l'offre touristique tout au long de l'année et de lutter contre la saisonnalité économique. Cette offre est mise en avant par le développement des aménagements en lien avec les sports d'hiver, les activités de randonnée, de trail, de course d'orientation ou de VTT

- L'écotourisme et le tourisme de nature, en limitant l'impact environnemental du tissu urbain et en préservant au maximum les paysages, la biodiversité et les écosystèmes.
- Le soutien à l'économie locale et aux habitants par un appui sur les acteurs du tourisme, les agriculteurs, les artisans et les emplois locaux.
- L'adaptation du territoire au changement climatique, à travers la diversification des stations afin de les rendre moins dépendantes des activités d'hiver, ou la reconversion de certains sites.

La stratégie « Montagne dans l'Ain » a signé une convention avec ses partenaires pour permettre la promotion de la marque « Montagnes du Jura ». A ce titre ont été développés les circuits de randonnée, de VTT et de trail sur le Plateau de Retord ou encore les activités de pleine nature autour du lac Genin.

L'organisation de la promotion / animation touristique

Le territoire du Haut-Bugey est couvert par un office de tourisme intercommunal : OTI HAUT-BUGEY (statut associatif).

Basé à Nantua, il offre notamment des locaux sur 700 m² comprenant trois espaces distincts : accueil tourisme, séminaires et administration. En complément, deux d'informations touristiques sont détachées à Oyonnax et Plateau d'Hauteville pour permettre un accueil des visiteurs sur l'ensemble du territoire.

Pour l'été 2020, il y a eu 5190 personnes renseignées au guichet, en mobilité, au téléphone ou par mail.

Par ailleurs, les communes de Nantua et Poizat-Lalleyriat font partie du Syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut Valromey, composé aussi du département de l'Ain et des communes d'Injoux-Génissiat, Haut Valromey (pour le territoire des communes déléguées d'Hotonnes, Le Grand Abergement et Songieu), et Valserhône (pour le territoire de la commune déléguée de Châtillon-en-Michaille). Autorité organisatrice du Plateau du Retord, le syndicat gère en régie les domaines de ski alpin et nordiques.

Les caractéristiques de l'offre

L'offre d'activité de plein-air

Le territoire du Haut-Bugey s'appuie sur ses richesses en matière d'offre touristique avec, en premier lieu, son offre d'activité « nature », à laquelle s'ajoutent son patrimoine et sa gastronomie. Une offre qui fait écho à un positionnement touristique du territoire s'appuie sur trois expériences :

- ▶ un camp de base pour les loisirs sportifs et santé,
- ▶ la montagne accessible en lien avec le caractère doux du massif du Jura,
- ▶ la découverte des itinérances ludiques.

L'offre lacustre

Les lacs et plans d'eau du territoire constituent un point majeur de l'attractivité touristique du Haut-Bugey pour leur cadre et les activités, avec en particulier les lacs de Nantua, de Genin, de Sylans, mais aussi les plans d'eau comme ceux de Lalleysriat et Champdor.

- ▶ Le lac de Nantua

Le Lac de Nantua apparaît comme le site majeur du Haut-Bugey.

D'origine glaciaire, mais également ayant fait l'objet d'aménagements par l'homme, ce lac de quelque 141 hectares propose une diversité d'activités :

- ▶ la baignade, avec deux sites aménagés et surveillés : la plage Albert Griot rive nord (❶ sur carte ci-dessous) et plage de la Colonne rive sud (❷).
- ▶ la voile, avec la présence d'un club de voile/ Ecole française de voile qui propose diverses pratiques (dériveurs, planches à voile, catamarans, ...) avec un label « accueil handivoile » (❸).
- ▶ la pratique du canoë, yoga kayaks et stand up paddles (❹) et de pédalos au niveau de l'esplanade de Nantua (❺).
- ▶ des activités nautiques motorisées telles que le ski-nautique (❻).
- ▶ la détente sur le Pré Cadgène (❼) et sur la petite plage de Port
- ▶ et la pêche sur l'ensemble du lac.



Localisation des activités autour du lac de Nantua

Réalisation : Agate

Le lac est également entouré d'une voie dédiée aux mobilités douces (aménagée par Haut-Bugey Agglomération en 2020), en site propre le long de la RD 1084 entre Nantua et Montréal-la-cluse et en voie « partagée » coté RD 74 entre Port et Nantua (voie totalement dédiée aux déplacements doux en été).

Labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) en 2018 par le Département de l'Ain en accord avec les communes et l'agglomération de Haut-Bugey, le lac et ses abords, le lac de Nantua est un site touristique d'intérêt majeur et a fait l'objet à ce titre d'une étude en 2019 visant à mieux connaître sa fréquentation.

A l'aide d'enquêtes et d'éco compteurs, le travail mené a permis de caractériser la fréquentation du site avec les éléments suivants :

- ▶ Une fréquentation du site estimée à 2400 personnes en pointe avec quelque 600 véhicules présents autour du lac (et à 120 % des capacités de stationnement),
- ▶ Une fréquentation des voies douces importante avec 55 000 passages sur 3 mois d'été sur la voie douce / RD74, 30 000 passages sur la voie douce / RD 1084 et une estimation du nombre de personnes maximum à un instant T autour du lac, en été 2019 d'environ 2 500 personnes pour fréquentation moyenne sur les week-ends de 340 à 400 passages/jour par sens.

	Sens	
	D74 vers Nantua	D74 Vers Port
<i>Nombre total de passages</i>	25 500	29 400
<i>Trafic moyen sur les jours ouvrés</i>	200	225
<i>Trafic moyen sur les jours de week-end</i>	340	400
<i>Moyenne hebdomadaire</i>	1 700	1 950

Fréquentation voie douce RD74 à l'été 2019

Étude HBA - Agate / Altisens

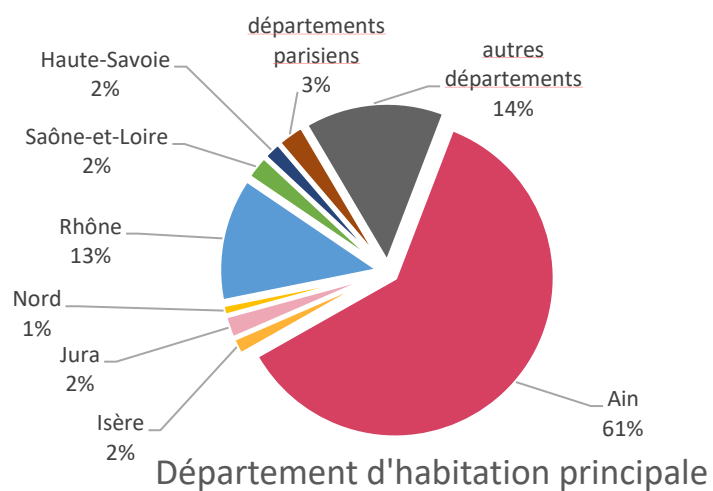


Lac de Nantua

Haut-Bugey Tourisme

Il est à noter, par ailleurs, que la promenade le long de la D74 est presque deux fois plus fréquentée que celle le long de la D1084 et que la voie douce le long de la D74 voit sa fréquentation chuter fortement (-33 %) après les vacances scolaires d'été (et la réouverture de la route) alors que la diminution de fréquentation sur la D1084 est moins forte (-22 %).

En termes qualitatifs et de « clientèle », les enquêtes ont démontré que les étrangers (non français) étaient peu présents sur le site avec seulement 3 %.



Origine des usagers du Lac de Nantua

Étude HBA - Agate / Altisens - 2019

Le lac de Nantua est surtout fréquenté par :

- ▶ Les « riverains », habitants des communes riveraines du lac à 25 %,
- ▶ Les « locaux », personnes qui habitent à ½ h maximum du lac à 26 %,
- ▶ Les « régionaux », personnes en excursion (sans séjour) qui habitent à plus d'une ½ heure (autres zones du département et région Rhône-Alpes Auvergne) à 35%,
- ▶ Et enfin les « touristes » qui passent une nuit sur le territoire à 13 %. Ces touristes logent pour la plupart chez des amis ou en résidence secondaire et l'hébergement marchand est minoritaire avec seulement 31 % des pratiques.

D'autres lacs composent également l'offre locale avec :

Le lac Genin : ce petit lac de montagne situé dans une clairière entourée de sapins à 830 mètres d'altitude, surnommé « le Petit Canada du Haut-Bugey », est classé en 1935 en « site à caractère naturel et pittoresque ».

Avec une superficie de 8 hectares, ce lac est une aire de jeux naturelle où se côtoient des activités classiques selon les saisons (sentiers de randonnée, circuits VTT, baignade surveillée, pêche, promenade en raquettes, ski de fond, ...) et d'autres plus originales comme le patin à glace ou encore de la plongée sous glace.



Le lac Genin

Haut-Bugey Tourisme

Le lac de Sylans : site classé depuis 1909, ce lac d'une superficie de 49.7 hectares sur 2 km de long est aujourd'hui surtout destiné aux pêcheurs, mais il est également le cadre des ruines des anciennes usines des glaciers qui commercialisaient la glace extraite du lac jusqu'en 1917.

Deux plans d'eaux complètent l'offre :

Le plan d'eau de Lalleyriat (1,4 ha), situé sur les contreforts du Plateau de Retord, nouvellement aménagé, offre diverses activités tout au long de l'année. Baignade, pêche, balade, jeux de boules, détente en été. C'est également un lieu de passage ou de départ pour divers circuits de randonnée pédestre, VTT, cyclotourisme... avec des points de vue sur les crêtes et la chaîne du Jura.

En hiver, figé par la glace, le plan d'eau devient une patinoire naturelle et un lieu de pratique d'activités de glisse avec la neige : patin à glace, luge et ski nordique. Une piste est tracée, praticable en nocturne grâce à l'éclairage du site. La liaison ski et raquette permet de rejoindre la porte de Cuvéry, donnant ainsi accès au domaine hivernal du Plateau du Retord.



Le plan d'eau de Lalleyriat

Haut-Bugey Tourisme

Le plan d'eau de Champdor dédié à la baignade surveillée avec un bassin de 2200 m² (marque Tourisme et Handicap) et qui compte jusqu'à 15 000 entrées payantes en 2019.



Le plan d'eau de Champdor

Haut-Bugey Tourisme

Les plans d'eau du lac de l'Oignin, le lac du Coiselet, les plans d'eaux du Genevray.

Enfin, pour compléter l'offre aquatique, la Haut-Bugey propose également de découvrir la rivière d'Ain, et ses gorges, sur la frange ouest de son territoire avec quelques sites emblématiques comme le Viaduc de Cize-Bolozon.

(NB : une étude sur l'aqualudisme est actuellement pilotée par HBA).

L'offre de randonnée

Le territoire du Haut-Bugey offre quelque 850 km d'itinéraires valorisés, balisés, signalés. Au-delà de ce kilométrage, le territoire offre des sentiers pédagogiques comme « Le sentier des Savoir-Faire » et continue d'aménager des itinéraires nouveaux comme celui du Cirque de la Combe d'Orvaz.

Le territoire de HBA s'est également engagé en 2017 dans la dynamique de la marche nordique avec la création de 5 parcours balisés constituant la station Nordik Walk® Haut-Bugey – Montagnes du Jura autour d'Oyonnax.

HBA mène globalement une opération balisage et de signalétique des parcours de randonnées.

Cette offre s'articule avec le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), qui vise à préserver le patrimoine des chemins et à connaître le potentiel de chemins à vocation de randonnée. En 2018, le Département a lancé une nouvelle politique « randonnée », dont l'objectif est de poursuivre la structuration, l'homogénéisation et la montée en qualité des itinéraires en refondant l'ensemble du PDIPR. L'objectif est de faire coïncider la politique de la randonnée avec le développement touristique avec, en perspective d'ici 2020, un nouveau PDIPR mis en œuvre.

L'offre vélo

Le vélo, sous ses diverses formes (cyclotourisme, VTT, VAE ou non, ...) est en plein essor et le territoire du Haut-Bugey se prête aisément à ces pratiques avec, au-delà des quelque 834 km balisés :

- ▶ Une base VTT FFC sur le plateau d'Hauteville qui déborde sur Bugey Sud (Plateau de retard).
- ▶ Cette base, partagée avec le Bugey Sud, offre 300 Km de circuits pour l'enduro VTT (randonnée à profil descendant) et à la Descente VTT, avec des VTT à Assistance Electrique aux Plans d'Hotonnes ou non.

Il y a 22 parcours dont 5 parcours verts, 8 parcours bleus, 6 parcours rouges et 3 parcours noirs.

- ▶ Le Bike Park de Cormaranche, avec ses 7 pistes de descente, 5 pistes d'enduro, 1 ludipark.



Le bike-park de Cormaranche-en-Bugey

Haut-Bugey Tourisme

L'offre de descente se décline pour tous les niveaux avec :

- 1 piste verte Tagada de 1,9 km pour les débutants et les enfants (sur terrain facile sans obstacle)
- 1 piste verte Junior de 1,9 km : faible pente, sauts faciles, terrain roulant
- 1 piste rouge Chicken Lane de 1,7 km pour confirmés avec portions pentues et techniques
- 1 piste rouge Bugey Libre de 1,7 km free ride avec passerelles, virages relevés, drops et skinny pour s'amuser à vitesse modérée
- 1 piste noire Voltage de 0,4 km qui descend jusqu'au village : de la pente, de la vitesse et de la technique
- 1 piste noire Johnny de 0,6 km : riding new school avec enchaînement rapide de courbes et de sauts
- 1 piste noire Cormavalanche de 1,65 km pour experts.

L'offre enduro, se décline elle en :

- 1 piste verte de 3,75 km,
- 2 pistes bleues de 3,6 et 8,2 km,
- 1 piste rouge de 8,6 km,
- 1 piste noire de 7,4 km.



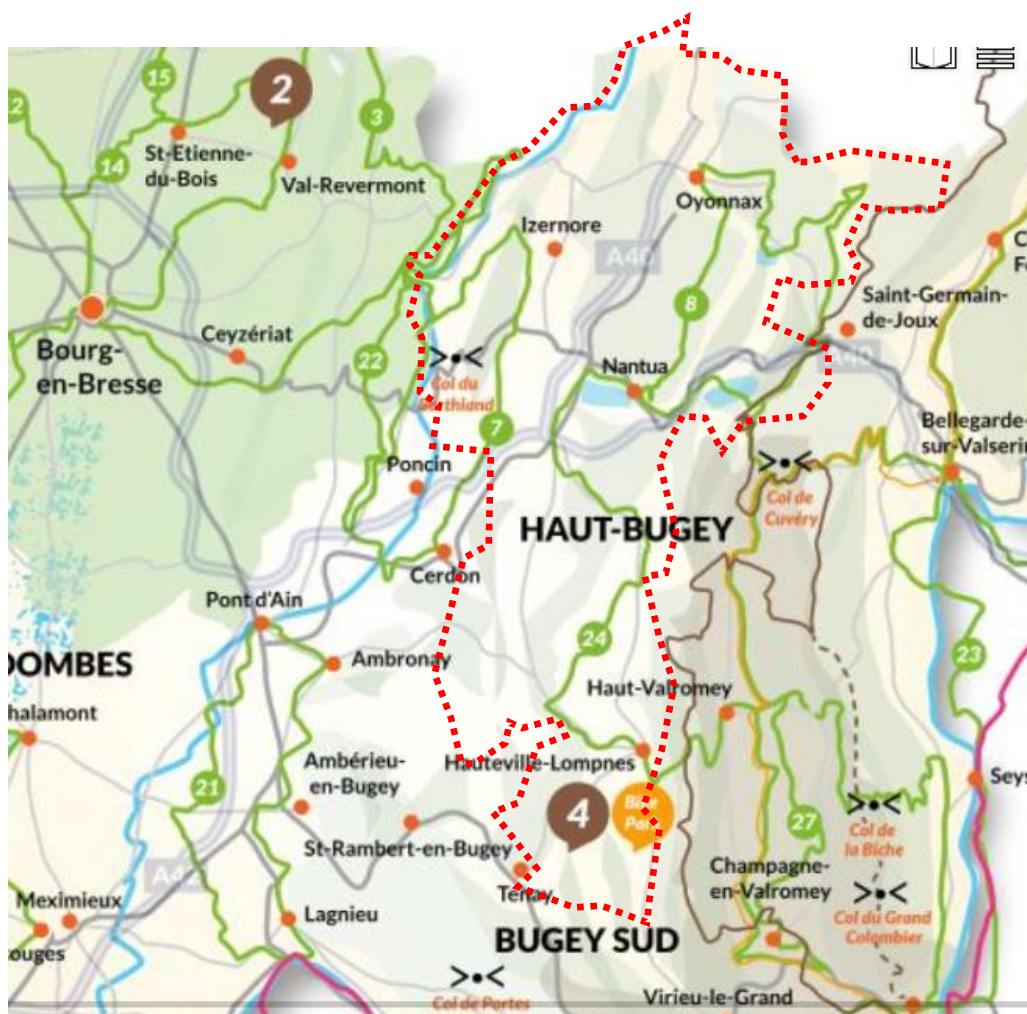
Les pistes du bike-park de Cormaranche-en-Bugey

Haut-Bugey Tourisme

Les circuits routiers sillonnent également le territoire en lien avec la politique du Département de la démarche « l'Ain à vélo ».

Ainsi, le développement et de la pratique du vélo sous toutes ses formes est un axe prioritaire des politiques sportives, touristiques et environnementales du département.

L'assemblée départementale a approuvé en 2017 le « Plan Vélo 01 », qui fixe les priorités politiques en matière de valorisation et de développement des pratiques du vélo dans l'Ain et qui a identifié la pratique du vélo dans l'Ain comme un levier touristique d'importance à développer, à destination des familles et des pratiquants plus sportifs.



Circuits Ain à vélo

Cette thématique « vélo » est un des points de synergie des objectifs des deux anciens SCOT auxquels appartenait le territoire.

Le secteur du Plateau d'Hauteville bénéficiait à cet égard de la démarche « Bugey à vélo » et sur le Haut-Bugey plusieurs aménagements autour lac de Nantua et la réalisation de la voie douce Oyonnax-Nantua (voie du Lange) illustrent ce positionnement. Une ambition qui se poursuit avec le lancement d'études sur le VTT ou bien encore la Valorisation lac de Samognat.

Les autres activités de plein air

Le territoire du Haut-Bugey propose également d'autres activités de plein air générant une attractivité touristique avec un positionnement marqué autour notamment du Trail.

Aujourd'hui, le Trail représente une activité récente, de plus en plus prisée d'une population en quête de nouvelles sensations, à la recherche du plaisir de l'effort en pleine nature.

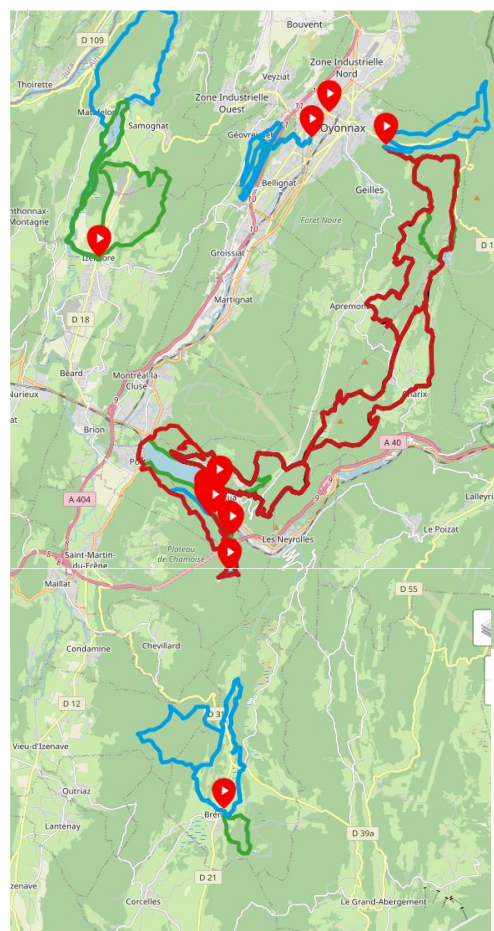
Activité accessible pour une large frange de la population, le dynamisme de cette activité peut se mesurer par le nombre d'événements « trail » en constante évolution.

Haut-Bugey Agglomération a choisi de souscrire au programme de structuration et de labellisation « Station de trail », initié par la société Raidlight, précurseur en la matière et développé par l'association « outdoor initiative ».

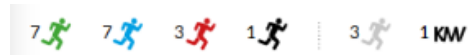
Ainsi, les quelque 155 km d'itinéraires trail (et marche nordique) labellisés « Station de trail » se déclinent en 22 parcours ouverts par des professionnels avec :

- ▶ 18 randos trail,
- ▶ 3 ateliers trail
- ▶ et 1 kilomètre vertical.

HBA mène actuellement une action d'extension de la station de trail et marche nordique sur Hauteville.



Itinéraires de trail



Le territoire possède également plusieurs « parcs aventure » :

- ▶ Oyoxygène, située sur la commune d'Oyonnax, qui propose de multiples activités dont des parcours accrobranche, un escape game, des chasses au trésor, de la course d'orientation, des sentiers pieds nus, ...
- ▶ Le Parcours Aventure du Bugey, qui propose un accrobranche avec plus de 130 jeux en 8 parcours acrobatiques et 4 500 m de tyroliennes au-dessus de l'eau. Un parcours de 8 jeux, spécialement équipé pour les personnes avec handicap physique, dont les personnes à mobilité réduite, et personnes hémiplegiques en fauteuil.

Située sur le plateau d'Hauteville à 1 000 mètres d'altitude, la base de loisirs Aventure du Bugey offre également d'autres activités : Dévalkart, Trottin'herbe, Slackline, rando à thème, VTT, orientation et même escalade, canyoning et via ferrata.

L'activité Dévalkart illustre la capacité de mutualisation d'équipements entre hiver et été par l'utilisation des téléskis, qui permet de découvrir les pistes de Terre Ronde au Plateau d'Hauteville.

L'activité dévalkart



Le Haut-Bugey possède également plusieurs sites de pêche complémentaires aux lacs évoqués ci-dessus tels que le plan d'eau des Lésines, l'étang de Buynand, et les rivières du territoire (le Lange, l'Oignin, ...) complétant une offre nature diversifiée.

Enfin, le territoire possède des sites de sports de corde, avec notamment :

- ▶ Une via ferrata, au départ d'Hostiaz, entre le Plateau d'Hauteville et Tenay,
- ▶ Des sites d'escalade comme celui de l'étroite cluse de Nantua, de la combe d'Orvaz à Belleydoux, à Neyrolles ...



Via ferrata à Hostiaz

L'offre neige et autres activités en hiver

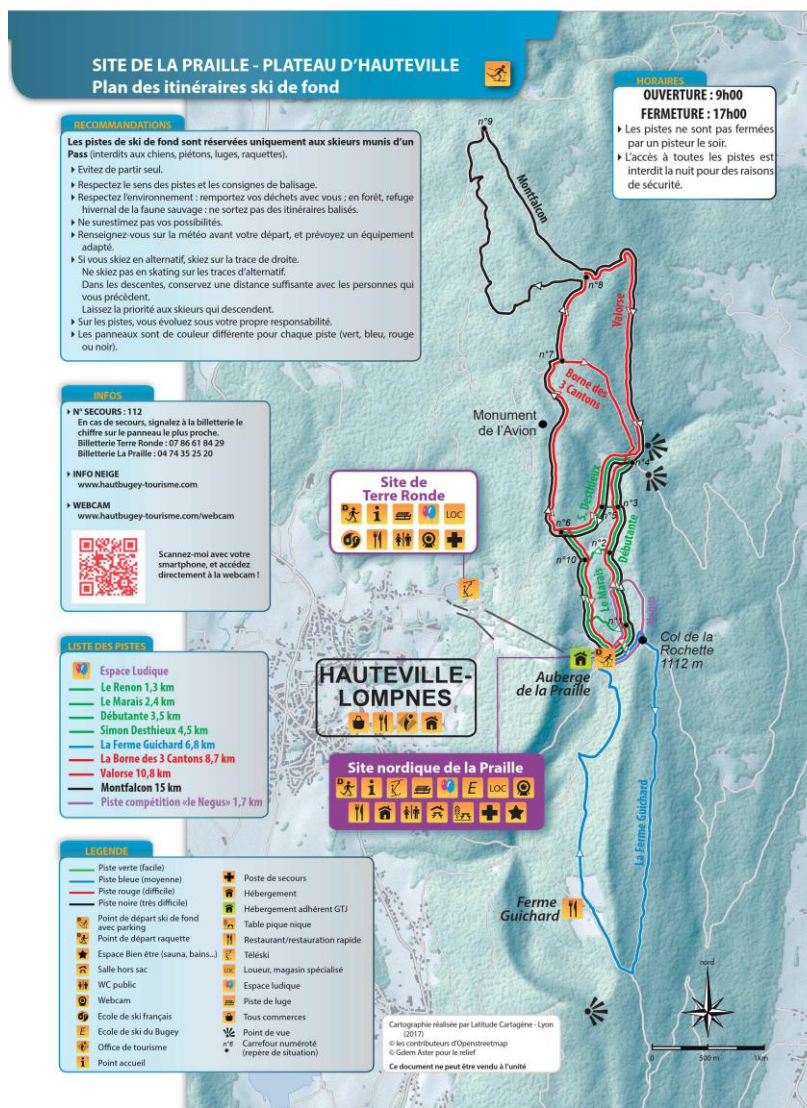
Le territoire du Haut-Bugey propose des activités neige autour principalement des sites du Plateau d'Hauteville et, de façon plus limitée, sur le Plateau du Retord (situé très partiellement sur le territoire) et les sites nordiques de Belleydoux et Apremont.

Deux sites proches situés sur la commune du Plateau d'Hauteville proposent un produit neige en hiver.

D'une part, le site nordique de La Praille : Ce site, situé entre 850 et 1234 mètres d'altitude, offre la possibilité aux amateurs de nature et de grands espaces de pratiquer le ski nordique (de fond) en toute sécurité sur un domaine nordique de 53 km de pistes damées avec :

- 1 piste noire sur 15 km
- 2 pistes rouges sur 19,5 km

- 1 piste bleue sur 6,8 km
- 1 piste de compétition
- 1 aire ludique avec fil neige
- 1 nordic cross de 800 m
- 1 piste de luge.



Plan des pistes de la Praille

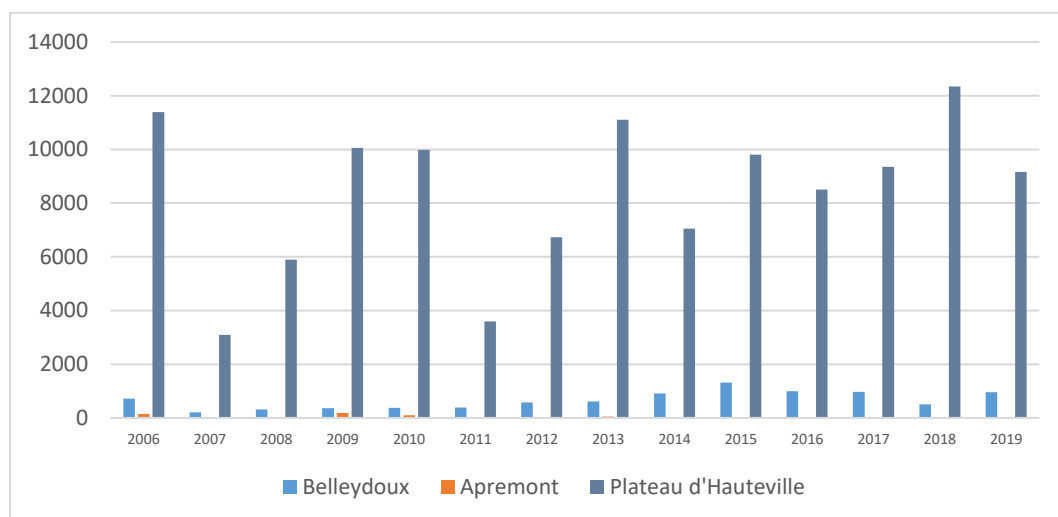
Par ailleurs, le Plateau d'Hauteville propose plusieurs itinéraires de balades en raquettes. 4 circuits sont possibles au départ de la Praille (1 vert, 2 bleus et 1 rouge) et 1 circuit au départ de Terre Ronde (circuit bleu).

Plusieurs pistes de luge sécurisées pour enfants et adultes sont également accessibles sur le Plateau.

Deux autres sites tous deux situés à 900m d'altitude offrent la possibilité de pratiquer le ski nordique :

- ▶ Le site de Belleydoux, qui propose des pistes de ski de fond balisées et damées, des circuits de randonnées en raquettes et une piste de luge.
- ▶ Le site d'Apremont, à proximité du lac Genin, avec son foyer de ski de fond/raquettes et sa salle hors sac.

Ces sites nordiques situés à basse altitude restent tributaires des conditions d'enneigement et affichent des fréquentations très variables.



■ Fréquentation des domaines (forfaits vendus)

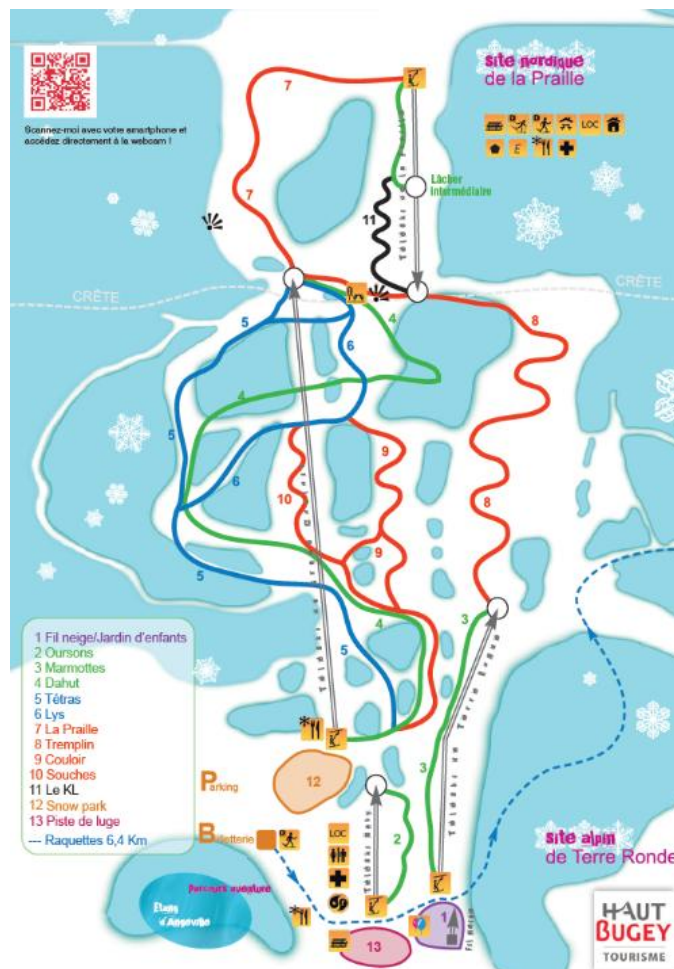
Données issues de billetteries

L'hiver 2019/2020 a même marqué un paroxysme avec sur l'aire nordique de la Praille, aucun forfait d'accès aux pistes n'a été vendu.

D'autres part, le site de Terre Ronde constitue la station de ski alpin du plateau et permet la pratique du ski alpin, de snowboard, du surf ainsi que du snowblade.

Ce domaine alpin se situe entre 925 et 1 194 m d'altitude. Il propose :

- ▶ 4 téléskis dont un télébaby pour enfants et débutants,
- ▶ 15 kilomètres pistes avec :
 - 1 piste noire,
 - 4 pistes rouges,
 - 2 pistes bleues
 - 3 pistes vertes,
 - 1 fil neige,
 - 1 snowpark.

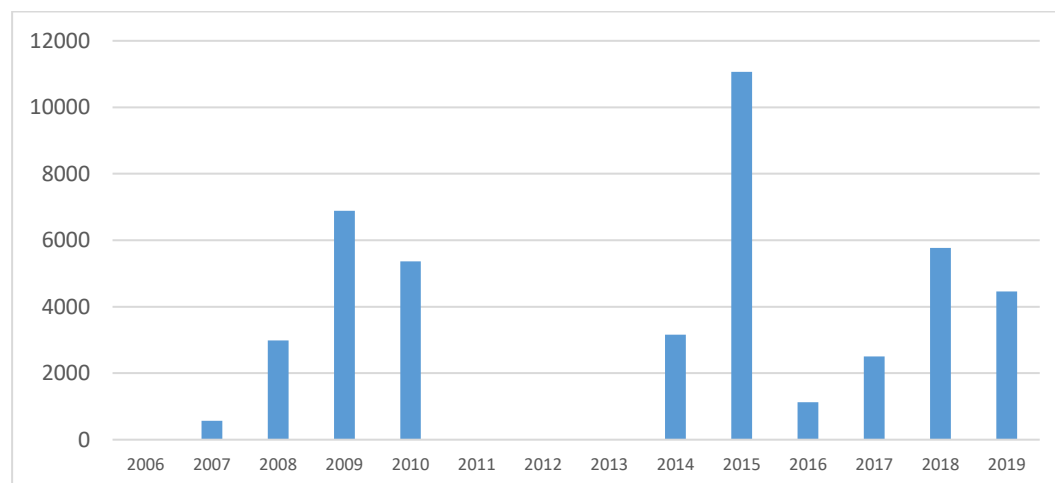


Plan du site de Terre Ronde

Haut-Bugey Tourisme

Comme pour le domaine nordique, le domaine alpin est très dépendant des aléas climatiques (précipitation et température) et donc des conditions d'enneigement.

Sa fréquentation varie fortement d'un hiver sur l'autre et ne trouve pas d'équilibre économique.



■ Fréquentation des domaines (forfaits vendus)

Données issues de billetteries

Un investissement réalisé il y a 3 ans sur de la production de neige de culture, s'avère être une alternative elle-même aléatoire à cette altitude et l'épisode de l'hiver 2019/2020, avec son ouverture très partielle et ponctuelle du domaine skiable de Terre Ronde sur moins de dix jours et d'une seule piste, est venu le confirmer.

Le patrimoine et l'offre culturelle

Parmi le patrimoine du Haut-Bugey, les villes de Nantua (avec son abbaye St Michel et son centre historique), la ville d'Oyonnax, le château de Dortan (site inscrit) et les églises, chapelles, châteaux, des villages anciens, forment un environnement propice au tourisme culturel.

Mais plusieurs sites majeurs caractérisent l'offre locale :

- **Le site des Glacières de Sylans** se distingue également par son originalité et une fréquentation importante avec quelque 25 000 personnes à l'année sur site libre d'accès.

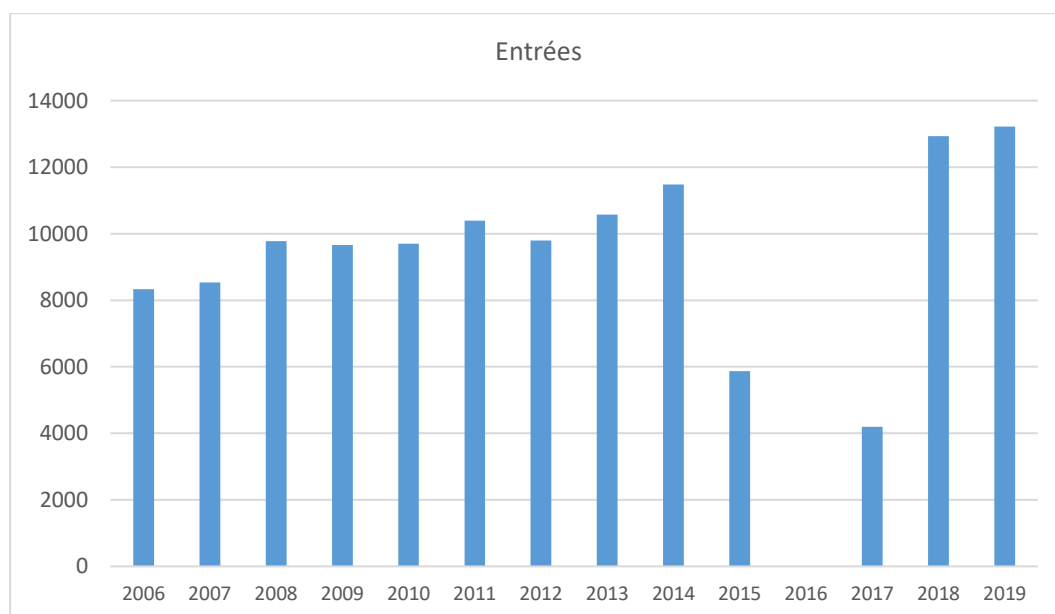


Les glaciers de Sylans

Haut-Bugey Tourisme

- Le Musée départemental d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de l'Ain et du Haut-Jura à Nantua.

Après des travaux en 2016/2007, cet espace affiche une fréquentation qui dépasse les 12 000 entrées annuelles.



Fréquentation du MDHRD (en nombre d'entrées)

► **Le Musée du peigne & de la plasturgie**

Créé au cœur de la Plastics Vallée, berceau d'une industrie innovante, le Musée du peigne et de la plasturgie est constitué d'un fonds exceptionnel de quelque 16 000 objets collectés depuis 1928 dans les domaines des arts et de l'industrie, des premiers peignes de buis aux objets design inaugurant de nouvelles matières bioplastiques. Inauguré en 1977, le Musée du peigne et de la plasturgie, est labellisé « Musée de France ». Ce musée compte entre 3 et 4 000 visiteurs/an.

► **Le Musée archéologique d'Izernore et son patrimoine gallo-romain**

C'est un musée consacré à l'histoire antique, qui possède le Label Musée de France. Le temple romain d'Izernore, situé à proximité, fait l'objet d'une protection aux monuments historiques.

Ce musée a dépassé les 3 500 entrées en 2018.



Le musée archéologique d'Izernore

Haut-Bugey Tourisme

► **Le chantier médiéval de Montcornelles à côté d'Aranc :**

Ce site propose un parc de loisirs avec l'ambition de construire, pendant les 40 prochaines années, une ville neuve à la manière du XIV^e siècle.

Ce projet se caractérise par :

- Un chantier est installé au cœur d'un espace de plein air,
- Un chantier participatif avec la possibilité de contribuer aux travaux en tant que bénévole.
- Une boutique, une aire de pique-nique, une buvette et une casse-clouterie pour se restaurer sur place.

NB : ce projet avait été identifié au SCOT du Bugey comme UTN.



Chantier médiéval de Montcornelles

Source : www.montcornelles.fr

La gastronomie et le savoir-faire du Haut-Bugey

Au-delà de l'emblématique quenelle sauce Nantua, cette dimension de l'attractivité touristique se retrouve également dans les visites possibles :

- ▶ Les restaurants du territoire ;
- ▶ Des fruitières à comté, comme à Brénod
- ▶ Des fermes locales et leurs produits.

Les autres activités touristiques à enjeu

Le territoire du Haut-Bugey présente des points d'attractivité à ceux déjà présentés comme :

- ▶ Le golf du Haut-Bugey

Situé au bord du lac de Samognat, le golf du Haut-Bugey s'étend sur 15 ha, avec un parcours 9 trous et 17 postes de practice dont 6 couverts. Il est doté d'un chalet club house et d'une terrasse surplombant le parcours.

Le PLUi de HBA a inscrit dans ses projets une UTN locale portant sur l'agrandissement du club house du golf et l'aménagement de stationnements supplémentaires.



Le golf du Haut-Bugey

Haut-Bugey Tourisme

► **Le casino d'Hauteville-Lompnes**

Le casino de Hauteville-Lompnes (ancienne commune classée station climatique), avec son architecture futuriste, allie le bois et la pierre d'Hauteville.

► **L'offre bien-être et santé**

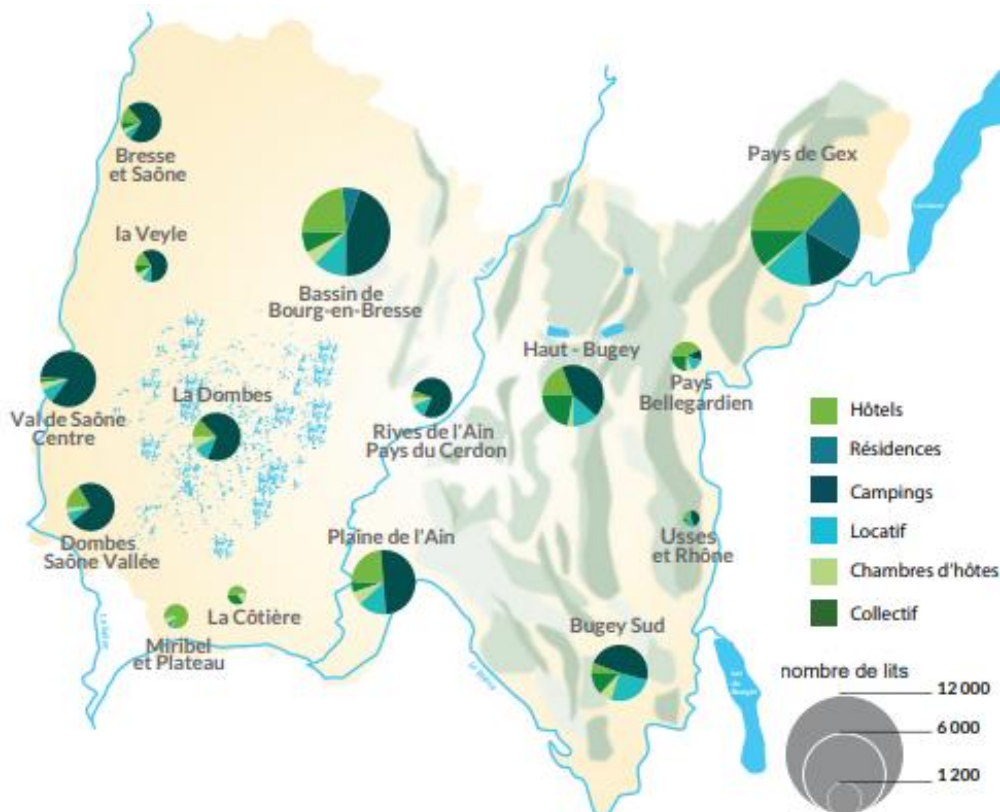
Plusieurs sites du territoire de Haut-Bugey ont investis le champ de la santé bien-être comme l'espace bien-être au domaine de la Praille ou bien encore l'Espace Rivoire, centre de ressourcement en pleine nature à Vieu-d'Izenave.

Ce positionnement peut trouver un écho particulier notamment sur le plateau d'Hauteville et sa cité hospitalière reconnu pour la technicité et la qualité de son offre de soins en matière de rééducation et de réadaptation fonctionnelle.

Si la dimension « médicale » n'est pas des plus vendeuses, cette fonction n'en demeure pas moins un point d'accroche auprès de publics extérieurs qui peuvent découvrir le territoire et y revenir ultérieurement.

L'offre d'hébergement

Les caractéristiques de l'offre



Répartition des lits sur le territoire de l'Ain

Economie touristique de l'Ain, année 2024

L'offre d'hébergement touristique marchant en 2024 dans le Haut-Bugey s'élève à environ 2800 lits, représentant environ 7% de l'offre du département, pour un total de 142 établissements.

Ain tourisme a recensé un total de :

- ▶ 6 campings (capacités de 1329 places)
- ▶ 12 hôtels (capacités de 516 places)
- ▶ 87 meublés et gites (capacités de 429 places)
- ▶ 4 hébergements insolites (capacité de 47 places)
- ▶ 13 chambres d'hôtes (capacité de 70 places)
- ▶ 16 hébergements collectifs (capacités de 396 places)

Les hébergements touristiques semblent avoir été impactés par la crise du covid-19 car le nombre d'établissement a chuté de 146 en 2019 à 127 en 2022, tandis que le nombre de lits

proposés a également chuté de 3524 à 2488. Depuis 2022, le nombre d'établissements et de lits semble repartir à la hausse. De manière plus précise, le nombre d'hôtels et d'hébergements collectif ont continué de décroître depuis 2019, passant respectivement de 18 à 12 et de 25 à 16, tandis que le nombre de meublés et de gîte a augmenté depuis 2021, passant de 74 à 91.

La plateforme Hautbugey-tourisme.com recense une série d'hébergements touristiques. Leur répartition géographique propose quelques singularités.

- ▶ Les campings polarisent en volume les sites d'hébergement (ex : camping Les Gorges de l'Oignin à Matafelon-Granges, principalement sur les secteurs ruraux et autour du lac de Nantua).
- ▶ L'offre hôtelière se concentre sur les 2 pôles urbains d'Oyonnax-Bellignat et Nantua,
- ▶ L'ex-CC Plateau d'Hauteville représente à elle seule plus 30 % de la capacité d'accueil, majoritairement des gîtes ou des hébergements locatifs...

Commune	Hôtel	Camping	Locatif (meublés et gites)	Chambre d'hôte	Collectif
Aranc	1		2		
Arbent			2		
Belleydoux			3		1
Bellignat	1		3	1	
Bolozon			1	2	
Brénod				1	
Champdor-Corcelles		1	1		1
Charix	1		3		
Chevillard				1	
Dortan			1		
Echallon			2	1	
Evosges	1		5		3
Izernore					
Leyssard					
Maillat	1			1	

Martignat			1		
Matafelon-Granges		1	1		
Montréal-la-Cluse	1		2		
Nantua	1	1	6		
Nurieux-Volognat			1		
Outriaz			3		
Oyonnax	3		3		
Peyriat					
Plateau d'Hauteville	1	2	28	6	7
Le Poizat-Lalleyriat			8	1	1
Port					
Saint-Martin-du-Frêne			1	1	
Samognat	1		4		
Sonthonnax-la-Montagne			3		
Vieu-d'Izenave			3	2	3

Répartition des hébergements par commune de HBA (2024)

Ain tourisme, année 2024 (app.powerbi.com)

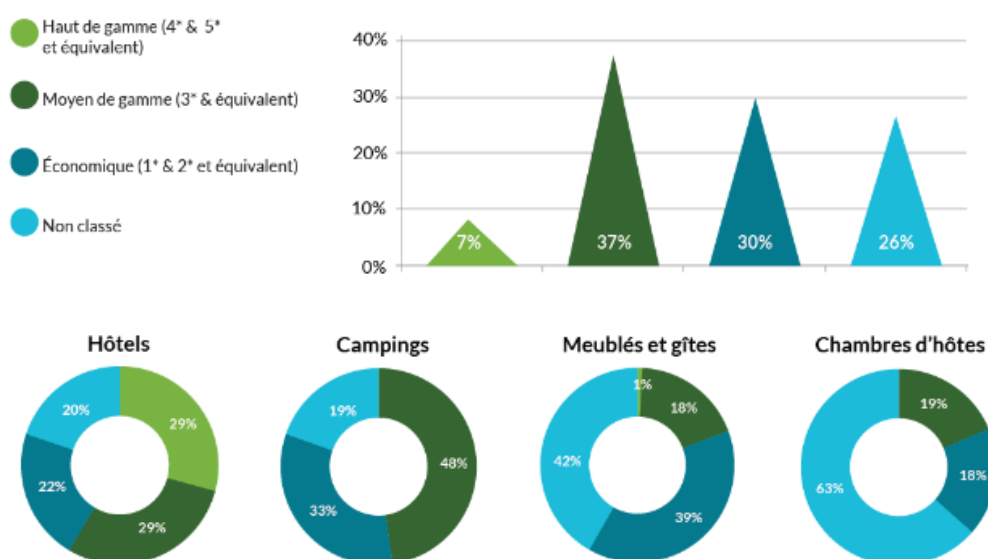
D'après le dernier recensement INSEE, le territoire du Haut-Bugey comptait 1730 logements secondaires ou occasionnels, pouvant servir à des activités touristiques.

Les communes concentrant la part de résidence secondaires sont principalement les communes les plus propices à offrir un potentiel touristique :

- Ce sont les communes situées autour du lac de Nantua et Genin (Nantua, Echallon)
- Les communes en zone touristique de montagne (Apremont, Belleydoux, Brénod...)
- En zone plus rural, caractérisés par leurs montagnes ou leurs forêts (Apremont, Brion, Echallon...)

Les communes plus urbaines comme Oyonnax ou Montréal-la-Cluse ont une part secondaire bien plus faible. Leur parc immobilier est majoritairement principal et à vocation industrielle et ouvrière.

En termes de qualité de l'offre, les hébergements marchands affichent globalement des positionnements de moyenne gamme. Le haut de gamme demeure limité. Il y a ici un enjeu car ce manque d'hébergements « haut de gamme » et/ou adaptés est préjudiciable si le territoire veut répondre aux nouvelles attentes de la clientèle.



Typologie et gamme des hébergement – CD01

Cette caractéristique de l'offre est particulièrement marquée pour les meublés, gîtes et chambres d'hôtes, alors que dans l'hôtellerie et le camping certains établissements occupent un positionnement plus qualitatif.

Les éléments de diagnostic posés par Ain Tourisme pointent également des spécificités locales pouvant trouver un écho dans le cadre du SCOT :

- ▶ Le constat d'hébergements ruraux plutôt vieillissants sur le Plateau d'Hauteville fait écho au nécessaire diagnostic des besoins de réhabilitation de l'immobilier de loisirs demandé par la Loi Montagne.

L'identification de centres de vacances à rénover/réhabiliter est ainsi à intégrer dans le projet de Haut-Bugey Agglomération, comme cela a déjà été le cas avec la création/rénovation de structures de capacité supérieure à 50 lits entre 2017 et 2018 (ex : Gîte de la fruitière et Izariat notamment).

- ▶ La présence d'une offre de logements insolites relativement bien implantée sur le secteur (tipis, yourtes, bivouac, POD ...) est un atout à renforcer au regard de l'attrait confirmé des clientèles pour ce type d'hébergement.

- ▶ Des capacités d'accueil insuffisantes (ou inadaptées) lors de grandes manifestations secteur Oyonnax/Nantua et, dans une moindre mesure, un manque d'hébergements au service du plateau du Retord.

Sur ces points, le PLUi-H de HBA apporte un premier élément de réponse en ayant identifié des projets d'Unités touristiques nouvelles (UTN) locales sur le Poizat-Lalleyriat et Vieu-d'Izenave, retraduits dans des Orientations d'Aménagement de Programmation et prévoyant des constructions à vocation hôtelière et touristique de type HHL (tipis) sur ces deux communes.

Reprenant les enjeux pointés par Ain tourisme, la question de l'offre d'hébergement est centrale dans la stratégie de Haut-Bugey Agglomération si elle veut répondre aux attentes des clientèles, notamment celles ciblées dans la stratégie de développement touristique adoptée par l'Agglo : pratiquants des activités outdoor, sport santé...

Un objectif qui doit également s'articuler avec les efforts de requalification du parc d'hébergement existant afin de limiter les consommations foncières de terrains agricoles ou naturels.

Besoins en matière d'immobilier de loisirs et UTN (Loi Montagne)

Étant donné la composition du parc d'hébergement, les besoins en matière d'immobilier de loisirs sont très limités et concernent potentiellement quelques centres de vacances et d'anciens établissements de soins.

Une thématique sur laquelle la CA Haut Bugey a déjà investi en engageant ou accompagnant plusieurs actions :

- la rénovation de l'hébergement du Centre Européens de Séjours et de stages sportifs (CESSS) à Plateau d'Hauteville, afin d'accompagner le développement du centre de séjours sportifs "Boost Center » ;
- la réhabilitation des anciens établissements de soins spécialisés du site de la Sermay (Plateau-d'Hauteville), offrant une possibilité de réhabilitation pour accueillir de nouvelles capacités d'hébergements touristiques.

Par ailleurs et en matière d'unité touristique nouvelles structurante (UTNs), aucun projet ne présente des caractéristiques en nature, taille et localisation qui relève de cette procédure. Ainsi les projets d'aménagement et /ou constructions identifiés à ce jour relèvent demeurent limités (installation de HLL dans un camping, piste de tubing 4 saisons réalisée sur Terre Ronde, bâtiment location et accueil sur le site de terre ronde, aménagement du tour de l'étang d'Angeville, ...).

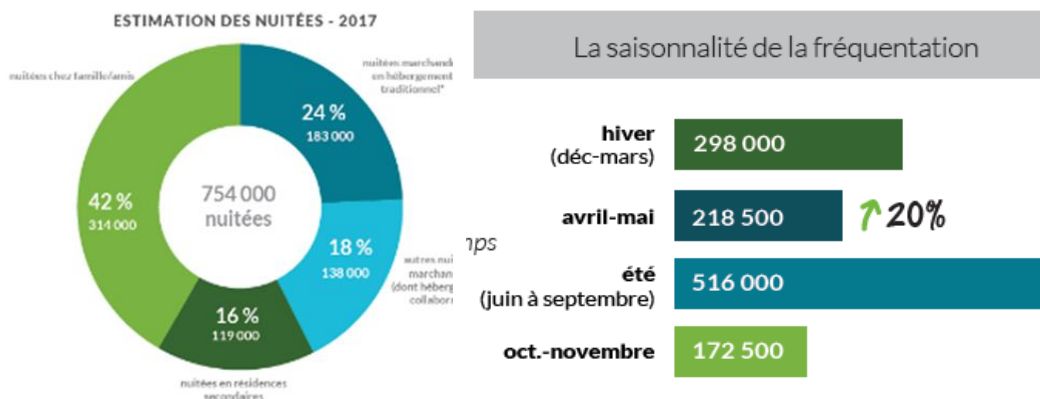
Les fréquentations

Les fréquentations du territoire en 2019 (source : Flux Vision Tourisme/Orange - Traitement Aintourisme) affichent 1,21 millions de nuitées dont 990 000 nuitées françaises et 216 000 nuitées étrangères. Le taux de nuitées étrangères est inférieur à la tendance départementale avec 18 % contre 42 %.

Concernant le profil des touristes étrangers, ceux-ci sont à 25 % en provenance d'Allemagne, 23 % de Suisse et 14 % des Pays-Bas.

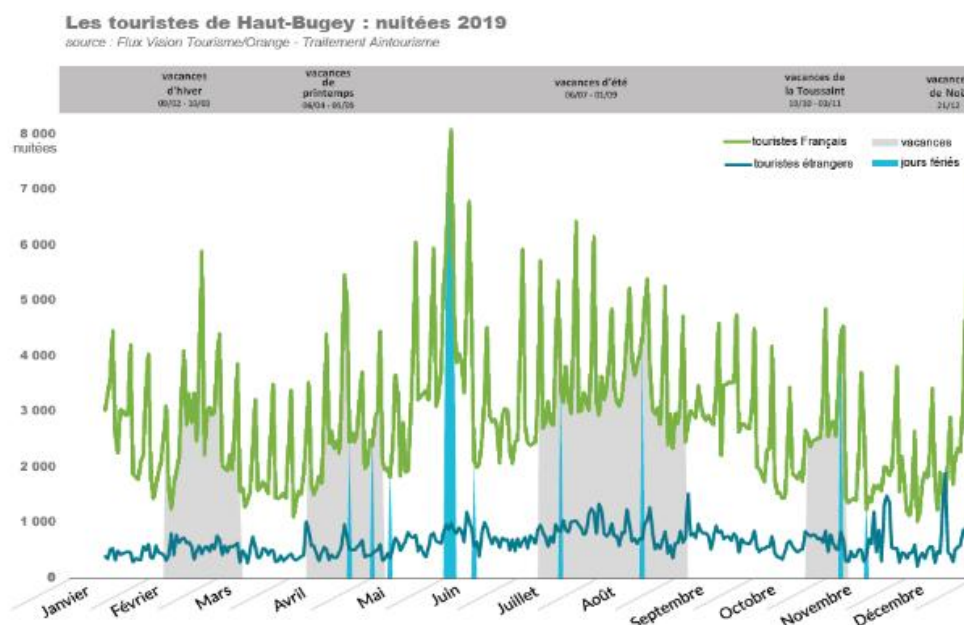
La provenance de la clientèle française est à 40 % de la région AURA Ain, Rhône, Haute-Savoie, à 15% Bourgogne-Franche-Comté et 13 % Ile-de-France.

En 2017, seulement 42 % des nuitées se réalisaient en hébergements marchands.



Fréquentation du territoire - Aintourisme

La saisonnalité des nuitées se répartit, elle, principalement sur l'été avec également une augmentation au printemps. La répartition annuelle des nuitées, avec des pics en WE et en jours fériés, caractérise un territoire plus support d'une fréquentation touristique d'excursionnistes que de séjournant.



Tourisme 2019 : nombre de nuitées sur le Haut Bugey - Aintourisme

5.1.3 LES ENJEUX EN MATIERE TOURISTIQUE

Éléments de synthèse

L'offre touristique du Haut-Bugey s'affiche autour d'un positionnement de tourisme « vert » et « montagne / sport / nature » avec les thèmes de l'eau et des mobilités douces largement développés.

Son attractivité touristique est fondée sur les caractéristiques d'un territoire de moyenne montagne, proposant des activités de pleine nature, une offre neige et la découverte du patrimoine culturel/naturel.



Extrait guide touristique 2020/2021

Haut-Bugey Tourisme

Spatialement, bien que l'offre soit assez diffuse, deux polarités se détachent avec :

- ▶ Le Lac de Nantua, qui par son attractivité, sa localisation peut/doit jouer un rôle moteur dans la dynamique touristique du Haut-Bugey,
- ▶ Le Plateau d'Hauteville, qui par ses produits hiver et été concentre une offre conséquente, mais qui en même temps fait face à de grandes incertitudes sur le pilier hivernal de son offre touchée de plein fouet par les effets du réchauffement climatique.

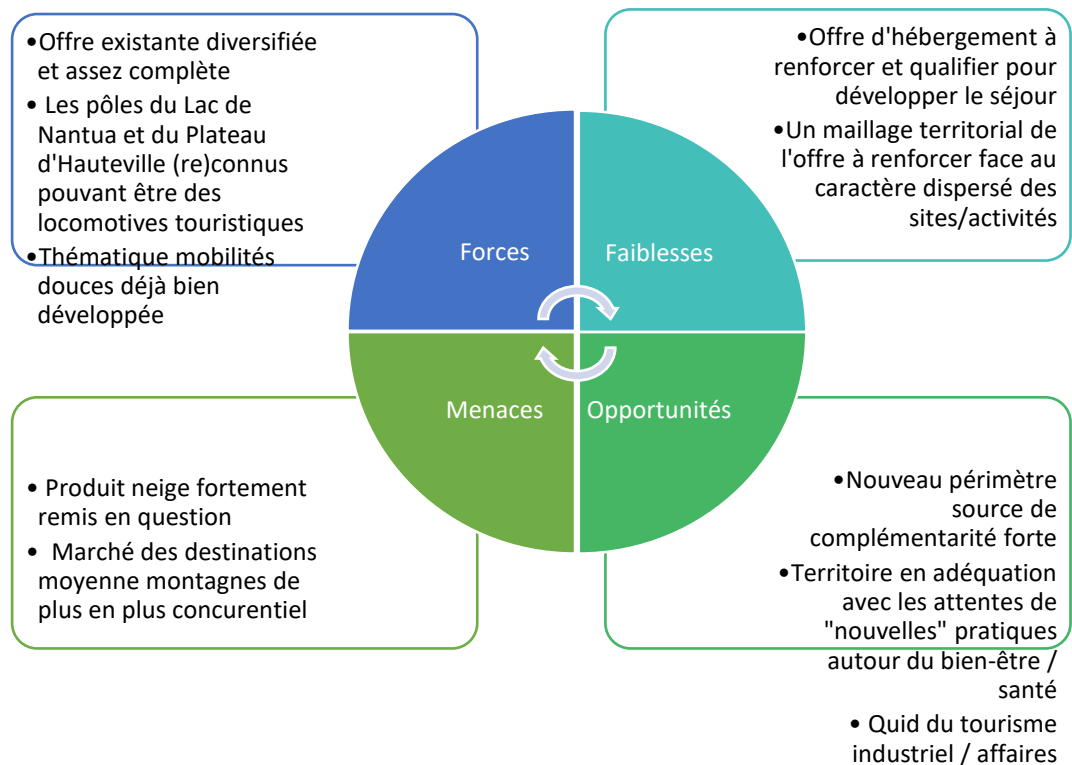
Cette situation est notamment le fruit des actions entreprises dans les années passées (et dans le cadre des « anciens » SCoT) avec :

- ▶ Pour le SCoT du Haut-Bugey, principalement :
 - Les aménagements autour lac de Nantua (déplacements doux) et du plan d'eau Lalleyriat
 - La réalisation voie douce Oyonnax-Nantua
 - La création de la Station trail Nantua.
- ▶ Pour le SCoT du Bugey
 - L'UTN site Montcornelles et son projet médiéval d'Aranc
 - Le développement de projet de « Bugey vélo »
 - Et sur Terre Ronde la réalisation de plusieurs aménagements (création d'un snack, déplacement du snow-park et équipement neige de culture); en écho à une étude menée sur le « Requalification du site touristique de Terre Ronde » / 2017.

Cela étant, cette offre d'activité, comme également les caractéristiques de l'offre d'hébergement (assez peu marchande et assez peu qualitative) génèrent plutôt des fréquentations de type excursionniste (à la journée ou de très courts séjours) avec une clientèle régionale, qui ne génère pas les retombées économiques que pourrait espérer le territoire. Le Haut-Bugey apparaît même un territoire de passage vers d'autres lieux, plus que de destination.

Les enjeux touristiques

Dans cette perspective de la traduction d'une stratégie touristique dans la démarche de révision du SCoT à l'échelle du nouveau périmètre Haut-Bugey, des forces et des faiblesses internes se dessinent et des menaces et des opportunités plutôt externes se font jour.



Ces premiers éléments d'analyse et d'enjeux demeurent à mettre en perspective avec les choix du territoire en termes de clientèles ciblées, de positionnement (tourisme vert, tourisme gastronomique, tourisme sportif, histoire...)

Il s'agira dès lors de traduire ces choix dans le PADD et le DOO du SCoT tout en prenant en compte aussi d'autres thèmes comme la rationalisation du foncier et la préservation de l'environnement et des ressources.



6 LE PROFIL ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

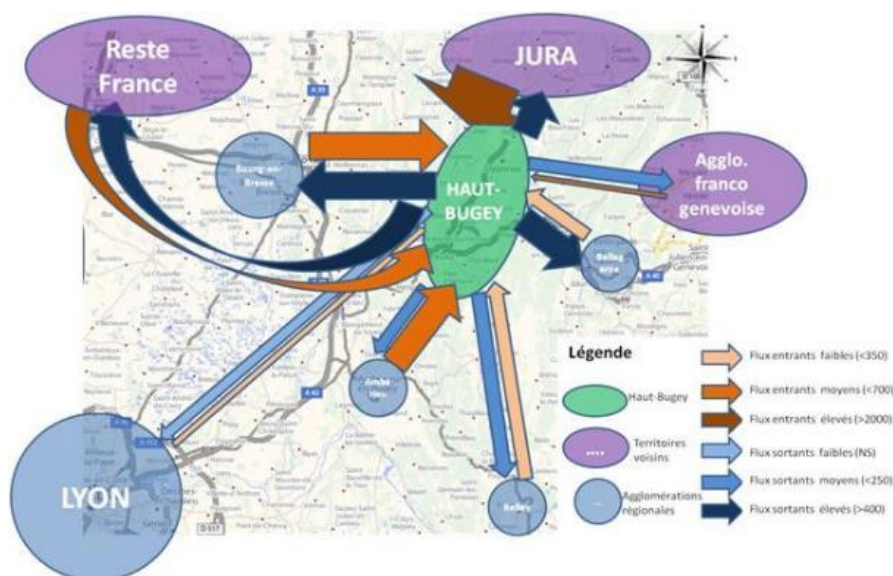
6.1 UN TERRITOIRE A L'INTERSECTION D'ESPACES ECONOMIQUES DYNAMIQUES

Le Haut-Bugey se situe dans l'extrémité nord d'une région très dynamique, Auvergne-Rhône-Alpes, en limite sud de la Franche-Comté et à proximité de la Suisse, pays très attractif, notamment pour les actifs français.

Sa topographie et sa géographie plutôt contraignantes, avec des massifs forestiers et des reliefs montagneux, limitent les échanges internes et externes à la partie plus en plaine, dans la moitié ouest du Haut-Bugey.

Ainsi, à l'intersection entre ces espaces de dynamisme, le Haut-Bugey peut apparaître comme relativement enclavé, ne bénéficiant que très marginalement des effets diffusants du développement Rhône-alpin et suisse.

Les flux économiques regroupent les mouvements de biens matériels, de prestations de services, de mouvements de sommes d'argent ou de moyen de règlement mettant en jeu des agents de l'activité économique.



Les flux économiques du Haut-Bugey

Algoé, SCOT actuel du Haut-Bugey,

Le Haut-Bugey est néanmoins un territoire ouvert au centre d'un territoire aux multiples influences : des territoires limitrophes (département du Jura, Suisse) aux pôles régionaux

voisins (Bourg-en-Bresse, Bellegarde-sur-Valserine, Belley), en passant par la métropole lyonnaise et genevoise.

Une interdépendance lie ces différents pôles par l'histoire industrielle. Le développement de la plasturgie dans le chapelet urbain du Haut-Bugey autour de la centralité d'Oyonnax est en effet hérité du passage du bois au plastique des jouets et lunettes anciennement fabriqués en bois dans le Jura.

Bien que cette interdépendance ait diminué ces dernières décennies, elle persiste notamment en termes de zones d'emploi.

Cependant, les échanges avec les territoires limitrophes restent importants : de nombreux actifs de Saint-Claude et d'autres communes du Jura limitrophe viennent travailler dans le Haut-Bugey, tandis que de nombreux actifs du Haut-Bugey vont travailler à Bellegarde et Bourg-en-Bresse, ainsi

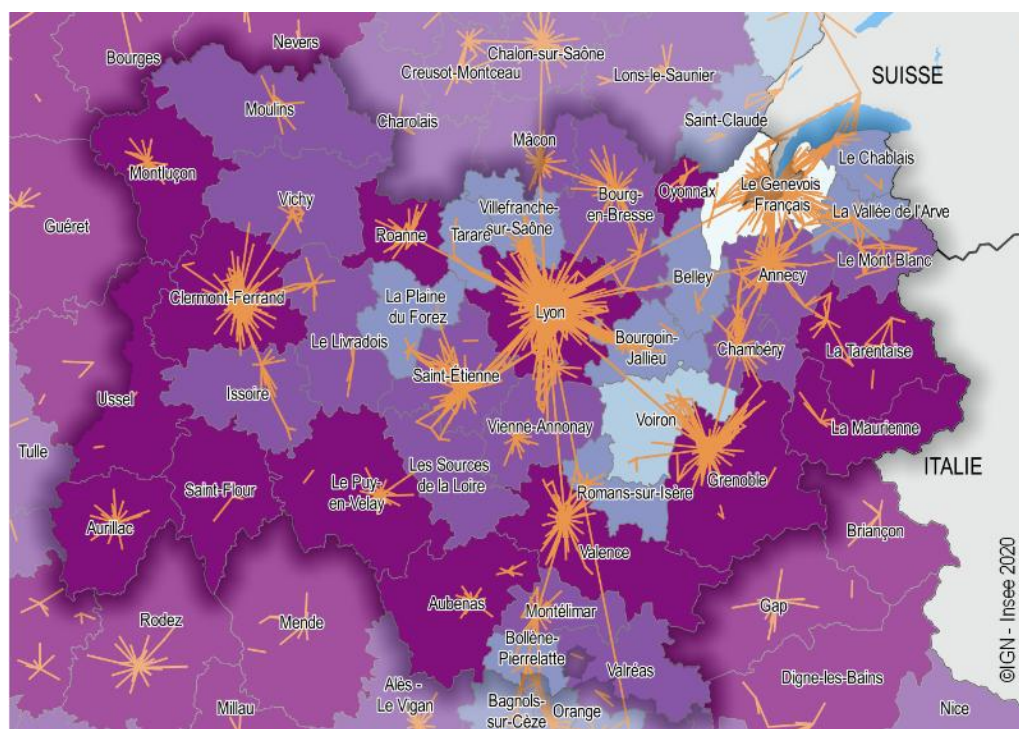
6.2 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

6.2.1 LA ZONE D'EMPLOI D'OYONNAX : MOTEUR DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE

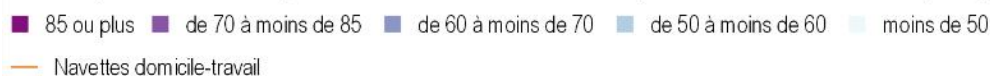
Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. C'est l'espace le plus pertinent pour étudier le fonctionnement du marché du travail, notamment les caractéristiques du tissu économique (activités présentes, taille des établissements...) et de la population active.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nouveau découpage partage le territoire en 39 zones d'emploi. Parmi elles, se trouvent **la zone d'emploi d'Oyonnax** dont la particularité est de correspondre au périmètre de l'ancienne intercommunalité du Haut-Bugey, avec plusieurs communes extérieures. Elle regroupe les communes suivantes : Apremont ; Arbent ; Belleydoux ; Bellignat ; Bolozon ; Brénod ; Brion ; Ceignes ; Champdor ; Charix ; Chevillard ; Condamine ; Corcelles ; Dortan ; Echallon ; Géovreisset ; Béard-Géovreissiat ; Le Grand-Abergement ; Groissiat ; Hotonnes ; Izenave ; Izernore ; Lalleyriat ; Lantenay ; Leyssard ; Maillat ; Martignat ; Matafelon-Granges ; Montréal-la-Cluse ; Nantua ; Les Neyrolles ; Nurieux-Volognat ; Outriaz ; Oyonnax ; Le Petit-Abergement ; Peyriat ; Le Poizat ; Port ; Saint-Martin-du-Frêne ; Samognat ; Serrières-sur-Ain ; Sonthonnax-la-Montagne ; Vieu-d'Izenave.

Le périmètre de la révision du SCOT Haut-Bugey correspond donc au périmètre de la zone d'emploi. Zone d'emploi qui par ailleurs, devient le nouveau périmètre de référence pour l'élaboration des SCOT (loi ELAN).



Part de personnes en emploi travaillant dans la zone d'emploi où ils vivent en 2017 (en %)



Les 39 zones d'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

Insee, *Les nouvelles zones d'emploi mettent en avant la diversité du tissu économique de la région, septembre 2020*

6.2.1.1 Une zone d'emploi habitée

La zone d'emploi d'Oyonnax concerne 35 communes, près de 57 000 habitants et plus de 26 000 actifs. Parmi ces actifs, près de 90% ont un emploi.

Cette zone d'emploi présente la particularité d'avoir un **indicateur de concentration d'emploi de 107,4** permettant au territoire de proposer suffisamment d'emplois pour les habitants. Cette part est bien supérieure aux zones d'emploi voisine (Belley, 77,5 ; Bourg-en-Bresse, 90,2 ; Le Genevois Français, 48,3).

6.2.1.2 Une zone d'emploi spécialisée dans l'industrie et la plasturgie

Depuis plusieurs dizaines d'années, l'emploi et le tissu productif se sont transformés. Ainsi, **l'emploi s'est fortement développé dans le tertiaire** alors qu'il s'est nettement contracté dans les activités industrielles et agricoles. Le Haut-Bugey n'échappe pas à cette tendance puisqu'en 2022, l'industrie représentait 37,6% des emplois, contre 39,8% en 2011. Néanmoins, le territoire affiche une **spécialisation industrielle encore très marquée**, notable dans une région où les emplois se sont diversifiés. Les femmes représentent par ailleurs plus de 35% des emplois du secteur industriel en 2022.

Le territoire dispose d'un pôle économique de rayonnement international, la Plastics Vallée d'Oyonnax. Avec plus de 3 200 entreprises, 400 entreprises créées par an et 26 000 emplois, ce pôle est le premier centre industriel de plasturgie en Europe. Le territoire dispose de la concentration la plus importante d'entreprises de Plasturgie en France.

Il attire chercheurs, ingénieurs, et employés des territoires voisins, mais aussi d'autres régions. Des relations entre entreprises Rhône-alpines et entreprises de la plasturgie du Haut-Bugey, ainsi que des partenariats universitaires (Ecole Supérieure de la Plasturgie de l'INSA Lyon implantée à Bellignat) relie étroitement le Haut-Bugey à la grande région Rhône-Alpes, notamment à travers le Centre Technique Industriel (IPC) et le PlastiCampus.

6.2.1.3 Une zone d'emploi attractive pour les territoires voisins

Le Haut-Bugey, territoire dont le nombre d'emploi est supérieur au nombre d'actifs (25 252 emplois pour 23 503 actifs en 2022), représente **un bassin d'emploi attractif pour les actifs des territoires limitrophes**, en premier lieu desquels le département voisin du Jura (près de la moitié des flux extérieurs entrant dans le Haut-Bugey), et les pôles départementaux voisins : Bourg-en-Bresse et Ambérieu, mais aussi dans une moindre mesure Bellegarde-sur-Valsérine et Belley.

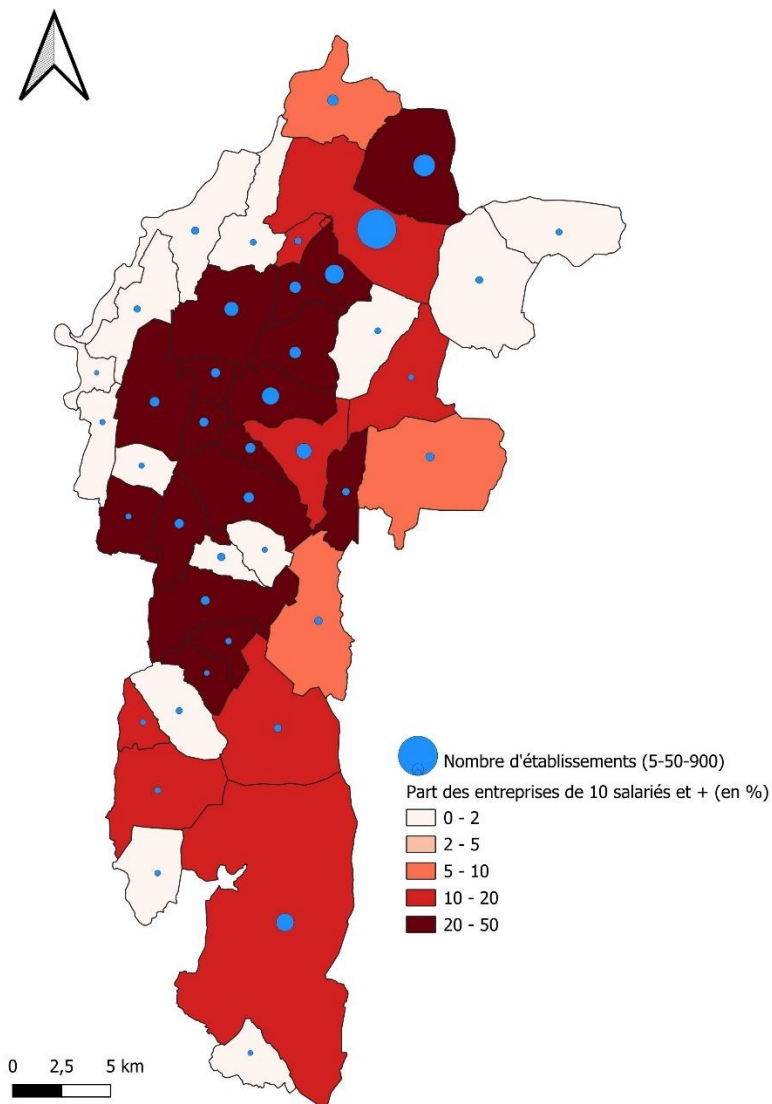
A l'inverse, même si leur nombre est inférieur, des actifs du Haut-Bugey vont travailler dans les pôles départementaux voisins. De plus en plus se rendent aussi en Suisse : en 2025, le département de l'Ain compte environ 30.000 travailleurs transfrontaliers soit 10.000 de plus par rapport à 2016. Les travailleurs transfrontaliers du Haut-Bugey habitent notamment à Oyonnax, Nantua, Échallon ou encore Le Poizat-Lalleyriat.

6.2.1.4 Deux polarités économiques majeures : la vallée de l'Oignin et le Plateau d'Hauteville

6.2.1.5 Une activité économique concentrée sur une dorsale urbaine au nord du territoire et sur le Plateau d'Hauteville

La grande majorité des entreprises du Haut-Bugey sont concentrées sur la partie nord du territoire. Les communes de Nantua (115 établissements, 19,1% d'établissements de 10 salariés ou plus), Montréal-la-Cluse (149, 21,5%), Martignat (57, 22,8%), Izernore (93, 33,3%), Groissiat (55, 34,5%), Bellignat (183, 24,6%), Oyonnax (828, 18,6%) et Arbent (249, 24,1%) forment alors **une dorsale urbaine et économique** concentrant les plus grandes entreprises du territoire. Plusieurs de ces grandes entreprises sont spécialisées dans la filière plasturgique.

Sur la partie sud du territoire, **le Plateau d'Hauteville concentre un nombre important de grandes d'entreprises** (157 établissements dont 19,1% de 10 salariés ou plus). Sur cette partie du territoire, la filière bois constitue un secteur important.



Nombre d'entreprises en 2022 par commune et part des établissements de 10 salariés ou plus

Insee, RP2022, exploitations principales, géographie en vigueur le 01/01/2025

6.2.2 LES TENDANCES DE L'EMPLOI

En 2022, Haut-Bugey Agglomération compte **27 762 emplois pour 26 295 actifs** ayant un emploi et résidant sur le territoire, ce qui en fait un territoire pourvoyeur d'emplois non seulement pour ses habitants mais également pour les habitants des territoires voisins.

Ces emplois se caractérisent par :

- Une majorité d'emplois salariés (88,4%) ;
- Une part importante d'emplois ouvriers (35,1%), liée à la vocation économique industrielle du territoire ;
- Une part tout aussi importante d'emplois lié au secteur industriel (34,6%).

La population active ayant un emploi et résidant sur le territoire se caractérise par :

- Une majorité de salariés (88,2%) ;
- Des situations stables (72% des salariés ont un CDI ou sont titulaires de la fonction publique) ;
- Une population active qui effectue des déplacements journaliers puisque 64,0% d'entre eux travaillent en dehors de leur commune de résidence.

6.2.2.1 Une perte importante d'emplois sur le territoire

Si le département de l'Ain a connu une croissance de plus de 5,4% de ses emplois entre 2011 et 2022, elle est très inégalement répartie entre les intercommunalités. Plusieurs EPCI ont connu une décroissance du nombre d'emploi dans la première partie des années 2010. Pour autant, celui-ci est reparti fortement à la hausse depuis, et ce sur la plupart des EPCI. Néanmoins, les 5 dernières années affichent de vraies inversions.

Le Haut-Bugey est l'un des territoires qui a connu la tendance la plus défavorable dans la première moitié des années 2010, avec une baisse du nombre d'emploi de 4,48% entre 2011 et 2016. La crise économique de 2008 liée à la forte part des métiers industriels sur le territoire semble avoir été des éléments aggravants en termes de perte d'emplois en comparaison des autres territoires. Le territoire se distingue notamment par des parts élevées d'emplois précaires, premiers concernés en cas de difficultés économiques. Depuis 2016, le nombre d'emplois repart progressivement à la hausse, notamment grâce au renforcement de la filière plasturgie, mais aussi par une diversification des filières, telle que le bois.

	2011- 2016	2016-2022
Ain	+1,4%	+3,96%
HBA	-4,48%	+1,06%
CC Terre Valserhône	+1,30%	-3,72%
CC Bugey Sud	-4,24%	+0,39%
CA3B	+0,38%	+4,73%
CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon	-3,09%	+6,39%
CC Plaine de l'Ain	+5,81%	+11,16%

Évolution du nombre d'emplois dans l'Ain (2011-2016 et 2016-2022)

Insee, RP2011, RP2016 et RP2020, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie en vigueur au 01/01/2025

D'après l'INSEE, on comptait 27 762 emplois sur le territoire en 2022, contre 28 758 en 2011, soit une perte de 1000 emplois en 11 ans. Cela s'est traduit notamment par une diminution de l'indicateur de concentration d'emploi sur la même période, passant de 108,2 en 2011 à 105,6 en 2022.

Autrement dit, **le territoire est toujours pourvoyeur d'emplois** puisqu'il offre plus d'emplois que son nombre de résidents actifs, mais **cette situation a eu tendance à se dégrader** au cours des dix dernières années.

6.2.2.2 Une création d'entreprises en perte de vitesse

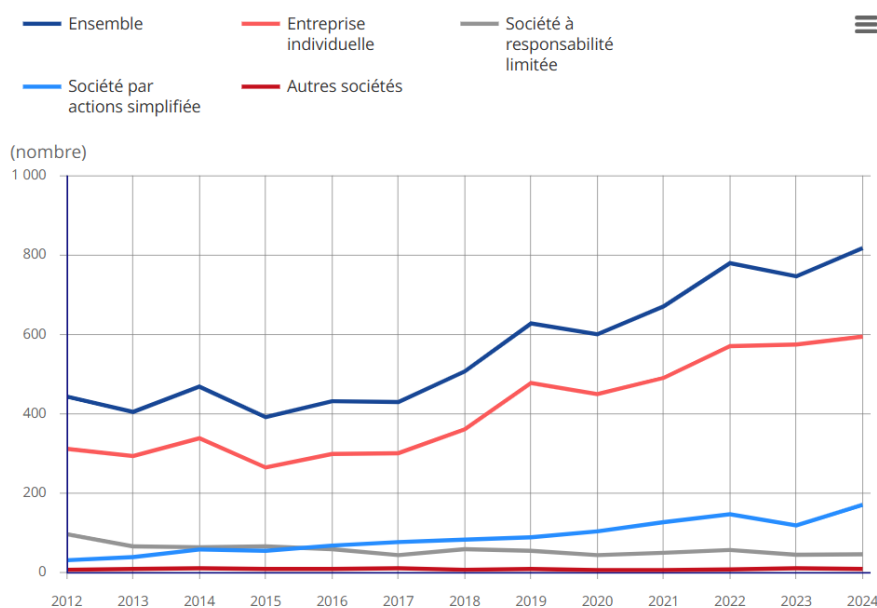
Concernant la dynamique de renouvellement des activités, on constate que le Haut-Bugey s'inscrit globalement dans les moyennes départementales depuis le début des années 2010, avec une moyenne de création de 25,25% de nouvelles entreprises entre 2013 et 2018 dans le HBA, contre 16,97% dans le département de l'Ain. Depuis 2018, le nombre de créations de nouvelles entreprises a connu une augmentation spectaculaire à l'échelle du département (+59,80%) et toutes les intercommunalités ont également connu cette augmentation. Sur le territoire du Haut-Bugey, la création de nouvelles entreprises a augmenté de 61,46% entre 2018 et 2024.

Cette augmentation significative de création de nouvelles entreprises à l'échelle du département et de l'EPCI provient de l'augmentation de créations de microentreprises ou entreprises individuelles. En 2024, sur le territoire du Haut-Bugey, ce sont 574 nouvelles entreprises qui sont créées pendant cette année, contre 570 en 2022, 360 en 2018 et 293 en 2013.

	2013-2018	2018-2024
Ain	+16,97%	+59,80%
HBA	+25,25%	+61,46%
CC Terre Valserhône	+28,46%	+95,57%
CC Bugey Sud	+0,69%	+55,2%
CA3B	+20,75%	+62,05%
CC Rives de l'Ain	+12,28%	+42,97%
CC Plaine de l'Ain	+30,18%	+64,84%

L'évolution des créations d'entreprises entre 2013 et 2024

Insee



Evolution des créations d'entreprises selon leur forme entre 2012 et 2024

Insee

6.2.2.3 Un glissement progressif vers le secteur tertiaire

Le territoire présente un profil économique atypique par rapport aux profils du Département et de la Région.

En 2022, dans le Haut-Bugey, **près de 35% des emplois sont issus de l'industrie**, une part beaucoup plus importante que dans l'Ain (20,0%) et deux fois plus importante qu'à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes.

En revanche, on observe une moindre part du secteur primaire (1,5% des emplois dans le Haut-Bugey) contre plus de 2% dans le Département et la Région. C'est également le cas pour le secteur de l'administration publique, du commerce et de la construction.

	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale
Auvergne - Rhône-Alpes	2,1	14,7	7,0	46,3	29,9
Ain	2,3	20,0	7,6	42,0	28,1
Haut-Bugey	1,5	34,7	5,8	34,6	23,6

Part des secteurs d'activité dans l'emploi en 2022

RGP, Insee, 2022

Cette répartition est cependant soumise à de fortes mutations depuis 2007 :

- ▶ **Le secteur primaire représente plus d'emplois sur le territoire** passant de 1,2% des emplois en 2011 à 1,5% en 2022. Cette croissance est peut-être à mettre en lien avec l'accueil des communes rurales de l'ex-CCPH au Haut-Bugey.
- ▶ **L'industrie représente une part de moins en moins significative sur le territoire** (près de 37% en 2011, moins de 35% en 2022) **à la différence du secteur tertiaire en hausse** (environ 33% en 2011 et plus de 34% en 2017). Ces évolutions traduisent **une tertiarisation de l'économie dans un territoire pourtant marqué par l'industrie**.

	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale
2011	1,2	36,6	6,0	32,9	23,3
2016	1,4	34,9	5,5	34,3	23,9
2022	1,5	34,6	5,8	34,6	23,6

Évolution de la part des secteurs d'activité dans l'emploi entre 2011 et 2022 dans le HBA

RGP, Insee, 2022

6.2.2.4 Une population active très touchée par le chômage

Dans le Haut-Bugey, le taux de chômage est globalement resté stable depuis le début des années 2010 (13,1% ; 12,9%) même s'il a pris une légère hausse au début des années 2020. L'EPCI se distingue alors du département et de la région qui ont pris une même trajectoire (environ +1,2 point entre 2011 et 2016, puis environ -2 points entre 2016 et 2022).

En valeurs absolues, le taux de chômage du Haut-Bugey est bien plus important qu'aux échelles supérieures alors que ceux du département et de la région ont baissé depuis 2011.

Territoire	Taux de chômage		
	2011	2016	2022
Auvergne-Rhône-Alpes	10,9%	12,1%	10%
Ain	9,3%	10,6%	8,9%
Haut-Bugey	13,1%	12,9%	13,7%

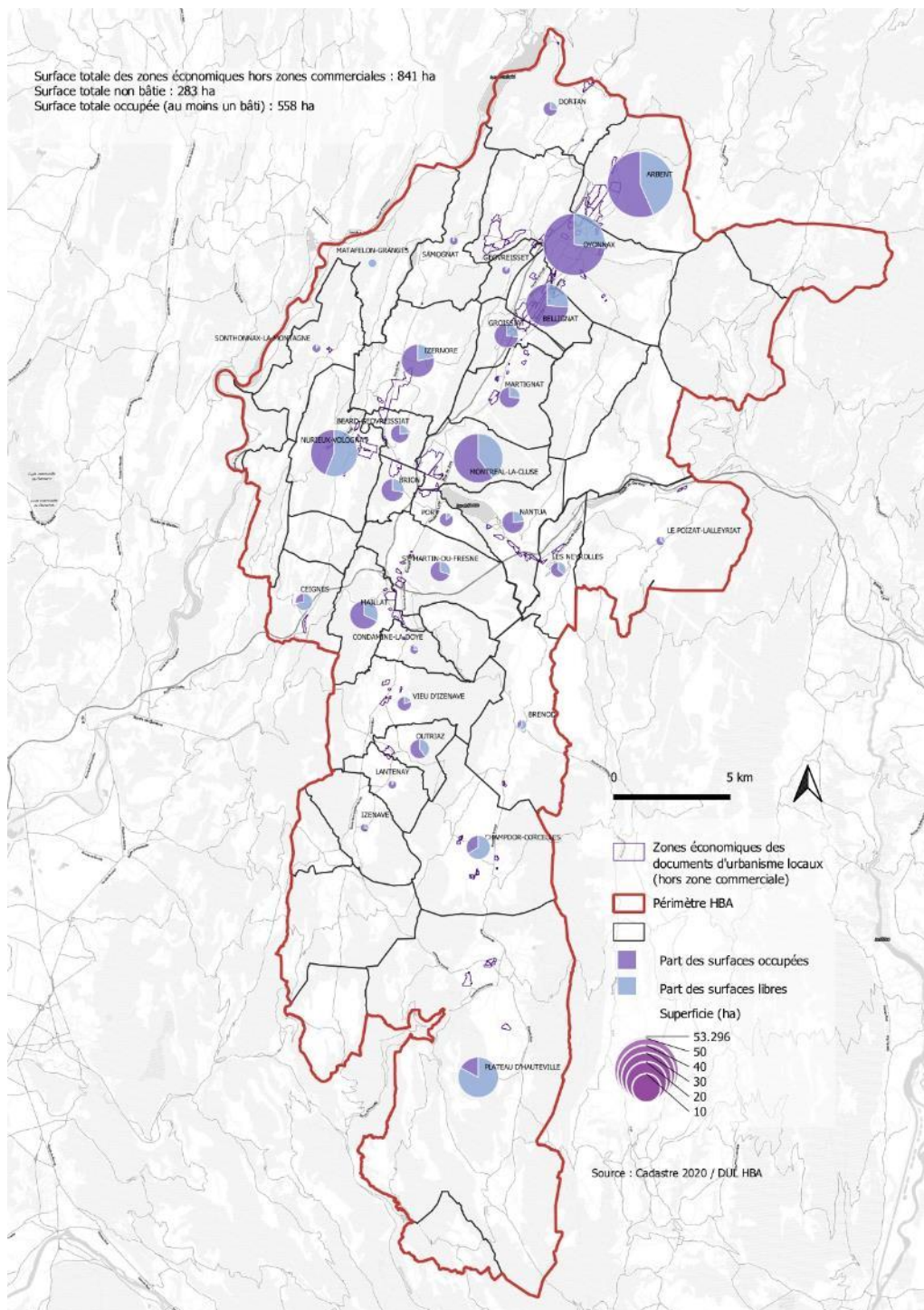
Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie en vigueur au 01/01/2025.

6.3 DES CAPACITES D'ACCUEIL PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

6.3.1 LE FONCIER ECONOMIQUE AU TITRE DES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

Le Haut-Bugey accueille un nombre important de zones économiques sur son territoire. Celles-ci sont estimées d'après les documents d'urbanisme en vigueur (PLUi-H du Haut-Bugey, PLU d'Hauteville-Lompnes et Champdor-Corcelles, cartes communales...) qui identifient des secteurs spécifiques où l'activité économique est permise et encadrée.



Les zones économiques classées par les documents d'urbanisme en vigueur et les surfaces occupées / libres

PLUi-H du Haut-Bugey, PLU d'Hauteville-Lompnes, PLU de Champdor-Corcelles, carte communale de Cormaranche-en-Bugey ; Réalisation : Verdi

L'emprise des zones d'activités économiques représente **près de 1 000 hectares**, soit un peu moins de 1,5% du territoire du Haut-Bugey.

Document d'urbanisme en vigueur	Superficies classées selon le type de zone (en ha)		
	U	1AU	2AU
PLUi-H du Haut-Bugey	847	19	46
PLU de Hauteville-Lompnes	13	12	0
PLU de Champdor-Corcelles	11	0	0
Carte communale de Cormaranche-en-Bugey	6	0	0
TOTAL	877	24	46

Superficies classées à vocation économique dans les documents d'urbanisme en vigueur

PLUi-H du Haut-Bugey, PLU d'Hauteville-Lompnes, PLU de Champdor-Corcelles, carte communale de Cormaranche-en-Bugey ; Réalisation : Verdi

Secteurs	Superficies classées selon le type de zone (en ha)		
	U	1AU	2AU
Ex-HBA	847	19	46
<i>dont espace rural</i>	53	< 1	0
<i>dont frange urbaine</i>	211	0	0
<i>dont chapelet urbain</i>	583	19	0
Ex-CCPH	30	12	0
<i>dont communes de proximité</i>	11	0	0
<i>dont pôle relais</i>	6	0	0
<i>dont pôle d'appui</i>	13	12	0
TOTAL	877	24	46

Superficies classées à vocation économique dans les documents d'urbanisme par polarités ou strates des anciens SCOT

PLUi-H du Haut-Bugey, PLU d'Hauteville-Lompnes, PLU de Champdor-Corcelles, carte communale de Cormaranche-en-Bugey ; Réalisation : Verdi

6.3.1.1 Les Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Les zones d'activité économiques sont des ensembles fonciers, généralement de grandes ampleurs, réservées à l'implantation d'activités économiques. Elles peuvent se voir attribuer une « spécialisation » (industrie, artisanat, commerce, bureaux...)

Dans le cas du Haut-Bugey, les ZAE sont entendues comme des secteurs de compétence intercommunale et identifiés par le SCOT comme prioritaires pour le développement économique. Les ZAE sont donc à distinguer des activités économiques dispersées sur le territoire.

De portée intercommunale voire régionale, les ZAE constituent l'un des enjeux majeurs des SCOT. Ce sont notamment ces documents qui participent à leur identification sur le territoire, à l'attribution de « spécialités » et qui définissent leurs possibilités d'extension ou au contraire, leur réduction dans le cadre des documents d'urbanisme locaux. **C'est par conséquent par la « porte d'entrée » des documents d'urbanisme en vigueur que sera traité ce sujet.**

À noter que la situation est très disparate selon les secteurs du Haut-Bugey. L'ancienne agglomération du Haut-Bugey – avant sa fusion avec la CCPH – a su traduire ses orientations au travers d'un PLUi-H récent. Ce document a notamment participé à la redéfinition des ZAE à l'échelle intercommunale et a permis d'implémenter une stratégie économique partagée et cohérente.

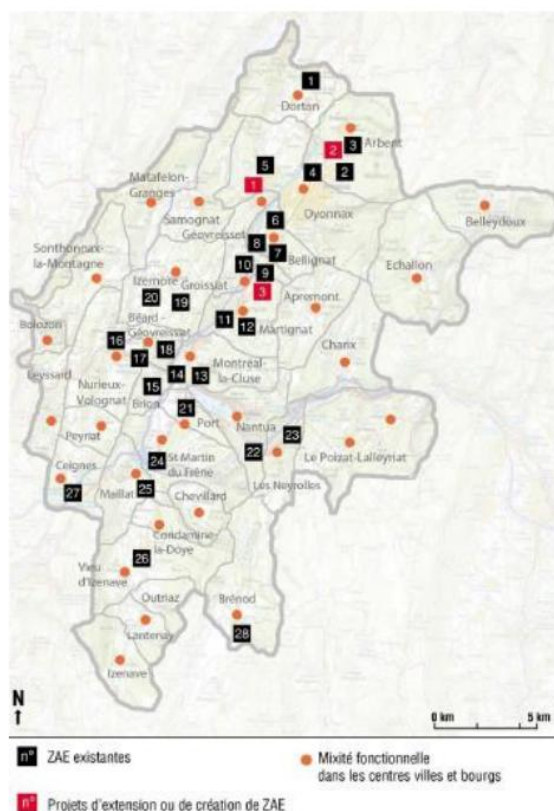
Les communes de l'ex-CCPH ne disposent pas de document d'urbanisme intercommunal, et leurs ZAE, bien qu'identifiées par le biais du SCOT du Bugey, n'ont pour la plupart pas connu d'évolution depuis l'approbation de ce dernier.

Les ZAE du SCOT du Haut-Bugey

En 2017, l'emprise des zones d'activité économiques du Haut-Bugey (périmètre en vigueur avant sa fusion avec les communes du Plateau d'Hauteville) avoisinent les 800 ha. Les ZAE occupent alors plus de 1,5 ha du territoire et compte pour un tiers de la tâche urbaine.

Les ZAE sont situées majoritairement dans les zones urbaines du territoire, le long de la vallée de Lange (Oyonnax, Bellignat, Arbent) et de l'Oignin (Izernore, Nurieux), ainsi qu'à proximité de Montréal-la-Cluse, Port et Nantua. Ces communes concentrent près de 80% des ZAE du territoire.

Au total, le SCOT actuel du Haut-Bugey identifie 32 ZAE réparties sur le territoire.



	Commune	Nom de la ZAE
1	Dortan	Le Lioux
2	Arbent	La tuilerie
3	Arbent	La Laye
4	Oyonnax Arbent	ZI nord
5	Oyonnax	PIO 1 2 3
6	Bellignat	Technopole
7	Bellignat	ZI moulin
7	Bellignat	ZI sud
8	Bellignat	Parc Industriel Sud Ouest
9	Groissiat	Le Marais
9	Groissiat	La Prairie
10	Groissiat	Nerciat
11	Martignat	Borrey
11	Martignat	Lavours
13	Montréal la Cluse	PI Pré Luquain 1 et 2
14	Montréal la Cluse	Musinet
15	Brion	Le Pognat
16	Nurieux	ZI Sétalagne
17	Nurieux	Tecnobugey
18	Béard Géovreissiat	En faurienne
19	Izemore	Mode-bouleau
19	Izemore	ZI la plaine
19	Izemore	ZI pierre fondelle
20	Izemore	ZI champagne
21	Port	Marais
22	Nantua	Pradon
23	Les Neyrolles	Epinettes
24	Saint Martin du Fresne	Pellants
25	Mailiat	la fabrique
26	Vieu d'izenave	Brous
27	Ceignes	ZI de ceignes
28	Brénod	Les carriaux

Les ZAE identifiées au titre du SCOT et leurs projets d'extension

SCOT du Haut-Bugey, 2017

Devant la nécessité d'organiser ce foncier économique, un bilan des surfaces disponibles ou occupées a été mené en 2017 :

Strate	Libre	Occupé	Réserve	Rétention	TOTAL
Chapelet urbain	19,22	261,52	19,60	1,61	301,94
Frange ruraine	29,24	112,08	1,81	1,53	144,66
Espace rural	8,42	9,64	1,09	0	19,15
TOTAL	56,87	383,25	22,49	3,14	465,75

État des surfaces des ZAE SCOT par strate (en ha, en 2017)

SCOT du Haut-Bugey, 2017

Sont considérées comme libres les parcelles disponibles à la vente, viabilisées ou non ; comme occupées les parcelles bâties ou artificialisées (y compris les espaces fonctionnels de type parking ou zone de stockage) ; comme réservées, les parcelles qui sont conservées pour le développement futur d'une activité ; et retenues, les parcelles théoriquement disponibles mais faisant l'objet d'une rétention foncière par le propriétaire.

Cette analyse a permis d'aboutir aux constats suivants :

- ▶ À l'échelle de Haut-Bugey Agglomération, environ 27% des surfaces de ZAE sont libres ;
- ▶ Le taux d'occupation des ZAE situées dans les communes rurales est assez faible (47%), ce qui constitue un potentiel à interroger au regard des besoins locaux ;
- ▶ Au contraire, les ZAE situées dans les communes urbaines de la vallée affichent un taux d'occupation important (83%), ce qui pose la question des possibilités d'extension de ces zones.

Face à cela, le SCOT a défini **la programmation économique suivante** :

- 45 ha en renouvellement du foncier économique existant ;
- Près de 54 ha de foncier économique disponible au sein des ZAE ;
- 11 ha de création de foncier à court terme, ciblés notamment sur le PIO de Veyziat.

Compte-tenu du temps nécessaire à la réalisation des projets de zones d'activités (maîtrise foncière, procédures d'aménagement, coûts élevés), le SCOT avait également prévu **la mise en place d'une offre foncière de plus long terme** :

- La création d'une ZAE de 38 ha sur le site de l'aérodrome ;
- La création d'une ZAE de 10 ha sur le site de la caserne à Bellignat.

Le PLUi-H constituant l'application locale des objectifs du SCOT, cette programmation économique a donné lieu à **des déclassements partiels de zones d'activités économiques**, réduisant de fait le potentiel foncier disponible au sein des ZAE (de 54 ha à 34 ha) et permettant d'augmenter les possibilités de développement sur le site de Veyziat (11 ha à 19 ha).

En définitive, alors que le foncier alloué par le SCOT sur la durée du PLUi-H est de l'ordre de 149 ha, cela s'est traduit par le classement de 144 ha à court terme, soit près de 40 ha de moins. Ce delta a été réinvesti dans la création de secteur à long terme sur l'ensemble du territoire.

À cela s'ajoute une répartition réinvestissement/extension relativement « vertueuse » puisque **plus de 60% du foncier alloué dans le cadre du PLUi-H est programmé hors extension des ZAE.**

Les ZAE du SCOT du Bugey

De la même façon que pour le SCOT du Haut-Bugey, le SCOT du Bugey identifie les zones d'activités économiques stratégiques de son territoire. **Les ZAE sont au nombre de 30, réparties entre les différentes intercommunalités et les strates qui composent le SCOT, et représentent 117 ha de foncier en extension.**

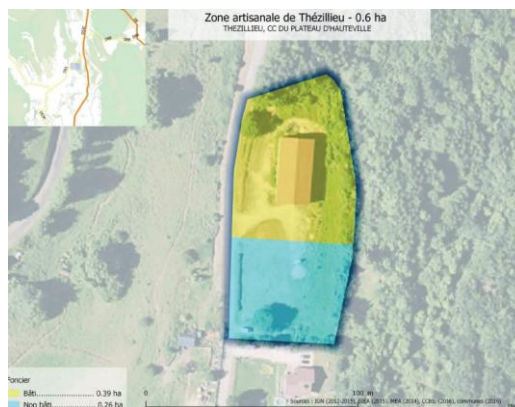
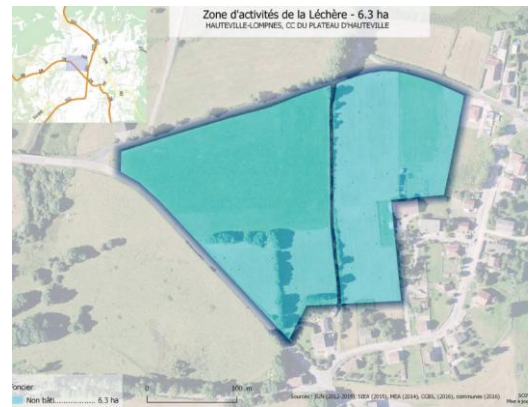
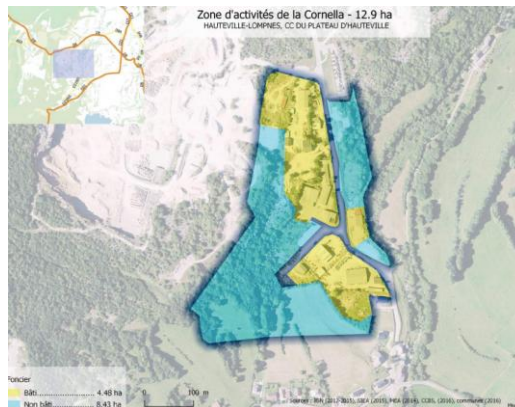
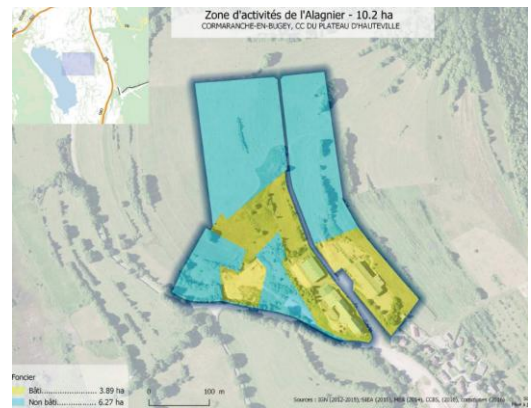
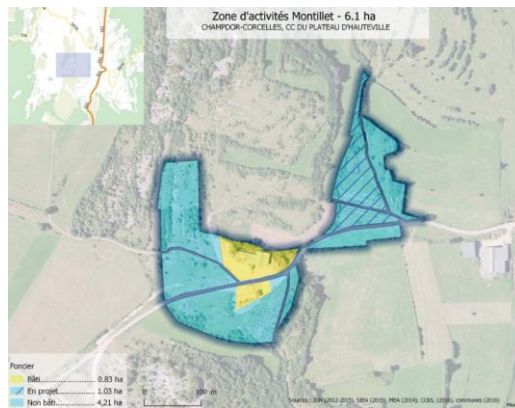
Pour les communes de l'ex-CCPH, les ZAE identifiées sont les suivantes :

- Sur le Plateau d'Hauteville :
 - La Cornella, à vocation artisanale dont les besoins sont estimés à 7,7 ha ;
 - La Léchère, zone mixte (production et artisanat), 6,7 ha ;
 - ZA de l'Alagnier, zone mixte (artisanat et formation), 6,3 ha ;
 - ZA de Thézillieu, à vocation artisanale, 1 ha ;
- Sur Champdor-Corcelles :
 - Montillet, zone à caractère productif, 5,2 ha.

ESPACES PROJETS POUR UN STRATEGIE ECONOMIQUE			Vocation zone	objectif d'aménagement	Site indicatif	indicateur besoin par zone / mutualisable	commune d'implantation
CC Bugey Sud	Pôle régional économique de Bellefleur porteur de la stratégie économique	35	Mixte (productive et artisanat)	une nouvelle offre vitrine	Actipôle Virignin	17	Virignin
			Productive	pour une nouvelle offre améliorée et surtout lisible : un objectif de requalification et d'optimisation facilité par des extensions	En Burbanne	3,6	Bellefleur
			Productive		Ugiparc	1,2	Bellefleur
			Productive		Ousson Nord	1,6	Magnieu
			Commerciale		Ousson	4,2	Bellefleur
Mixte (productive et commerciale)	La Péliissière	7,7	Bellefleur				
CC Bugey Sud	Pôles d'appui co-porteurs de la stratégie de développement économique	44	Productive	une nouvelle offre vitrine	Quartier Martini	14,7	Culoz
			Mixte (productive et commerciale)	une nouvelle offre vitrine	Parc des Fours à Béon	8,6	Béon
CC Plateau d'Hauteville			Artisanale	une nouvelle offre vitrine	La Cornella	7,7	Hauteville-Lompnes
			Mixte (productive et artisanat)	une nouvelle offre vitrine	La Léchère	6,3	Hauteville-Lompnes
			Mixte (artisanat et formation)	renforcer la filière Bois avec des équipements adaptés	ZA de l'Alagnier	6,3	Commaranche-en-Bugey
CC Bugey Sud	pôles relais pour l'irrigation économique à dominante artisanale	26	Artisanale	déployer une offre de proximité de qualité en lien avec les services des pôles relais	ZA d'Artemare	1,2	Artemare
			Artisanale		La Bruyère	6,5	Brégnier-Cordon
			Mixte (productive et commerciale)		Penaye	4,3	Chazey-Bons
			Productive		Chazey-Bons Nord	3,6	Chazey-Bons
			Artisanale		En Sauvy	2,5	Vireu-le-Grand
			Artisanale		Sur Gallay	1,5	Grosle-Saint Benoit
CC du Valromey			Mixte (artisanat et productive)		Le Camp	2,2	Peyrieu
			Artisanale		ZA de Contrevoz	0,2	Contrevoz
			Artisanale		ZA de Champagne	1	Champagne-en-Valromey
			Artisanale		ZA de Songieu	1,6	Haut-Valromey
Artisanale	ZA de Jalinaud	1,2	Haut-Valromey				
CC Bugey Sud	besoins d'ajustement pour répondre aux besoins des entreprises locales	13	Artisanale	accompagner des besoins locaux pour la création et le développement des petites entreprises et l'optimisation des process de production	Pré du Pont	0,1	Brens
			Artisanale		La Berle	1	Murs-et-Gélignieux
CC Plateau d'Hauteville			Artisanale		Les Sablières	0,2	Arbois-en-Bugey
			Artisanale		ZA de Saint-Champ	2,2	Saint-Champ
CC du Valromey			Productive		Montillet	5,2	Champdor-Corcelles
			Artisanale		ZA de Thézillieu	1	Thézillieu
			Artisanale		Sous Rivière	2,2	Sûrieu
Artisanale	La Léchère	1	Vireu-le-Petit				
TOTAUX		117	Pour mémoire, ces chiffres correspondent au besoin en extension de l'enveloppe urbaine actuelle; les disponibilités résiduelles à l'intérieur de l'enveloppe correspondent à une offre non significative (3 ha disséminés)				

Synthèse des objectifs de développement en extension à échéance du SCOT

SCOT du Bugey, 2017



Les ZAE identifiées sur les communes de l'ex-CCPH

SCOT du Bugey, 2017

Au total, les ZAE identifiées dans le SCOT du Bugey sur les communes de l'ex-CCPH représentent près de **33 ha**. Parmi ces zones, le SCOT estime que :

- 22,29 ha sont « non bâtis », soit 67% des zones, donc potentiellement libres à l'extension des surfaces de rétention (qu'il s'agit d'estimer) ;
- 9,59 ha sont bâtis, soit 30% des zones ;
- 1,03 ha sont en projet et bientôt bâtis.

À cela s'ajoute la programmation économique en extension prévue sur les ZAE de l'ex-CCPH qui s'élève à **26,5 ha**.

Les ZAE représentent par conséquent un potentiel de 59,5 ha sur le territoire de l'ex-CCPH.

Plusieurs informations sur l'occupation et les disponibilités des ZAE peuvent être extraites des documents d'urbanisme locaux (bien que ceux-ci, à l'exception du PLU récemment approuvé de Cormaranche-en-Bugey, ne soient pas en compatibilité avec le SCOT du Bugey) :

- ▶ Sur Champdor-Corcelles, dans le cadre du PLU, les disponibilités foncières ont été estimées à **près de 9 ha**, essentiellement sur la ZA du Montillet et de la Combe Chapelan ;
- ▶ En 2019, la commune d'Hauteville-Lompnes a mené une révision allégée de son document d'urbanisme afin d'adapter la ZAE Cornella aux besoins en extension des carrières. Cette évolution s'est traduite par **la réduction de la zone UX** correspondant aux activités présentes sur le site et aux bâtiments de l'exploitation, et la création d'une prescription complémentaire autorisant l'exploitation du sous-sol.

6.3.2 L'ENJEU DES FRICHES

Le territoire est concerné par plusieurs friches industrielles. L'outil Cartofriche en recense 52 à fin 2024. Ce recensement est effectué sur la base des déclarations de chaque commune sans vérification a posteriori.

HBA a mené un travail d'actualisation de ce potentiel notamment afin de déterminer dans quelle mesure il peut être prise en compte dans le projet de développement économique.

Aspect quantitatif

	Commune	Adresse	Statut Cartofriches	site_nom	Mobilisable ?	M ²
1	BEARD- GEOVREISSIAT	Rue de beard	friche sans projet	Propriétaire privé	Mobilisable	2740
2	BEARD- GEOVREISSIAT	107 CHE DE LA PAPETERIE	friche sans projet	Propriétaire privé	Partiellement recyclé	727
3	BRENOD	BRENOD	friche sans projet	Propriétaire privé - grange	Recyclé	3596
4	BRENOD	395 grande Rue	friche sans projet	Propriétaire privé	Mobilisable	3186
5	BRENOD	Chemin de la scie	friche sans projet	Poste de desserte de carburant pour la DDE	Recyclé	864
6	DORTAN	Sur Cochet	friche sans projet	Propriétaire privé	Mobilisable	15051
7	DORTAN	La Roche	friche sans projet	Propriétaire privé	Non- mobilisable	16386
8	DORTAN		friche avec projet	Appel à projet Recyclage Foncier 2021 2nde édition (Dossier N° 5780961) - Auvergne-Rhône-Alpes - 01 - Ain - Dortan (01590) - friche : Cité provisoire Dortan	Non- mobilisable	41312
9	DORTAN		friche avec projet	Appel à projet Recyclage Foncier 2021 3ième édition (Dossier N° 8279110) - Auvergne-Rhône-Alpes - 01148 - friche : Cité provisoire Dortan	Non- mobilisable	42372
10	GROISSIAT		friche potentielle	GARCIA	Recyclé	13045
11	IZENAVE	D12E	friche sans projet	Propriétaire privé - Porcherie	Mobilisable	4486
12	IZERNORE	473 grande rue	friche sans projet	Anciens bureaux de la gendarmerie	Non- mobilisable	2073
13	IZERNORE	216 grande rue	friche sans projet	Hangar PETITJEAN - hangar agricole	Non- mobilisable	762
14	IZERNORE	83D85	friche sans projet	Propriétaire privé	Mobilisable	710
15	IZERNORE	7 place de l'église	friche sans projet	IMMEUBLE SEMCODA Place de l'Église	Non- mobilisable	1024
16	LANTENAY		friche potentielle	Décharge brute en situation irrégulière	Non- mobilisable	8295
17	LE POIZAT- LALLEYRIAT	Le Burlandier	friche sans projet	Propriétaire privé	Mobilisable	17078
18	LES NEYROLLES	5D chemin des scieries	friche sans projet	Propriétaire privé - scierie	Mobilisable	3748
19	LES NEYROLLES	Vers les scieries	friche sans projet	Propriétaire privé - scierie	Mobilisable	1228
20	LES NEYROLLES	1 chemin des scies	friche sans projet	Propriétaire privé - artisanale	Mobilisable	803
21	Leyssard	21 Rue de l'Eglise 01450 Leyssard	friche sans projet	CURE DE LEYSSARD	Mobilisable	1516
22	MATAFELON- GRANGES	24 chemin de Surchez	friche sans projet	Propriétaire privé - Atelier	Mobilisable	184
23	MONTREAL- LA-CLUSE	58 RUE DU LANDEYRON	friche sans projet	Propriétaire privé	Mobilisable	4726
24	NANTUA	12 route de Genève	friche sans projet	Ténagement les sapins	Recyclé	2888
25	NANTUA	58 rue docteur Mercier	friche sans projet	Propriétaire privé	Mobilisable	738
26	NANTUA	1 route de la Cluse	friche sans projet	Le Némo - Culturelle, loisir	Mobilisable	846

27	NANTUA	21 route de Genève	friche sans projet	Ténagement à coté de LIDL	Mobilisable	5819
28	NURIEUX-VOLOGNAT	Chemin de la Lumène	friche sans projet	Propriétaire privé	Recyclé	5192
29	OYONNAX		friche avec projet	Appel à projet Fonds Vert 2023 -Foyer de Geilles	Recyclé	312
30	OYONNAX	13 chemin du petit moulin	friche sans projet	EPF – Jacquenod	Non-mobilisable	13162
31	OYONNAX	145 Cours de Verdun	friche sans projet	Propriétaire privé	Recyclé	17234
32	OYONNAX	Le grand moulin	friche sans projet	Propriétaire privé	Non-mobilisable	26465
33	OYONNAX	60 rue anatole France	friche sans projet	Usine électrique la Grande Vapeur	Recyclé	6049
34	OYONNAX	12 rue de la bretouze	friche sans projet	Bretouze - Ancien service de l'eau de la Ville	Mobilisable	1928
35	OYONNAX	Rue Brunet	friche sans projet	Brunet	Recyclé	821
36	OYONNAX	160 Cours de Verdun	friche sans projet	GILAC	Partiellement recyclé	37876
37	OYONNAX	104 rue de Geilles	friche sans projet	Propriétaire privé	Recyclé	7333
38	OYONNAX		friche avec projet	Appel à projet Recyclage Foncier 2021 (Dossier N° 3194204) - Auvergne-Rhône-Alpes - 01 - Ain - Oyonnax	Recyclé	1383
39	OYONNAX		friche potentielle	VERNICOLOR (ex CRIMACOLOR)	Recyclé	2885
40	OYONNAX		friche avec projet	Appel à projet Recyclage Foncier 2021 3ième édition (Dossier N° 7904594) - Auvergne-Rhône-Alpes - 01283 - friche: Foyer " La Bretouze "	Recyclé	14944
41	OYONNAX		friche avec projet	Appel à projet Recyclage Foncier 2021 (Dossier N° 3198250) - Auvergne-Rhône-Alpes - 01 - Ain - Oyonnax	Recyclé	1051
42	OYONNAX		friche potentielle	SA CONVERT	Non-mobilisable	16274
43	PLATEAU D'HAUTEVILLE	25 chemin Fontaine d'Orcet	friche sans projet	Propriétaire privé - Hôpital	Mobilisable	2937
44	PLATEAU D'HAUTEVILLE	25 avenue de Lyon	friche sans projet	Propriétaire privé	Non-mobilisable	534
45	PLATEAU D'HAUTEVILLE	475 AV Felix Mangini	friche sans projet	Propriétaire privé - Hôpital	Mobilisable	5713
46	PLATEAU D'HAUTEVILLE	Rue des villas	friche sans projet	Propriétaire privé - Hôpital	Mobilisable	824
47	PLATEAU D'HAUTEVILLE	47 rue jean Miguet	friche sans projet	Propriétaire privé	Mobilisable	999
48	PLATEAU D'HAUTEVILLE	Pré Combet	friche sans projet	IME La savoie - Hopital	Partiellement recyclé	47795
49	PLATEAU D'HAUTEVILLE	Béligneux	friche sans projet	BELLIGNEUX – CTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE - Hopital	Mobilisable	17147
50	PLATEAU D'HAUTEVILLE		friche avec projet	Appel à projet Recyclage Foncier 2021 (Dossier N° 3593943) - Auvergne-Rhône-Alpes - 01 - Ain - Aranc	Recyclé	18276
51	PORT	rue de l'Ancre	friche sans projet	Propriétaire privé	Recyclé	6702
52	PORT		friche potentielle	Ancienne station-service SHELL à Port	Partiellement recyclé	5587
					Total	455626

Le bilan suivant peut être établi :

	Surface	ha	%
Mobilisable	92407	9,2	20
Non-mobilisable	168659	16,9	37
Partiellement recyclé	91985	9,2	20
Recyclé	102575	10,3	23
Total général	455626	45,6	100

- Des friches industrielles inadaptées au besoin des entreprises

Les friches industrielles recensées ne permettent pas de répondre aux besoins fonciers exprimés par les entreprises du territoire. Ces dernières, constituées essentiellement de terrains privés dispersés, sont globalement inadaptées aux requêtes des industriels. Elles présentent en outre, bien souvent un risque de pollution suspectée ou avérée.

Par ailleurs, la collectivité et les communes sont pro-actives sur le sujet de la réhabilitation des friches. A titre d'exemples on peut citer des actions récentes : ancienne entreprise GILAC à Oyonnax qui en partie, est devenue récemment la Maison de l'Eau d'HBA ; friche hospitalière Bellecombe d'Hauteville devenue une gendarmerie ; friche à Oyonnax rue Voltaire devenue un parking public...

6.4 LES GRANDES FILIERES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

6.4.1 LA PLASTURGIE

6.4.1.1 Un secteur économique historique du territoire, toujours pourvoyeur d'emplois et d'activités

Le Haut Bugey s'est longtemps caractérisé par une forte prégnance de l'industrie plastique sur son territoire. Ainsi, le développement de cette activité a contribué dans les années 1960 à 1980 à alimenter une croissance démographique importante.

Encore aujourd'hui, l'économie du Haut Bugey est marquée par les activités industrielles. Bien que cette part ait diminué depuis 2007, en 2019, 8 901 emplois sont encore issus du secteur industriel, soit 43,7% des emplois privés totaux (hors agriculture). Le nombre d'emplois salariés dans le secteur industriel est encore en augmentation : +0,1% entre 2018 et 2019¹¹.

Au premier rang de ces activités industrielles figure toujours **le plastique, en lien avec la position de leader national de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans ce secteur**. Ainsi plus de 5 600 salariés, soit plus de la moitié des actifs industriels du Haut-Bugey travaillent dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique.

Parmi les établissements privés marchands (à l'exception du secteur agricole), **ceux fabriquant des produits en caoutchouc et en plastique ont connu une croissance de +2,2% entre 2018 et 2019**. Il s'agit alors du seul secteur connaissant une augmentation du nombre d'entreprise y œuvrant (ex : les établissements spécialisés dans la fabrication de produits métalliques ont diminué de près de 5% entre 2018 et 2019).

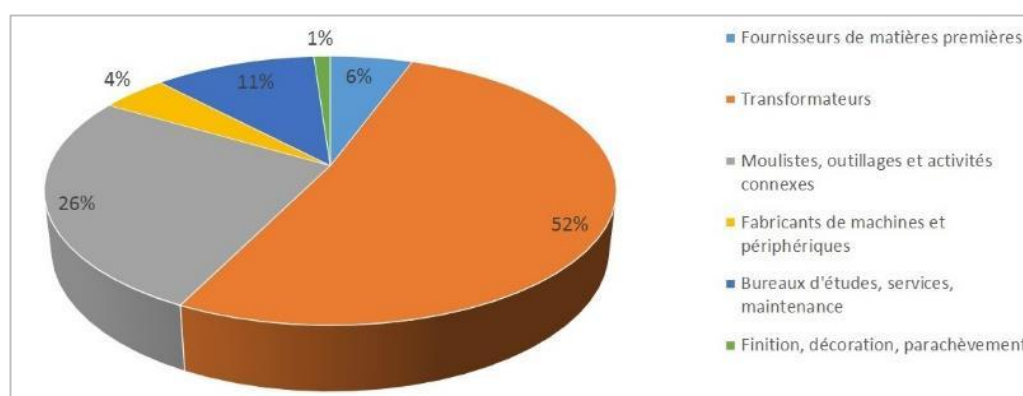
Les établissements spécialisés dans la plasturgie font partie des plus grandes entreprises du territoire. On peut citer notamment ETS George David SAS à Oyonnax, fabricants de produits de consommation courante en plastique et employant près de 204 salariés ou encore ADDUXI à Bellignat, spécialisé dans la fabrication de pièces techniques et accueillant près de 195 employés. **Au total, sur les 25 plus grandes entreprises du territoire (entre 115 et 306 salariés), 11 sont spécialisées dans la plasturgie.**

¹¹ BASEC, données de cadrage sur la CA Haut-Bugey Agglomération, 2020 ; champ : établissements privés employant au moins une personne sous contrat de travail et ensemble des établissements du champ marchand non agricole.

6.4.1.2 Les métiers de la filière plasturgique

Les entreprises de la filière plasturgique sont **majoritairement spécialisées dans la transformation des matériaux plastiques**, domaine d'activité qui constitue la seconde étape de cette industrie après la distribution des matières premières, laquelle n'est représentée que par 6% des entreprises du territoire.

On note cependant que les domaines d'activité « de finition » sont représentés par 26% des entreprises du territoire, attestant de **la structuration de la plasturgie autour d'activités industrielles de haute qualité**.



Les métiers de la filière plasturgique : répartition des entreprises par activité

Base DIANE, Haut-Bugey Agglomération

Cette structuration de l'industrie autour des métiers de finition, de qualité ou encore connexes à l'activité plasturgique se traduit également par les typologies de métier qui recrutent le plus. Entre 2017 et 2018, les métiers du management et de la qualité industrielle ont participé à hauteur de 13% des offres d'emploi industriel.

Dans ce contexte, le profil des offres d'emploi évolue : en 2018, **75% des offres d'emploi du secteur industriel portent sur des postes qualifiés** voire très qualifiés (ouvriers et employés qualifiés, cadres...)

Néanmoins, les exigences en matière d'expérience sont plus basses : plus de 30 des offres ne demandent pas d'expérience professionnelle antérieure et 20% requièrent 2 ans d'ancienneté ou moins.

Les quatre principaux marchés de la filière plastique sont :

- L'automobile
- Le cosmétique
- Le médical
- La lunetterie (marché historique de la Plastics Vallée)

6.4.2 LA FILIERE BOIS

6.4.2.1 Des ressources et des acteurs importants

Les organismes de gestion de la ressource et labels

Les forêts du Haut-Bugey couvrent près de **70% du territoire et représentent à elles seules, 17% des espaces forestiers de l'Ain** (à titre de comparaison, le Haut-Bugey couvre environ 10% de l'Ain en termes de superficie).

Ces hectares boisés représentent près de 22 661 m³ de bois, dont 31% de résineux, 27% de feuillus et 42% de peuplement mixte. **Environ 50% des forêts du Haut-Bugey appartiennent aux collectivités publiques**, 48% sont privées et 2% sont domaniales.

Leur gestion est notamment assurée – en direction ou via des missions de conseil aux particuliers – par plusieurs organismes : le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), l'Office National des Forêts (ONF) ou encore l'Association des Communes Forestière organisée à l'échelle départementale. On compte également parmi les gestionnaires, des coopératives de gestion telles que COFORET, ou encore des gestionnaires forestiers privés.

Le code forestier rappelle dans son article premier les principes fondateurs de la politique forestière des territoires : « **La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité (...)** » Face à ces enjeux ont émergé **plusieurs certifications** : le *Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes* (PEFC) et le *Forest Stewardship Council* (FSC), de portée mondiale. Ces certifications permettent notamment de **lier l'exigence de qualité sur les produits transformés de la filière-bois et la volonté de préserver la ressource première**.

A l'échelle départementale, **la filière bois est animée par Fibois 01**, la Fédération Interprofessionnelle du Bois de l'Ain créée en 1991. L'association participe notamment à la mise en œuvre du Livre Blanc de la filière bois, impulsé par le Conseil Départemental de l'Ain. Depuis 2014, Fibois 01 gère et anime la maison de la filière bois située à Cormaranche-en-Bugey, aussi appelée Visiobois, qui héberge les bureaux de Fibois 01, la Charte Forestière du Massif du Bugey, l'association des Communes Forestières de l'Ain (COFOR 01), le siège de l'antenne régionale Auvergne-Rhône-Alpes de Xylofutur, COFORET et un bureau d'étude de construction bois BET CORNET.

Cormaranche-en-Bugey abrite le Pôle Bois qui regroupe Visiobois (la maison de la filière bois), la Maison Forestière Rurale (MFR) et l'Ecole Technique du Bois (ETB). Les projets de développement des écoles (plateforme de recherche et innovation portée par la MFR ainsi que, l'extension de l'ETB et la mise en place de formation continue) contribuent à consolider la vocation du Pôle Bois : celui d'être lieu-ressource au service des acteurs locaux.

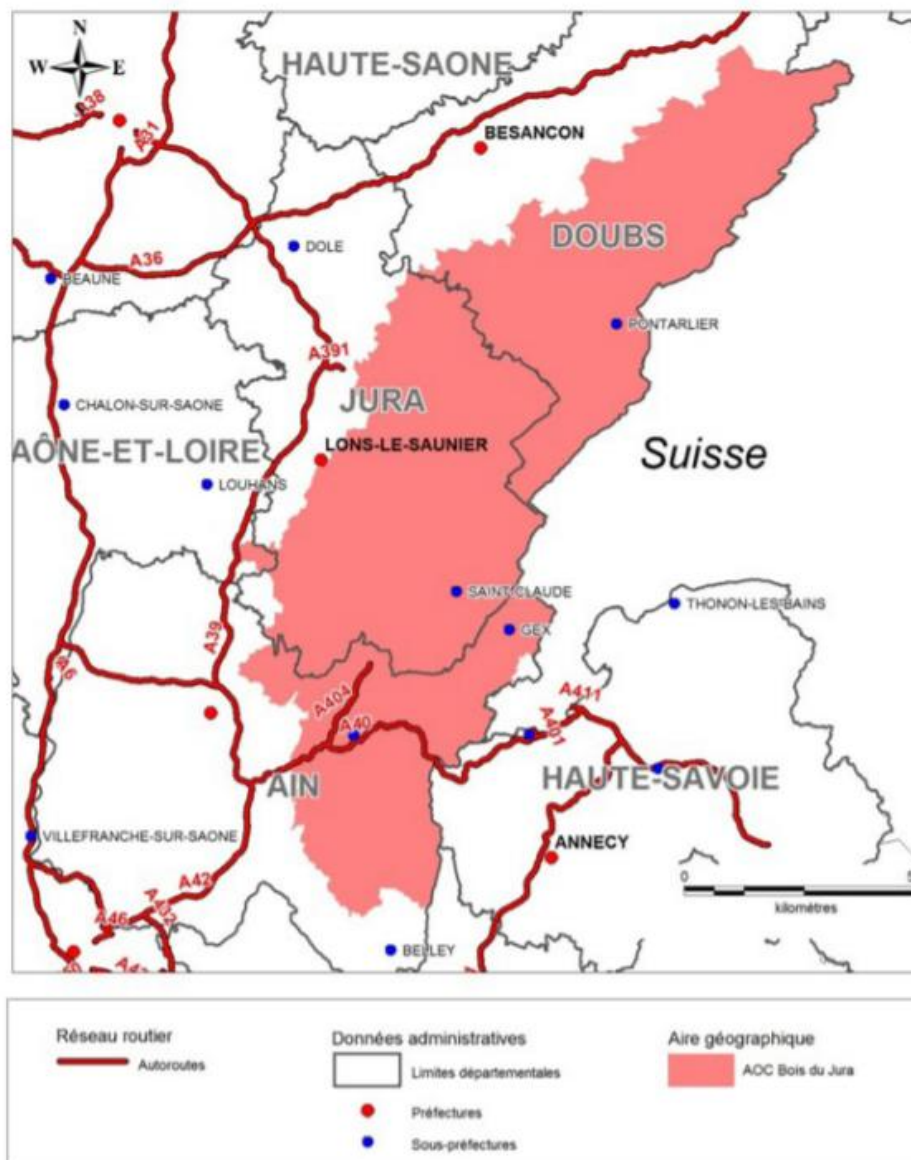
À l'échelle régionale, **le Pôle de Compétitivité Xylofutur** a pour objectif de répondre aux besoins croissants des entreprises dans le domaine de l'innovation, pour accroître la compétitivité en créant des synergies entre les acteurs du territoire.

AOC « Bois du Jura »

Le Bois du Jura fait désormais partie des produits français reconnus en appellation d'origine contrôlée (AOC). La décision a été publiée au Journal officiel de la République française le 15 mars 2019. Après le Bois de Chartreuse (AOC depuis 2018), il s'agit du deuxième produit forestier à accéder à un signe officiel d'origine et de qualité. Pour le moment, le caractère

récent de l'appellation ainsi que l'épisode COVID qui a fortement freiné la construction et impacté la production de bois ne permet pas d'établir de bilan financier de cette labellisation.

L'aire géographique de production s'étend essentiellement sur les départements du Jura, du Doubs et de l'Ain, et comprend deux communes de Saône-et-Loire. Elle concerne l'ensemble des communes du Haut-Bugey.



Aire géographique de de l'AOC « Bois du Jura »

Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO)

Entreprises et centres de formation

Composé de deux tiers de forêts et de milieux semi-naturels, le Haut-Bugey compte également un nombre notable d'établissements spécialisés dans le travail du bois. L'activité

se concentre maintenant dans 9 scieries du territoire (deux scieries ont été fermées en 2012). Certaines scieries sont parmi les plus grandes de la région, notamment Monnet-Sève à Outriaz (environ 200 000 m³ de grumes/an) et Ducret à Maillat (avec 100 000 m³).

Au total, le Haut-Bugey accueille **près de 16 entreprises appartenant à la filière bois** (gestion et traitement de la ressource, transport, transformation et seconde transformation, bois énergie, négoce, construction...).

A proximité du territoire se trouvent 3 structures de formation spécialisées dans le bois : l'école technique du bois sur la commune de Cormaranche-en-Bugey et deux lycées professionnels à Bourg-en-Bresse (Carriat) et Ambérieu-en-Bugey (Bérard).

Une filière spécialisée dans la transformation

La filière-bois du Haut-Bugey est principalement orientée vers les activités de transformation des produits de la sylviculture :

- En 2014, 31% des salariés du Haut-Bugey sont spécialisés dans les activités de première transformation (fabrication de panneaux, placages, parquets, charpentes, ou encore de papier carton) ;
- 35% des salariés sont spécialisés dans les activités dites de seconde transformation (emballages, fabrication d'objets divers, ameublement...).

En amont, l'exploitation forestière représente près de 18% des emplois de la filière bois. Suivent, de loin, le secteur de la construction (9%) et les activités connexes de type fabrication ou location de matériel pour la sylviculture (6%).

6.4.2.2 Une filière fragilisée à réorganiser

Cependant, le secteur du bois est encore faiblement valorisé et n'est encore pas réellement intégré à une chaîne de valeur économique structurée. Les liens entre première et seconde transformation restent encore faibles.

Les forêts du Haut-Bugey et leurs enjeux

Les observations des forêts par les gestionnaires, et au travers des premiers résultats de l'Observatoire Forestier des montagnes de l'Ain, mettent en évidence le dépérissement de la ressource en bois -Bugey et du Pays de Gex, notamment à cause du changement climatique et de la sécheresse, ou encore de la problématique du scolyte.

Les forêts des plateaux

Cette forêt à dominante résineuse supporte l'essentiel de l'économie forestière. Au cours des entretiens réalisés à l'occasion de l'élaboration de la charte forestière de territoire du Haut-Bugey, les forestiers mettent l'accent sur le potentiel de productivité important de cette forêt (supérieure à la moyenne française).

Néanmoins, pour les acteurs régionaux et les gestionnaires locaux, **cette forêt est insuffisamment exploitée.** La plantation d'épicéas dans les combes au cours des années 1980 montre aujourd'hui ses limites (arbres malades).

Les forêts des pentes

Souvent inaccessibles et inexploitées, forestiers, chasseurs et naturalistes insistent sur l'enjeu de préservation de ces forêts typiques de la montagne.

Les forêts en friche

Les forêts en friche sont généralement le résultat d'une **déprise agricole**, ou d'une multiplicité et d'une **méconnaissance des propriétaires terriens**. Difficilement appréhendable par les acteurs publics et privés de la filière bois (manque de maîtrise foncière et éparpillement des parcelles), elle n'est pas mobilisée dans l'appareil productif.

Par ailleurs, son état général constitue un frein pour la valorisation touristique du territoire, mais également une menace pour le maintien d'espaces ouverts. Ces espaces sont très importants pour la biodiversité du territoire. Des projets comme le marais de vaux permettent de maintenir un paysage ouvert au sein d'un paysage forestier en conciliant tous les enjeux diversité / accueil du public et un maintien de l'espace boisé adjacent.

Le durcissement du contexte économique de la filière bois

Le développement de la filière bois sur le territoire se confronte à **un marché mondialisé et très concurrentiel** provenant d'Allemagne, d'Europe de l'Est et d'Europe du Nord, lesquels commercialisent des produits plus finis (séchés, standardisés...)

Les petites scieries présentes sur le territoire ont par ailleurs un faible niveau de mécanisation, ce qui les expose plus rudement à la concurrence d'acteurs étrangers mieux équipés.

Faiblement rémunérateurs, les métiers de la filière, pourtant pourvoyeurs d'emplois, **peinent à attirer une main-d'œuvre spécialisée**.

Pour les communes propriétaires de parcelles forestières, cela s'est traduit par **une baisse significative des revenus publics liés à la vente de bois**. Alors que ceux-ci constituaient la majeure partie de leurs ressources budgétaires et allouaient des avantages fiscaux, ce n'est plus nécessairement le cas aujourd'hui.

Les conflits d'usage avec la prise en compte des enjeux environnementaux, l'activité touristique et l'habitat

La prise en compte accrue des enjeux environnementaux a entraîné **la mise en place de mesures supplémentaires** – alors perçues comme des contraintes pour l'activité économique – pour les acteurs de la filière bois (ex : préservation des sentiers, protection de la ressource en eau et de la faune...)

De la même façon, **le développement du tourisme de pleine nature** peut avoir un impact sur l'exploitation forestière (ex : report de sortie du bois pour l'activité neige, absence de convention de passage et de compensation financière, arbres coupés pour l'élargissement de pistes ou de sentiers...)

L'urbanisation à proximité de terrains forestiers peut également entraîner des conflits d'usage : nuisances sonores pour les habitants et problème d'accès aux parcelles exploitées pour les acteurs locaux.

Ces constats mettent en avant la **nécessité de promouvoir la réalité de la filière forestière du territoire et d'éduquer sa population aux enjeux de la gestion forestière** pour intégrer à la

vision globale la multifonctionnalité des forêts : concilier les enjeux économiques ; environnementaux et sociaux.

6.4.2.3 Les politiques forestières

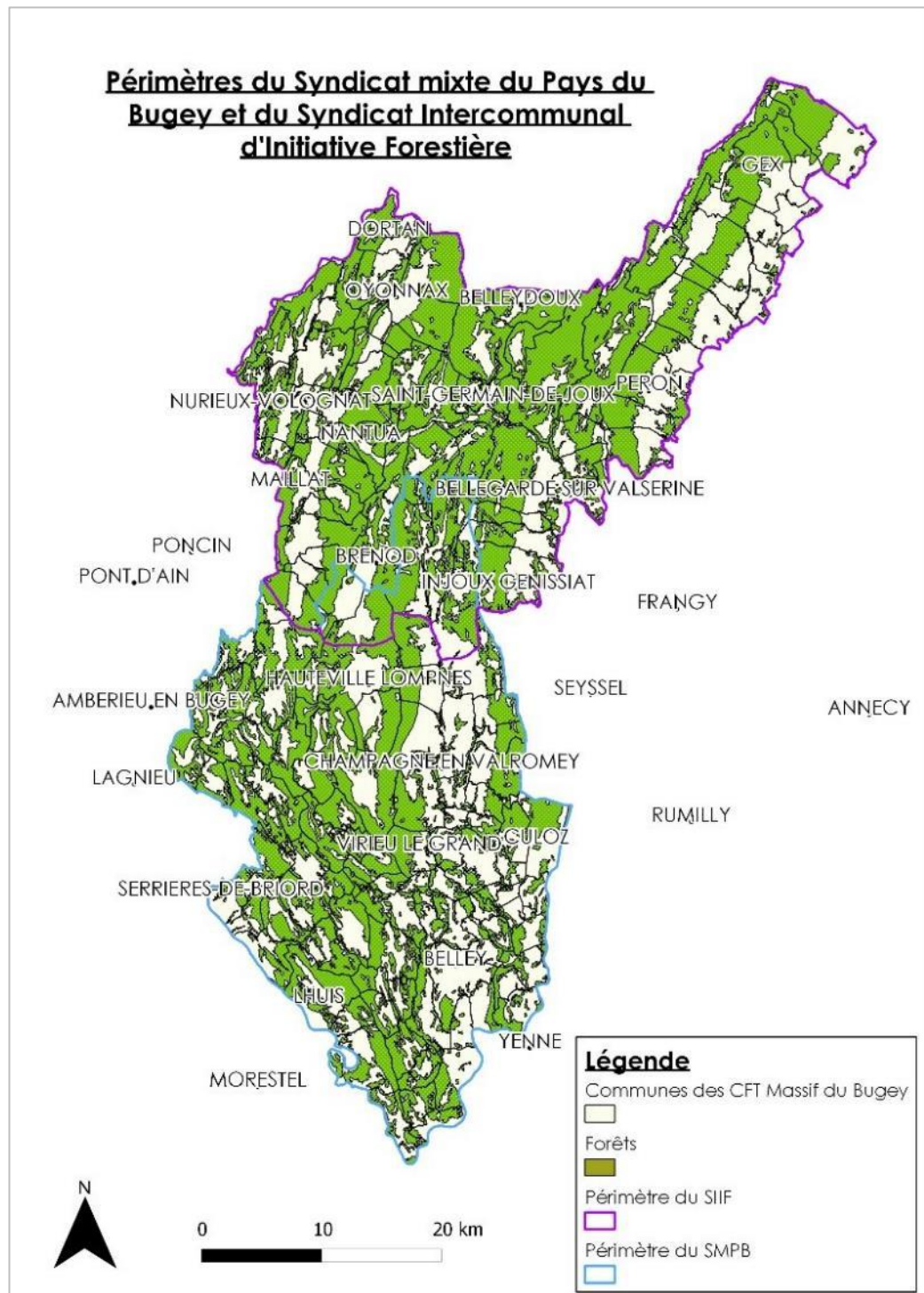
Les Chartes forestières du massif du Bugey (CFT)

La charte forestière de territoire (CFT) a été instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (article L.12 du Code forestier). Il s'agit d'un outil de nature contractuelle, mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus. Elle consiste à **analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire**, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local.

Elle repose sur **une démarche de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois du territoire**, offreurs et demandeurs de biens et de services rendus par la forêt. Elle se concrétise avec la mise en œuvre d'**un programme d'actions pluriannuel**.

Deux Chartes forestières de territoire avec un programme d'actions propre ont été mises en place en 2004 pour le Syndicat mixte du Pays du Bugey (87 communes) et en 2008 pour le territoire du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière (64 communes), les deux territoires présentant un taux de boisement de 60% soit plus des deux tiers de la surface boisée de l'Ain.

Les deux programmes d'actions ont été réétudiés dans le but de proposer un seul programme d'actions pour les deux territoires et de recruter un animateur commun pour mettre en œuvre les actions.



Périmètres du Syndicat Mixte du Pays du Bugey (SMPB) et du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière (SIIF)

Haut-Bugey Agglomération

Les axes stratégiques d'action des CFT du Massif du Bugey sont les suivants :

Axe 1 : Optimiser les facteurs de productions de la forêt par l'intervention collective

- Impliquer les collectivités dans les actions de regroupement foncier
- Impliquer les collectivités pour dynamiser la sylviculture et l'exploitation forestière
- Impliquer les collectivités sur les problématiques de desserte forestière

Axe 2 : Mieux valoriser les produits bois du territoire

- Moderniser les ventes de bois en forêts publiques
- Impliquer les collectivités territoriales dans les stratégies énergétiques du territoire
- Mettre en place un réseau de plateformes bois énergie pour faciliter les circuits courts
- Permettre aux élus de suivre l'évolution du bois énergie sur le territoire
- Inciter les maîtres d'ouvrage à utiliser le bois local dans la construction

Axe 3 : Renforcer les fonctions aménitaires de l'espace forestier

- Favoriser le respect et l'ouverture des espaces forestiers au public et l'articuler avec la fonction de production de la forêt
- Renforcer la prise en compte de l'écosystème dans la gestion forestière

Les CFT sont couverts par trois PSADER (volet agricole et forestier des Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes - CDDRA), à savoir le PSADER du Haut Bugey, le PSADER du Pays du Bugey et pour partie le PSADER franco-genevois.

Parallèlement à la mise en place de l'animation des Chartes forestières, ces programmes ont été activés progressivement sur le territoire des CFT.

Dans leur fonctionnement actuel, les Chartes forestières jouent un rôle d'ingénierie forestière au sein des PSADER, les objectifs des actions des programmes PSADER se retrouvant dans les objectifs du programme d'actions des Chartes forestières du Massif du Bugey.

Le fonds local à la replantation « construire une ressource forestière pour l'avenir »

Le dispositif « Construire une ressource forestière pour l'avenir » consiste en l'apport d'aides financières aux propriétaires privés et publics pour **le reboisement et l'amélioration des peuplements forestiers**. L'opération a été mise en place lors du premier Livre Blanc 2010-2013 de la filière forêt-bois du département de l'Ain et elle est poursuivie sur la période 2014-2016 dans le cadre du second Livre Blanc, puis plus récemment sur la période 2020-2023 par le troisième Livre Blanc.

L'action 1.8 déclinée dans ce document prévoit notamment la création d'une aide à hauteur de 60% des coûts totaux pour la plantation et l'entretien des plants, ainsi que le dégagement de semis en futaie irrégulière, sous réserve que ces travaux concernent une superficie d'au moins 0,5 ha.

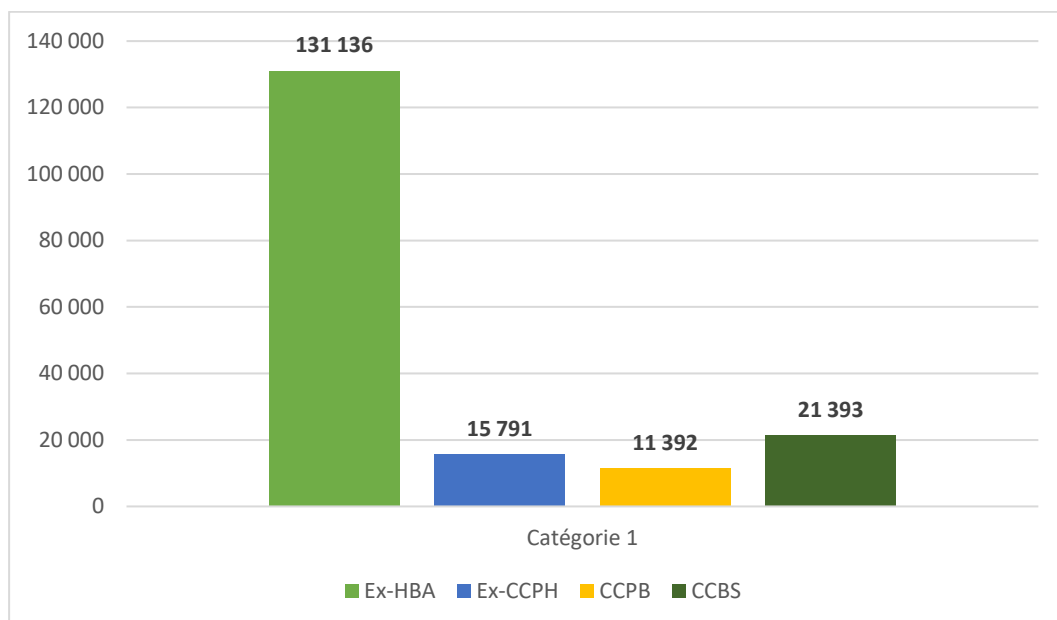
Le Fonds Local de Replantation (FLR) aide les propriétaires publics et privés à hauteur de 60% pour les travaux de plantation et 20% pour les travaux de dégagement de semis. Il est actif sur trois intercommunalités de l'Ain (quatre avant la fusion HBA-CCPH).

La charte forestière soutient également les projets de desserte forestière.

Des exemples de mise en œuvre du FLR :

En 2012, la commune d'Aranc décide de porter un projet de reboisement sur un secteur de près de 11 ha identifié comme « zone à bonnes potentialités forestières ». Le chantier consiste alors à exploiter les feuillus en bois de chauffage puis à planter des sapins (dont pins Douglas) et des noisetiers sur une dizaine d'hectares.

À Apremont, un terrain privé en situation de déprise agricole a fait l'objet de travaux de plantation pour l'orienter vers une exploitation sylvicole.



Total des aides sollicitées dans le cadre du FLR en 2018 par EPCI (en euros)

Charte forestière du Massif du Bugey, Rapport d'activité mai 2019 – avril 2019

Haut-Bugey Agglomération est l'EPCI qui a sollicité le plus d'aides en 2018 (146 927 euros), faisant du territoire **un lieu majeur de l'investissement pour l'économie forestière**.

Sylv'ACCTES

Depuis 2019, le Haut-Bugey a intégré le conseil d'administration Sylv'ACCTES au sein du collège « Territoires PST ». Sylv'ACCTES aide les travaux sylvicoles définis par le territoire à hauteur de 40% en forêt publique et de 70% en forêt privée. Son périmètre d'action est le même que celui de la charte forestière.

6.4.3 LES CARRIERES

6.4.3.1 Les sites d'exploitation

En 2023, Haut-Bugey Agglomération accueille 9 sites d'exploitation¹² :

- 3 carrières de type alluvionnaires hors d'eau :
 - les Carrières Blanc à Izernore
 - FAMY SAS à Izernore
 - Communauté Haut Bugey Agglomération à Montréal-la-Cluse
- 6 carrières de type roches massive :
 - Carrières blanc « Cornella Est » au Plateau d'Hauteville
 - Carrières Blanc « Cornella Ouest » au Plateau d'Hauteville
 - Carrières des Pierres d'Hauteville au Plateau d'Hauteville,
 - Carrières Blanc « Les Trablettes » à Champdor-Corcelles
 - Carrières Blanc « les Chomarasses et les Grandes Tronches » à Champdor-Corcelles
 - FAMY TP à Samognat

Les carrières d'Izernore, de Montréal-la-Cluse et de Samognat sont situées dans la Vallée de l'Oignin, les 6 autres sont localisées dans le Plateau d'Hauteville.

A noter que la carrière de communauté Haut-Bugey Agglomération a fixé sa date d'échéance en 2024 et FAMY SAS en 2026. A compter de cette dernière date, le SCoT ne possédera plus qu'une seule carrière de type alluvionnaire.

6.4.3.2 Une production importante répondant aux besoins locaux

Les besoins totaux en matériaux (y compris issus du réemploi) pour la filière BTP sont estimés pour la région Auvergne-Rhône-Alpes à 57,16 Mt par an soit 7,26 t/an/habitant.

Partant de cette moyenne, les besoins du Haut-Bugey s'élèveraient environ à 462 120 tonnes de matériaux par an.

Sur les sites d'exploitation aujourd'hui en activité, les rythmes moyens autorisés sont les suivants :

- Carrière Blanc (Izernore) : 200.000 t/an
- FAMY SAS : 45.000 t/an
- Communauté Haut-Bugey Agglomération : 20.000 t/an
- Carrière Blanc « Les Trablettes » : 45.000 t/an
- Carrières Blanc « Les Chomarasses et les Grandes Tronches » : 225.000 t/an
- Carrière Blanc « Cornella Est » : 14.000 t/an
- Carrière Blanc « Cornella Ouest » : 250.000 t/an

¹² Certains sites sont régis par des arrêtés préfectoraux cumulés

- Carrières des Pierres d’Hauteville : 87.500 t/an
- FAMY TP : 60.000 t/an

Soit une production moyenne d’environ 946 500 t/an couvrant largement les besoins du territoire et s’exportant dans les territoires voisins. (Quelques matériaux de la plaine de l’Ain, de Hautecourt et du Jura sont importés mais uniquement pour des raisons commerciales et tarifaires.)

Même après la fermeture de FAMY SAS et Communauté Haut-Bugey Agglomération, la production moyenne de matériaux s’élèverait à 881 500 t/an et continuerait de couvrir largement les besoins du territoire.

À titre de comparaison, le département de l’Ain produit environ 7 554 500 tonnes de granulats par an (la production du Haut-Bugey compte alors pour près de 12,5% de la production départementale).

6.4.3.3 Des produits de qualité au rayonnement national et international

Deux produits de qualité peuvent être cités :

- ▶ **La Pierre d’Hauteville** est une roche calcaire blanche, légèrement ambrée, d’une fine texture, s’apparentant au marbre. Elle se prête à la taille, à la sculpture, au sciage.
- ▶ **La pierre de Champdor ou « Chandoré »** est une roche calcaire à grain très fin, d’une couleur beige, crème ou jaunâtre, plus ou moins tachetée.

Elle est commercialisée sous forme de blocs équarris et mis aux côtes utilisables par les machines de taille en usine. La partie non-marbrière du gisement ainsi que tous les rebus d’extraction sont réduits sur place par concassage et criblage au niveau de l’installation de traitement pour produire des granulats routiers et des agrégats spécifiques.

La Pierre d’Hauteville, tant pour ses qualités physiques qu’esthétiques, a participé à l’édification **de prestigieux ouvrages en France** (la Bibliothèque nationale de Paris, le barrage de Seyssel, l’autel de la basilique souterraine de Lourdes...) **et à l’international** (l’Empire State Building et la Statue de la Liberté à New-York, le Palais Impérial Meiji de Tokyo, le Palais Escurial en Espagne...)

La Pierre d’Hauteville est une marque de fabrique, labellisée officiellement auprès de l’Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) depuis 2002.

Depuis 2020, la Pierre d’Hauteville et le Chandoré font partie de l’Indication Géographique Protégée (IG) « Pierres marbrières de Rhône-Alpes ». L’objectif de l’IG est de garantir aux consommateurs et aux acheteurs **la provenance des produits et l’authenticité des savoir-faire** mis en œuvre, **dynamiser l’activité économique** associée et **renforcer la valeur ajoutée des produits** (non seulement sur le plan financier mais également pour l’attractivité du territoire).

6.4.4 LES ACTIVITES AGRICOLES

6.4.4.1 Des exploitations majoritairement tournées vers un élevage de qualité

L'agriculture du Haut-Bugey est une agriculture de moyenne montagne qui compte aujourd'hui **une centaine d'exploitations**, répartie entre 22 types de production. Elle est principalement fondée sur l'élevage : 93 pratiquent ce système. Deux grandes filières se démarquent : filière laitière (avec 51% des exploitations), filière viande (24%).

Les surfaces agricoles représentent un peu **plus de 20 % de la surface totale du territoire** et se composent essentiellement de prairies permanentes. Cela s'explique par la présence de trois Appellations d'Origine Protégée (AOP) fromagères qui garantissent des pratiques extensives et une alimentation du bétail essentiellement à l'herbe : le Comté, le Morbier et Bleu de Gex.

Le Haut-Bugey compte également **4 Indications Géographiques Protégées** (Coteaux de l'Ain, Volailles de l'Ain, Emmental français Est-Central, Gruyère), **10% de ses exploitations pratiquent l'agriculture biologique, et 40% pratiquent le commerce en circuits courts.**



■ Répartition du foncier agricole biologique sur le territoire du Haut Bugey

Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, PAC

Des filières agricoles à l'économie fragile

Les filières agricoles présentes sur le territoire sont variées, reflétant la diversité des productions, et majoritairement fondées sur l'élevage. Les productions sous signe de qualité, moins sensibles aux aléas économiques, permettent une meilleure rentabilité des activités agricoles.

La filière bovin-lait

C'est la principale production du massif du Bugey. Elle concerne 140 exploitations qui produisent 44 millions de litres de lait. Le lait est collecté par des coopératives laitières pour être transformé directement au sein des ateliers des coopératives ou être vendu à des transformateurs privés.

La filière AOC Comté

Sur le périmètre du PAEC, 38 exploitations produisent 9 millions de litres de lait transformés en Comté par 2 coopératives situées à Brénod et St Martin du Fresne. **La grande majorité de ces exploitations sont situées sur le Haut-Bugey.**

Le Comté est fabriqué de manière artisanale grâce au lait cru de vaches Montbéliardes ou Simmentales nourries exclusivement à partir d'herbe et de foin produit dans l'aire géographique de l'appellation. Ceci démontre **l'importance des prairies de pâture et de fauche** (nécessité de constituer les réserves de foin pour l'hiver).

Les filières Morbier et Bleu de Gex

L'appellation Morbier concerne l'est du Haut Bugey et est produite, sur le secteur Haut-Bugey, par les mêmes coopératives, en complément de la production de Comté.

La filière bovin-viande

La production de viande bovine est issue notamment des élevages laitiers (veaux et vaches de réformes). Environ 14 % des exploitations professionnelles sont spécialisées en bovins allaitants (races Charolaise surtout, voire Limousine).

Une grande partie de la production de viande est vendue en Italie, via des groupements de producteurs (Bovicoop). Des abattoirs sont situés à Bourg-en-Bresse et à Hotonnes (commune de Haut-Valromey) et approvisionne les circuits GMS, RHD, notamment en Rhône-Alpes et en Île-de-France.

Les filières ovines et caprines

Sur le périmètre du Projet Agro-environnementale (PAEC), on dénombre une quarantaine d'exploitations pratiquant l'élevage ovin ou caprin. L'élevage ovin concerne surtout la viande. La filière est structurée grâce à la Coopérative des Bergers Réunis de l'Ain (COBRA) qui commercialise environ la moitié du cheptel du département.

La filière caprine n'est pas structurée. Les exploitations transforment le lait en fromage qui est commercialisé en vente directe.

Agriculture biologique et circuits courts

En 2014, 10% des exploitations du Haut-Bugey sont en agriculture biologique¹³. Ce chiffre est supérieur à la moyenne départementale (3 %) ce qui montre **le dynamisme de la filière bio locale**. Les exploitations "bio" sont notamment viticoles, mais également en ovins et caprins lait, bovins viande, bovins lait et maraîchage.

La principale difficulté est **l'absence de filières structurées**, qui limite le développement de ces productions.

La place des circuits courts, pour l'agriculture du massif du Bugey, est importante puisque 180 exploitations, soit 28 % du total, commercialisent, au moins partiellement, leur production par ce biais.

Le principal mode de commercialisation est **la vente directe sur l'exploitation**. Les points de vente collectifs, bien développés dans l'Ain, sont au nombre de 4 sur le périmètre du PAEC dont 2 situés sur le territoire du Haut-Bugey : Brin de Paille à Arbent, le Plateau Fermier au Plateau d'Hauteville ou encore la Ferme des Lys à Port.

On note également le développement d'enseignes alimentaires spécialisées dans la vente de produits issus de l'agriculture biologique : La Vie Claire (Oyonnax), Biocoop (implanté en 2017 à Arbent).

Depuis 2013, l'association Agrilocal.fr a pour vocation de promouvoir les circuits courts, le développement de l'agriculture de proximité et de l'artisanat des métiers de bouche et le renforcement de l'économie locale.

Agrilocal01 organise une liaison directe entre les établissements de restauration collective publics ou privés et les fournisseurs d'un même bassin de vie.

Le Département de l'Ain est le 1er contributeur de France parmi 38 Départements adhérents. En 2020, cela a représenté plus de 350 000 repas 100% agrilocal01 servis.

A l'échelle du territoire, plusieurs établissements scolaires ont intégré la démarche (Hauteville, Montréal-la-Cluse, Nantua, Izernore.).

6.4.4.2 Caractérisation de l'agriculture locale : diagnostic de la chambre d'agriculture de l'Ain (2023)

Cette partie correspond au diagnostic mené par la Chambre d'Agriculture de l'Ain en 2023. L'étude visait à définir les enjeux agricoles stratégiques.

¹³ Issus du diagnostic AgriSCoT réalisé en 2014 par la Chambre d'Agriculture

Méthodologie et contenu

Mise à jour des cartes à enjeux agricoles

- Données recueillies par le diagnostic agricole et alimentaire
- Définition des secteurs à enjeux grâce au croisement de plusieurs critères (Cf. Définition des ilots stratégiques)
- Partage de la méthode auprès d'agriculteurs référents

Réunion de concertation

- Territoire de HBA divisé en 4 sous-secteurs (Combe du Val, Mont Berthiand, Plaine d'Oyonnax, Plateau du Retord)
- 4 réunions, du 19 au 20 juillet 2023 (Nurieux-Volognat, Groissiat, Cormaranche-en-Bugey et le Poizat-Lalleyriat)
- Partage des résultats auprès de 23 agriculteurs référents pour compléter et valider les zones à enjeux

Synthèse des enjeux et des recommandations, complétée d'une cartographie commentée

- Cartes des secteurs à enjeux

Diagnostic par secteur

Données à l'échelle de HBA

Le diagnostic recense 132 exploitants pour une Surface Agricole Utile de 439 hectares.

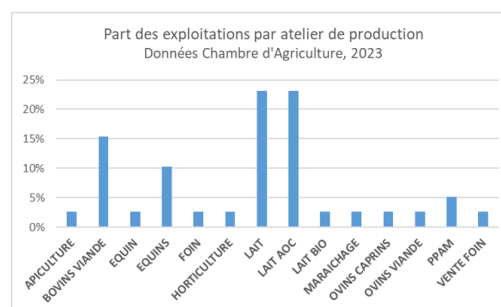
Secteur 1 : Vallée du Lange

Caractérisation du territoire

- Pression foncière sur le secteur plaine de Montréal-la-Chuse, Brion, Port et Saint-Martin du Frêne
- Danger pour la pérennité des exploitations en polyculture élevage (complémentarité entre parcelles céréalières et pâturages)
- Enjeux de préservation des parcelles planes sur le secteur de Nurieux-Volognat, Géovreissiat, Izemore, ainsi que Dortan et Nord-Ouest d'Oyonnax où la pression foncière est moindre

Caractérisation agricole

- 39 exploitations soit 3 de plus qu'en 2014
- SAU moyenne 124 ha contre 119ha en 2014 (+ 4%)
- Prédominance de l'élevage bovin
- Maintient du nombre d'élevage AOC Comté
- Maintient du nombre d'UTA soit 2UTA/EA
- 54% des exploitants ont + de 50 ans contre 40% en 2014



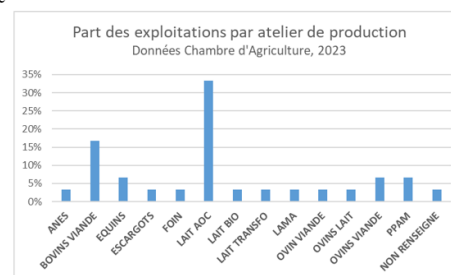
Secteur 2 : Plateau du Retord Nord & Mont Berthiand

Caractérisation du territoire

- Zone de montagne avec un relief marqué
- Un recul des surfaces agricoles au profit de la forêt
- Une faible pression foncière
- Un secteur de plaine stratégique sur la commune d'Echallon
- Une concurrence foncière avec des activités de loisirs (Ex : prés pour chevaux de loisirs)
- Des installations & transmissions fragiles
- Sols de qualité agronomique moyenne voir faible dans les secteurs de pente

Caractérisation agricole

- 30 exploitations soit 1 de moins qu'en 2014
- SAU moyenne 88 ha contre 98ha en 2014 (- 10%)
- Prédominance de l'élevage bovin
- Diminution du nombre d'élevage AOC Comté
- Maintien du nombre d'UTA soit 1,5UTA/EA
- 50% des exploitants ont + de 50 ans contre 45% en 2014



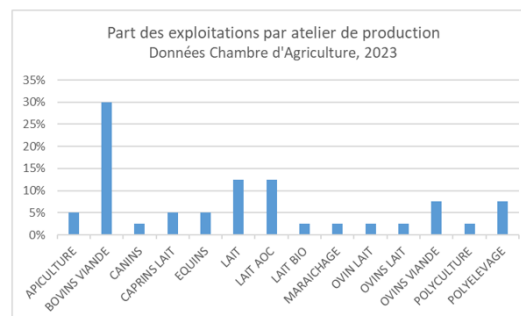
Secteur 3 : Plateau du Retord Sud

Caractérisation du territoire

- Mêmes observations que pour la partie Nord

Caractérisation agricole

- 40 exploitations
- SAU moyenne 102 ha
- Prédominance de l'élevage bovin (viande)
- 1,5UTA/EA
- 60% des exploitants ont + de 50 ans



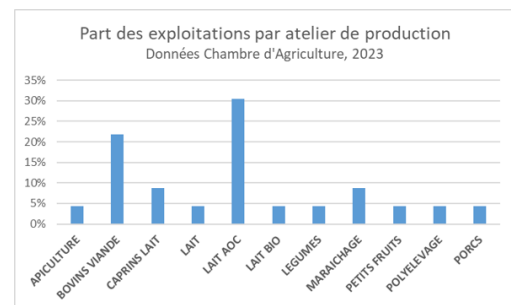
Secteur 4 : Plateau du Retord Sud

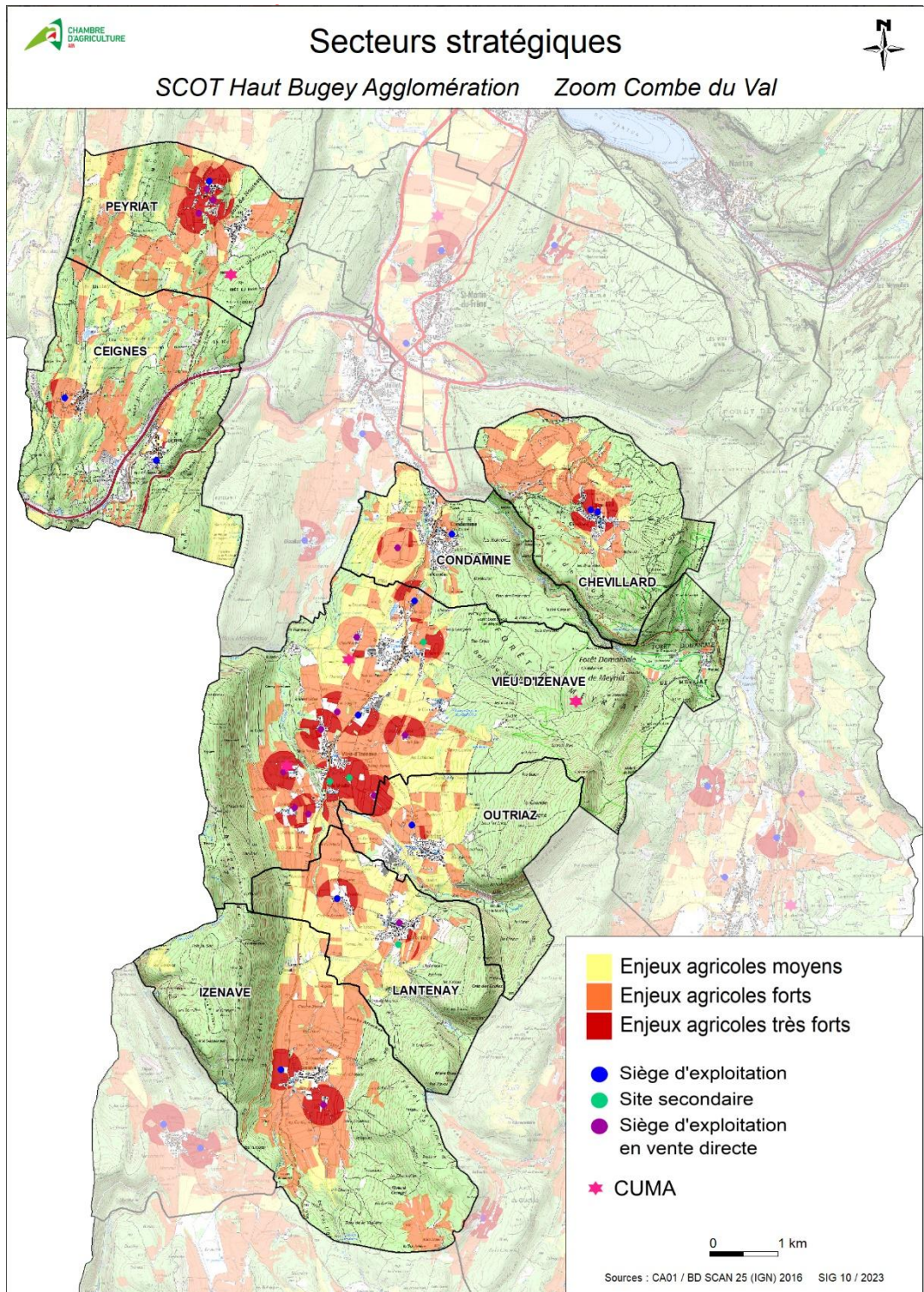
Caractérisation du territoire

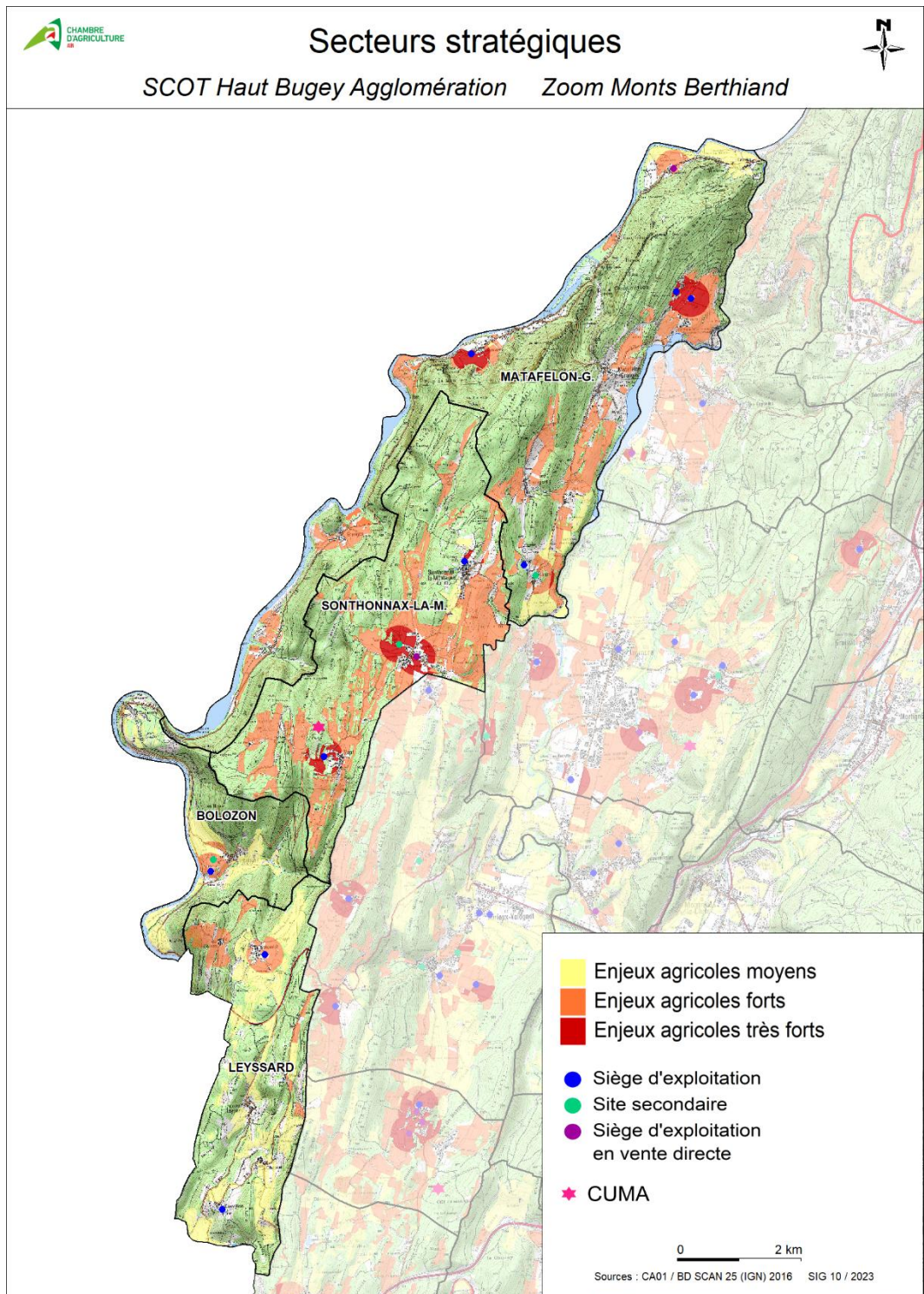
- Vocation agricole marquée
- Pression foncière modérée
- Sols de fond de vallée profonds avec une bonne qualité agronomique
- Sols de coteaux superficiels avec une qualité agronomique moindre

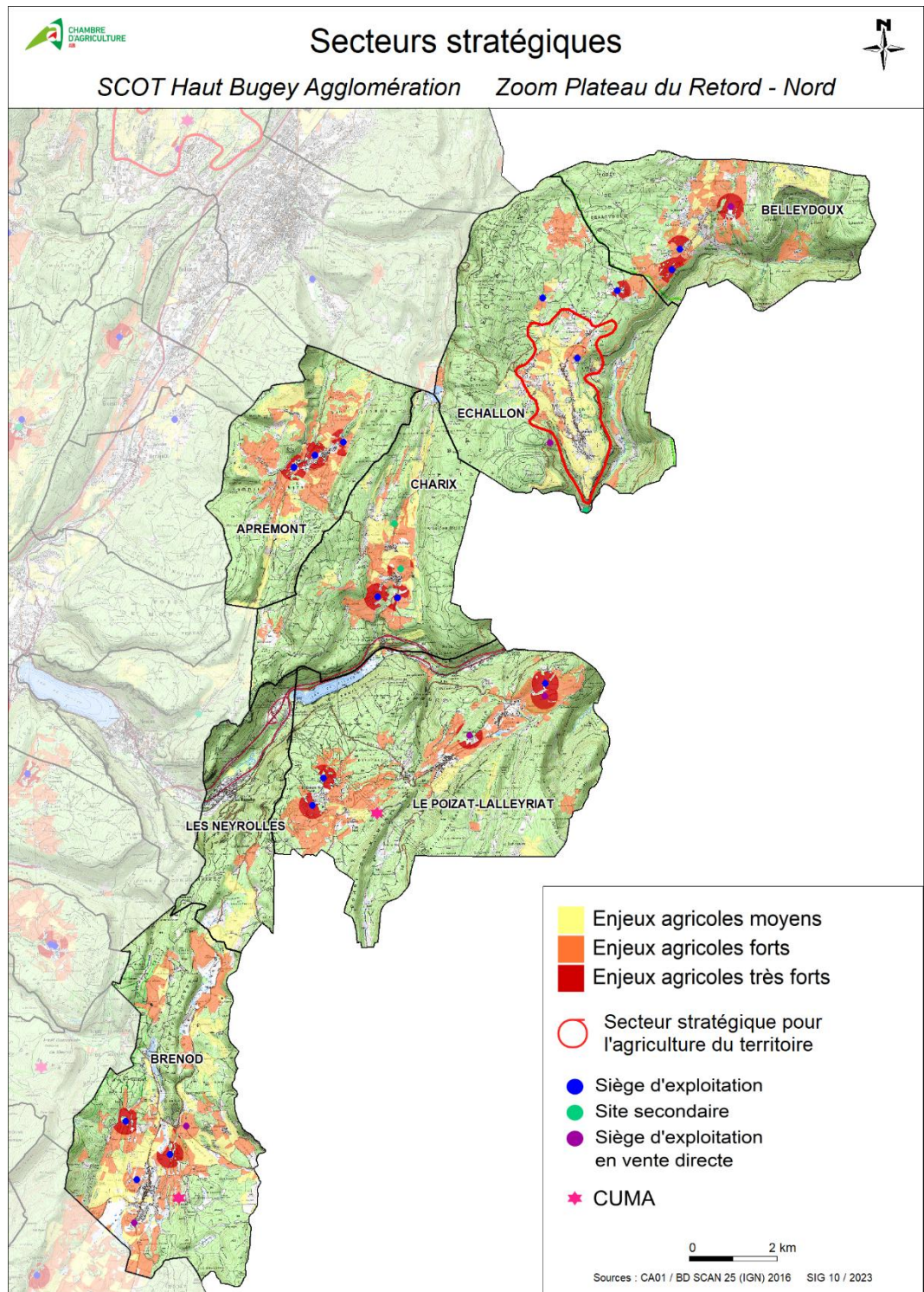
Caractérisation agricole

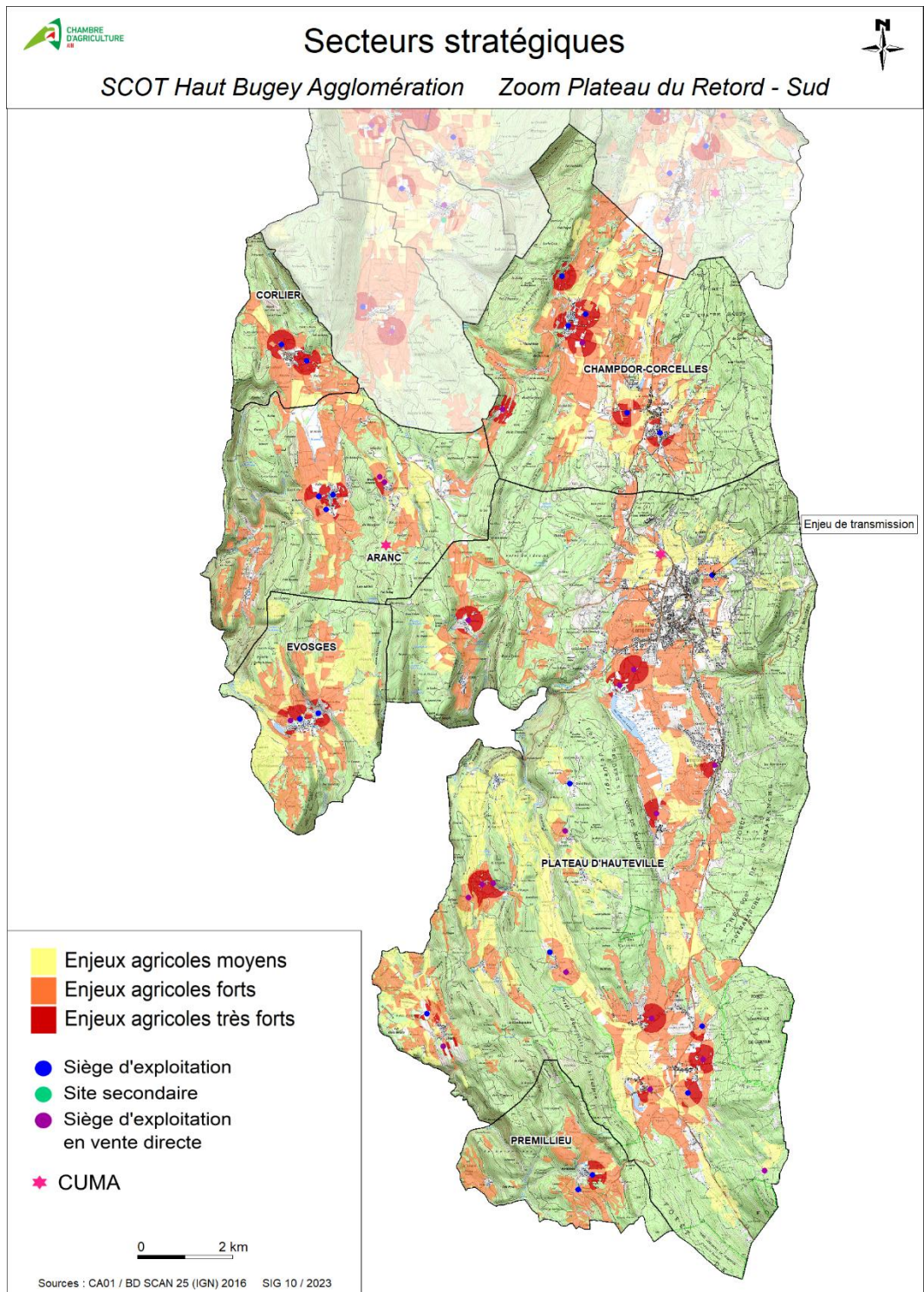
- 23 exploitations soit 2 de moins qu'en 2014
- SAU moyenne 125 ha contre 94 ha en 2014 (+ 33%)
- Prédominance de l'élevage bovin
- 7 élevages AOC Comté contre 8 en 2014
- Baisse du nombre d'UTA soit 1,5 UTA/EA contre 1,7 en 2014
- 46% des exploitants ont + de 50 ans contre 47% en 2014

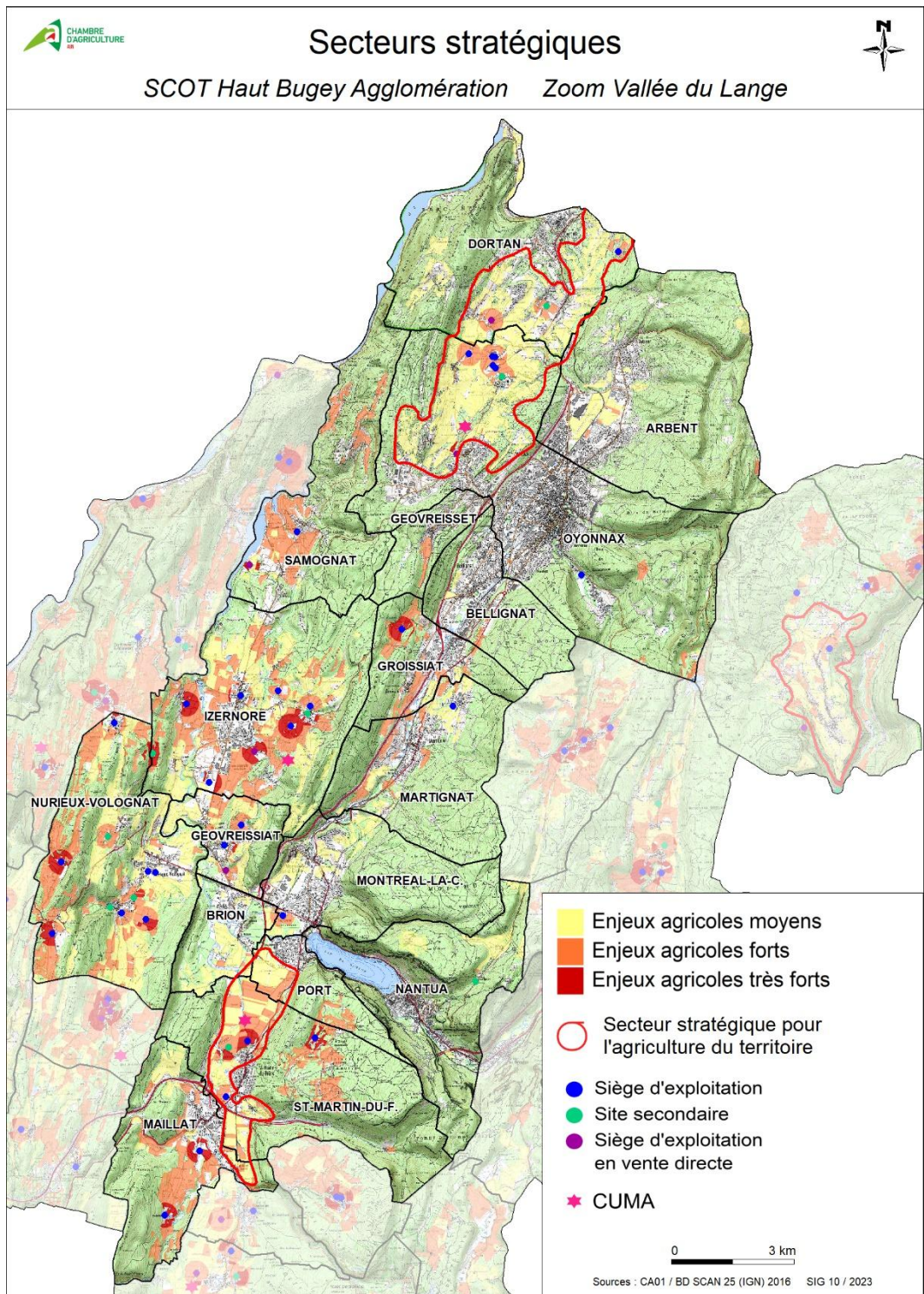












Synthèse des enjeux et recommandations

Synthèse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations encore important - Sols à bon potentiel agronomique dans les secteurs de plaine - Système polyculture-élevage assurant une bonne autonomie fourragère et une valorisation des secteurs de pentes - AOC Comté 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte sensibilité aux prélèvements fonciers en plaine pour des systèmes basés sur la complémentarité entre cultures et prairie pour maintenir une autonomie fourragère et assurer l'épandage des effluents - Pyramide des âges : 57,5% des exploitations vont être concernées par la problématique de la transmission - Difficultés pour la transmission des exploitations (excepté secteur Vallée de Lange)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des productions (fruits & légumes) - Bassin de consommation à proximité - Vente directe - + de 300 porteurs de projets reçus au Point Accueil Installation de l'Ain en 2023 - Procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées prévue aux articles L. 125-1 à L. 125-15 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) - Associations Foncières Pastorales 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression foncière sur les surfaces de plaine dans les secteurs urbains - Recul des surfaces agricoles au profit de la forêt dans les secteurs ruraux - Proximité entre les sièges d'exploitations et l'urbanisation

6.4.5 L'EMERGENCE D'UN NOUVEL ENJEU ECONOMIQUE POUR LE HAUT-BUGEY : LE SECTEUR DE LA SANTE

6.4.5.1 Un secteur économique dynamique

De nombreux établissements de santé

Le secteur de la santé humaine, bien qu'un peu moins caractéristique que celui de l'industrie, propose néanmoins **26 % des postes sur Haut-Bugey Agglomération**.

Les établissements hospitaliers et autres structures médicales sont fortement représentés dans les établissements économiques totaux du territoire. Les deux établissements les plus importants sont :

- **Le Centre Hospitalier du Haut Bugey** regroupant les Centres Hospitaliers de Nantua et d'Oyonnax depuis le 1er janvier 2002. Il s'agit d'un établissement public proposant 470 lits, dont 155 de courts séjours, 120 au sein de l'EHPAD d'Oyonnax « Au Tournant des Saisons » (17 lits d'Unité de Soins de Longue Durée), et 170 dans l'EHPAD de Nantua « Les Jardins du Lac » (18 lits d'USLD).

Le site de Nantua accueille aussi un SSIAD (Service de Soins A Domicile) de 26 places qui intervient sur Nantua et une partie des cantons de Brénod et d'Izernore.

- **Le Centre Hospitalier du Plateau d'Hauteville** situé sur l'ancienne commune d'Hauteville-Lompnes est un établissement public proposant 275 lits et 69 places d'hébergement en EHPAD.

De même, les hébergements médico-sociaux, comme les maisons de retraite (EHPAD, foyers médicalisés) ou les foyers pour personnes handicapées, sont très implantés sur le territoire.

À titre d'exemple, la ville d'Oyonnax accueille, à elle seule, cinq structures d'hébergement pour personnes âgées. On trouve également des structures spécialisées dans le handicap : le foyer d'hébergement¹⁴ « La Fréta » sur le Plateau d'Hauteville, le foyer de vie¹⁵ « Val Fleuri » à Izernore et le foyer pour personnes handicapées vieillissante de l'ADAPEI à Oyonnax, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale¹⁶ (SAVS) du Plateau d'Hauteville et d'Oyonnax, ou encore le Service d'Accueil de Jour¹⁷ (SAJ) « Le Sous-Bois » à Oyonnax.

Le Plateau d'Hauteville constitue une réelle polarité de santé, à la fois au sein de Haut-Bugey Agglomération et plus globalement de la moitié est du département de l'Ain.

Le Groupement Hospitalier Territorial Bresse-Haut-Bugey regroupe 447 lits et 13 places de Soins de Suite et de Rééducation (SSR). À lui seul, le CH Public d'Hauteville emporte la moitié des lits.

L'offre spécialisée et importante du Plateau d'Hauteville **attire des patients venus d'autres territoires**, parfois éloignés. À titre d'exemple, l'unité d'addictologie reçoit des patients venant du sud-ouest de la France.

Un lien encore ténu entre formation et emplois locaux

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers et des Aides-Soignants du Plateau d'Hauteville (ISFI) accueille 180 élèves infirmiers (60 étudiants par promotion sur trois ans) ainsi que 60 étudiants aides-soignants.

Bien que les établissements hospitaliers du territoire soient pourvoyeurs d'emplois pour ces jeunes diplômés et que les salaires proposés sur le territoire soient relativement élevés, **la majorité des étudiants quittent le territoire à la fin de leurs études**.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer leur départ, à commencer par leurs origines géographiques : **une majorité d'étudiants viennent des territoires voisins** (notamment la Savoie et le Pays de Gex) pour bénéficier de l'offre de formation du Haut-Bugey. La fin de leurs études signe donc souvent leur retour dans leur région d'origine où ils trouveront un premier emploi dans les établissements hospitaliers de ces secteurs.

Par ailleurs, les domaines d'activité du Haut-Bugey (ex : addictologie, gériatrie, rééducation, soins de suite...) sont **moins attractifs pour ces jeunes diplômés que d'autres spécialités** pratiquées dans les territoires voisins (ex : chirurgie, cardiologie...)

¹⁴ Un foyer d'hébergement est une structure d'accueil collectif ayant pour objectif de placer la personne handicapée dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

¹⁵ Les foyers de vie désignent les établissements destinés à l'accueil et à l'hébergement de personnes adultes handicapées dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle, mais qui ont conservé une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour réaliser les actes de la vie courante.

¹⁶ Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels.

¹⁷ Les SAJ fonctionnent de façon autonome ou sont rattachés à un établissement médico-social type ESAT ou foyer d'hébergement. Sont accueillies dans ces services d'accueil de jour, des personnes adultes handicapées disposant d'une relative autonomie (physique et mentale) dans les actes de la vie quotidienne mais qui sont en incapacité d'exercer une activité professionnelle à temps plein dans un cadre protégé (notamment en Esat).

Coopération et compétitivité du secteur

De nombreuses conventions bilatérales inter-établissements existent et visent à optimiser l'offre de soins et à **mailler le territoire**, qu'elles soient anciennes, ou conclues plus récemment dans le cadre de l'ex-CHT (Communauté Hospitalière de Territoire Bresse Haut Bugey), qui regroupait déjà les Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, d'Hauteville, et de Pont de Vaux, organiser ensuite en direction commune, laquelle s'est élargie aux EHPAD de Coligny et de Cerdon, et depuis septembre 2016 au CH du Haut Bugey.

Sur certains secteurs, les établissements de santé du Haut-Bugey se montrent plus compétitifs et plus attractifs que leurs voisins. Les indicateurs de santé (par exemple le nombre de médecins spécialisés par habitant) sont au-dessus des moyennes départementales, et le territoire accueille une offre très spécialisée (soins des grands sportifs, addictologie, pneumologie, rééducation orthopédique...)

Cependant, cette spécialisation a pour conséquence de **fragiliser ces établissements sur certains types de soins**, notamment les soins d'urgence et les soins critiques. Le CH d'Oyonnax est le seul établissement à disposer d'un service d'urgence (8 lits), et les patients sont souvent réorientés vers le CH de Bourg-en-Bresse (10 lits).

Par ailleurs, en raison de la topographie du Haut-Bugey et du rapport biaisé entre distance et temps de trajet, les urgences de la partie sud du territoire sont majoritairement conduites au CH de Belley, dont les établissements sont les principaux « concurrents » du Plateau d'Hauteville.

Les services de soins critiques souffrent également d'importantes **difficultés de recrutement de médecins urgentistes**, qu'il s'agisse du site de Bourg-en-Bresse ou d'Oyonnax.

6.4.5.2 Les mutations du secteur

Orienter l'offre de soins vers la population locale

La réforme SSR (Soins de Suite et Réadaptation) pousse les établissements hospitaliers à modifier leur offre de soin, et notamment à **créer une offre d'hôpital de jour davantage orientée vers la population locale**.

Pour l'heure, il existe **peu de lien entre les médecins travaillant à l'hôpital et les médecins de ville** (en dehors du parcours classique médecine générale à médecine spécialisée). Un renforcement de ces liens est demandé dans le Schéma Régional de Santé 2018-2023.

De nouveaux services autour de la santé

De nouveaux services ont ouvert, notamment dans **le secteur de la nutrition**, en lien avec les services d'endocrinologie de Bourg-en-Bresse, services dans lesquels les séjours sont longs et où l'accompagnement du patient se réalise sur la durée (afin que ce dernier soit acteur de sa prise en charge et de son changement de mode de vie).

Face à la hausse des séjours longs et des suivis sur le long terme, **les établissements hospitaliers sont demandeurs de solutions d'hébergement** pour les familles des patients provenant d'autres régions.

Les conséquences de la Covid-19

La crise sanitaire actuelle a participé à **une réorganisation complète des services de santé du territoire** : déménagement et création de nouveaux services (notamment pour pallier le manque de médecine générale/non spécialisée sur le territoire), collaboration entre les établissements du Plateau d'Hauteville, d'Oyonnax et de Bourg-en-Bresse, mobilisation des étudiants de l'IFSI (facilitée par une direction commune), etc.

L'impact financier a été très négatif pour les établissements hospitaliers : réduction du nombre de lits en addictologie (30 lits au lieu de 44) et en rééducation (35 lits au lieu de 80), sans réelle assurance de retrouver ce nombre après la crise, évolution à venir des critères de dotation vers la baisse, etc.

6.4.5.3 Perspectives sur la santé : vers un territoire de bien-être ?

Historiquement, le Plateau d'Hauteville s'est positionné comme un territoire de cure et de bien-être. Au tournant du 20^{ème} siècle, le docteur Dumarest constate les effets bénéfiques du climat du plateau pour soigner les affections pulmonaires.

Alors que la tuberculose disparaît peu à peu vers les années 1970, le secteur de la santé hautevillois se repositionne vers **une nouvelle offre thérapeutique toujours marquée par le bien-être**. Aujourd'hui, le CHPH assure une offre de proximité à destination des personnes âgées (court séjour, soins de suite, EHPAD) et une offre de spécialité en soins de suite et réadaptation dans plusieurs disciplines : rééducation orthopédique, pneumologie, addictologie, sepsis ostéoarticulaire.

Par ailleurs, l'établissement propose un panel de consultations externes variées s'appuyant sur les disciplines existant en son sein : médecine du sport, rééducation, chirurgie orthopédique, apnée du sommeil, gériatrie, alcoologie ; et s'est doté de **nombreux équipements de rééducation** : double bassin de balnéothérapie, parcours de marche et de proprioception, équipements d'isocinétisme et cryothérapie...

Situés dans un cadre remarquable de moyenne montagne, au sein d'un territoire caractérisé par les pratiques sportives et les loisirs de pleine nature, à proximité de grands pôles urbains mais suffisamment éloigné pour être dépaysant le temps d'un court séjour, le territoire pourrait se positionner sur un créneau bien-être qui, au-delà de la santé, participerait à **l'image de marque du Haut-Bugey**.

Des synergies pourraient être trouvées avec **la pratique sportive locale** (ex : randonnées, ski, escalade...) ou encore **l'alimentation** qui reposerait sur un développement des circuits courts et de l'agriculture biologique.

